



ORGANISATION POUR LA SECURITE
ET LA COOPERATION EN EUROPE

LE SECRETAIRE GENERAL

**RAPPORT ANNUEL 2001
SUR LES ACTIVITES DE L'OSCE**

(1er novembre 2000 - 31 octobre 2001)

KÄRNTNER RING 5-7, A-1010 VIENNE

TEL. : +43-1 514 36-0, FAX : +43-1 514 36-96, E-MAIL : pm-ext-coop@osce.org

Le présent Rapport annuel a été établi par la Section de la coopération extérieure du Bureau du Secrétaire général. Les institutions et opérations de l'OSCE sur le terrain ont fourni les informations sur leurs activités.

Présentation et édition : Services de conférence de l'OSCE
Conception de la maquette : Regional Program Office - Vienne

SEC.DOC/3/01
26 novembre 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION.....	6
ACTIVITES SUR LE TERRAIN	9
Présence de l'OSCE en Albanie.....	9
Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine	14
Mission de l'OSCE en Croatie	20
Mission de l'OSCE en République fédérale de Yougoslavie.....	24
Mission de l'OSCE au Kosovo	29
Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit	34
Mission de l'OSCE en Estonie.....	36
Mission de l'OSCE en Lettonie.....	37
Groupe de conseil et d'observation en Biélorussie	39
Groupe d'assistance de l'OSCE en Tchétchénie (Fédération de Russie).....	42
Représentant personnel du Président en exercice pour la question du conflit dont la Conférence de Minsk est saisie	43
Groupe de planification de haut niveau.....	44
Bureau de l'OSCE à Erevan.....	46
Bureau de l'OSCE à Bakou.....	48
Mission de l'OSCE en Géorgie	51
Mission de l'OSCE en Moldavie.....	55
Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine	57
Mission de l'OSCE au Tadjikistan.....	59
Centre de l'OSCE à Tachkent	61
Centre de l'OSCE à Almaty	64
Centre de l'OSCE à Achkhabad.....	66
Centre de l'OSCE à Bichkek.....	68
Assistance de l'OSCE en ce qui concerne l'application d'accords bilatéraux ou multilatéraux.....	70
Représentant de l'OSCE auprès de la Commission gouvernementale estonienne sur les militaires à la retraite.....	70
Article II des Accords de paix de Dayton	71
Article IV des Accords de paix de Dayton.....	73
Article V de l'Accord de paix de Dayton.....	73
Activités régionales de l'OSCE.....	74
Stratégie régionale de l'OSCE et Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est.....	74

	<u>Page</u>
Le Représentant personnel du Président en exercice pour l'Asie centrale.....	76
INSTITUTIONS DE L'OSCE	77
Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH)	77
Elections	77
Observation des élections.....	77
Assistance technique aux élections	77
Séminaire sur la dimension humaine consacré aux processus électoraux.....	78
Assistance à la démocratisation.....	78
Etat de droit.....	79
Prévention de la torture	80
Traite des êtres humains.....	80
Société civile / sensibilisation du public	81
Parité entre les sexes	81
Migrations et liberté de circulation	82
Liberté de religion.....	82
L'Europe du Sud-Est au centre de l'intérêt.....	83
Point de contact pour les questions concernant les Roms et les Sintis.....	83
Observation de la mise en oeuvre.....	84
Haut Commissaire pour les minorités nationales (HCMN).....	84
Croatie.....	85
Estonie.....	85
Géorgie.....	85
Hongrie.....	86
Kazakhstan	86
Kirghizistan.....	86
Lettonie.....	86
Ex-République yougoslave de Macédoine.....	86
Moldavie.....	87
Roumanie	87
Fédération de Russie	88
Slovaquie.....	88
Turquie	88
Ukraine.....	88
République fédérale de Yougoslavie.....	88
Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias.....	89
Questions intéressant un pays particulier.....	89

	<u>Page</u>
Azerbaïdjan	89
Biélorussie.....	89
Géorgie.....	90
Italie.....	90
Fédération de Russie	90
Tadjikistan.....	91
Ukraine.....	91
République fédérale de Yougoslavie.....	91
Projets spéciaux.....	91
Protection des journalistes dans les zones de conflit.....	91
Les médias et la corruption	91
Conférence sur les médias en Asie centrale	92
Réconciliation en Europe du Sud-Est.....	92
Le Caucase - Défense de l'avenir.....	92
Assemblée parlementaire de l'OSCE	92
Conseil ministériel de Vienne	92
Session annuelle	93
Réunion d'information annuelle de Vienne	94
Observation électorale.....	94
Activités de la Présidence.....	94
Comités ad hoc, groupes de travail et équipes pour la démocratie.....	95
Réunions, conférences et séminaires.....	95
Autres activités.....	95
Secrétariat de l'OSCE	96
Bureau du Secrétaire général.....	96
Activités du Secrétaire général.....	96
Activités extérieures du Secrétaire général	96
Activités du Secrétaire général centrées sur l'OSCE	99
Section de la coopération extérieure	100
Liaison avec les organisations et institutions internationales y compris les cadres de coopération sous-régionaux.....	101
Liaison avec des organisations non gouvernementales et des institutions universitaires.....	102
Rapports annuels	102
Relations avec les partenaires méditerranéens pour la coopération et les partenaires pour la coopération	102
Presse et information.....	105

	<u>Page</u>
Presse.....	105
Information.....	105
Services en ligne.....	106
Services juridiques.....	107
Contrôle interne.....	108
Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE.....	109
Centre de prévention des conflits.....	111
Section des programmes de mission.....	112
Centre d'opérations.....	112
Centre de situation et de communications.....	113
Groupe d'appui du Forum pour la coopération en matière de sécurité.....	113
Réunion annuelle d'évaluation de l'application.....	114
Document de Vienne 1999.....	114
Code de conduite.....	114
Echanges annuels et globaux d'informations militaires.....	114
Communications.....	114
Autres activités.....	114
Département des ressources humaines.....	115
Recrutement pour les missions.....	115
Recrutement.....	115
Mise en oeuvre de l'Equipe d'assistance et de coopération rapides (REACT) et du système d'information sur le recrutement pour les missions.....	116
Personnel.....	118
Politiques et procédures.....	118
Sécurité sociale.....	118
Recrutement.....	119
Programme de stages.....	119
Classement des emplois.....	119
Formation et renforcement des capacités.....	119
Formation dans les missions.....	120
Parité entre les sexes.....	121
Département de la gestion et des finances.....	123
Services de conférence.....	124
Réunions.....	124
Appui aux séances.....	125
Documentation.....	125

	<u>Page</u>
Interprétation	125
Contrôle des documents, traduction et mise au point rédactionnelle	126
Services financiers.....	126
Finances.....	126
Budget	126
Comptabilité	126
Gestion de trésorerie.....	127
Service d'appui aux missions	127
Achats.....	127
Communications.....	127
Gestion des actifs - achats	127
Transports.....	128
Gestion du parc automobile.....	128
Appui opérationnel rapide.....	129
Services généraux.....	129
Services administratifs	129
Gestion des dossiers	129
Services des technologies de l'information.....	129
Section des systèmes d'information pour la gestion	130
Groupe technique et des réseaux	130
Groupe d'appui aux missions dans le domaine des technologies de l'information.....	130
Bureau de Prague	131
Annexe I : Budget unifié de l'OSCE de 2001	133
Annexe II : Projet de budget de l'OSCE pour 2002.....	134
Annexe III : Augmentations de budget approuvées par le Conseil permanent	135
Annexe IV : Instructions financières.....	136

INTRODUCTION

La période considérée, du 1er novembre 2000 au 31 octobre 2001, a été une nouvelle année de croissance et de consolidation pour l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). La fin de la période considérée a été marquée par les attaques terroristes criminelles intolérables perpétrées contre les Etats-Unis, une tragédie sans précédent, qui a renforcé la détermination de l'Organisation à utiliser pleinement l'ensemble de ses instruments et mécanismes, y compris ceux qui sont énoncés dans la Plate-forme pour la sécurité coopérative, pour lutter, dans le cadre d'une coalition globale, contre le fléau du terrorisme. Les Etats participants se sont déclarés fermement résolus à élaborer un plan d'action détaillé pour lutter contre le terrorisme lors de la réunion du Conseil ministériel qui doit avoir lieu à Bucarest les 3 et 4 décembre 2001. En outre, une conférence internationale sur le renforcement de la sécurité et de la stabilité en Asie centrale : renforcement des efforts d'ensemble pour combattre le terrorisme, se tiendra à Bichkek les 12 et 13 décembre 2001.

Instrument de premier recours en matière d'alerte précoce, de prévention des conflits, de gestion des crises et de relèvement après un conflit, l'OSCE a continué à élargir ses activités et engagements au cours de la période considérée. En 2001, l'OSCE a ouvert une mission en République fédérale de Yougoslavie (RFY), renforcé considérablement la Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit et obtenu le retour du Groupe d'assistance de l'OSCE en Tchétchénie.

La nécessité de définir une réponse concertée aux défis persistants pour la sécurité européenne dans toutes ses dimensions, qui a été l'élément moteur de l'adoption de la Charte de sécurité européenne au Sommet d'Istanbul, les 18 et 19 novembre 1999, a malheureusement été confirmée une fois de plus non seulement par les attaques tragiques perpétrées contre les Etats-Unis mais aussi par la persistance et la résurgence de problèmes et de conflits dans l'espace de l'OSCE. L'efficacité de la réponse de l'OSCE, et en particulier du travail de ses missions sur le terrain, est renforcée grâce à une étroite

interaction avec les organisations partenaires, à l'exemple des activités de l'OSCE dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Les contacts étroits qui y ont été établis, essentiellement avec l'OTAN et l'Union européenne, mais aussi avec d'autres partenaires comme le Haut Commissariat des Nations Unies aux réfugiés et le Conseil de l'Europe, étaient nécessaires pour aboutir à un règlement politique et, sous la coordination de l'Union européenne, harmoniser les activités menées dans ce but par chacune des organisations. La Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit constitue un bon exemple de la capacité de l'OSCE à réagir rapidement et efficacement à l'évolution de la situation dans des zones de crise, en étroite concertation avec le pays hôte et en mettant en oeuvre une vaste gamme d'outils et de mécanismes.

L'année considérée a aussi été une année de consolidation, après la réorganisation du Secrétariat qui a été effectuée au cours de la période précédente, dans le prolongement du Sommet d'Istanbul. Les nouvelles structures de gestion sont devenues réalité et ont par exemple permis à l'Organisation, en octobre, d'augmenter, en l'espace de quelques semaines, de plus de 150 personnes le nombre d'observateurs et autres membres de la Mission déployés à Skopje. Le concept des équipes d'assistance et de coopération rapides et du système d'information sur le recrutement pour les missions (REACT/MSIS) a été mis en pratique le 2 avril 2001 et il est aujourd'hui pleinement opérationnel. Il permet aux Etats participants, avec l'appui du Département des ressources humaines du Secrétariat, d'identifier promptement et précisément des experts et de les déployer rapidement sur le terrain.

La chute du régime de Milosevic en République fédérale de Yougoslavie, et l'admission du pays à l'Organisation des Nations Unies et à l'OSCE, respectivement les 2 et 10 novembre 2000, a marqué un tournant décisif en faveur de la stabilité et de la démocratisation. La Mission de l'OSCE en République fédérale de Yougoslavie (RFY) a été officiellement inaugurée le 16 mars 2001 avec pour mandat « ...d'apporter son concours

et de fournir des avis compétents aux autorités yougoslaves, à tous les niveaux, [...] en ce qui concerne la démocratisation et la protection des droits de l'homme », et « d'appuyer la restructuration des services chargés de l'application des lois et des organes judiciaires ». Elle travaille en étroite coopération avec les autorités de la RFY, dans le cadre d'un réel partenariat. Le succès de la formation multiethnique des fonctionnaires de police d'origine albanaise et leur réintégration dans les forces de police de la RFY en Serbie du Sud, ainsi que la mise en place d'une force de police multiethnique en Serbie et dans l'ensemble de la RFY, constitueront l'un des principaux indicateurs de la transition vers la stabilité et les réformes démocratiques.

Après deux années au cours desquelles la Mission de l'OSCE au Kosovo a inlassablement prôné une participation accrue du peuple du Kosovo à tous les niveaux de l'administration, ainsi que la dépolitisation et la professionnalisation des institutions publiques, le cadre constitutionnel d'auto-administration provisoire a été adopté le 15 mai 2001 et le pays a été déclaré prêt à tenir des élections générales le 17 novembre 2001. L'organisation d'élections réellement ouvertes à tous et respectant intégralement la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies représente l'un des plus grands défis du relèvement du Kosovo après le conflit. Grâce aux efforts de la Mission de l'OSCE au Kosovo et de ses partenaires, ainsi qu'aux appels lancés par les autorités de la RFY et de Serbie, un grand nombre de Serbes du Kosovo se sont inscrits pour voter et il est à espérer qu'ils voteront réellement.

La création d'un service de police efficace et crédible au Kosovo reste l'un des principaux défis auquel la communauté internationale doit faire face, et le programme d'éducation de la police, élaboré par l'OSCE, a déjà apporté une contribution significative au renforcement de l'état de droit. Depuis le début du programme jusqu'en décembre 2001, quelques 5 700 policiers, dont 16 pour cent sont des membres de minorités, ont été formés. La contribution de l'OSCE au relèvement après le conflit englobe l'Institut d'administration civile qui a été créé par la Mission de l'OSCE en février 2000. L'Institut s'est employé à créer une fonction publique professionnelle en assurant la formation de plus de

3 200 fonctionnaires de haut rang et de rang intermédiaire aux principes de la gouvernance démocratique.

La Présence de l'OSCE en Albanie a continué de contribuer à l'instauration d'une stabilité durable en Albanie en jouant un rôle de médiateur politique et d'observateur, ainsi qu'en préconisant un renforcement de la légitimité des institutions publiques démocratiques et de la société civile. La Présence de l'OSCE a également continué à présider le groupe des Amis de l'Albanie, un groupe informel et à participation non limitée de pays donateurs et d'organisations internationales, dont le but est de renforcer et de cibler l'aide internationale à l'intention de l'Albanie.

En Bosnie-Herzégovine, la Mission de l'OSCE continue de jouer un rôle de premier plan dans la promotion du respect des droits de l'homme, de l'état de droit, de la tolérance interethnique, des institutions démocratiques et du contrôle démocratique des forces armées. Lors des élections de novembre 2000, pour la première fois depuis la guerre, un gouvernement non nationaliste a été élu sur un programme réformiste en Bosnie-Herzégovine et dans l'une de ses entités, la Fédération de Bosnie-Herzégovine. Pour la première fois également, les partis politiques ont été en mesure de parvenir à un compromis sur des textes législatifs essentiels, comme ce fût le cas lors de l'adoption de la loi électorale en août 2001. L'OSCE est à présent prête à transférer la responsabilité et la propriété du processus électoral aux autorités de Bosnie-Herzégovine. Les activités de l'OSCE au cours de l'année écoulée ont été largement influencées par l'arrivée à maturité des institutions locales et des développements dans l'ensemble positifs : le retour des réfugiés a continué de s'accélérer ; le transfert de la responsabilité de l'administration des élections et des bureaux des médiateurs des entités aux autorités locales est en cours ; et des lois depuis longtemps nécessaires, comme la loi électorale, ont été adoptées. La situation dans le pays continue d'être affectée par le nombre élevé de réfugiés et de personnes déplacées. Le rythme des restitutions de biens a sensiblement augmenté par rapport à l'année dernière (il a doublé par rapport à la période précédente), cette tendance étant particulièrement nette dans la Fédération de Bosnie-Herzégovine,

tandis que la Republika Srpska reste à la traîne. Toutefois, dans l'ensemble du pays, le rythme des retours n'a pas augmenté dans les mêmes proportions que ne semble l'indiquer à première vue le rythme des restitutions.

A la suite des profonds changements intervenus dans la situation politique en Croatie en l'an 2000, la Mission de l'OSCE en Croatie a intensifié ses efforts visant à accompagner le pays dans ses premiers pas vers l'intégration aux structures européennes et euro-atlantiques. L'Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne, qui a été signé le 14 mai 2001, place le pays devant de nouveaux défis d'une ampleur sans précédent. L'OSCE a aidé la Croatie à satisfaire à ses engagements à l'égard de l'Organisation concernant le retour et la réintégration des réfugiés, en s'attachant en particulier à promouvoir les retours dans les deux sens entre la Bosnie-Herzégovine et la Croatie. L'intégration aux structures européennes et euro-atlantiques exige de la part de la Croatie qu'elle mène à bien un programme complet de réformes de sa législation et de ses institutions, notamment de l'administration locale, de l'appareil judiciaire et de la police, pour les mettre en conformité avec les normes internationales. La Mission de l'OSCE est prête à appuyer les autorités dans leurs efforts de modernisation.

Près de deux ans et demi après le retrait de son personnel international de ses bureaux de Grozny, le Groupe d'assistance de l'OSCE en Tchétchénie a pu se réinstaller à Znamenskoye, dans le nord de la Tchétchénie. Ce retour permet non seulement au Groupe d'être mieux à même de participer à la fourniture d'une aide humanitaire et d'une assistance aux personnes affectées par le conflit, mais également d'exécuter d'autres parties de son mandat.

Outre le retour du Groupe d'assistance de l'OSCE en Tchétchénie, la période considérée était placée sous le signe d'une consolidation de l'engagement de l'OSCE dans le Caucase à la suite de l'inauguration, au cours de la période précédente, des nouveaux bureaux de l'OSCE à Bakou et Erevan et du début d'une opération d'observation des frontières entre la Tchétchénie (Fédération de Russie) et la Géorgie par la Mission de l'OSCE en Géorgie.

Au cours de sa deuxième année d'activité, le Bureau de l'OSCE à Erevan s'est attaché à

coordonner les efforts faits par la communauté internationale pour aider le Gouvernement arménien à mettre en place une stratégie de lutte contre la corruption. L'adhésion de l'Arménie au Conseil de l'Europe, au début de l'année, a également amené le Bureau à participer aux activités liées à la réforme des dispositions législatives nécessaires pour les mettre en conformité avec les normes du Conseil de l'Europe. En outre, le Bureau a contribué pour une très large part à la ratification par l'Arménie de la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement.

Depuis l'adhésion de l'Azerbaïdjan au Conseil de l'Europe, le Bureau de l'OSCE à Bakou joue un rôle de plus en plus actif dans la réforme des institutions et le renforcement des capacités. Une multitude de nouvelles lois devant encore être adoptées, le Bureau est confronté à une tâche difficile : il doit mener des campagnes de sensibilisation du public et organiser des séminaires de formation et de perfectionnement à l'intention des fonctionnaires qui seront chargés d'appliquer la nouvelle législation.

La période examinée était la deuxième année de renforcement des opérations d'observation des frontières par la Mission de l'OSCE en Géorgie. En dépit du climat peu accueillant et des conditions géographiques difficiles dans la région, la Mission s'est acquittée avec succès de l'observation de la frontière entre la Géorgie et la République tchétchène de la Fédération de Russie. La Mission a également participé aux négociations visant à parvenir à un règlement du conflit entre la Géorgie et l'Ossétie-du-Sud. Quelques développements positifs sont intervenus au cours de l'année, notamment la signature d'un accord portant sur la création d'un organisme russo-géorgien pour financer, en faisant appel aux budgets de chacun des Etats, des programmes de relèvement économique dans la zone du conflit. Bien qu'aucun accord ne soit intervenu sur les questions du retour et de la réintégration des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays, un dialogue a été engagé, ce qui est déjà en soi un succès majeur.

L'OSCE a poursuivi ses activités dans la région de la mer Baltique et de la mer Noire

par l'intermédiaire de ses opérations sur le terrain en Biélorussie, en Estonie, en Lettonie, en Moldavie et en Ukraine. La Mission de l'OSCE en Estonie défend activement un modèle d'éducation multilingue, une question qui revêt une importance particulière pour la communauté russophone en Estonie. Au cours de la période considérée, la Mission de l'OSCE en Lettonie a continué de se concentrer sur les questions de citoyenneté et de naturalisation en vue d'apporter son concours aux quelques 500 000 résidents lettons qui ont encore toujours le statut de non-citoyen. Le Groupe de conseil et d'observation de l'OSCE en Biélorussie a continué à exécuter son mandat qui consiste à aider les autorités biélorusses à promouvoir les institutions démocratiques et à s'acquitter d'autres engagements pris au titre de l'OSCE, en particulier dans le domaine des élections et de la liberté des médias.

La Mission de l'OSCE en Moldavie a été l'un des principaux artisans de la reprise des négociations en vue de parvenir à un règlement politique entre la République de Moldavie et la Transnistrie. La Mission suit en outre de près la mise en oeuvre de l'Accord sur le retrait complet des troupes russes du pays, tout en exécutant en même temps un certain nombre de projets visant à encourager les contacts et la réconciliation de part et d'autre du Dniestr.

A Kiev, le Coordonnateur des projets de l'OSCE supervise le travail d'une équipe d'experts internationaux et locaux, qui prête son concours aux autorités ukrainiennes pour adapter la législation, les institutions et les processus aux exigences d'une démocratie moderne fondée sur l'état de droit.

L'intérêt porté par l'OSCE à la région de l'Asie centrale s'est encore accru en 2001. Les centres de l'OSCE à Almaty, Achkhabad, Bichkek et Tachkent ainsi que la Mission au Tadjikistan ont beaucoup fait pour développer une approche régionale en organisant un certain nombre de conférences et de séminaires régionaux sur des sujets tels que la gestion des ressources en eau (Douchanbé), la liberté des médias (Douchanbé) et la concrétisation de la politique générale de l'environnement sous forme d'une loi (Almaty). Au cours de l'année, l'OSCE s'est activement employée à aider les pays d'Asie centrale à faire face à de nombreux défis

économiques et environnementaux. Les activités de l'OSCE dans la région se sont également poursuivies dans les domaines suivants : lutte contre le trafic de drogues, le trafic d'armes et la traite des êtres humains ; réforme du système judiciaire et du système pénitentiaire ; médias ; liberté religieuse ; questions relatives à la parité entre les sexes ; ratification et application de la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement.

Une nouvelle preuve de l'intérêt porté par l'OSCE à la région d'Asie centrale a été apportée par la nomination le 16 mai 2001 de l'Ambassadeur Wilhelm Höynck comme Représentant personnel du Président en exercice pour l'Asie centrale. A la demande de la présidence, l'Ambassadeur Höynck a pris une part active à l'organisation de la Conférence internationale sur le renforcement de la sécurité et de la stabilité en Asie centrale : renforcement des efforts d'ensemble pour lutter contre le terrorisme, devant se tenir les 13 et 14 décembre 2001 à Bichkek.

Ces efforts, auxquels s'ajoutent d'autres activités de l'OSCE sur le terrain, ont les années passées, entraîné un accroissement sans précédent des ressources humaines et financières de l'Organisation. Cet accroissement impose des mesures de plus en plus résolues en vue d'améliorer la gestion et la transparence de l'ensemble de l'Organisation y compris les opérations sur le terrain. L'exigence de rigueur et de clarté financière doit être conciliée avec la souplesse et la rapidité de réaction voulues, ainsi qu'avec la nécessité impérative de remplir les missions et objectifs politiques assignés à l'Organisation.

Les améliorations à apporter au processus budgétaire, à la gestion et à la transparence ont été au premier plan des activités du Secrétaire général en sa qualité de chef de l'administration de l'OSCE, de même que la mise en place de compétences et de moyens pour la planification, l'action rapide et un soutien plus efficace sur le terrain.

Le Secrétariat a poursuivi l'effort entrepris pour améliorer globalement la gestion, comme en témoignent les propositions soumises au cours de la période considérée, notamment le nouveau projet de règlement financier ou les

propositions relatives à des activités de projets qui seraient financés par des ressources extrabudgétaires. De plus, l'OSCE entreprend un examen approfondi de son système de gestion interne et d'appui informatique.

L'organisation du travail et les contrôles et systèmes d'information internes relatifs notamment aux achats et à la gestion des actifs fixes, font actuellement l'objet d'un examen. Lorsque celui-ci sera terminé, il devrait être possible de définir et d'appliquer une stratégie globale et économiquement efficace de gestion intégrée des ressources. L'examen sera effectué en coopération étroite avec le Comité financier informel, les Etats participants, les institutions, les missions et tous les services du Secrétariat.

La Section du contrôle interne au Secrétariat a présenté son premier plan de travail depuis l'adoption de son mandat renforcé ; au cours de la période considérée, elle s'est consacrée de manière croissante à ses fonctions de contrôle et de vérification des comptes.

Le Secrétariat a à nouveau fourni une aide à la Présidence pour la préparation des groupes de travail et des négociations devant permettre de parvenir à un accord sur la capacité juridique et les privilèges et immunités de l'OSCE. Il a établi, à titre de base de discussion, un document de travail prévoyant essentiellement une convention qui accorderait à l'OSCE la personnalité juridique internationale, la capacité juridique et les privilèges et immunités habituellement reconnus aux organisations internationales. Un autre document appelle l'attention sur un certain nombre de difficultés sérieuses auxquelles se heurte l'OSCE faute de personnalité juridique, eu égard en particulier au fait que sa responsabilité juridique pourrait être engagée.

La création du Département des ressources humaines a offert une importante occasion de rationaliser et de recentrer les activités liées à la gestion des ressources humaines de l'Organisation.

Ce Département a établi un certain nombre de priorités telles que les suivantes : mise au point d'un règlement du personnel s'appliquant à toutes les catégories d'agents, amélioration des procédures de recrutement et de sélection, insistance plus grande sur

l'importance de la formation, spécialement pour le personnel local des missions, et rationalisation des prestations auxquelles le personnel a droit. Tout ceci vise à moderniser la gestion des ressources humaines de l'OSCE, et par dessus tout à normaliser les conditions de travail et à établir un traitement juste et équitable pour toutes les catégories du personnel de l'OSCE tout en introduisant un système de recrutement plus crédible, transparent, et qui reflète les souhaits des Etats participants et des utilisateurs finals qui font appel aux services du Département.

La réalisation des objectifs du programme REACT, définis au Sommet d'Istanbul, représentait un défi redoutable à la fois pour l'Organisation et pour le Secrétariat. Beaucoup de travail reste à faire mais maintenant que le système fonctionne et qu'il est à la disposition des Etats participants, des missions sur le terrain et du personnel du Secrétariat, l'Organisation est en possession d'un instrument puissant faisant systématiquement appel aux bonnes pratiques de gestion et aux technologies modernes de l'information. Pour que le système REACT devienne pleinement opérationnel il faudra du temps, des efforts, et l'appui des Etats participants de l'OSCE.

Le Centre d'opérations, qui fournit une importante capacité de planification et de coordination au Secrétariat de l'OSCE, a facilité récemment l'exécution d'un certain nombre de déploiements et de renforcements de missions, notamment en République fédérale de Yougoslavie et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine.

L'OSCE a continué d'intégrer à son travail les aspects relatifs à la parité entre les sexes, et à tenir compte dans toutes ses activités sur le terrain de l'égalité des droits des femmes et des hommes. Toutes les activités sur le terrain ont désigné un membre de leur personnel comme point de contact pour les questions relatives à la parité entre les sexes. Ces personnes sont chargées de coordonner, avec la Conseillère pour la parité entre les sexes et avec le groupe du BIDDH pour la parité entre les sexes, la mise en oeuvre du plan d'action pour la parité entre les sexes et continuent de mettre au point des programmes visant à accroître la participation des femmes à tous les aspects de la société civile.

L'OSCE souhaitant, pour donner suite aux décisions adoptées au Sommet d'Istanbul,

renforcer son rôle dans les domaines d'activité liés aux questions de police, une réunion d'experts sur ces questions a été organisée les 28 et 29 juin 2001 à Vienne. A cette réunion a été notamment envisagée la création possible d'un nouveau poste de Conseiller principal pour les questions de police qui relèverait de mon bureau. La discussion sur ce point se poursuit.

Le Secrétariat a organisé une large discussion sur les moyens d'améliorer la visibilité de l'OSCE, son image et la réceptivité du public à cette image, et des mesures pratiques à cette fin sont en préparation.

Les défis que représente la mise en oeuvre de la Plate-forme pour la sécurité coopérative ont conduit à un nombre sans précédent de contacts et de réunions réciproques à haut niveau avec les organisations et institutions partenaires. Dans ce contexte, les relations de l'OSCE avec l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne et la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et l'OTAN ont connu des développements considérables. Par exemple, un certain nombre de réunions à niveau plus ou moins élevé sont organisées par la Section de la coopération extérieure avec le Siège de l'Organisation des Nations Unies et avec le Programme des Nations Unies pour le développement. D'autres initiatives pratiques basées sur les principes de la Plate-forme de l'OSCE pour la sécurité coopérative sont en cours, et visent à renforcer la coopération opérationnelle pragmatique entre l'OSCE et les autres organisations et institutions internationales, spécialement là où elle a le plus d'importance, c'est-à-dire sur le terrain. On trouvera des détails sur la coopération et la coordination avec les partenaires internationaux dans le *Rapport annuel du Secrétaire général sur l'interaction entre organisations et institutions dans l'espace de l'OSCE*.

Les consultations établies de longue date avec des organisations partenaires, telles que la réunion tripartite avec le Conseil de l'Europe et l'Office des Nations Unies à Genève ainsi que d'autres organismes du système des Nations Unies, la réunion thématique, et diverses réunions de travail, sont le principal moyen de définir les domaines possibles de coopération. Les réunions de haut niveau « 2+2 » avec le

Conseil de l'Europe sont devenues des réunions « 3+3 » où les présidents des deux Assemblées parlementaires se joignent aux Présidents et aux Secrétaires généraux. En ce qui concerne l'Organisation internationale pour les migrations, un mémorandum d'accord a été signé à l'occasion d'une première visite que son Directeur général M. Brunson McKinley, a faite à l'OSCE le 30 août 2001. D'autres accords plus spécifiques ont été conclus avec l'OTAN et certains autres partenaires.

Les relations avec les partenaires méditerranéens pour la coopération - actuellement, l'Algérie, l'Egypte, Israël, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie - ainsi qu'avec les partenaires pour la coopération - le Japon, la Corée et la Thaïlande - ont été encore développées en 2001 après l'acceptation de la Thaïlande le 9 novembre 2000 comme nouveau partenaire pour la coopération. Un séminaire méditerranéen a été organisé avec la République de Croatie sur le sujet suivant : « Les engagements concernant la dimension économique et environnementale : l'expérience de l'OSCE et son intérêt pour la région méditerranéenne ».

Pour la première fois, le Japon et la Corée ont accueilli des conférences de l'OSCE. La conférence OSCE-Japon de 2000 s'est tenue à Tokyo les 11 et 12 décembre 2000, sur le thème : « Sécurité globale en Asie centrale - échange de données d'expérience entre l'OSCE et l'Asie ». La conférence OSCE-Corée de 2001 s'est tenue du 17 au 21 mars 2001 à Séoul sur le thème : « Applicabilité des mesures de confiance et de sécurité en Asie du Nord-Est ».

Des discussions conduites par la Présidence roumaine ont eu lieu au sujet du renforcement de la dimension économique et environnementale. Les résultats concrets et les points d'accord auxquels ces discussions ont abouti fourniront des indications supplémentaires et donneront une plus grande visibilité et une plus grande responsabilité au nouveau Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE. Ceci lui permettra de mieux aider le Président en exercice à faire le nécessaire pour l'application des principes et engagements de l'OSCE dans le domaine économique et environnemental, et de renforcer la capacité de l'OSCE à traiter des aspects économiques,

sociaux et environnementaux de la sécurité tout en stimulant la coopération internationale sur ces questions entre organisations internationales, institutions financières internationales, groupes régionaux et organisations patronales et non gouvernementales.

Par ailleurs, dans un autre domaine d'activités de l'OSCE, la menace que constitue la dissémination des armes légères et de petit calibre représente une préoccupation croissante pour la région de l'OSCE. A la réunion du Conseil ministériel de Vienne, l'Organisation a adopté ce que l'on peut considérer comme le document le plus complet sur les armes de petit calibre qui ait jamais été adopté par une organisation internationale. Le Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre rassemble les normes, principes et mesures visant à réglementer la fabrication et le commerce, à améliorer la coopération en matière de répression, à protéger et réduire les stocks d'armes, et à introduire des mesures relatives aux armes de petit calibre dans les activités de prévention des conflits et de relèvement après un conflit.

Dans l'année qui marquait son dixième anniversaire, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) a encore renforcé ses programmes relatifs à la démocratisation et à l'observation électorale. Actuellement le BIDDH est le chef de file en Europe dans le domaine de l'observation des élections, et il est un partenaire respecté dans le domaine de la démocratisation. Au cours de la période considérée, le fonds du BIDDH pour les projets de lutte contre la traite des êtres humains, établi à la mi-février 2001, a grandement facilité l'action du BIDDH dans le domaine de la lutte contre la traite. Ce fonds est une importante source de financement pour les opérations de l'OSCE sur le terrain et permet d'élargir les initiatives dans ce domaine. Le BIDDH a également recentré et augmenté ses efforts pour améliorer la situation des Roms grâce aux activités du Point de contact pour les questions concernant les Roms et les Sintis. Par exemple, en décembre 2000, le Point de contact a organisé une réunion de parlementaires et d'élus Rom européens qui était la première du genre et qui a été une réussite. La réunion visait à développer des stratégies permettant

d'accroître la participation des communautés Rom à la vie politique dans leur pays de résidence.

Le 1er juillet 2001, le nouveau Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales, M. Rolf Ekéus (Suède), a pris ses fonctions. Il succédait à M. Max van der Stoel (Pays-Bas) qui toutefois n'a pas quitté complètement l'OSCE après plusieurs années de travail excellent au cours desquelles il a fait oeuvre de pionnier. Le Président en exercice de l'OSCE a désigné M. van der Stoel comme son envoyé spécial avec pour mandat « de faciliter le dialogue et de fournir des avis pour une solution rapide à la crise actuelle en ex-République yougoslave de Macédoine ». Avant cette nomination le Haut Commissaire van der Stoel a eu un rôle actif dans ce pays, en particulier pour la mise sur pied de l'université pour l'Europe du Sud-Est.

Pendant la courte période qui s'est écoulée depuis sa prise de fonctions, le Haut Commissaire Ekéus s'est spécialement occupé de domaines tels que les lois estoniennes sur la langue officielle, l'enseignement en langue russe en Ukraine et l'enseignement de la langue moldave pour les élèves des écoles des minorités, et également sur la situation des minorités hongroises à l'étranger, compte tenu spécialement de la Loi sur les hongrois vivant dans les pays avoisinants adoptée par le Gouvernement hongrois en juin 2001. De plus, après les profonds changements intervenus dans le paysage politique en République fédérale de Yougoslavie, l'ancien et le nouveau Haut Commissaire ont pu l'un et l'autre adopter une attitude plus active notamment en se rendant à plusieurs reprises à Belgrade. En particulier, le Haut Commissaire Ekéus, en coopération avec le ministère fédéral des communautés nationales et ethniques, a commencé à appuyer un certain nombre de projets à l'intention des minorités, comme la création d'un groupe d'experts sur l'enseignement pour les minorités et la création d'un centre de jeunes à Bujanovac en Serbie du Sud.

Le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias a accordé une attention particulière à la situation en Biélorussie, en Russie, en Ukraine, dans le Caucase et en République fédérale de Yougoslavie. En avril 2001 a été présenté le troisième « Freedom and Responsibility Yearbook » pour 2000/2001.

Cet annuaire, comme par le passé, expose les activités du Représentant et de son Bureau. En outre, l'édition de cette année a offert à des auteurs du Caucase, d'Europe et de Russie ainsi que d'autres pays la possibilité de présenter leurs vues sur la liberté d'expression et la paix dans le Caucase. Le deuxième volume de la série « In Defence of the Future » porte également sur le Caucase. Il réunit des essais présentés par 26 auteurs importants caucasiens et russes. C'était la première fois qu'on publiait une telle réflexion commune sur l'avenir de la région. Parmi les autres activités du Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, il convient de noter l'organisation d'une Table ronde internationale sur la protection des journalistes dans les zones de conflit, tenue à Berlin le 6 novembre 2001.

Le Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE Adrian Severin (Roumanie) a été élu pour un second mandat à la session annuelle de l'Assemblée parlementaire. Le Président Severin a beaucoup fait pour encourager le dialogue parlementaire et l'application par les Etats participants des engagements souscrits au titre de l'OSCE. Cette année, pour la première fois, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE a pris part aux réunions « 2+2/3+3 ». Les groupes de travail parlementaire spéciaux et les équipes pour la démocratie jouent un rôle de plus en plus grand à l'Assemblée parlementaire. Les équipes pour la démocratie en Biélorussie et en Moldavie ont intensifié leur activité. Cette dernière en particulier s'est associée au Parlement finlandais (*Eduskunta*) pour organiser un séminaire international sur l'autonomie locale à Helsinki. Il faut encore mentionner l'organisation d'une conférence internationale sur les migrations à Cintra (Portugal), à laquelle ont participé plus de 100 parlementaires venant de plus de 40 pays. L'Assemblée parlementaire de l'OSCE a aussi consacré d'importants efforts à encourager les valeurs démocratiques de transparence et de responsabilité. Une nouvelle Commission ad hoc chargée de promouvoir la transparence et la responsabilité au sein de l'OSCE a été créée à la dixième session annuelle de l'Assemblée. Au cours de la période considérée, le Président Severin a pris une part active à un débat sur la réforme du processus de décision à l'OSCE, l'accent portant particulièrement sur le rôle de

l'Assemblée en tant que fondement démocratique de l'Organisation.

ACTIVITES SUR LE TERRAIN

PRESENCE DE L'OSCE EN ALBANIE

Le mandat de l'OSCE en Albanie, depuis 1997, est de prévenir les conflits par la médiation et l'observation politiques, tout en contribuant à la stabilité en renforçant la légitimité des institutions gouvernementales démocratiques et dynamisme de la société civile. La Présence est également chargée d'assurer la coopération entre les organisations internationales qui ont une activité de conseil et d'assistance en Albanie. A la fin de 1997, le Conseil permanent de l'OSCE a adapté le mandat afin d'assurer la coordination souple des efforts de la communauté internationale, et en 1998, les Amis de l'Albanie ont commencé à remplir une fonction de centralisation de l'information sur les activités internationales en Albanie afin d'appuyer une stratégie internationale cohérente. Au cours de l'année écoulée, la coordination a le plus souvent eu lieu avec la participation du Gouvernement albanais.

La région reste troublée ; toutefois, l'Albanie a fait des progrès considérables depuis l'établissement en 1997 de la Présence de l'OSCE, avec pour tâche initiale une activité de gestion de crise. Toutefois, l'objectif de démocratisation suppose la consolidation d'institutions légitimes dans les trois domaines exécutif, judiciaire et législatif, ainsi que le renforcement de la société civile et une économie viable. Compte tenu de cet objectif, la Présence continue d'être bien accueillie en Albanie et est heureuse de continuer à aider le pays à atteindre durablement une stabilité qui permettra son intégration dans les structures euro-atlantiques.

Le tableau d'effectifs de la Présence de l'OSCE en Albanie (y compris les chauffeurs, les gardes de sécurité et les nettoyeurs) compte actuellement 137 postes qui ne sont cependant pas tous encore pourvus. Sur ces 137 postes, 45 sont occupés par des membres du personnel recrutés sur le plan international et les 92 postes restants sont destinés à du personnel national. Les bureaux extérieurs emploient 26 personnes recrutées sur le plan international et 32 personnes recrutées sur le plan local.

Cadre de coordination : le Groupe des Amis de l'Albanie. Depuis octobre 1998, le Groupe des Amis de l'Albanie apporte un soutien aux activités de la Présence. Créé au lendemain de sérieux affrontements à Tirana, le Groupe des Amis de l'Albanie rassemble les représentants au niveau national ainsi qu'au niveau international d'environ 38 Etats participants et organisations internationales qui fournissent des concours financiers, une assistance technique et d'autres formes de coopération à l'Albanie.

En dehors des réunions plénières du Groupe au niveau local et international qui définissent l'orientation politique, une grande partie du travail se fait dans le cadre de réunions techniques. En 2000, le Secrétariat du Groupe des Amis de l'Albanie au siège de la Présence a réorganisé le Groupe au niveau technique de telle manière qu'il corresponde à la structure du Pacte de stabilité afin de faciliter l'harmonisation de l'assistance internationale en cours avec les initiatives nouvelles au niveau régional. Cette structure tient compte du rôle directeur que jouent à la fois la Banque mondiale et la Commission européenne dans le Pacte de stabilité au titre de la table de travail II, et donc pour ce qui concerne la coordination des donateurs dans le domaine du développement économique en Albanie. Au cours de l'année, le Secrétariat a particulièrement mis l'accent sur des questions relevant de la table III (sécurité, justice et affaires intérieures) telles que les suivantes : lutte contre la corruption, lutte contre la traite des êtres humains, asile/migrations et démilitarisation, questions qui ont été reconnues comme essentielles lors de sessions plénières passées du Groupe des Amis de l'Albanie.

La cinquième Conférence internationale des Amis de l'Albanie s'est tenue le 2 mars 2001 à Bruxelles sous la présidence conjointe de la Suède, représentant la présidence de l'Union européenne, et de la Roumanie, représentant la Présidence en exercice de l'OSCE. Cette réunion suivait immédiatement la réunion du groupe consultatif sur l'Albanie organisée le 1er mars 2001 par la Banque mondiale et la Commission européenne. Dans leurs conclusions, les Amis de l'Albanie se sont

félicités du rôle constructif et stabilisateur que l'Albanie continue de jouer dans la région et ont reconnu les progrès accomplis en matière de réforme par le Gouvernement albanais depuis la réunion de 2000 à Vienne. Le document a défini quatre priorités auxquelles le Gouvernement devrait s'attaquer l'année prochaine : 1) faire le nécessaire pour l'organisation correcte, la tenue en temps voulu et le bon déroulement des élections législatives ; 2) renforcer la lutte contre la criminalité organisée, y compris la traite des êtres humains et l'activité des passeurs ; 3) affermir l'état de droit et renforcer la lutte contre la corruption ; et 4) continuer à progresser dans le domaine de la réforme économique, notamment en créant un climat favorable à l'investissement et aux affaires. Conformément à ces conclusions, la Présence a organisé plusieurs de ses activités selon les priorités ainsi définies afin d'aider le Gouvernement à mieux atteindre ses objectifs.

Appui au Gouvernement. Grâce à ses excellents contacts et à ses excellentes relations de travail avec le Premier Ministre Ilir Meta, et maintenant avec le Gouvernement « Meta-2 », la Présence est particulièrement bien placée pour pouvoir apporter une assistance et un appui au Gouvernement albanais. Les buts principaux du nouveau Gouvernement comprennent l'intensification de la lutte contre la criminalité organisée, la corruption et toutes les formes de traite, l'amélioration de la législation et sa mise en oeuvre, et la consolidation des institutions de l'état de droit. Rien de tout cela ne peut être fait sans un nouvel effort de réforme en profondeur de l'administration publique. La Présence met en oeuvre ses compétences et ses contacts, et travaille étroitement avec le Gouvernement dans tous ces domaines. La Présence a établi de bonnes relations de travail avec les partis politiques, et jouit depuis les récentes élections législatives de bonnes relations avec l'opposition également.

Processus électoral et constitution des listes électorales. En vue de préparer les élections législatives de juin, la Présence a fourni une assistance politique, juridique et technique au Gouvernement et à la Commission électorale centrale. En décembre 2000, la Présence a accueilli une table ronde multipartite sur la mise en oeuvre des recommandations faites par le Bureau des

institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) à la suite des élections locales d'octobre 2000. En collaboration avec le BIDDH, la Présence a pu mettre en oeuvre la plus grande partie de ces recommandations. Le renouvellement de la Commission après la démission de son président et de deux autres membres ainsi que la signature d'un accord de coopération électorale entre les deux partis principaux a permis d'introduire plus de professionnalisme dans les opérations électorales et d'améliorer le climat politique. Le rôle de la Présence a donc été d'aider et de conseiller les acteurs locaux et de faciliter le dialogue. La Présence a également participé avec d'autres partenaires au projet de la Commission électorale centrale et de l'International Foundation for Electoral Systems relatif à l'établissement des listes électorales, et organisé l'appui de donateurs à ce projet par le moyen de contributions volontaires à l'OSCE. La Présence a travaillé étroitement avec le BIDDH avant l'envoi de la Mission d'observation électorale. Au cours de la mission proprement dite la Présence a fourni un appui logistique et des conseils.

Observation parlementaire. La Présence a continué d'observer le fonctionnement du Parlement, qu'il s'agisse des séances plénières ou des débats en commission. Ceci a été extrêmement utile pour renforcer les relations avec les partis politiques albanais représentés au Parlement, notamment dans les domaines où les juristes de la Présence ont eux-mêmes fourni ou ont servi d'intermédiaires pour obtenir une assistance pratique à la rédaction des textes. La Présence a coopéré étroitement avec les Albanais pour la rédaction de lois concernant les élections, la police d'Etat, la fonction publique, l'expropriation, la radio et la télévision, les ONG, etc. La Présence a d'excellentes relations de travail avec le Président récemment élu du Parlement et le personnel de la présidence. Des projets existent en vue d'élargir cette coopération avec le Parlement.

Administration locale et décentralisation. La Présence a continué de suivre et d'appuyer toutes les phases de la mise en oeuvre de la politique nationale de décentralisation. A cette fin elle a maintenu des liens étroits avec le Ministère des collectivités locales et, par l'intermédiaire du réseau de bureaux extérieurs, avec les autorités locales sur toute

l'étendue du territoire albanais. La Présence a suivi l'adoption des textes législatifs clefs, et elle a fourni une contribution et des avis concernant des lois particulières. Le transfert des compétences est en cours, et la Présence a suivi toutes les phases de l'adaptation budgétaire. En coopération avec des partenaires locaux et internationaux, la Présence a organisé des tables rondes sur la décentralisation permettant de conseiller les autorités locales en matière d'action publique. Avec l'ouverture du Bureau de liaison de Tirana, le réseau de bureaux extérieurs couvre maintenant très largement l'ensemble des collectivités territoriales et notre capacité dans ce domaine se trouve considérablement accrue.

Etat de droit, appareil judiciaire et droits de l'homme. Le Bureau des droits de l'homme et le Bureau du conseiller juridique ont actuellement et ont eu l'année passée pour priorité la coordination du travail des organisations internationales agissant en Albanie pour aider le Gouvernement à établir un plan national d'action sur la traite des êtres humains. La Présence de l'OSCE est l'organe de coordination des efforts internationaux de lutte contre la traite des êtres humains en Albanie. A cette fin, on estime très important que les autres organisations internationales et les ONG ainsi que les organismes extérieurs intéressés soient tenus informés du travail accompli dans le pays. En dehors des réunions régulières et des rencontres occasionnelles ou plus systématiques des Amis de l'Albanie, la Présence édite un bulletin hebdomadaire distribué aux organisations internationales et aux ONG travaillant sur les questions de traite des êtres humains.

L'un des points positifs de l'année a été la rédaction d'un mémorandum d'accord entre l'OSCE, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Organisation internationale pour les migrations, la Commission internationale catholique pour les migrations et le Gouvernement albanais concernant le pré-filtrage des femmes victimes de la traite et des migrants, demandeurs d'asile et réfugiés clandestins.

Les bureaux extérieurs permettent d'avoir une connaissance des circonstances locales et des contacts quotidiens à tous les niveaux dans l'ensemble du pays. L'administrateur des droits de l'homme travaille également en rapport étroit avec les bureaux extérieurs

concernant le suivi de la situation dans les centres de détention et les tribunaux.

Le Bureau du conseiller juridique a organisé, en coopération avec les bureaux extérieurs, une série de tables rondes qui ont réuni des représentants du Ministère public, de la police et de la magistrature dans huit des dix préfectures d'Albanie pour examiner les problèmes qui se posaient et a recommandé les mesures à envisager au niveau national. Ces problèmes avaient trait au recueil et à la conservation des preuves ainsi qu'à la protection des témoins.

Le Bureau juridique s'est également occupé d'une enquête dans le domaine des violences domestiques, d'un projet d'observation de la fonction publique, d'une nouvelle législation sur l'Agence télégraphique albanaise, et d'un mémoire présenté en justice dans une affaire relative au droit des mineurs, en l'espèce une affaire d'adoption, dont l'issue constituera un précédent très important en Albanie. Le Bureau a maintenu de bons rapports avec les responsables de l'administration de la justice et travaille avec eux à une nouvelle rédaction de la loi sur le Haut Conseil de justice. Le Bureau des droits de l'homme maintient des rapports étroits avec le défenseur du peuple, devant lequel il a porté environ une centaine de cas.

Analyse et suivi juridique. En septembre 2000, il a semblé au Gouvernement albanais qu'il y avait des lacunes dans la législation. Pour se faire une opinion, l'OSCE a procédé à un examen qui l'a amenée à passer en revue et analyser certaines dispositions du code pénal. La conclusion a été qu'il n'y a pas lieu de beaucoup ajouter à la législation en vigueur, et que les dispositions existantes suffisent parfaitement, si elles sont correctement appliquées, pour permettre les poursuites. Quelques lacunes ont été repérées en particulier dans le domaine de la confiscation d'avoirs et de la protection des témoins. En partie à la suite de cette étude, le Gouvernement a cessé de considérer la rédaction de nouveaux textes comme un besoin urgent, et a porté au lieu de cela son attention sur l'application des lois déjà existantes.

Appui aux ONG. Le Bureau pour les ONG a démarré un projet sur trois ans visant à créer un réseau national de centres de

développement de la société civile dans cinq villes d'Albanie. Les centres permettront de mettre à la disposition de la société civile des bureaux et des lieux de réunion, et les animateurs albanais de ces centres offriront à toutes les ONG et associations locales des conseils et une formation en matière d'organisation. Le partenaire stratégique de la Présence en ce qui concerne ce projet est l'Organisation néerlandaise de développement. Le projet est financé par le Ministère hollandais de la coopération pour le développement.

Projet éducatif sur la parité entre les sexes, les droits des femmes et la lutte contre la traite (WRATE). Une campagne populaire a été lancée en novembre 2000 pour sensibiliser les femmes et les hommes d'Albanie au problème des droits des femmes dans le cadre des conventions internationales des droits de l'homme et du droit national, et pour faire comprendre à quel point la traite constitue une violation de ces droits. Seize animateurs albanais formés par l'OSCE ont conduit 49 séminaires qui ont touché 735 personnes au cours des six derniers mois. Le projet WRATE est financé par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE (BIDDH) qui a reçu à cet effet un don de la Suisse.

Développement des médias, presse et information. Le Bureau de la presse et de l'information a une gamme d'activités qui peuvent se ranger dans deux grandes catégories : relations publiques pour la Présence et développement des médias avec l'Albanie. Une idée des fonctions et une image de la Présence sont en permanence transmises par le Bureau de la presse et de l'information tant au public albanais qu'à la communauté internationale. En étroite coopération avec les ONG s'occupant des médias en Albanie, le Bureau joue un rôle actif dans la réforme actuellement en cours de la législation sur les médias en donnant des conseils et en offrant un appui technique au Parlement albanais. Il a coopéré spécialement avec le Conseil national de la radiotélévision pour l'aider à observer de quelle manière les élections locales et les élections nationales récentes étaient couvertes. Le Bureau de la presse et de l'information coopère avec les médias dans toute l'Albanie afin d'aider de ses conseils les journalistes, et lorsque c'est nécessaire afin d'enquêter sur les

plaintes et d'intervenir comme médiateur en cas de litige, en particulier entre les médias et les institutions gouvernementales.

Questions environnementales.

L'économiste écologue a travaillé en coopération étroite avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) lorsqu'après le conflit a été publiée l'évaluation environnementale de l'Albanie qui préconisait en particulier la création d'un Ministère de l'environnement. Après la publication de ce texte, l'économiste écologue est intervenu auprès du Gouvernement, du Parlement et des experts de l'environnement pour appuyer les recommandations du rapport. Elle a en particulier, avec le soutien du Centre régional de l'environnement, rédigé pour le Centre une brochure sur les institutions s'occupant des questions d'environnement dans les pays voisins, afin de réunir des arguments en faveur de la création d'un Ministère de l'environnement, qui finalement a récemment été créé par le nouveau gouvernement. L'économiste écologue a aidé à sensibiliser l'opinion en produisant une série télévisée en trois parties sur le problème des ordures ménagères. Ce travail a été en partie financé par le Bureau de la Présence pour les ONG et par la Fondation Soros. En liaison avec l'Organisation néerlandaise de développement, elle a aussi coordonné une Plate-forme d'action en faveur de l'environnement pour les ONG et la Commission parlementaire de la santé et de l'environnement. Elle a maintenant commencé à rédiger une brochure sur le lien entre les questions d'environnement et celles liées aux droits de l'homme et à la justice. En outre, en liaison avec les ONG travaillant sur les questions d'environnement, elle a essayé de militer auprès du Ministère de l'éducation en faveur de l'introduction d'un enseignement de l'environnement dans les programmes scolaires. Enfin, elle a établi à l'intention des bureaux extérieurs un rapport sur la législation relative aux normes de construction para-sismique, si bien que ces bureaux sont maintenant en mesure de suivre la mise en oeuvre de la réglementation.

Questions économiques. L'économiste écologue a continué de travailler en étroite liaison avec le Ministère de la coopération économique et du commerce dans le cadre du Pacte de stabilité, et elle est devenue membre

du Groupe de travail qui prépare une nouvelle stratégie nationale pour un tourisme durable. Ce secteur a été récemment revalorisé lorsque le Gouvernement a décidé d'intégrer l'ancien Comité de développement du tourisme à ce qui s'appelle maintenant le Ministère des travaux publics et du tourisme. Dans le souci d'améliorer le climat économique en accordant une attention aux préoccupations légitimes du monde des affaires, l'économiste écologue s'est attachée à faciliter le dialogue entre le Gouvernement et les associations patronales nationales ou étrangères, l'association des banques et les chambres de commerce. Cet effort a récemment suscité une réponse positive de la part du Ministre des finances. L'économiste écologue a aussi continué à établir des rapports sur la situation désastreuse du secteur de l'électricité, en appelant l'attention sur la nécessité d'une réforme dans cet important secteur. Elle continue de faire partie du Groupe de travail sur le programme national pour une stratégie de réduction de la pauvreté, qui est une initiative du Gouvernement albanais pour un développement global combinant impulsion d'en haut et participation de la base. Elle a aussi joué le rôle de point de contact pour les agences de développement en leur indiquant dans quels secteurs et quelles zones géographiques les besoins étaient les plus urgents. A la demande de plusieurs membres du Parlement elle a coordonné une table ronde hebdomadaire composée de parlementaires, d'universitaires et de représentants de l'économie pour étudier comment il serait possible d'identifier et de former des dirigeants pour l'économie et pour l'administration.

Programme de collecte d'armes. Le siège de la Présence et ses bureaux extérieurs ont continué de suivre le programme de collecte d'armes du Gouvernement. La campagne de sensibilisation et les ressources supplémentaires allouées à la police pour son exécution ont été insuffisantes. Toutefois certaines régions ont montré qu'elles prenaient le programme plus au sérieux que d'autres. En septembre 2001, sur un total estimé de 618 000 armes volées à l'armée et à la police en 1997, environ 170 000 avaient été récupérées. D'importantes quantités d'armes et autres matériels sont donc toujours en circulation, augmentant le risque d'incidents

armés, en dépit du fait qu'un grand nombre d'armes ont sans doute été transférées vers d'autres pays depuis 1997. La police estime qu'en Albanie 100 000 armes environ sont détenues de manière illégale mais elle a bon espoir de pouvoir en récupérer une bonne partie au cours des 12 prochains mois. En temps ordinaire, 25 à 35 personnes par mois sont victimes d'incidents violents impliquant des armes. La décision prise par le Parlement de proroger de deux années la phase initiale du programme de collecte a été vivement critiquée ; toutefois, si la campagne de sensibilisation et si les efforts de la police reçoivent l'appui financier et logistique nécessaire, ce délai pour les restitutions volontaires devrait être réduit.

Sécurité. Lors du déploiement de la mission d'observation des élections du BIDDH en juin et juillet 2001, le coordonnateur du bureau extérieur et l'attaché militaire et responsable de la sécurité ont travaillé en liaison très étroite avec les divers départements du BIDDH. Ceci a permis de garantir la sûreté et la sécurité des observateurs et de leur fournir un appui administratif dans l'ensemble du pays au cours de la période des élections. Des contacts étroits sont maintenus avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et avec la police et les autorités militaires et civiles afin d'apporter une assistance et des conseils concernant les procédures administratives liées à la collecte des armes. L'attaché militaire et responsable de la sécurité ainsi que le coordonnateur du bureau extérieur donnent régulièrement des avis au Chef de la Présence sur les questions de sûreté et de sécurité intérieure et transfrontière, et restent en contact régulier avec les missions de l'OSCE dans les pays voisins.

Bureaux extérieurs. La situation après les propositions de 1999 tendant à établir des bureaux extérieurs dans les 12 régions (anciennement préfectures) d'Albanie est la suivante : la Présence dispose de 11 sites dans l'ensemble du pays y compris Tirana, et un bureau plus important à Shkodra couvre la région restante de Lezhe. Actuellement, les bureaux extérieurs sont situés dans les capitales régionales : Shkodra, Kukes, Peshkopi, Korca, Gjirokastra, Vlora, Durres, Elbasan, Fier et Berat, et il y a un attaché de liaison à Tirana. Ce nouveau déploiement

permet à l'OSCE d'être représentée dans l'ensemble du pays, et répond en même temps à la demande du Gouvernement albanais de voir l'OSCE s'impliquer plus activement dans la stratégie de décentralisation du gouvernement. Cet étalement des moyens demeure un atout compte tenu des nombreux aspects régionaux du mandat de la Présence, et les bureaux extérieurs sont implantés de manière à pouvoir répondre aux événements qui viendraient à se produire en un point quelconque du pays. En particulier, les bureaux extérieurs suivent les affaires du domaine des droits de l'homme, les questions judiciaires, les problèmes de décentralisation, de traite, de criminalité, de corruption, les questions économiques et les questions d'environnement, ainsi que le programme de collecte d'armes du gouvernement. Plus récemment, les bureaux extérieurs ont contribué à mettre sur pied des réunions régionales sur des questions telles que la décentralisation du secteur de l'eau.

MISSION DE L'OSCE EN BOSNIE-HERZEGOVINE

Instrument de premier recours en matière d'alerte précoce, de prévention des conflits, de gestion des crises et de relèvement après un conflit, l'OSCE joue un rôle de premier plan dans la création d'une Bosnie-Herzégovine stable, pacifique et démocratique. Le mandat de la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine a été établi le 18 décembre 1995. Depuis lors, la Mission a mis en oeuvre des programmes visant à organiser et à superviser les élections, à favoriser et à appuyer la mise en place d'un système électoral viable, à promouvoir les valeurs démocratiques, une société civile dynamique, la bonne gouvernance et la liberté des médias, à surveiller et à promouvoir la mise en oeuvre des lois sur la propriété et le retour des réfugiés, et à appliquer les mesures de maîtrise des armements et de renforcement de la confiance et de la sécurité.

La Bosnie-Herzégovine a aujourd'hui résolu bon nombre de ses problèmes humanitaires de l'immédiat après-guerre, mais elle doit encore faire face à plusieurs défis à long terme en ce qui concerne notamment la promotion du respect des droits de l'homme, le renforcement de l'état de droit, la promotion

de la tolérance interethnique, la création d'institutions politiques démocratiques du niveau municipal au niveau de l'Etat et le contrôle démocratique des forces armées. Sous les auspices de l'Accord de Dayton, la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine reste l'un des principaux agents d'exécution chargés d'aider la Bosnie-Herzégovine à réussir sa transition vers la démocratie.

En 2001, la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine a poursuivi ses activités concernant les élections, les droits de l'homme, la démocratisation, la stabilisation régionale, les médias ainsi que la presse et l'information.

Au cours de l'année écoulée, le travail de la Mission a pâti de l'arrivée à maturité des institutions locales, de la réduction de ses moyens financiers et de la nécessité d'harmoniser l'action de la communauté internationale.

La Mission mène une politique de « nationalisation » de postes et de transfert des responsabilités pour diverses fonctions aux entités locales appropriées et elle s'est concentrée sur les domaines dans lesquels elle est la plus forte pour la mise en oeuvre des programmes, en vue de tirer le meilleur parti possible des ressources limitées dont elle dispose. Cette tendance devrait se maintenir au cours de l'année à venir.

L'année 2001 a été caractérisée par quelques revers politiques tels que les violences qui ont éclaté à Banja Luka et Trebinje en mai 2001 au cours des cérémonies marquant le début de la reconstruction de mosquées ou le boycott des institutions légales par l'Union démocratique croate (HDZ). Dans l'ensemble, les développements positifs ont toutefois prévalu : le retour des réfugiés a continué de s'accélérer et le pourcentage de litiges de propriété qui ont été réglés a augmenté.

A l'issue des élections de novembre 2000, un gouvernement non nationaliste favorable aux réformes a pour la première fois été élu aux niveaux de l'Etat et de la Fédération. Pour la première fois également, les partis politiques ont pu parvenir à un compromis sur des textes législatifs essentiels comme la loi électorale adoptée en août 2001. Maintenant que cette loi a été adoptée, la Mission

transmettra la responsabilité du processus électoral aux autorités de Bosnie-Herzégovine.

Elections. En novembre 2000, la Mission a mis la dernière main aux préparatifs des élections générales qui ont été conduites conformément aux instructions du Conseil permanent (PC.DEC/350). La Mission a continué d'affiner le processus électoral en incorporant bon nombre des dispositions du projet de loi électoral dans les règles et règlements provisoires régissant l'administration des élections de novembre 2000.

La « nationalisation » de postes et de services clés du département des élections s'est également poursuivie. La formation théorique et pratique du personnel national revêtra une importance déterminante lorsque les autorités de Bosnie-Herzégovine prendront en charge l'administration des futures élections dans le pays. Les composantes de l'administration du processus électoral ont par ailleurs été réorganisées pour plus d'efficacité afin d'en assurer la pérennité lorsque les autorités de Bosnie-Herzégovine administreront les élections.

Le fait que les autorités de Bosnie-Herzégovine n'aient pas pu adopter le projet de loi électorale a continué d'entraver le processus de nationalisation. La communauté internationale leur avait imposé des délais pour adopter la loi mais le processus a été politisé et a abouti à une impasse. Afin d'encourager les autorités à s'impliquer davantage dans le processus électoral et à en assumer la responsabilité, la Mission a annoncé qu'elle n'administrerait plus aucune élection en Bosnie-Herzégovine après avoir organisé celles de novembre 2001.

Fin août 2001, après être finalement parvenus à un compromis sur cette question longtemps contestée et controversée, les partis de l'Alliance et les partis serbes qui y étaient favorables ont adopté une loi électorale permanente. La Mission prépare actuellement le transfert de l'administration des élections aux autorités de Bosnie-Herzégovine. Elle prête également son concours à la création d'un secrétariat de la Commission électorale de Bosnie-Herzégovine qui prendra en charge les préparatifs techniques et l'administration des futures élections.

La Mission fournira tout l'appui nécessaire à la nouvelle Commission électorale et la conseillera pour le transfert de compétences et de technologies. Elle poursuit par ailleurs ses efforts visant à simplifier le processus d'inscription des électeurs et élabore actuellement une formation exhaustive qui doit permettre d'acquérir les compétences nécessaires pour maîtriser le processus d'administration des élections avant les prochaines élections en Bosnie-Herzégovine devant avoir lieu d'ici octobre 2002.

Droits de l'homme. La Mission a poursuivi son action en faveur de l'application de la loi sur la propriété en mettant davantage l'accent sur le règlement des problèmes liés à la question des logements alternatifs et en remédiant à l'incapacité des autorités chargées du logement à identifier des logements appropriés et à allouer les crédits nécessaires pour des occupants temporaires qui ne peuvent retourner dans les logements qu'ils occupaient avant la guerre. Cette nouvelle stratégie a encouragé les autorités locales responsables des questions de logement à expulser toute personne occupant un bien en violation des lois sur la propriété et a permis d'utiliser comme logements alternatifs des biens appartenant à l'Etat qui n'ont pas été réclamés. Cette stratégie oblige également les municipalités à traiter dans l'ordre chronologique les réclamations qu'elles reçoivent. Au cours de l'année écoulée, le pourcentage de réclamations traitées a régulièrement augmenté d'un à deux pour cent en moyenne chaque mois, avec quelques variations régionales. Un tiers environ de toutes les réclamations ont fait l'objet d'une décision contre environ un sixième il y a un an. Ce résultat est impressionnant si l'on considère qu'à l'échelle du pays tout entier de 1 000 à 2 000 réclamations continuent d'être introduites chaque mois.

Dans le but d'accélérer sensiblement la mise en oeuvre des lois sur la propriété, la Mission a aussi instauré un échange d'informations entre les municipalités en ce qui concerne les biens restitués. Compte tenu des bons résultats obtenus dans le cadre d'un projet pilote exécuté dans le canton de Sarajevo, la Mission a décidé d'étendre l'initiative en envoyant des formateurs dans chacun des 180 bureaux du logement en Bosnie-Herzégovine afin de faciliter l'échange

d'informations sous forme standardisée. Au printemps 2001, la Mission a lancé un nouveau projet consistant à placer des commis à la saisie de données dans les bureaux municipaux du logement afin d'aider leur personnel débordé et disposant de ressources insuffisantes à organiser des fichiers, à créer des listes chronologiques et à introduire des bonnes pratiques.

Les spécialistes des droits de l'homme de la Mission collaborent activement avec les autorités locales et continuent de suivre la situation des droits de l'homme par l'entremise de ses 26 bureaux extérieurs. La Mission a adopté une politique consistant à recueillir systématiquement des informations sur les juges et procureurs qui, pour ce qui est de leur situation en matière de logement, ne se sont pas pleinement conformés aux lois sur la propriété, en vue de soumettre cette information aux organes compétents chargés d'examiner leur nomination. Des observateurs des droits de l'homme ont également été déployés dans les municipalités devant faire l'objet d'une attention particulière afin d'enquêter sur les violations des droits de l'homme, d'observer le travail des commissions du logement et de remédier, le cas échéant, à d'autres problèmes.

Conformément à son mandat en vertu de l'Annexe 6 de l'Accord de paix de Dayton, la Mission continue de coopérer activement avec toutes les institutions nationales de défense des droits de l'homme en Bosnie-Herzégovine. L'appui fourni par la Mission aux médiateurs des entités a essentiellement consisté en un soutien opérationnel (apport de capitaux), et en un soutien pour le renforcement des capacités techniques et les préparatifs de la transition et du transfert sous responsabilité nationale d'institutions pleinement opérationnelles et viables.

Le transfert progressif des responsabilités de l'OSCE aux autorités nationales est facilité par des négociations sur des mémorandums d'accord avec les gouvernements de chacune des entités afin de leur transférer la responsabilité budgétaire pleine et entière pour les installations et le personnel et, avec l'accord de l'OSCE, d'obtenir, le cas échéant, des contributions volontaires de ses Etats participants. Ces mémorandums prévoient aussi, entres autres, une autonomie financière totale et durable pour les institutions du

médiateur, une rémunération alignée sur celle des plus hauts organes judiciaires, conformément aux normes internationales, et un nombre minimum de bureaux extérieurs. La Mission négocie sans discontinuer avec les gouvernements des entités sur l'adoption de dispositions légales adéquates et sur l'inclusion dans les mémorandums de toutes les dispositions évoquées ci-dessus.

La Mission travaille également avec d'autres membres de la communauté internationale, comme le Bureau du Haut Représentant pour la Bosnie-Herzégovine et le Conseil de l'Europe, sur la fusion de la Chambre des droits de l'homme et de la Cour constitutionnelle. Plusieurs réunions portant sur cette fusion et sa viabilité ont été organisées au cours de l'année. Ces travaux devraient se poursuivre jusqu'au début de l'an 2002.

La Mission a intensifié son action dans le domaine des retours. Des spécialistes des droits de l'homme observent la situation en matière d'accès non discriminatoire à l'emploi, aux services publics et à l'enseignement, notamment la politique des deux écoles sous un même toit (enseignement intégré) et la diversité des enseignants. La Mission participe aussi activement à diverses initiatives visant à réorganiser l'appareil judiciaire sous la direction de la Commission internationale de juristes. La Mission prête son concours à l'enquête approfondie sur les juges et les procureurs en transmettant aux organes compétents les plaintes motivées reçues de ses bureaux extérieurs faisant état de fautes qu'ils auraient commises. Les spécialistes des droits de l'homme collaborent régulièrement avec les autorités judiciaires et le ministère public sur des questions relatives aux droits de propriété et dans le cadre d'affaires impliquant des violences liées aux retours ou une discrimination en matière d'accès à l'emploi et aux services publics qui ont des répercussions sur la durabilité des retours. Les spécialistes des droits de l'homme observent également les procès pour corruption et crimes de guerre.

Plusieurs initiatives régionales concernant notamment les droits des Roms et la traite des êtres humains ont été prises dans le cadre du Pacte de stabilité et en coopération avec le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH). S'agissant des questions concernant les Roms, la Mission a

mis en oeuvre et exécuté divers projets dans le cadre du programme sur les Roms du Pacte de stabilité. A ce titre, la Mission continue de coopérer étroitement avec les ONG Roms en Bosnie-Herzégovine et le Point de contact du BIDDH pour les questions concernant les Roms et les Sintis ainsi qu'avec le Conseil de l'Europe. Dans le but de développer ses activités relatives aux Roms, la Mission engagera un spécialiste des questions concernant les Roms, pour une période de six mois. Pour ce qui est de ses activités de lutte contre la traite des êtres humains, la Mission a, en coordination avec le Groupe juridique international des droits de l'homme, présenté deux projets au Fonds du BIDDH pour la lutte contre la traite des êtres humains. La Mission envisage également d'élargir son rôle à l'observation des procès pour traite d'êtres humains, compte tenu de son expérience dans ce domaine et de sa large présence sur le terrain.

Démocratisation. Au cours de la période considérée le Département de la démocratisation s'était fixé pour principal objectif d'améliorer les capacités et les performances post-électorales des élus et des institutions dans lesquelles ces derniers travaillent. En outre, à l'appui du programme de réformes économiques du Haut Représentant, le département a accordé une importance particulière à la transparence, à l'obligation redditionnelle et aux activités de lutte contre la corruption.

Le projet « Financement des infrastructures municipales » a été élargi à 34 municipalités qui ont bénéficié d'une vaste gamme d'activités spécialement adaptées à leurs besoins spécifiques et qui visaient à identifier les meilleures pratiques en matière d'administration municipale. Les séminaires, ateliers et visites sur le terrain englobaient notamment la fourniture d'une assistance technique dans des domaines tels que la planification des dépenses d'investissement, l'établissement des budgets publics, la planification stratégique et les procédures parlementaires et ont été complétés par des visites sur place de conseillers de l'OSCE spécialistes des finances publiques. Comme il portait sur des aspects plus techniques que politiques, le projet a permis à la Mission d'établir de bonnes relations de travail avec les responsables municipaux dans l'ensemble du

pays, y compris avec ceux d'un certain nombre de municipalités de la Republika Srpska (comme celle de Doboj), qui avaient jusqu'à présent adopté une position intransigeante.

L'expérience acquise par la Mission a démontré que bon nombre des problèmes et des faiblesses constatés au niveau de l'administration locale sont une conséquence directe de l'inefficacité et de la mauvaise gestion dans l'administration publique au niveau des cantons. Le projet d'administration cantonale a donc été lancé en 2001 en tant que projet de réforme de l'administration publique. Ses principaux objectifs consistent à promouvoir l'efficacité, la transparence et le sens des responsabilités de l'administration cantonale en s'adressant tant au pouvoir exécutif que législatif. Bien que l'exécution des projets ait été différée en raison de la mise en oeuvre tardive des résultats des élections cantonales, trois cantons (Zenica-Doboj, Bosnie centrale et Posavina) ont bénéficié d'une assistance technique sur place dans les domaines de la gestion financière, de la réforme organisationnelle, de la culture administrative et de la gestion des ressources humaines. Dans l'un des cantons (Posavina), l'Assemblée législative cantonale a bénéficié d'un soutien sous la forme de séances de formation sur les rôles et responsabilités de ses membres. Dans le canton de Zenica-Doboj, la réforme organisationnelle a été mise en oeuvre rapidement. Politiquement, le projet d'administration cantonale a contribué à mettre fin au conflit entre le parti nationaliste croate (HDZ), partisan d'une ligne dure, et la communauté internationale (dans les cantons de Posavina et de Bosnie centrale) et a fourni un appui aux administrations réformatrices membres de l'Alliance pour le changement (canton de Zenica-Doboj). Les activités de démocratisation exécutées en coopération avec les administrations municipales et cantonales ont en outre permis d'appeler davantage l'attention sur les relations intergouvernementales et les transferts financiers problématiques, pour lesquels la Mission a, avec le concours d'experts sur le fédéralisme fiscal, suggéré un ensemble de solutions possibles.

Compte tenu qu'il importe de donner aux institutions marginalisées de Bosnie-Herzégovine les moyens de se prendre en charge, un projet d'assistance parlementaire

a été lancé au début de 2001. Il fournit un appui technique et une formation aux parlementaires de l'Etat et aux membres de leur personnel en vue d'accroître leurs connaissances des questions de procédures et politiques et d'améliorer leurs méthodes de travail. Les activités ont donc essentiellement porté sur des programmes de renforcement des capacités du Parlement, sur le rôle du Président du Parlement et de l'Assemblée, sur la relation entre le Bureau de la vérification des comptes et la Commission des comptes publics, l'évaluation des besoins en matière de personnel, de formation et d'équipements au sein du Secrétariat, ainsi que sur les critères d'un fonctionnement efficace des commissions. Le projet a en outre permis de parvenir à un consensus entre tous les partis sur différents aspects techniques et a notamment donné lieu à un rapport commun des commissions des finances et du budget des deux chambres du Parlement sur les conclusions du Bureau suprême de la vérification des comptes de Bosnie-Herzégovine. En septembre 2001, la coopération avec les commissions des finances, du budget et de la parité entre les sexes a été étendue aux commissions équivalentes au sein des assemblées législatives des entités. Cette coopération sert de prototype à la future coordination entre les parlements de l'Etat et des entités et à l'harmonisation en matière législative.

La Mission a aussi continué à promouvoir l'émancipation politique des femmes et le renforcement des partis politiques. Le programme « Développement des partis politiques » englobe trois projets qui ont pour même objectif de consolider les structures démocratiques au sein des partis politiques et d'encourager la coopération entre personnalités politiques indépendamment de leur appartenance à un parti donné, en mettant plus particulièrement l'accent sur les femmes en politique. Le projet « Les femmes dans la vie politique » a continué de favoriser la visibilité des femmes actives en politique et d'améliorer les capacités post-électorales des conseillères municipales.

Avec ses 11 centres répartis dans toute la Bosnie-Herzégovine, dont le plus récent a été inauguré à Bilhać en septembre 2001, le projet des centres de ressources politiques favorise les contacts entre les partis politiques et les

électeurs et améliore l'éducation politique de la population. Fort du succès du projet au cours des années précédentes, les centres continuent de jouer un rôle clé dans la stratégie de démocratisation visant à promouvoir le pluralisme des partis politiques et à permettre aux partis politiques modérés d'être présents dans des régions dominées par un parti unique au cours de la période précédant les élections générales de 2002.

Les activités menées dans le cadre du projet pour la démocratie ont abouti, entre autres, à la visite de 14 représentants de partis politiques norvégiens en Bosnie-Herzégovine. Des conservateurs, des socialistes/social-démocrates, des libéraux et des chrétiens démocrates ont ainsi rencontré des membres locaux des partis politiques de même tendance. Après avoir pris l'initiative de ce premier échange d'expériences, la Mission a transféré la responsabilité de ce processus aux partis locaux, qui effectueront à leur tour une visite en Norvège en novembre 2001. Le département de la démocratisation appliquera l'une des principales recommandations formulée par les Norvégiens lors de leur visite d'évaluation en s'employant en 2001 (et en 2002) à consolider la place des jeunes dans les partis politiques locaux. Sur la base d'une évaluation des besoins des jeunes de chacun des partis, la stratégie de la Mission comprendra des mesures de renforcement des capacités de l'ensemble des partis ou, le cas échéant, de partis individuels.

Questions de médias. S'appuyant sur son Département des médias, la Mission s'est employée à instaurer les conditions indispensables au développement de médias démocratiques et pluralistes à l'abri de toute persécution politique. A l'appui de cet objectif, l'OSCE a poursuivi son action en faveur de la Free Media Helpline (permanence téléphonique des médias libres) et du Conseil de la presse de Bosnie-Herzégovine qui fournissent un point de contact aux journalistes se sentant menacés ou faisant l'objet d'actes d'intimidation dans le cadre de leurs activités. La Mission s'emploie actuellement à identifier des ONG locales aux qualifications appropriées qui pourraient être formées et équipées en vue de leur transférer à terme la responsabilité de la permanence téléphonique.

En 2001, le département a continué à mettre en oeuvre son projet sur les lois et

normes relatives aux médias. La Mission a joué un rôle considérable dans l'élaboration de la loi sur la liberté d'accès à l'information et son adoption dans les deux entités en mai 2001. Le projet de loi sur la diffamation a été soumis au public en février 2001 au cours d'une série de réunions d'information à l'intention des médias, des juristes et des membres du gouvernement. La Mission continue de suivre la mise en oeuvre de cette législation et fournit une assistance aux entités ainsi qu'à l'Etat à cet égard.

En mai 2001, la Mission a aussi mené à bien le transfert de la station radio FERN au réseau public de radiodiffusion. Ce transfert englobait le personnel, les actifs physiques, notamment un studio numérique de production, l'infrastructure nationale de transmission, la programmation et le savoir-faire technique.

Le niveau souhaité de compétences nationales ayant été atteint, dans le but d'éviter tout chevauchement au sein de la communauté internationale, le Département des médias a cessé d'exister en tant que département indépendant depuis le 1er juillet 2001. Le nombre de membres du personnel recrutés sur le plan international a été réduit et les activités encore en cours ont été transférées au Département de la démocratisation.

Presse et information. Au cours de la période considérée, le département de la presse et de l'information a continué à promouvoir et à renforcer le profil de la Mission et à diffuser des informations sur l'action de l'OSCE et d'autres informations au public et aux médias.

En 2001, la Section de l'information a élaboré des documents destinés à informer le public, au niveau tant local qu'international, à propos des activités menées par la Mission. Au cours des semaines qui ont précédé les élections générales de l'an 2000, la Mission a géré une campagne de lutte contre la corruption en vue de sensibiliser le public à ce problème en Bosnie-Herzégovine.

La Mission a coopéré étroitement avec la SFOR, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international pour concevoir une campagne basée sur le slogan « *Manji Vojni Troškovi – Veći Životni Standard* » ou « à budget militaire moindre, niveau de vie plus élevé », l'objectif étant de sensibiliser davantage le public à des niveaux acceptables

de dépenses militaires et d'encourager les citoyens et les représentants du monde politique à exiger des forces armées financièrement plus abordables. La campagne a été lancée fin octobre 2001.

Enfin, la Section a élaboré une campagne d'information qui a été lancée en septembre 2001 dans le but de susciter et de développer une identité nationale en Bosnie-Herzégovine. Axée spécialement sur les jeunes, la campagne vise à les encourager à participer activement à la vie civile, économique et politique du pays, puisque l'attitude de la jeunesse constituera un facteur essentiel dans l'avenir de la Bosnie-Herzégovine en tant qu'Etat.

Stabilisation régionale. Le Département de la stabilisation régionale poursuit ses activités conformément aux mandats définis dans les Accords de Vienne (Article II) et de Florence (Article IV) et aux instructions et directives arrêtées par le Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE et par le chef de la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine. Les activités menées par le département visent essentiellement à favoriser la transparence, la coopération et le renforcement de la confiance entre les forces armées des entités ainsi que le désarmement et la réduction des forces armées en Bosnie-Herzégovine, en Croatie et en République fédérale de Yougoslavie.

Les ressources actuellement allouées aux budgets de la défense des deux entités sont largement supérieures à la norme internationale en matière de budget nécessaire à des fins de protection, ce qui grève inutilement les budgets déjà fragilisés des gouvernements des entités. Dans le souci de promouvoir une transparence accrue et un contrôle civil des forces armées et d'illustrer le caractère excessif des budgets militaires, une attention particulière a été accordée à un audit des forces armées en Bosnie-Herzégovine. Les résultats de cet audit devraient fournir les informations nécessaires pour instaurer une politique de réduction des dépenses et de contrôle civil. La Mission et la SFOR coprésident le Comité directeur chargé de la restructuration.

La Mission a participé à l'analyse des échanges d'informations militaires et notifications entre les forces armées afin de vérifier si les Articles II et IV étaient respectés

et d'en rendre compte. Elle a également continué à participer aux inspections conjointes, en prenant notamment part, au nom du Représentant personnel, à la visite d'une base militaire, à des vols d'observation effectués par la République tchèque en mai 2001 et à un vol d'observation dans le cadre d'un exercice de réponse en cas de catastrophe ayant pour objet d'améliorer la capacité des forces armées à fournir une assistance aux autorités civiles en cas d'urgence civile ou de catastrophe naturelle.

En vue de contribuer à de nouveaux progrès vers la stabilité militaire en Bosnie-Herzégovine, la Mission a parrainé des séminaires et des ateliers sur les mesures de confiance et de sécurité. Parmi les principaux sujets abordés dans le cadre de ces séminaires et, de manière plus générale, par la Mission, figuraient notamment le renforcement du contrôle démocratique des forces armées, l'augmentation de la transparence des budgets militaires et la promotion de la réduction des forces armées. La Mission s'est employée à constituer des commissions consultatives afin de promouvoir le dialogue entre le personnel militaire des deux entités de Bosnie-Herzégovine. La Mission a aussi organisé en coopération avec des experts des forces armées allemandes un séminaire sur les services médicaux militaires et la médecine d'urgence au cours duquel des questions relatives à la coopération entre civils et militaires ont été examinées. Enfin, la Mission a organisé à l'intention des commandants de bataillons et de brigades, ainsi que d'officiers subalternes, une série de séminaires axés sur l'intégration du personnel militaire au sein d'une société démocratique.

MISSION DE L'OSCE EN CROATIE

Conformément à la Décision No 424 du Conseil permanent en date du 28 juin 2001, la Mission de l'OSCE en Croatie, établie en 1996, compte actuellement 100 membres recrutés sur le plan international en poste au siège de Zagreb, dans les trois centres de coordination de Vukovar, de Knin et de Sisak, dans les 14 bureaux extérieurs et dans les quatre bureaux auxiliaires. Le Conseil a, par sa Décision No 112 du 18 avril 1996, confié à la Mission les tâches suivantes : fournir aide et

expertise dans les domaines des droits de l'homme et des droits des minorités aux autorités croates à tous les niveaux ainsi qu'aux personnes, groupes et organisations intéressés, et fournir une aide et des conseils pour la pleine mise en oeuvre de la législation. En outre la Mission doit, dans le cadre de son mandat, surveiller le bon fonctionnement et le développement des institutions, processus et mécanismes démocratiques. Les Décisions No 176 du 26 juin 1997 et No 239 du 25 juin 1998 du Conseil permanent ont modifié le mandat de la Mission, l'autorisant à aider et à suivre la mise en oeuvre de la législation croate et de tous les accords et engagements souscrits par le Gouvernement croate concernant le retour dans les deux sens de tous les réfugiés et personnes déplacées et la protection des personnes appartenant à des minorités nationales. Suite au retrait en janvier 1998 du Groupe d'appui de la police des Nations Unies de la partie orientale de la Croatie, précédemment administrée par les Nations Unies, l'OSCE a approuvé le déploiement dans cette zone d'un groupe de contrôle de la police composé au maximum de 120 personnes. Ce dernier a mis un terme à ses opérations le 31 octobre 2001 sur recommandation de la Mission (Décision No 373 du Conseil permanent du 21 septembre 2000) compte tenu du nouvel environnement politique après les élections législatives et présidentielles de 2000.

Conformément à son mandat élargi, la Mission s'est surtout intéressée, au cours de la période considérée, au processus de retour durable des réfugiés et personnes déplacées, au renforcement et à la promotion de la société civile et de l'état de droit, et a participé à des activités régionales organisées dans le cadre de l'OSCE et du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, en particulier en matière de traite des êtres humains et de retour.

Des élections locales ont été organisées à l'échelle du pays tout entier en mai 2001. Une nouvelle législation électorale avait été adoptée peu de temps avant les élections, consacrant la plupart des recommandations formulées par la communauté internationale. Bien que la question de la représentation des minorités y ait été traitée, certains aspects procéduraux de sa mise en oeuvre doivent encore être précisés. La Constitution a également été amendée en mars 2001, toujours

en vue des élections locales, pour abolir la chambre haute du Parlement (représentant les intérêts des districts). Des amendements apportés à la loi sur l'autonomie locale et régionale ainsi qu'à d'autres textes ont permis à la Croatie d'amorcer son processus de décentralisation pour s'aligner sur les normes européennes. Cependant, certains signes indiquent que les administrations locales et régionales rencontreront des difficultés financières dans l'exécution de leurs nouvelles tâches.

La Mission a poursuivi sa coopération avec le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme concernant la question des élections et celle des Roms. Dans la période précédant les élections locales, la Mission a facilité les contacts entre le BIDDH et les autorités croates, et a également fourni un appui à la mission d'observation des élections du BIDDH. La relation fructueuse établie par cette dernière avec les responsables de l'administration des élections a été maintenue par la Mission dans la période qui a suivi les élections.

Le cas échéant, la Mission contribue ou participe aux réunions sur la dimension humaine et à d'autres conférences et séminaires organisés sous les auspices du BIDDH. Ainsi, à la fin du mois de mai 2001, le chef de la Mission et le Directeur des affaires politiques ont participé au séminaire de Varsovie sur les processus électoraux organisé par le BIDDH dans le cadre de la dimension humaine.

Au cours de la période considérée, le Gouvernement a pris les premières mesures visant à intégrer le pays au sein des structures européennes et euro-atlantiques et a, notamment, paraphé l'Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne le 14 mai 2001. Cependant, il reste d'importants progrès à accomplir s'agissant de la réforme de la législation dans tous les domaines visés par le mandat de la Mission. Il va surtout falloir poursuivre les efforts entrepris en matière de législation de la propriété afin de remédier aux faiblesses structurelles héritées du régime précédent. A cette fin, la coopération accrue entre tous les niveaux de gouvernement et la Mission ainsi que d'autres partenaires internationaux reste cruciale si l'on veut accélérer la mise en oeuvre des engagements internationaux de la Croatie.

En 2001, la Mission a continué de travailler étroitement avec les experts du Conseil de l'Europe afin d'aider le nouveau Gouvernement à atteindre l'objectif de plein respect des engagements souscrits lors de l'adhésion au Conseil de l'Europe en 1996. Le personnel de la Mission a maintenu des contacts réguliers avec les juristes et spécialistes des droits de l'homme du Conseil de l'Europe sur d'importants aspects de la réforme législative et des questions telles que les médias et les télécommunications, l'administration locale et les droits des minorités.

Des experts de la Mission ont participé en tant que conférenciers à des séminaires et ateliers sur le renforcement de l'état de droit et l'administration de la justice, organisés conjointement par la Mission et le Conseil de l'Europe ou le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Ces activités avaient pour objectif premier de donner aux juristes, juges et étudiants en droit une meilleure connaissance de la Convention européenne des droits de l'homme. En mars 2001, la Mission a organisé un séminaire de formation destiné aux juges croates et aux ONG locales, concernant en particulier les procédures de recours devant la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg. En octobre 2001, la Mission participera à un séminaire conjoint organisé à Belgrade de concert avec les autres missions de l'OSCE et dont le but sera d'informer le public concernant le système judiciaire croate et les procédures de recours devant la Cour européenne des droits de l'homme.

Les experts de la Mission ont également participé à des conférences portant sur des thèmes variés allant de la question Rom à celle de l'indépendance et de l'impartialité du système judiciaire, en passant par le problème des biens nationalisés en Croatie. Les experts de la Mission ont aussi assisté à la conférence tenue à Zagreb en avril 2001 concernant les défis représentés par la politique des minorités en Croatie, organisée par le Conseil national serbe et cofinancée par la Mission, le BIDDH et le Haut Commissaire pour les minorités nationales de l'OSCE. En juin 2001, des représentants de la Mission ont participé à la réunion supplémentaire sur la dimension humaine de Vienne consacrée à la promotion de la tolérance et à la lutte contre la

discrimination. Les experts des droits de l'homme de la Mission ont continué à travailler avec le Bureau du Haut Commissaire pour les minorités nationales, en fournissant au Haut Commissaire les informations nécessaires à la préparation de ses visites en Croatie et en conseillant ses experts juridiques au sujet d'initiatives en matière de législation et de programmes. Le Haut Commissaire s'est rendu en Croatie en janvier et avril 2001. En janvier, il a rencontré de hauts responsables du Gouvernement et des représentants de la communauté serbe. Des représentants de la Mission l'ont accompagné lors de la visite de la région de Lika (au nord de Knin) touchée par la guerre. En avril 2001, il a assisté à la conférence de Zagreb mentionnée ci-dessus.

Comme les années précédentes, l'une des principales activités de la Mission a été d'observer la manière dont le Gouvernement croate exécutait les engagements pris en ce qui concerne le retour et la réintégration des réfugiés et des personnes déplacées. Selon le Gouvernement, sur les 300 000 Serbes croates qui avaient quitté la Croatie entre 1991 et 1995, plus de 80 000 avaient fait enregistrer leur retour en Croatie ou dans leur région d'origine à l'intérieur de la Croatie entre la fin du conflit et le 1er août 2001.

La Mission a noté des mesures positives prises par le Gouvernement pour prouver sa volonté de remplir ses obligations et de résoudre les problèmes non encore réglés en matière de retour. Ainsi, a été menée à l'échelon national une étude qui a porté sur les propriétés redistribuées aux termes de la loi de 1995 sur la prise de possession et l'administration temporaire de propriétés spécifiques, abrogée en 1998. Plus de 21 000 décisions concernant environ 18 500 habitations privées ont été ainsi passées en revue. A la suite de cette révision, 1 200 instructions ministérielles ont chargé les commissions du logement d'ordonner aux occupants illégaux et (à la plupart) des bénéficiaires de l'aide à la reconstruction de libérer les propriétés qu'ils occupaient illégalement ou en tant que co-occupants.

Cependant, le retour des Serbes croates continue d'être entravé par l'absence d'un régime juridique général et transparent concernant la reprise de possession des propriétés privées, par la perte des droits d'occupation/location et par les pratiques

discriminatoires en matière d'accès à l'aide à la reconstruction, y compris l'aide octroyée pour dommages causés par des « actes terroristes ». La Mission a continué à soulever ces questions auprès du Gouvernement tout en offrant son aide pour revoir les politiques et la législation en vigueur.

Sur les conseils répétés de la Mission et d'autres partenaires de la communauté internationale, un groupe de travail conjoint sur la législation en la matière, composé de représentants du Gouvernement croate et de la communauté internationale, a été établi en juin 2001. La Mission a contribué à la rédaction d'une liste non exhaustive de questions devant être traitées par le groupe de travail conjoint et ayant trait, par exemple, à la réforme et à l'application des lois actuelles qui sont déterminantes pour le processus de retour.

La Mission continue à suivre activement les engagements du Gouvernement en matière de retour transfrontière entre la Bosnie-Herzégovine et la Croatie. Le Gouvernement, par exemple, a annoncé son intention d'annuler les droits à un logement de substitution de ceux qui ont récupéré leurs biens ou qui ont bénéficié d'une aide à la reconstruction en Bosnie-Herzégovine.

Des activités de coordination avec d'autres membres de la communauté internationale existent déjà. La Mission a continué à coprésider avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés trois groupes chargés de faciliter le retour dans les secteurs de Knin, de Sisak et de Vukovar, l'objectif étant de renforcer la coopération entre les organisations locales et internationales en matière de retour. Ces réunions, qui se tiennent deux fois par mois, rassemblent des partenaires internationaux travaillant de part et d'autre de la frontière. Comme les années précédentes, la Mission a organisé des visites de la Commission créée en vertu de l'Article 11¹ dans les zones présentant des problèmes. Ces visites étaient accompagnées par de hauts représentants du Gouvernement qui ont pu se rendre compte directement sur place des problèmes existants².

¹ Groupe d'ambassadeurs résidents établi d'après l'Article 11 de l'Accord d'Erdut.

² Pour de plus amples détails, veuillez consulter le *Rapport annuel du Secrétaire*

Enfin, la Mission a continué à servir de point focal OSCE en matière de retour dans le cadre du Comité directeur du Pacte de stabilité pour les questions de retour, et a activement contribué à l'élaboration d'un Calendrier d'actions régionales officiellement lancé en juin 2001 à Bruxelles et qui sera mis en oeuvre dans les deux années à venir.

Les 12 et 13 juin 2001, la Mission a assisté à la quatrième réunion de la table ronde du Pacte de stabilité sur les questions de sécurité organisée à Zagreb. La Mission continue de contribuer aux efforts de l'OSCE en matière de lutte contre la traite des êtres humains en Europe du Sud-Est et, en particulier, en matière de prévention de la traite des femmes en Croatie, à partir de ce pays et transitant par celui-ci. Dans ce contexte, tout au long des années 2000 et 2001, la Mission a participé à Vienne aux réunions annuelles régionale et préparatoire de l'Equipe spéciale du Pacte de stabilité sur la traite des êtres humains ainsi qu'à d'autres séminaires et conférences organisés par ses partenaires internationaux en Croatie. La Mission a fourni un appui et participé à une conférence de lutte contre la traite des êtres humains conjointement organisée les 21 et 22 mars 2001 par l'Organisation internationale pour les migrations et la Commission internationale catholique pour les migrations. La Mission a été invitée par le BIDDH à participer au séminaire régional de lutte contre la traite des êtres humains des 13 et 14 septembre 2001 dont l'objectif était de définir des stratégies communes de mise en oeuvre des directives de l'OSCE en matière de lutte contre la traite des êtres humains et des décisions ministérielles de Vienne visant à renforcer les efforts de l'OSCE dans cette lutte.

La Mission se félicite des efforts constants déployés par le Ministère de l'intérieur en vue de réduire les effectifs de police et de restructurer celle-ci pour en faire un outil plus adapté au maintien de l'ordre en temps de paix, ainsi que de ses projets en vue de rattraper les retards accumulés dans la mise à niveau des normes de performance et de formation des policiers. Le Ministère de l'intérieur se préoccupe à présent d'une

représentation proportionnelle des minorités dans la police qui devrait améliorer la qualité du service fourni et qui est un des objectifs institutionnels. Ces efforts auront une incidence directe sur la sécurité personnelle des personnes qui font l'objet des programmes en cours en matière de retour et d'intégration.

Répondant à des besoins spécifiques, la Mission, en tant que partenaire qualifié du Ministère de l'intérieur, a fourni des services de consultance directe dans des domaines tels que la gestion, la formation et les questions de personnel. La Mission aide également le Ministère à atteindre les objectifs ambitieux qu'il s'est fixés en matière de restructuration. A cet effet elle a coparrainé une table ronde trimestrielle de représentants d'organisations internationales et d'ONG dont l'objectif était de coordonner les activités proposées par les différents donateurs en matière de formation des forces de police, des procureurs et des juges. La Mission se concentrera à l'avenir sur la mise en oeuvre de ces objectifs.

Au début du mois de février 2001, le Parlement a adopté une nouvelle loi sur la radiotélévision croate (HRT). Cette loi reprend plusieurs recommandations formulées par la Mission et le Conseil de l'Europe telles que la privatisation de la troisième chaîne de télévision et le remplacement au sein du conseil de la HRT des représentants de l'Etat et des partis politiques par des représentants de la société civile. Cependant, le retard pris dans l'établissement du Conseil d'administration et dans la désignation d'un nouveau directeur pour la HRT témoigne du rythme lent de la réforme des médias. En outre, le projet de loi sur les télécommunications, essentiel pour faciliter le travail de diffuseurs privés, n'a pas encore été examiné par le Parlement. Le projet a été présenté à la Mission et analysé par le Conseil de l'Europe en octobre 2001. La Mission et le Conseil de l'Europe ont recommandé au Gouvernement que l'autorité de régulation de l'audiovisuel soient un organe indépendant, libre de tout contrôle politique.

Dans le domaine des médias, la Mission a organisé une conférence sur la liberté des médias en Europe du Sud-Est en coopération avec le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias et le Conseil de l'Europe. La Conférence a eu lieu à Zagreb du 28 février au 2 mars 2001 dans le cadre du Pacte de stabilité

général sur l'interaction entre organisations et institutions dans l'espace OSCE.

et a rassemblé quelque 100 professionnels des médias et des invités de 17 pays différents.

En avril 2001, la Mission a assisté à une table ronde sur le « discours d'incitation à la haine » organisée à Rovinj, en Istrie, par le Croatian Helsinki Committee, en coopération avec le Centre for Transition and Civil Society Research de Zagreb et le Centre juridique de Sarajevo. Il y avait parmi les participants des journalistes, d'anciens rédacteurs en chef et des universitaires et intellectuels connus venant de Croatie, de Bosnie-Herzégovine, de Slovénie et de Yougoslavie.

Après avoir financé environ 120 projets de démocratisation en 1999 et 2000, la Mission a décidé de mettre en place un Programme de consolidation de la paix et de prévention des conflits en 2001. Son objectif stratégique est de promouvoir des activités de renforcement des capacités et des activités de proximité des ONG dans des domaines tels que le rôle des femmes dans la société civile, les mouvements civiques, les mouvements de jeunesse, l'autonomie locale et la bonne gouvernance ainsi que la réconciliation et la sensibilisation interethnique. Malheureusement, en raison de contraintes financières, le programme de renforcement des capacités des ONG, géré par le Centre international de recherche et de formation pour les ONG (Oxford, Royaume-Uni), n'a pu être lancé qu'à la fin avril 2001, et les activités de proximité n'ont commencé qu'en juillet. Entre autres, les projets destinés à la jeunesse et dont l'objectif est de garantir la participation des jeunes dans les mouvements civiques, la consolidation de la paix et la réconciliation interethnique ont été mis en oeuvre en Slavonie orientale et occidentale et dans la région de Knin.

Grâce à ses contacts permanents et à la coordination avec la communauté des donateurs, la Mission a pu renforcer ses activités en participant au financement de certains projets. D'autres projets, qui ne peuvent être financés par la Mission, sont communiqués par l'intermédiaire de la banque de données de la Mission aux donateurs intéressés, ambassades et délégations présentes à Vienne. Cette banque de données a été présentée sur le site Web de la Mission à la fin du mois de septembre 2001.

En conclusion, le chef de Mission et d'autres membres de rang élevé de la Mission ont tenu de nombreuses réunions avec des

représentants d'organisations et institutions internationales à l'occasion de leur visite en Croatie, comme par exemple le Rapporteur spécial des Nations Unies pour les droits de l'homme en ex-Yougoslavie, le Procureur général du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, le Coordonnateur de l'Equipe spéciale du Pacte de stabilité sur la traite des êtres humains et de hauts responsables du Conseil de l'Europe.

En janvier 2001, le chef de Mission a participé à la réunion annuelle des chefs de mission convoquée par le Président en exercice à Bucarest, et en juillet à la réunion convoquée à Vienne par le Secrétaire général. En outre, il a assisté à la réunion régionale des chefs de mission de l'Europe du Sud-Est à Belgrade en mars 2001 et a accueilli celle de septembre 2001.

MISSION DE L'OSCE EN REPUBLIQUE FEDERALE DE YUGOSLAVIE

Le Conseil permanent de l'OSCE a, par sa Décision No 401 du 11 janvier 2001, décidé de créer une nouvelle Mission de l'OSCE en République fédérale de Yougoslavie, qui aura un mandat étendu ; la mission :

« ... apportera son concours et fournira des avis compétents aux autorités yougoslaves, à tous les niveaux, ainsi qu'aux individus, groupes et organisations intéressés, en ce qui concerne la démocratisation et la protection des droits de l'homme, et notamment les droits des personnes appartenant à des minorités nationales. Dans cette perspective, et afin de promouvoir la démocratisation, la tolérance, l'état de droit et le respect des principes, normes et engagements de l'OSCE, la Mission prêtera également assistance et conseil en vue de l'application intégrale de la législation dans les domaines relevant de son mandat et observera le fonctionnement et le développement réguliers des institutions, processus et mécanismes démocratiques. En particulier, la Mission appuiera la restructuration des services chargés de l'application des lois et des organes

judiciaires et les actions de formation correspondantes. »

Par ailleurs, il est expressément spécifié dans le mandat que la Mission fournira des conseils et un appui en coopération étroite avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), afin de faciliter le retour des réfugiés à partir de la Yougoslavie et vers la Yougoslavie, qu'elle apportera une assistance dans le domaine des mesures de confiance et de sécurité et concernant d'autres questions d'ordre politico-militaire, et enfin qu'elle apportera une assistance dans le domaine de l'environnement.

Conformément à la décision du Conseil permanent, le mandat initial de la Mission expire au 31 décembre 2001 ; toute prorogation du mandat appellera une nouvelle décision du Conseil permanent.

Le 17 janvier 2001, l'Ambassadeur Stefano Sannino (Italie) a été nommé chef de la Mission de l'OSCE en République fédérale de Yougoslavie. La Mission a été officiellement installée à Belgrade le 16 mars 2001, lors d'une cérémonie à laquelle assistait le Ministre des affaires étrangères de la République fédérale de Yougoslavie, le Président en exercice de l'OSCE et le Secrétaire général du Conseil de l'Europe, après la signature plus tôt le même jour d'un mémorandum d'accord avec le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie.

L'effectif autorisé de la Mission a été initialement fixé à 30 membres recrutés sur le plan international. Etant donné que le mandat de la Mission insiste sur la consultation et sur le partenariat avec le Gouvernement et les ONG, la Mission dispose également d'un nombre inhabituellement important d'experts et de conseillers recrutés sur le plan national, qui travailleront côte à côte avec leurs collègues recrutés sur le plan international dans tous les départements. Le nombre total de personnes recrutées sur le plan national s'élève actuellement à 55, dont 22 pour le personnel d'appui. La Mission comprend maintenant quatre départements principaux (état de droit et droits de l'homme, démocratisation, application des lois et médias), ainsi que le bureau du chef de la Mission et le département de l'administration et des finances qui fournit des services à tous les autres départements de la Mission.

En outre, la Mission est autorisée à recruter sur le plan international 32 responsables de projet en vue d'appuyer le Programme de formation pour une police multiethnique en Serbie du Sud. Actuellement, 19 instructeurs de police internationaux ont été nommés, ainsi que 22 agents auxiliaires locaux, basés à l'Ecole serbe de police de Mitrovo Polje.

Activités de la Mission à Belgrade

Depuis l'installation de la Mission en mars 2001, elle s'est principalement attachée à définir, lors de discussions avec les représentants du Gouvernement, les ONG nationales et internationales, les donateurs bilatéraux et d'autres organisations internationales (en particulier le Conseil de l'Europe, les institutions des Nations Unies, la Banque mondiale et l'Union européenne) une série de programmes relatifs à la réforme législative et au renforcement des institutions et des capacités, qui sont les tâches centrales assignées à la Mission. Un effort a été fait non seulement pour bâtir un projet commun et un partenariat avec le Gouvernement, mais aussi pour organiser des relations entre le Gouvernement et la société civile. Dans plusieurs domaines, la Mission a réussi à réunir pour la première fois autour d'une même table des représentants du gouvernement, des ONG et des participants nationaux et internationaux intéressés afin d'examiner et d'approuver des projets et des programmes communs.

Sur la base de ces contacts et de ces entretiens initiaux, il a été décidé de centrer l'effort sur ce qui suit : la réforme du système judiciaire et de la police, le recyclage des administrateurs publics au niveau central et local, le renforcement de la dimension parlementaire, l'appui à la mise en place d'une institution nationale du médiateur/défenseur du peuple, la lutte contre la traite des êtres humains, la transparence des médias et la transformation du système national de radiotélévision en service d'intérêt général, la création d'un ministère de l'environnement et la rédaction d'une législation relative à l'environnement, et l'assistance à la République fédérale de Yougoslavie pour l'aider à remplir ses engagements concernant les mesures de confiance et de sécurité.

Les activités relatives à plusieurs de ces domaines ont déjà commencé, et des plans d'action pour chacun des départements centraux de la Mission ont été lancés, lesquels constitueront la base des activités de la Mission pour le reste de l'année 2001 et pour 2002.

Les principales activités entreprises par la Mission au cours de ses six premiers mois d'existence sont décrites ci-dessous. Les activités en Serbie du Sud sont indiquées à part.

Etat de droit/droits de l'homme. Sur la base des conclusions d'une table ronde sur la réforme judiciaire tenue à Belgrade en avril 2001 et parrainée par la Mission et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), un programme a été mis sur pieds pour la création de l'institut national de formation continue et de perfectionnement pour les juges, les procureurs et les membres des professions juridiques. Le programme comprend : la création, en partenariat avec le Gouvernement, d'un fonds-relais alimenté par des ressources internationales et destiné à compléter pour une période limitée les traitements des juges et des procureurs ; un projet visant à créer une association du barreau et une association du parquet ; et divers autres projets tendant à renforcer l'efficacité de l'action publique pénale. La Mission a aussi reçu des dons bilatéraux pour financer l'établissement d'une section particulière qui, au sein du Département de l'état de droit, s'occuperait de faire traduire en anglais la législation des républiques et de la Fédération.

Conformément aux recommandations d'une table ronde sur la création d'une institution du médiateur en Yougoslavie, qui a été organisée avec l'aide de l'institution similaire grecque et d'institutions de médiation internationales, la Mission s'est mise d'accord avec le gouvernement sur un programme qui comprendra : appui législatif, avis d'experts, voyages d'étude et campagne de sensibilisation du public.

Un programme relatif à la réforme pénale a aussi fait l'objet d'un accord avec les autorités serbes et a été présenté à des donateurs internationaux ; il se base sur les recommandations d'une mission d'évaluation des besoins dans les prisons serbes effectuée par le Conseil de l'Europe et des experts du

BIDDH de l'OSCE en mai/juin 2001. Les activités proposées concerneront l'analyse de la législation, des voyages d'étude et la formation professionnelle.

Sur la base du travail d'observation effectué par la Mission concernant les charniers en Serbie, une proposition a aussi été soumise aux donateurs internationaux afin d'obtenir une assistance pratique dans ce domaine et, à plus long terme, d'établir un centre de médecine légale à Belgrade.

Le Département de l'état de droit a aussi commencé à recruter afin de pouvoir appuyer sur le plan juridique, institutionnel et du renforcement des capacités les efforts du Gouvernement serbe et du Gouvernement fédéral pour lutter contre la corruption.

Démocratisation. En avril 2001, la Mission a organisé à Belgrade une table ronde sous les auspices de l'Equipe spéciale du Pacte de stabilité sur la traite des êtres humains, qui a abouti à la mise en place d'un mécanisme national intersectoriel réunissant des représentants du Gouvernement et des ONG pour la lutte contre la traite à partir de la Yougoslavie et transitant par la Yougoslavie. La Mission, travaillant avec l'Organisation internationale pour les migrations, appuie ce mécanisme national en rédigeant des projets de règles et procédures nationales pour la prise en charge des victimes.

Un plan d'action pour l'assistance parlementaire en partie financé par des dons a été établi en vue de renforcer le fonctionnement démocratique et les capacités des institutions parlementaires et des partis politiques au niveau de la Fédération, des républiques et des provinces. Il s'agit d'une assistance en matière de réglementation et de formation pour les cabinets des présidents de parlements, les membres des parlements et le personnel des assemblées parlementaires, qui prend la forme de séminaires, de contacts avec d'autres institutions parlementaires et d'activités ponctuelles.

Un projet de formation d'instructeurs est en préparation dans le cadre d'un programme d'aide aux administrations locales destiné à améliorer leur efficacité et à préparer les autorités municipales à la décentralisation qui a été décidée, l'effort portant spécialement sur la Serbie du Sud, le Sandjak et la Voïvodine. Le programme comprend aussi un appui à la

création d'une école nationale pour administrateurs civils.

Essentiellement dans le contexte de l'Equipe spéciale du Pacte de stabilité sur la parité des sexes, diverses initiatives ont été lancées par la Mission, tendant en particulier à améliorer le rôle et la condition de la femme dans la politique et dans le travail.

Application des lois. Les activités de la Mission dans ce domaine se sont essentiellement réparties entre l'appui à la mise en place d'un élément de police multiethnique en Serbie du Sud et le travail du consultant de la Mission pour les questions de police.

Le consultant pour des questions de police a été nommé en février 2001 en vue d'étudier de manière approfondie le fonctionnement du maintien de l'ordre en République fédérale de Yougoslavie, et de recommander les modifications et les mesures d'aide internationale qui seraient nécessaires pour moderniser l'action de la police selon les normes européennes et pour intégrer les forces de l'ordre de la République fédérale de Yougoslavie dans la communauté policière internationale. Le rapport a été achevé en juillet 2001 et servira de base courant d'appui à la réforme de la police en République fédérale de Yougoslavie.

Médias. En plus de ses activités pour l'appui au développement de médias multiethniques en Serbie du Sud et dans d'autres zones abritant des minorités, le Département des médias de la Mission a été désigné comme coordonnateur pour l'appui national et international à la transformation de la radio et de la télévision serbes en un véritable service d'intérêt général, et en particulier pour la réforme de la rédaction des journaux parlés et télévisés. Une assistance a aussi été fournie de manière continue pour aider à rédiger de nouveaux textes de lois et règlements concernant la radiotélévision, l'information et les licences, avec l'aide du Conseil de l'Europe, de donateurs nationaux et internationaux et des ONG.

Environnement. Dans ce domaine, la principale réalisation de la Mission à ce jour, a été de constituer un groupe international de donateurs et de conseillers pour appuyer les efforts engagés par les autorités serbes pour établir une nouvelle législation de

l'environnement conforme aux normes européennes et internationales. La Mission a aussi fourni des conseils et un appui concernant les aspects de la législation qui ont trait aux enquêtes publiques et au renforcement des institutions et des capacités. Des progrès ont été réalisés concernant les « jumelages » de villes spécialement axés sur les questions d'environnement.

Mesures de confiance et de sécurité. Sur la base des recommandations d'une table ronde tenue à Belgrade en mars 2001 sous les auspices conjoints du Centre de prévention des conflits de l'OSCE et du Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie, a été lancé un programme pour la destruction par l'armée yougoslave des stocks excédentaires d'armes légères et de petit calibre. D'étroites relations de travail ont aussi été établies avec l'armée yougoslave dans un certain nombre d'autres domaines, concernant en particulier l'intention de la RFY de demander à adhérer au programme de partenariat pour la paix de l'OTAN.

Relations extérieures. La Mission attache une importance particulière aux relations extérieures et à la communication avec le public au-delà de la ville de Belgrade. Ces activités ont été pour l'essentiel menées à bien par l'intermédiaire du bureau du (de la) porte-parole. En particulier, le site Web de la Mission gagne en importance en tant que moyen de diffusion des connaissances sur l'OSCE et sur la Mission. Le fait de rendre compte fréquemment et de manière favorable du rôle de la Mission dans la mise sur pied d'une police multiethnique en Serbie du Sud a contribué à rendre plus objectif les jugements sur l'OSCE alors que celle-ci a, jusqu'à une date récente, souffert d'une perception négative de son rôle au Kosovo en 1999. La communication avec les régions a été renforcée par le moyen de visites régulières d'un membre de haut rang de la Mission. Un autre projet relatif à un centre de documentation et de ressources à Belgrade est à l'étude conjointement avec le Conseil de l'Europe.

Activités de la Mission en Serbie du Sud

L'autre élément central des activités de la Mission depuis la phase de démarrage a été le travail qu'elle a accompli pour soutenir la

coopération interethnique en Serbie du Sud. Ceci est un exemple important de la capacité de prévention des conflits et de renforcement de la confiance que l'OSCE peut offrir dans la région.

Avant la création de la mission, des négociations avaient été entamées sous les auspices de l'OTAN et de l'Union européenne pour mettre fin au conflit qui opposait dans les communes de Presevo, Bujanovac et Medvedja en Serbie du Sud, les combattants albanais de souche et les forces de sécurité yougoslaves serbes. Dans le cadre d'un ensemble négocié de mesures de confiance politico-militaires et civiles destinées à permettre un cessez-le-feu, une stabilisation de la zone ainsi que le retour progressif des forces de la République fédérale de Yougoslavie à la frontière administrative avec le Kosovo, l'OSCE a été invitée fin mars 2001 à étudier et appliquer un plan relatif à l'entraînement d'une nouvelle force de police multiethnique dans les communes en question afin de remettre à niveau la composante albanaise de souche.

Avec l'aide précieuse de l'école de police du Kosovo, le département de l'application des lois de la Mission a d'abord lancé deux phases pilotes d'instruction pour un petit nombre de recrues albanaises de souche et de fonctionnaires de police serbes locaux à Bujanovac. Un plan a parallèlement été établi, avec l'approbation du Conseil permanent (PC.DEC/436) concernant une troisième phase qui comportera des stages de 12 semaines pouvant accueillir chacun jusqu'à 100 stagiaires albanais de souche et serbes. A l'achèvement du programme, en mai 2002, 400 nouveaux fonctionnaires de police auront été formés pour la région, dont 60 pour cent albanais de souche. S'appuyant sur son expérience en Serbie du Sud, le département de l'application des lois a commencé à étudier la formule d'une police multiethnique pour la Serbie dans son ensemble y compris le Sandjak et la Voïvodine, et même éventuellement le Monténégro.

La Mission, avec les autorités yougoslaves serbes, a aussi mis en route un sous-comité pour les droits de l'homme de l'organe de coordination pour la Serbie du Sud à titre de mécanisme de confiance et de prévention des conflits. S'agissant de la mise sur pied de médias multiethniques en Serbie du Sud, un

premier pas a aussi été fait avec la nomination d'observateurs serbes et albanais de souche résidant dans la région, et avec la formation de journalistes locaux. La Mission prépare aussi des programmes similaires pour le Sandjak et la Voïvodine.

Monténégro

Bien que le mandat de la Mission de l'OSCE en République fédérale de Yougoslavie s'applique en principe au territoire des deux républiques constituant la Fédération, les autorités du Monténégro ne reconnaissent plus la juridiction de la RFY sur leur territoire et n'ont pas été parties aux accords installant la Mission en République fédérale de Yougoslavie. Entre-temps, la présence de l'OSCE au Monténégro a été assurée par le Bureau OSCE/BIDDH de Podgorica, établi en 1999 en vertu d'un accord spécial.

Depuis sa création, la Mission de l'OSCE en République fédérale de Yougoslavie a étroitement collaboré avec le Bureau du BIDDH à Podgorica. Quelques résultats ont déjà été obtenus dans le domaine de la conduite des activités de police, grâce au voyage d'étude au Monténégro du Consultant de la Mission pour les questions de police, et dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains grâce à la participation d'un haut représentant monténégrin à la table ronde parrainée par l'OSCE à Belgrade en avril 2001.

Le 31 décembre 2001, le financement du Bureau OSCE/BIDDH de Podgorica par les fonds du BIDDH doit cesser. Le Bureau, ou bien fermera, ou bien deviendra une antenne de la Mission de l'OSCE en République fédérale de Yougoslavie. Cette dernière option représenterait une évolution rationnelle du mandat actuel de l'Organisation en République fédérale de Yougoslavie, permettant de poursuivre les activités de réforme lancées par le Bureau.

Sous réserve de confirmation par le Conseil permanent, la Mission en République fédérale de Yougoslavie a commencé à faire le nécessaire pour que ce changement puisse prendre effet au 1er janvier 2002. Par la suite, l'intention de la Mission est de travailler en partant de ce qui a déjà été fait par le Bureau de Podgorica, et d'élargir autant qu'il convient l'éventail des activités existantes en accordant

une attention particulière aux questions de police, à la lutte contre la traite des êtres humains et au renforcement de la transparence des médias.

MISSION DE L'OSCE AU KOSOVO

Après avoir contribué deux années durant à promouvoir la gouvernance et la justice démocratiques ainsi que le renforcement des institutions, la Mission de l'OSCE au Kosovo s'emploie désormais à consolider les progrès réalisés. Elle a réorienté ses activités pour se concentrer sur la viabilité à long terme des institutions récemment créées en les rationalisant. Pour accomplir cette tâche, trois grands principes ont guidé la Mission dans tous ses programmes. En premier lieu, il était indispensable de promouvoir la réappropriation par le Kosovo des nouvelles institutions. La Mission a systématiquement prôné la participation des citoyens du Kosovo à tous les niveaux de l'administration. Toutes les structures récemment créées ont été conçues dans le but de les transférer à terme aux Kosovars de toutes les communautés ethniques, plutôt que de continuer à faire appel à du personnel international. Le second principe est celui de la dépolitisation et de la professionnalisation. Après une décennie de gouvernance totalement politisée, la Mission a contribué à dépolitiser les institutions publiques du Kosovo, notamment la fonction publique, la police, l'appareil judiciaire, les médias et l'enseignement. Pour ce faire, il a fallu introduire de nouvelles normes fondées sur le mérite et les performances pour le recrutement et les licenciements, les promotions, l'octroi de primes et la formation. Et enfin, dans toutes ses activités, la Mission s'est efforcée de contribuer à la qualité des politiques et des opérations de la Mission des Nations Unies au Kosovo (MINUK) en consolidant les processus démocratiques et en mettant l'accent sur la transparence, la participation de la population et le respect des droits de l'homme.

Démocratisation. Le Département de la démocratisation a axé ses activités sur le renforcement de l'administration civile, des partis politiques et de la société civile kosovars, avec pour objectif général de consolider les valeurs, les structures et les

institutions démocratiques du Kosovo. L'Institut d'administration civile s'est employé à créer une administration publique professionnelle en la familiarisant avec les principes de la gouvernance démocratique. Depuis le début du programme en février 2000, plus de 3 200 personnes ont suivi la formation dispensée par l'Institut. Durant toute l'année 2001, l'Institut a organisé, à l'intention de fonctionnaires de rang supérieur et intermédiaire, des stages de courte et de moyenne durée sur l'administration locale. Il a également organisé un séminaire à l'intention des directeurs généraux et des présidents des assemblées municipales, ainsi que des stages de formation en Norvège, en France et en Allemagne. Un autre important séminaire de formation était consacré au rôle de l'opposition.

Le Département de la démocratisation s'est également employé à améliorer la capacité d'organisation des partis politiques kosovars en les aidant à élaborer leurs propres programmes politiques et à se préparer aux élections générales de novembre 2001. Tout au long de l'année, la Mission a concentré son attention sur les partis ayant démontré qu'ils étaient viables et qu'ils bénéficiaient d'un soutien populaire. Les forums consultatifs pour les partis politiques, qui permettent l'échange d'informations sur des questions relatives aux préparatifs des élections, ont été rétablis aux niveaux central et local. Des séminaires traitant de la politique municipale, de l'autonomie municipale et de la planification urbaine ont en outre été organisés ainsi que des ateliers spécialement destinés aux femmes et aux jeunes. La Mission a aussi continué à apporter son concours aux partis politiques représentant des communautés ethniques. Afin de permettre aux partis de poursuivre leurs activités à long terme, les centres de services aux partis politiques, qui ont été créés par la Mission, continuent de fonctionner et mettent à la disposition des partis politiques des locaux et du matériel tout en coparrainant des programmes de formation destinés à aider les partis et les candidats indépendants à mettre en place des structures et à assurer leur pérennité.

La Mission a continué de prêter son concours à la mise en place de structures non politiques telles que des groupements de citoyens et d'ONG locales, et à jouer un rôle de coordination pour la communauté des

donateurs. La Division d'appui à la société civile et aux ONG a centré son attention sur la participation des citoyens et la réconciliation. La Division a également organisé des conférences thématiques et des formations en coopération avec des comités d'ONG regroupant des ONG s'occupant de femmes et de jeunes et des associations professionnelles. L'un des grands mérites de la Division a aussi été, grâce à ses centres de ressources pour ONG, de leur fournir un espace neutre, des informations et un appui logistique et de créer des centres communautaires dans les régions à composition mixte et ethnique. Dans le but de favoriser la création d'une communauté viable d'ONG au Kosovo, la Mission a continué de travailler en coopération avec un forum des ONG et une association d'ONG en veillant à concentrer les ressources et la formation sur les ONG viables actives dans les domaines des droits de l'homme, de la réconciliation, et de l'émancipation des communautés ethniques et des femmes.

Droits de l'homme. La Mission joue un rôle de chef de file en ce qui concerne l'observation de la situation des droits de l'homme et la mise en place de capacités locales chargées d'entreprendre des campagnes en faveur des droits de l'homme. La Mission fait également régulièrement rapport sur des préoccupations d'ordre général telles que la liberté de déplacement, les actes de discrimination et la traite des êtres humains. En 2001, la formation dispensée par la Division portait sur trois principaux domaines : formation en cours d'emploi destinée à améliorer les compétences et les qualifications des agents sur le terrain ; formation externe à l'intention de quelques groupes cibles essentiels comme les journalistes et les fonctionnaires ; et appui aux activités de formation et de promotion sur le terrain.

Les activités d'observation de la Mission lui permettent d'identifier les domaines dans lesquels la législation nationale et les faiblesses de l'appareil judiciaire posent des problèmes et elle fait des recommandations pour tenter de les résoudre. Des spécialistes des droits de l'homme identifient les domaines critiques pour la promotion et la protection des droits de l'homme, au nombre desquels figurent le système juridique kosovar, tandis que des observateurs spécialement formés

recueillent des informations et analysent les réactions des services de police et des forces de sécurité concernés et suivent les procédures judiciaires, de l'arrestation jusqu'à l'inculpation et au procès en passant par les audiences préalables aux procès. En avril, les résultats du second examen semestriel du système juridique kosovar ont été publiés, fournissant une analyse concrète et constructive des problèmes structurels au sein du système judiciaire. Enfin, s'agissant de la question des droits de propriété, la Division suit les cas d'occupation, d'expulsion et d'attribution illégales de logements, tout en observant le travail des autorités municipales et de la Direction du logement et des biens immeubles.

La question de la traite des êtres humains est une autre des priorités dans le domaine des droits de l'homme. A la suite de l'adoption par la MINUK d'un règlement sur la lutte contre la traite des être humains en janvier 2001, la Mission a organisé plusieurs tables rondes régionales et dispensé une formation juridique sur la question à des juges, des juristes, des agents de la force publique et des membres d'ONG. Assumant un rôle de coordination, la Mission a suivi tous les aspects du travail effectué au Kosovo pour lutter contre la traite des êtres humains. Concrètement, elle a défini des procédures opérationnelles standard pour l'assistance aux victimes. Elle a aussi fait appel à ses centres régionaux de coordination de la lutte contre la traite pour former les membres du Service de police du Kosovo et de la police de la MINUK à ces procédures.

La Division continue de contribuer activement à la protection et à la promotion des droits des communautés ethniques. Sept rapports d'évaluation, établis en commun par l'OSCE et le HCR, ont été publiés à ce jour. En outre, la création d'un poste de conseiller juridique principal pour les questions de minorités, en mars 2001, s'est traduite par la définition d'objectifs dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'emploi. La Mission a également participé aux activités de la Commission mixte des retours et à des visites au Monténégro et en Serbie du Sud destinées à informer les personnes déplacées.

Primauté du droit. La Division de la primauté du droit contribue à la mise en place d'institutions démocratiques à l'appui de la primauté du droit et de l'administration de la

justice en organisant des stages à l'intention des ONG actives dans le domaine juridique, des membres du Barreau du Kosovo et des candidats à l'examen d'admission au Barreau et en leur apportant son concours. La Division fournit également un appui logistique et matériel à l'appareil judiciaire kosovar et a joué un rôle non négligeable dans la création de plusieurs instituts d'importance majeure.

L'Institut kosovar de formation judiciaire, qui a emménagé dans ses propres locaux à Pristina en mars 2001, assure la formation des juges et des procureurs. Il organise à l'intention des juges, procureurs et avocats de la défense des séminaires et des séances d'information portant notamment sur les procédures d'enquête, l'appareil judiciaire et les normes relatives aux droits de l'homme, les questions de droits de propriété et les crimes de guerre. L'Institut a aussi contribué à l'organisation d'études sur le terrain, à l'élaboration de programmes d'échanges à l'intention des magistrats locaux ainsi qu'à la formation de magistrats locaux qui deviendront eux-mêmes formateurs à l'Institut.

En 2001, le Centre kosovar pour les questions juridiques, créé par la Mission, a joué un rôle de premier plan dans la mise à jour du programme des cours de la Faculté de droit de l'Université de Pristina. Il a également mis au point des programmes d'échange d'étudiants avec d'autres universités européennes et a aidé les futurs juristes les plus doués à obtenir des bourses pour étudier à l'étranger. Il a aussi organisé et accueilli des séminaires et des ateliers à l'intention des membres de la communauté juridique kosovare et publié, en anglais, albanais et serbe, six compilations du droit applicable ainsi que la revue de droit Kosovo Legal Studies. En 2001, le Centre a aussi inauguré la première bibliothèque de droit gérée par des professionnels au Kosovo.

En collaboration avec le Barreau du Kosovo, la Mission a créé en avril 2001 le Centre de défense pénale et de ressources afin d'être en mesure de fournir rapidement des conseils d'experts pour l'application des normes internationales en matière de droits de l'homme à des affaires spécifiques et de renforcer les capacités des avocats locaux de la défense. Le rôle du Centre est de s'assurer que les autorités respectent les droits des accusés tout au long de la procédure pénale et que la

loi soit appliquée équitablement et en toute impartialité.

Depuis l'inauguration de l'institution du médiateur en novembre 2000, toute personne morale au Kosovo a le droit, sans devoir craindre de représailles, de déposer plainte auprès de cette instance indépendante pour violation des droits de l'homme ou pour toute action constituant un abus d'autorité des administrations publiques au Kosovo.

Médias. La Mission a joué un rôle de premier plan dans la renaissance de Radio-Television Kosovo (RTK) en tant qu'organisme public et indépendant de radiodiffusion, et a pris une part active dans la refonte du règlement sur la radiodiffusion en deux projets de règlement. Le premier règlement, qui fait actuellement l'objet d'un examen final, établira une commission intérimaire de contrôle des médias, qui se substituera au Commissaire provisoire pour les médias, augmentant ainsi l'apport local en ce qui concerne la délivrance des autorisations, le financement et l'observation des stations de radiodiffusion. Le second règlement crée une structure juridique et de financement pour la RTK, ainsi qu'un conseil composé de membres recrutés sur le plan international et de Kosovars qui en supervisent le fonctionnement. La Mission a contribué au développement de la RTK, qui émet aujourd'hui sept heures par jour en albanais et en serbe, avec des journaux parlés et d'autres programmes en bosniaque et en turc, en l'aidant à professionnaliser son personnel et à préserver son indépendance rédactionnelle de toute influence politique.

S'agissant du système de radiodiffusion au Kosovo, le réseau kosovar de transmission terrestre permet aujourd'hui à environ 80 pour cent de la population de recevoir quatre chaînes radio et trois programmes de télévision, RTK, Koha Vision et RTV-21. Malgré les problèmes provoqués par la fermeture de la frontière entre le Kosovo et l'ex-République yougoslave de Macédoine, les travaux d'installation du restant du réseau se poursuivent. La Mission négocie actuellement avec des donateurs, notamment la United States Agency for International Development et le Programme des Nations Unies pour le développement (représentant le Gouvernement japonais), pour faire en sorte que le plan intégré soit acceptable pour toutes les parties.

Début 2001, le processus d'attribution des autorisations d'émettre s'est poursuivi avec, dans chacune des municipalités, des auditions au cours desquelles les participants étaient mis en concurrence. En parallèle, la Mission a rencontré tous les exploitants de stations de radiodiffusion bénéficiant d'une autorisation d'émettre au Kosovo pour leur expliquer les exigences applicables en la matière et répondre à leurs préoccupations. La Mission a également élaboré une directive administrative instaurant une redevance à la charge de la RTK pour l'autorisation d'émettre, des consultations finales à ce sujet étant actuellement en cours.

Dans l'attente de la mise en place d'un système surveillé par la profession elle-même et d'une commission intérimaire de contrôle des médias, la Mission fournit une évaluation systématique du respect des codes de conduite pour les médias imprimés et la radiodiffusion en surveillant les stations de radio et de télévision du Kosovo ainsi que ses journaux quotidiens, aux niveaux central et local. Le Commissaire pour les médias ayant décidé d'imposer une amende à deux quotidiens albanais du Kosovo, Bota Sot et Epoka e Re, pour infractions au code provisoire pour les médias imprimés, la Mission lui a prêté son appui en lui fournissant par ailleurs des avis juridiques et une aide administrative. Les amendes imposées par le Commissaire pour les médias semblent avoir eu un effet salutaire, les médias ayant apparemment adopté un ton plus modéré.

En plus de l'appui technique, logistique et en matière de programmation qu'elle fournit aux médias, la Mission poursuit ses activités de formation et ses consultations avec les stations radio. Quelque 165 journalistes de la presse, de la radio et de la télévision ont participé aux stages de formation organisés par la Mission cette année. Elle a poursuivi sa coopération avec le Centre européen du journalisme pour dispenser une formation en journalisme et en administration des médias aux diffuseurs kosovars. Elle a coopéré avec la Fondation Friedrich Ebert dans le cadre d'une formation de base aux médias à l'intention des Roms et avec le Centre européen sur un projet de programmation exécuté par une dizaine de journalistes Roms de la radio. Durant toute l'année 2001, la Mission a continué à utiliser le Fonds pour imprévus afin de contribuer au

développement des médias et d'aider les journalistes au sein des communautés non albanaises. La distribution gratuite de magazines aux élèves des écoles serbes s'est poursuivie, et la vente de publications serbes a repris en juin 2001, après que des questions de sécurité aient été réglées.

Elections. A la suite des élections municipales d'octobre 2000, conformément au budget approuvé par l'OSCE pour des projets de renforcement des capacités, le Département des élections a mis l'accent en janvier et février 2001 sur les trois domaines suivants : formation à l'intention des membres des commissions électorales municipales, perfectionnement professionnel du personnel international et local de la Mission, et planification du transfert progressif des responsabilités pour l'administration des élections. Le 1er mars 2001, le Représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Hans Haekkerup, a invité les Etats participants de l'OSCE à prendre les dispositions nécessaires pour organiser, à l'échelle du Kosovo tout entier, d'éventuelles élections à l'Assemblée. Par la suite, la Mission a été chargée d'élaborer un plan opérationnel pour l'inscription des électeurs et les élections. Les projets de renforcement des capacités et de formation sont donc passés au second plan par rapport à l'organisation de l'inscription des électeurs et d'une élection. Après l'adoption, le 15 mai 2001, du cadre constitutionnel pour l'auto-administration provisoire et l'approbation par l'OSCE d'un budget additionnel pour les élections, la Mission a été en mesure de se préparer à exécuter des activités de services aux électeurs, qui ont débuté le 30 juillet 2001. Les élections municipales de l'année dernière ont marqué un tournant en ce qui concerne les progrès réalisés vers l'auto-administration, telle quelle est définie dans la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies, mais elles ont été ternies par l'abstention de la minorité serbe du Kosovo. Comme la liberté de mouvement n'était pas assurée et compte tenu du très faible nombre de personnes déplacées de retour de Serbie, les représentants politiques serbes du Kosovo ont opté pour la solution du boycott mais ils ont néanmoins été nommés au sein de diverses assemblées municipales après les changements intervenus à Belgrade.

Concernant les prochaines élections à l'Assemblée, la Mission s'efforce d'inclure les communautés qui se sont abstenues de participer ou qui n'ont participé que partiellement aux élections municipales de l'an 2000. La Mission a consacré des ressources considérables à l'inscription des membres de ces communautés, résidant ou non au Kosovo, et à les encourager à s'inscrire et à participer aux élections générales en novembre 2001. La Mission a créé un groupe spécial composé d'équipes mobiles qui ont été à la rencontre des communautés de personnes déplacées en Serbie et au Monténégro ainsi que de la communauté serbe kosovare à l'intérieur du Kosovo. La Mission a également consenti des efforts considérables pour contacter les représentants politiques et les dirigeants de partis yougoslaves et républicains en vue de solliciter leur soutien pour l'inscription des électeurs et des partis politiques. Comme les élections doivent impérativement être ouvertes à tous, la Mission s'est activement employée à faire passer le message que la participation des Serbes du Kosovo était indispensable s'ils souhaitaient sauvegarder leurs intérêts et avoir une influence sur l'évolution de la situation au Kosovo. Grâce à ces efforts, un grand nombre de Serbes du Kosovo se sont inscrits pour voter.

L'adoption du cadre constitutionnel le 15 mai 2001 a permis au Représentant spécial Haekkerup d'annoncer, en concertation avec la Mission, que les élections générales se tiendraient le 17 novembre 2001. Elaboré au cours de neuf semaines d'inlassables négociations auxquelles la Mission a participé, le règlement électoral, qui est conforme aux lignes directrices arrêtées par la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies, traite des pouvoirs et des responsabilités des institutions provisoires d'auto-administration, des pouvoirs et responsabilités réservés au Représentant spécial du Secrétaire général et fournit des précisions sur les institutions d'une assemblée et sur les pouvoirs exécutif et judiciaire. Si le cadre constitutionnel a été le résultat d'un compromis équitable, un consensus s'est dégagé sur toutes les questions relatives aux dispositions électorales du cadre constitutionnel qui ont été recommandées par la Mission, notamment, une circonscription

électorale unique, la représentation proportionnelle, un scrutin de liste sans panachage et une date limite fixée au 1er janvier 1998 pour être admis à voter. La Mission a recommandé que 20 sièges au sein de l'Assemblée de 120 membres soient réservés à des représentants de communautés ethniques non-albanaïses afin de garantir une représentation appropriée des communautés les plus vulnérables au sein de la future Assemblée. La Mission a également fait campagne pour inciter les femmes à se porter candidates aux élections et s'est entendue avec la Commission électorale centrale pour qu'il y ait un tiers de femmes dans les deux premiers tiers des candidats inscrits sur la liste de chaque entité politique.

La Commission électorale centrale a été reconstituée en mars 2001. Elle compte neuf experts locaux et trois experts internationaux qui ont été nommés sur recommandation de la Mission. La Commission fait des recommandations au Représentant spécial sur les règles de base de la conduite des élections. Elle est également chargée de l'agrément des partis politiques qui ont présenté leurs candidatures entre le 20 juin et le 20 juillet 2001 et souhaitent participer aux élections le 17 novembre.

Formation et perfectionnement de la police. En septembre 2001, 16 cours d'initiation de base ont eu lieu et quelques 4 100 membres du Service de police du Kosovo ont été diplômés de l'Ecole de police du Kosovo et déployés dans tout le Kosovo. L'école compte en permanence plus de 650 élèves, recrues de base et officiers du Service de police du Kosovo, qui y suivent différents programmes de formation. L'objectif consistant à assurer la formation d'une tranche initiale d'environ 4 000 membres de la police a été atteint en mai 2001 et quelques 1 700 élèves supplémentaires devraient avoir achevé leur formation d'ici décembre 2001. Les promotions précédentes se composaient en moyenne de 19 pour cent de femmes et de 16 pour cent de membres des minorités.

A l'issue du cours de base de 12 semaines, les candidats suivent une formation sur le terrain, d'une durée d'au moins 15 semaines, dispensée par des membres spécialement formés de la police de la MINUK ou du Service de police du Kosovo. L'école propose

également une série d'autres programmes dans les domaines suivants : formation de remise à niveau, formation à des fonctions d'encadrement et de gestion, et formation avancée et spécialisée, qui comporte des stages sur les méthodes d'enquête criminelle et les enquêtes sur les accidents de la circulation, la conduite en situation d'urgence ainsi qu'un stage de certification qui permet à des membres de la police sélectionnés à cet effet de devenir eux-mêmes formateurs.

Département d'appui à la gouvernance démocratique et à la société civile. La Mission a continué de codiriger les 20 départements administratifs créés dans le cadre de l'Accord de décembre 1999 sur la structure administrative intérimaire mixte. Le Département se compose de cinq principaux groupes, qui continuent de surveiller les structures naissantes d'administration des affaires publiques afin de détecter et de corriger les développements qui risqueraient d'affecter la mise en place d'un système de gouvernement moderne, transparent et responsable.

Le Bureau pour l'égalité des chances, qui dépend du Département, a conçu l'enquête effectuée sur l'emploi par la structure administrative intérimaire mixte, enquête qui porte sur les entraves à l'emploi et sur la sous-représentation de certains groupes de personnes au sein des départements. Le Bureau des droits de l'homme a engagé une consultation avec la structure administrative intérimaire mixte destinée à promouvoir le respect des droits de l'homme. Le Département a également fourni des conseils pour l'élaboration d'une nouvelle directive administrative concernant l'inscription des ONG et les rapports qu'elles sont tenues de fournir. Depuis qu'il a été chargé de l'inscription des partis politiques en février 2001, le Département s'est occupé de tous les aspects de l'inscription, de la fourniture d'informations sur les procédures d'inscription jusqu'au traitement des formulaires d'inscription.

MISSION DE CONTROLE DE L'OSCE A SKOPJE CHARGÉE D'ÉVITER LE DEBORDEMENT DU CONFLIT

La période considérée a été marquée par les nombreux défis résultant des activités des groupes armés albanais de souche qui ont opéré d'abord le long de la frontière septentrionale et ensuite dans les régions de Tetovo et de Kumanovo, et ont constitué la menace jusqu'ici la plus sérieuse pour la stabilité de l'ex-République yougoslave de Macédoine. Au cours du premier trimestre de cette année, la situation a été observée par les huit membres internationaux de la Mission. Le nombre des membres recrutés sur le plan international est passé à 16 en avril et à 26 au début du mois de juillet, conformément aux décisions du Conseil permanent visant à renforcer les capacités d'observation de la Mission (PC.DEC/405 et 414, respectivement). Le 6 septembre 2001, le chiffre a été porté à 51 par Décision No 437 du Conseil permanent. Afin de lui permettre de s'acquitter des tâches énoncées dans le plan du Président Trajkovski visant à vaincre la crise et qui demande, entre autres, un contrôle plus élargi de la situation ainsi que la fourniture d'assistance à l'application de l'Annexe C de l'Accord-cadre, le Conseil permanent a décidé le 29 septembre 2001 (PC.DEC/439) de renforcer la Mission en lui permettant de recruter 159 collaborateurs de plus sur le plan international, parmi lesquels 72 observateurs, 60 conseillers de police, 17 formateurs de police et 10 membres du personnel d'appui, pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2001. La Mission mettra principalement l'accent sur l'observation de la situation en général et sur la formation et la fourniture de services consultatifs aux forces de police, mais également sur d'autres questions considérées comme essentielles aux termes de l'Annexe C de l'Accord-cadre comme, par exemple, les relations interethniques et le développement des médias. Les activités correspondantes, comme le rôle de l'OSCE dans le redéploiement des forces de sécurité dans les zones touchées par la crise, sont déterminées en étroite coopération avec le gouvernement. En outre, la Mission est prête à aider le Bureau des institutions démocratiques

et des droits de l'homme (BIDDH) dans la préparation des élections qui devraient avoir lieu au début de 2002.

En vue de faciliter le dialogue politique, le Ministre roumain des affaires étrangères M. Mircea Geoana, Président en exercice, a aussi désigné un envoyé personnel, d'abord l'Ambassadeur Robert Frowick (Etats-Unis) puis, à partir du mois de juillet, M. Max van der Stoel (Pays-Bas), ancien Haut Commissaire pour les minorités nationales, à titre d'institution distincte de la Mission bien que complémentaire de celle-ci. M. van der Stoel a participé aux discussions d'Ohrid en étroite coordination avec l'Envoyé spécial de l'Union européenne, M. François Léotard, et l'Emissaire spécial des Etats-Unis, M. James Pardew. Ces pourparlers ont eu pour résultat l'Accord-cadre signé par les principaux partis politiques le 13 août 2001 et entériné par le Parlement en septembre 2001. Cet accord-cadre rejette le recours à la violence à des fins politiques et appelle au respect de l'intégrité territoriale du pays. Il propose une solution politique au conflit qui passe par des compromis constitutionnels et autres, et par une représentation accrue des minorités au sein de l'administration publique.

Au cours du premier trimestre de cette année, la Mission s'est concertée avec les institutions partenaires et a observé la zone affectée par la crise, en coordination et coopération étroites avec la Mission de surveillance de l'Union européenne, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), ainsi que des membres des missions diplomatiques présentes à Skopje. Lorsque la crise s'est étendue, la Mission s'est vu confier l'observation de la situation à partir des bureaux extérieurs qui avaient été établis dans les zones de Tetovo et de Kumanovo après le premier renforcement d'avril 2001. Tout au long de la crise, la Mission a informé la Présidence et le Conseil permanent de façon quasi quotidienne de l'évolution de la situation.

La Mission a joué un rôle actif dans la mise en place d'un centre de gestion de crise auprès du Ministère de la défense. La coopération fructueuse que la Mission a pu établir avec le Centre ainsi que les efforts intenses déployés par l'équipe de l'OSCE présente sur le terrain ont permis de résoudre le problème d'approvisionnement en eau de la

région de Kumanovo causé par la fermeture des barrages situés dans les zones contrôlées par les groupes armés albanais de souche et qui a touché une population d'environ 100 000 habitants. Egalement à titre de mesure de confiance, la Mission a accompagné et surveillé des convois humanitaires destinés aux régions concernées par la crise.

Au cours du deuxième trimestre, le Gouvernement a demandé à la Mission (en coopération avec la Mission de surveillance de l'Union européenne) d'observer la façon dont l'accord de cessez-le-feu entré en vigueur le 5 juillet était respecté. La Mission a donc tenu des réunions quotidiennes de coordination avec ses partenaires tels que les représentants de l'EUMM et de l'OTAN, et les attachés militaires des missions diplomatiques. La Mission a activement contribué à la phase préparatoire qui a précédé le déploiement de la mission de l'OTAN intitulée Force opérationnelle Harvest.

En coopération avec le BIDDH, la Mission a organisé des séminaires sur la gestion de crise financés par le Gouvernement norvégien et auxquels ont participé des experts de la police d'Irlande du Nord. Ces séminaires ont eu lieu dans des zones touchées par la crise. Leur objectif a été d'accroître et d'améliorer la communication entre les chefs de la police locale et les autorités locales afin de réduire au minimum les tensions dans les zones à composition ethnique mixte ou dominées par une minorité et d'optimiser la réponse à la situation.

Les membres de la Mission, accompagnés de représentants de l'Union européenne et de l'OTAN, ont effectué une tournée à travers le pays pour mieux faire connaître et comprendre le mandat de la Mission. Les notables des communautés locales (maires, conseillers municipaux et intellectuels) ont été informés des rôles et activités des différentes organisations, particulièrement dans leurs rapports avec l'Accord-cadre.

Les autres activités de la Mission en 2001 ont porté sur la formation de la police, le recensement de la population, la décentralisation et la fourniture d'assistance au Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales (HCMN) en vue de préparer la mise en place de l'Université de l'Europe du Sud-Est à Tetovo.

En coopération avec le BIDDH, le HCMN et des organisations partenaires, la Mission a examiné la loi sur le recensement avec pour objectif une procédure sans brutalité, acceptable pour la population tout entière.

La Mission a activement encouragé la réforme de l'administration locale en renforçant le dialogue entre les acteurs nationaux et internationaux. En conséquence, un groupe informel de donateurs a été créé en janvier 2001, composé de la Mission, des missions diplomatiques locales intéressées, d'agences nationales de développement, de l'Agence des Etats-Unis pour le développement international, de la délégation de la Commission européenne et du Programme des Nations Unies pour le développement. Les discussions se sont concentrées sur la décentralisation en tant que pierre angulaire d'une solution politique à la crise, sur le cadre temporel du processus législatif et sur la mise en adéquation des compétences municipales avec les ressources budgétaires nécessaires.

Depuis septembre 2001, la Mission traverse une phase de planification intense dont l'objectif est de s'assurer que la Mission pourra s'acquitter de façon efficace et sans retard des responsabilités qui lui ont été confiées concernant tant l'observation que les mesures de confiance dans les zones définies par l'Accord-cadre. Les discussions qu'elle mène avec les organisations partenaires telles que l'Union européenne et sa Mission de surveillance sur le terrain, le Conseil de l'Europe et l'OTAN visent à garantir la coordination de leurs activités et une répartition efficace des tâches. Après le départ de la force opérationnelle Harvest, les équipes présentes sur le terrain ont centré leurs activités, non plus sur l'observation du cessez-le-feu mais sur les mesures de confiance mises en oeuvre conjointement par le Comité international de la Croix-Rouge, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et d'autres partenaires pour faciliter le retour des réfugiés et des personnes déplacées. Afin de garantir la sécurité des observateurs, l'OTAN a déployé la Force opérationnelle Fox qui succède à la force opérationnelle Harvest. Les dispositions relatives à la coopération entre toutes les organisations participant à cet effort ont été définies dans la Décision No 439 du Conseil permanent et au cours d'une série

de réunions qui ont eu lieu à Bruxelles entre l'OSCE, l'Union européenne et l'OTAN.

MISSION DE L'OSCE EN ESTONIE

Au cours de la période considérée, la Mission de l'OSCE en Estonie n'a connu aucune modification de son mandat ou de ses effectifs. La Mission a continué de maintenir une présence dans ses bureaux auxiliaires de Narva et de Järve. Un membre de la Mission se rendait chaque semaine à Narva alors que le bureau auxiliaire de Järve était ouvert sur rendez-vous.

En novembre 2000, la Mission a reçu une série de lignes directrices de la Présidente en exercice autrichienne lui demandant de se concentrer sur certaines questions, telles que :

- La loi sur la langue officielle (amendements à la loi sur la langue officielle dans le secteur privé et application de ces derniers) ;
- La loi sur les élections législatives et la loi sur les élections locales (mise en conformité de ces deux lois avec les normes internationales grâce à la suppression des dispositions relatives aux exigences linguistiques pour les candidats qui briguent un mandat politique) ;
- Le Médiateur (appui à la mise en place d'un bureau régional du Chancelier de justice/Médiateur estonien dans le nord-est de l'Estonie) ;
- L'intégration (observer et appuyer à la poursuite de la mise en oeuvre du programme officiel d'intégration) ;
- Identifier et lever les obstacles à la naturalisation, au regroupement familial et à la délivrance de permis de résidence.

Tout au long de l'année 2001, la Mission a maintenu des contacts étroits et réguliers avec les autorités estoniennes et les représentants des groupes minoritaires concernant tous les domaines de son mandat et a fait rapport des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des lignes directrices. A cet égard, la Mission a activement appuyé l'application de la nouvelle loi sur la langue officielle. Il convient notamment de noter qu'un décret sur l'utilisation de l'estonien dans le secteur privé a été adopté par le Gouvernement estonien en

mai 2001. La Mission tente à présent d'aider l'inspection des langues à organiser un séminaire à l'intention des inspecteurs de langue estoniens sur les aspects juridiques internationaux de la loi et sur leur travail quotidien à cet égard. Le séminaire, qui aura lieu les 7 et 8 novembre 2001, est organisé en coopération étroite avec l'inspection des langues et le Centre juridique estonien de Tartu.

La Mission a également maintenu un contact étroit avec le bureau du Chancelier de la justice/Médiateur, en particulier avec le bureau récemment ouvert dans le nord-est du pays, et a suivi de près l'évolution de la situation. Elle a également été en contact avec le Cabinet du Ministre des questions de population et d'autres ministères compétents dans les domaines relevant de son mandat.

En outre, tout au long de la période considérée, la Mission a, en s'acquittant de son mandat, poursuivi ses activités dans le domaine de l'éducation qui revêt une importance particulière pour la communauté russophone en Estonie. Le passage du russe à l'estonien en tant que langue de l'enseignement dans le système éducatif secondaire, qui devra commencer en 2007, est un motif de grande préoccupation et fait l'objet d'un intense débat dans le pays. Au milieu de l'année 2000, la loi sur les écoles secondaires supérieures a été amendée et elle permet à présent l'usage de langues autre que l'estonien en tant que langue de l'enseignement dans quarante pour cent des matières enseignées, faisant ainsi droit dans une large mesure aux préoccupations susmentionnées. La Mission a entrepris un effort spécial pour appuyer la tenue d'un débat plus calme et plus éclairé en donnant, entre autres, l'occasion à des experts de l'enseignement en langues estonienne et russe d'étudier divers modèles européens d'enseignement multilingue. Entre autres choses, la Mission a organisé deux conférences sur l'éducation en mars 2001 et un séminaire de méthodologie de l'enseignement des langues a été organisé à Narva en septembre 2001. La Mission, en coopération étroite avec le Ministère de l'éducation, la Table ronde présidentielle sur les minorités nationales et d'autres représentants des groupes minoritaires, a également continué d'appuyer le débat en cours sur la mise en

oeuvre du passage et les mesures à prendre d'ici 2007.

La Mission a appuyé les ONG de façon constante en leur fournissant à titre gratuit un service de conseil juridique et de représentation en justice sur des questions concernant la citoyenneté, la résidence, le regroupement familial et d'autres domaines relevant du mandat de la Mission. A cet égard, la Mission s'est attelée à la traduction et à la publication en langue estonienne d'un ouvrage sur les droits de l'homme qui devrait servir de guide de référence pour les chercheurs et les étudiants en droit.

Comme les années précédentes, la Mission a partagé avec la communauté diplomatique et les chercheurs intéressés les informations dont elle dispose concernant la loi sur les étrangers, la loi sur la langue officielle, le code de la nationalité et les questions ayant trait à l'enseignement pour les minorités. En particulier, la Mission a, dans ces domaines, travaillé en étroite coopération avec d'autres institutions de l'OSCE, notamment le Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme. Elle a maintenu ses contacts avec le Conseil de l'Europe et d'autres organisations internationales pertinentes. Enfin, la Mission est membre du Comité directeur du programme PHARE de l'Union européenne et assiste régulièrement aux réunions du Comité.

MISSION DE L'OSCE EN LETTONIE

Le mandat de la Mission de l'OSCE en Lettonie a essentiellement trait aux questions de nationalité, mais elle a progressivement étendu son travail aux questions d'intégration sociale en général. Quatre domaines principaux retiennent son attention : les questions de nationalité et les problèmes des non-citoyens, la langue et l'éducation, le programme d'intégration du Gouvernement letton et le régime de protection des droits.

Les activités de la Mission ont trait de plus en plus à l'appui institutionnel, maintenant que les grandes tâches législatives du passé ont largement reçu l'attention nécessaire.

Nationalité, naturalisation, questions relatives aux non-citoyens, apatrides. En vue

d'accroître le rythme des naturalisations et afin de soutenir parmi la population de non-citoyens l'intérêt pour l'acquisition de la nationalité, la Mission a, avec le Programme des Nations Unies pour le développement et avec le Conseil letton des naturalisations, lancé deux projets à l'automne de 2001. L'un, qui a commencé en septembre 2001, offre des cours de langue gratuits et l'autre est un programme de sensibilisation du public par voie de publicité et par courrier direct, qui sera lancé plus tard dans l'année. Les projets ont été financés par l'Allemagne, le Canada, les Etats-Unis, la Norvège, le Royaume-Uni et la Suède. Mais c'est la Mission qui a pour l'essentiel trouvé les 500 000 dollars E.-U. nécessaires.

La Mission a en outre insisté pour que des modifications soient apportées aux règles régissant la naturalisation. Le 5 juin 2001, le Gouvernement letton a adopté deux décrets allant dans le sens des recommandations de la Mission. Les droits à acquitter pour le dépôt d'un dossier ont été ramenés de 30 à 20 lats lettons (soit de 48 à 32 dollars des Etats-Unis) et les certificats de langue des écoles des minorités ont été acceptés pour les dossiers de naturalisation.

La Mission a continué à apporter son concours pour résoudre les problèmes individuels en matière de résidence et de nationalité. Les cas sont soumis à la Mission par des voies diverses. Certains lui parviennent indirectement, d'autres directement, soit au bureau de Riga, soit à l'occasion des tournées périodiques de la Mission dans le pays. Un petit nombre de cas ont été examinés à la Commission bilatérale sur les militaires à la retraite dont le chef de Mission est membre. Le nombre de personnes rencontrant des problèmes concernant leur statut juridique a considérablement diminué au cours des dernières années.

Afin de mieux comprendre les attitudes à l'égard des questions de nationalité et les motivations du choix des résidents lettons concernant leur nationalité, la Mission a participé au financement d'une étude, *Towards a Civil Society*, qui a été présentée en mai 2001 et a reçu un accueil favorable.

A la fin de juin 2001, environ 545 000 résidents lettons, soit environ 23 pour cent de la population étaient classés non-citoyens. Le rythme des demandes se ralentit

maintenant et la Mission essaie de renverser la tendance.

Langue. Sur intervention, notamment de la Mission et du Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales, les règles d'application de la loi sur la langue officielle ont été modifiées en novembre 2000. L'un des buts visés était que l'application de la loi sur la langue officielle dans le secteur privé soit limitée aux cas où il existe un intérêt public légitime. La Mission a aussi donné des avis sur d'autres textes législatifs concernant les questions de langue et elle continue de s'occuper de quelques problèmes juridiques en suspens.

La Mission suit l'application de la loi sur la langue officielle. Voulant maintenant recentrer son travail sur le soutien aux institutions, la Mission a décidé de participer avec le Centre letton pour la langue officielle à un projet de manuel pratique pour les inspecteurs de langue lettons.

La Mission a soulevé auprès des autorités politiques les plus élevées la question des exigences linguistiques pour les représentants officiels élus, et elle continue de suivre les affaires de cette nature au Comité des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies établi au titre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ainsi qu'à la Cour européenne des droits de l'homme.

Enseignement. La Mission a eu de nombreux contacts avec le Ministère de l'éducation et de la science ainsi qu'avec les ONG concernant l'introduction prévue du letton comme langue principale d'enseignement dans les écoles secondaires, prévue pour 2004. Les membres de la Mission se sont rendus à plusieurs reprises dans les écoles des minorités.

Afin d'avoir une meilleure base pour donner des avis, la Mission a décidé de commander une enquête sur les attitudes des parents, des enseignants et des élèves à l'égard de la réforme de l'enseignement. Elle envisage aussi d'apporter une aide pour la rédaction d'une brochure sur la réforme de l'enseignement.

Programme d'intégration sociale. La Mission a donné des conseils au sujet de divers aspects du Programme d'intégration sociale qui a été adopté par le gouvernement le 6 février 2001, et au sujet de la structure

administrative correspondante qui a été approuvée par le Parlement le 5 juillet. La Mission participe au Conseil consultatif du Programme d'intégration sociale qui relève du Ministère de la justice.

L'adoption et l'application d'un Programme d'intégration sociale global débouchent sur d'autres activités de la Mission. Des projets sur les questions de nationalité et de naturalisation qui ont été suscités par la Mission sont maintenant inclus dans le programme.

L'institution du médiateur. En avril 2001, la Mission et le Bureau du Programme des Nations Unies pour le développement en Lettonie ont invité une équipe d'experts internationaux et lettons à évaluer les mécanismes de protection des droits et de bonne gestion des affaires publiques en Lettonie. Le chef adjoint de la Mission de l'OSCE était le secrétaire du groupe. Un appui a été fourni par le Canada, la Finlande, et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH).

Les experts ont recommandé des mesures à court terme pour le renforcement du Bureau national des droits de l'homme existant et, à plus long terme, des réformes institutionnelles et juridiques. Le rapport a été présenté au Président le 31 mai 2001, et au public lors d'un séminaire au début de juin. Le texte complet du rapport a été publié dans le Journal officiel, *Latvijas Vēstnesis*. Dans une lettre au chef de la Mission, le Ministre de la justice a par la suite approuvé les recommandations contenues dans la phase I du rapport comme ouvrant la voie à une rationalisation du travail du Bureau national des droits de l'homme.

Publication du manuel sur les droits des minorités. La Mission et le BIDDH ont apporté un appui à la publication d'une enquête sur la situation des minorités en Lettonie, réalisée par l'Institut des droits de l'homme de la Faculté de droit de l'Université de Lettonie. Ce manuel, qui est le second d'une série d'ouvrages bénéficiant de l'aide de la Mission, a été conçu à la fois comme une source d'informations et comme un manuel à l'intention des étudiants en droit.

Les membres de la Mission entretiennent sans difficulté un dialogue régulier avec les représentants des autorités lettones, y compris les dirigeants politiques du pays. Il y a des

contacts nombreux avec le Parlement, et notamment une participation aux sessions des commissions permanentes. Il existe des relations de travail particulièrement étroites avec le Conseil des naturalisations et le Département des questions de nationalité et de migration. Les visites de la Mission dans différentes régions de Lettonie lui permettent d'entretenir un réseau de relations à travers l'ensemble du pays.

La Mission maintient des contacts avec diverses ONG. Un rôle essentiel est prévu pour les ONG dans un grand nombre de ses projets.

GROUPE DE CONSEIL ET D'OBSERVATION EN BIELORUSSIE
--

Le Groupe de conseil et d'observation de l'OSCE en Biélorussie a été créé en 1997 avec pour mandat d'aider les autorités biélorusses à promouvoir les institutions démocratiques et à respecter d'autres engagements de l'OSCE, et d'observer ce processus et d'en rendre compte (PC.DEC/185). Conformément au mémorandum d'accord signé le 18 décembre 1997, le Groupe avec ses cinq membres recrutés sur le plan international jouit du statut diplomatique. Il a accès à tous et tous ont accès au Groupe, il conseille le gouvernement, l'opposition et les ONG. Dans la déclaration du Sommet d'Istanbul adoptée par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'OSCE le 19 novembre 1999, cette coopération a été saluée (au paragraphe 22) comme une contribution importante à la résolution de la controverse constitutionnelle en Biélorussie ainsi qu'au dialogue politique pouvant ouvrir la voie à des élections libres et démocratiques. Le même paragraphe salue la coopération étroite du Groupe avec l'Assemblée parlementaire de l'OSCE et insiste sur la nécessité d'éliminer tous les obstacles qui empêchent le dialogue, en respectant les principes de l'état de droit et la liberté des médias.

En 2001, le Gouvernement biélorusse a voulu rendre plus difficiles les conditions légales et administratives dans lesquelles s'exercent les activités du Groupe en essayant d'imposer des restrictions au financement des réseaux d'observation des élections, en imposant des conditions strictes pour le projet

« Jeunesse et démocratie » et en permettant une campagne publique de style KGB contre les activités consultatives du Groupe destinées, en prévision des élections présidentielles, à appuyer le conseil consultatif des partis d'opposition et la coalition des candidats de l'alliance démocratique.

De plus, le Ministère des affaires étrangères n'a pas répondu aux propositions que le Groupe a faites au début de 2001 en vue de mettre sur pied un groupe de travail réunissant des experts de Biélorussie et du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) ainsi que de la Commission de Venise sur le Code électoral. En outre, du fait du décret présidentiel No 8 daté de mars 2001, il est devenu plus difficile pour les ONG internationales d'apporter un appui financier aux projets de démocratisation des ONG et personnalités locales. En réalité l'application du Décret No 8 a pour effet d'imposer des restrictions à l'observation des violations des droits de l'homme et au soutien des projets de démocratisation et des activités des mouvements de jeunesse et des organisations féminines. Les autorités ont aussi refusé, alors qu'elles l'avaient précédemment accepté, qu'il y ait un appui financier de l'OSCE pour le réseau national indépendant d'observation des élections qui avait été mis sur pied pour l'élection législative de 2000 et qui devait être renforcé pour les élections présidentielles de 2001.

Le Président en exercice de l'OSCE et un grand nombre d'Etats participants de l'OSCE ont déploré cette évolution et ont continué, par le biais de contributions volontaires, de manifester leur appui aux activités du Groupe dans le cadre existant.

Bien que de nombreuses institutions de la Communauté d'Etats indépendants, ainsi que de ministères des affaires étrangères de pays d'Europe, d'Asie et d'Afrique aient été invités par les autorités de Biélorussie à venir observer des élections présidentielles en septembre 2001, l'envoi d'une invitation similaire au BIDDH a été retardée sans explication. Finalement, une invitation a été adressée au BIDDH à la mi-août et une mission restreinte d'observation des élections a été envoyée trois semaines et demie avant le jour du scrutin et non six semaines comme prévu initialement.

Le 10 septembre 2001, le Président de la Commission électorale centrale a proclamé les résultats officiels des élections présidentielles qui ont été les suivants :

Participation :	83,86 %
	des inscrits (7,3 millions)
Loukachenko :	75,65 %
Gontcharik :	15,60 %
Gaidoukevitch :	2,48 %
Nuls :	2,20 %
Bulletins blancs :	3,37 %

La Mission internationale limitée d'observation des élections des délégations parlementaires des institutions européennes (Union européenne, OSCE, Conseil de l'Europe) et de l'OSCE/BIDDH a toutefois déclaré que les élections présidentielles de 2001 n'avaient pas répondu aux normes de l'OSCE ni à celles du Conseil de l'Europe en matière d'élections démocratiques. En outre, les observateurs nationaux indépendants ont constaté de nombreuses violations du Code électoral et falsifications des résultats officiels.

En dépit du jugement négatif sur les élections, le rapport de la Mission limitée a reconnu l'émergence d'une opposition démocratique disposant d'une large base dans la société civile, et a noté que pour renforcer le développement démocratique il ne servirait à rien d'isoler le pays. Des structures politiques ont émergé à l'intérieur de la société civile et l'on voit apparaître un bloc démocratique centriste. A la base, les jeunes sont en position dominante dans les réseaux nationaux d'observation et sont très actifs au sein des nouveaux groupements politiques et sociaux d'opposition. L'émergence d'une alternative politique, contre la volonté de l'appareil d'Etat, est illustrée par l'existence de structures telles que l'Alliance pour une nouvelle Biélorussie, créée en 2001 pour permettre la désignation d'un candidat d'opposition unique aux élections présidentielles, et le Conseil consultatif de sept partis politiques d'opposition (actuellement huit) créé en 1999 pour mener des négociations avec le Gouvernement. La création en 2000 d'un réseau national et indépendant d'observation des élections qui a prouvé son efficacité à la fois en 2000 à l'occasion des élections législatives et en 2001 à l'occasion des élections présidentielles est

également le signe d'une volonté croissante du public de peser sur l'orientation future du pays.

Une autre contestation de la mainmise gouvernementale est venue de la Fédération officielle des syndicats, avec à sa tête Vladimir Gontcharik. La Fédération a en fait aidé à recueillir des plaintes contre les violations des conventions de l'Organisation internationale du Travail qui interdisent l'intervention du gouvernement dans les activités des syndicats. La Fédération s'est jointe aux syndicats libres de Biélorussie et à la Confédération internationale des syndicats libres pour soumettre les plaintes recueillies à l'Organisation internationale du Travail.

Après les élections, l'OSCE et le Gouvernement biélorusse se sont publiquement engagés à coopérer à nouveau pour apaiser les tensions liées par exemple aux accusations portées à la Conférence ministérielle de novembre 2000 selon lesquelles il y aurait deux poids et deux mesures au sein de l'OSCE, à l'évaluation des élections législatives par le BIDDH et sa Mission d'observation lors des élections de 2001, à la question toujours en suspens du siège de la Biélorussie à l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, au soutien financier du Groupe au réseau intérieur d'observation des élections et à la définition de son mandat et de ses activités.

Activités de conseil. Au printemps de 2001, le Ministère des affaires étrangères a refusé les projets en matière de renforcement de la démocratie, comme par exemple sur l'observation intérieure des élections et sur Jeunesse et démocratie, qui étaient présentés par le Groupe de conseil et d'observation en vue de consultations ainsi que cela a été exigé pour les projets des missions conformément à la décision adoptée par le Conseil permanent de l'OSCE le 14 décembre 2000 (PC.DEC/399). Le Groupe a continué, chaque fois que cela était possible, à définir et exécuter ses projets en coopération avec les organes officiels.

En particulier, le Groupe a travaillé sur un certain nombre de projets financés par la Commission européenne et le BIDDH portant sur le renforcement de la démocratie, la bonne gouvernance, l'état de droit et la protection des droits individuels. L'un de ces projets consiste par exemple à rattacher l'université non

gouvernementale des études européennes de Minsk au réseau des autres universités et institutions universitaires dans le monde et de créer dans cette université un centre d'études européennes et transatlantiques. Ce centre offre un programme de maîtrise en relations internationales, édite la série de publications *Crossroads*, en russe et en anglais, et possède un département de recherche qui a obtenu un financement international pour un premier projet intitulé « Intégration européenne et élargissement de l'Union européenne : défis et opportunités pour la Biélorussie, la Moldavie, la Fédération de Russie et l'Ukraine ». Il y a d'autres projets, par exemple sur les sujets suivants : assainissement des prisons, création de partis politiques, jeunesse et société, assistance juridique et droits de l'homme, et résolution pacifique des conflits. Pour la suite du travail en 2002 et 2003, un programme d'un montant de 800 000 EUR a été présenté pour consultation aux autorités biélorusses et fera l'objet d'une décision finale avant la fin de l'année.

Activités d'observation. Le département juridique a continué d'observer de près et de faire rapport sur le respect des droits de l'homme en Biélorussie et d'apporter une aide aux citoyens en détresse du fait des déficiences de l'actuel système judiciaire. En coopération avec d'autres organisations s'occupant des droits de l'homme, le Groupe a continué d'organiser des cours pour défenseurs et représentants du citoyen dans de nombreuses régions du pays.

La Mission observe de manière régulière la situation des médias et fait rapport sur le manque d'accès des groupes d'opposition aux médias (presse et télévision) sous contrôle de l'Etat. Elle a aussi une activité d'observation et fait rapport sur la situation économique et juridique des médias indépendants qui ont besoin pour leur survie d'un appui financier extérieur. En mai 2001, un atelier sur la liberté des médias à l'intention des représentants des médias biélorusses indépendants a été organisé à Vienne par le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias. L'atelier devait initialement se tenir en Biélorussie mais, une visite en Biélorussie du Représentant ayant été annulée parce que le Gouvernement refusait un visa à son principal conseiller, l'atelier s'est finalement tenu à Vienne.

GROUPE D'ASSISTANCE DE L'OSCE EN TCHETCHENIE (FEDERATION DE RUSSIE)

Le Groupe d'assistance de l'OSCE en Tchétchénie a été créé par le Conseil permanent le 11 avril 1995 (PC.DEC/35), notamment pour promouvoir le respect des droits de l'homme, faciliter l'envoi d'aide humanitaire, fournir une assistance pour assurer rapidement le retour de réfugiés et de personnes déplacées, et encourager le règlement pacifique de la crise et la stabilisation de la situation dans la République tchétchène. Le Groupe d'assistance fait régulièrement rapport sur la situation concernant les personnes déplacées à l'intérieur du pays, et également sur les questions politiques, militaires, économiques, et relatives à l'environnement et aux droits de l'homme.

Pendant toute la période examinée, la priorité immédiate du Groupe d'assistance a été d'établir les conditions requises pour un retour du personnel international dans la zone. A cette fin, après l'interruption des discussions avec le Ministère de l'intérieur de la Fédération de Russie à la fin de 2000, des négociations ont commencé en mars 2001 avec le Ministère de la justice en vue de confier à des militaires de l'unité spéciale du Département des affaires pénitentiaires (GUIN) la protection du Groupe d'assistance en Tchétchénie. Après un voyage d'évaluation dans le Caucase du Nord, des négociations détaillées ont été menées avec les autorités, et en fin de compte, un mémorandum d'accord a été signé le 13 juin 2001 avec le Ministère de la justice, lequel s'est engagé à assurer la sécurité du bureau du Groupe d'assistance à Znamenskoïe. Le 15 juin, le Président en exercice de l'OSCE a réouvert le Bureau du Groupe d'assistance à Znamenskoïe et a insisté sur la nécessité de mettre en oeuvre intégralement le mandat du Groupe tel qu'il avait été approuvé en avril 1995 par le Conseil permanent de l'OSCE.

Après sa réinstallation, le Groupe d'assistance s'est principalement attaché à normaliser sa présence en Tchétchénie après un intervalle de plus de deux ans. A cette fin, il a maintenu les relations avec les autorités fédérales à Moscou tout en établissant de

nouveaux contacts avec les autorités locales et fédérales en Tchétchénie et dans les régions voisines. Par exemple, des contacts permanents ont été établis à Znamenskoïe avec le Représentant spécial du Président de la Fédération Russe pour les droits de l'homme et du citoyen dans la République tchétchène. De cette façon, le Groupe d'assistance s'est tenu informé des derniers développements dans les domaines politique, économique et de la dimension humaine.

Le 3 avril, le Groupe d'assistance a participé aux auditions organisées par la Commission parlementaire sur la normalisation de la situation socio-politique et des droits de l'homme en Tchétchénie, lors desquelles le problème du retour sûr et rapide des personnes déplacées à l'intérieur du pays et de leur résidence permanente ont été examinés.

En juin, le spécialiste de la dimension humaine du Groupe d'assistance a participé à Lovik (Suède) à une table ronde informelle sur la reconstruction de la Tchétchénie après le conflit. A cette table ronde participaient des responsables de la Fédération de Russie et de Tchétchénie et des représentants d'organisations multilatérales, de gouvernements de l'Union européenne et d'ONG tchétchènes et internationales ainsi que des spécialistes occidentaux et russes qui étaient venus à titre personnel. Le but de la table ronde était d'examiner les questions de sécurité et les problèmes économiques qui se posent en Tchétchénie. Un document indiquant les points sur lesquels il y avait identité de vues a été distribué à un groupe de décideurs.

Le 29 août, le Groupe d'assistance s'est rendu à Grozny et a rencontré des représentants de l'administration tchétchène. Les entretiens ont porté sur la situation générale dans la République et sur les personnes déplacées vivant en Ingouchie. Les représentants tchétchènes ont dit que le principal obstacle au retour des personnes déplacées à l'intérieur du pays résidait dans le fait que l'aide humanitaire n'arrivait pas en Tchétchénie, et non pas dans le manque de sécurité.

Le grand nombre de personnes déplacées en Tchétchénie et dans les régions adjacentes telles que l'Ingouchie est resté un souci majeur pendant toute la durée de la période considérée. Le Groupe d'assistance a effectué

des visites d'évaluation dans les camps de déplacés en Ingouchie et en Tchétchénie, et a rencontré également des responsables fédéraux et locaux.

Le Groupe d'assistance a coopéré étroitement avec les organisations de défense des droits de l'homme telles que Memorial et Human Rights Watch, avec lesquelles il a eu des échanges d'information réguliers sur la situation en Tchétchénie dans le domaine des droits de l'homme. Les cas dûment prouvés de violations des droits de l'homme en Tchétchénie ont été régulièrement signalés par le Groupe d'assistance aux Etats participants.

Depuis la réouverture du Bureau de Znamenskoïe, des plaintes écrites ont été régulièrement reçues concernant le sort de personnes qui auraient été enlevées ou tuées (201 et 24 cas respectivement). Il s'agissait presque toujours de jeunes hommes ; 77 cas se seraient produits en 2001, le plus souvent à des points de contrôle militaires ou au domicile des victimes. Les plaintes incriminaient habituellement les forces armées russes, et souvent des unités bien spécifiées. Violences, tortures et brigandage sont également signalés de temps à autre.

L'une des tâches du Groupe d'assistance est de faciliter la fourniture d'aide humanitaire aux victimes de la crise. Le Groupe d'assistance a participé régulièrement à des réunions de coordination avec les organismes des Nations Unies à Nazran (Ingouchie) et à Moscou, et a coopéré étroitement avec les organisations internationales et les ONG. Il a participé à un séminaire sur la procédure d'appel global des Nations Unies pour l'aide humanitaire qui était organisé par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à Moscou.

Avant et après son retour en Tchétchénie, le Groupe a essayé de définir des programmes pour la réadaptation sociale, psychologique et professionnelle des victimes après le conflit. Les ressources financières étant limitées, les programmes ont été centrés sur les enfants et les jeunes, qui représentent le groupe le plus vulnérable et le plus en difficulté. Les projets ont été financés dans le cadre du budget du Groupe d'assistance, ainsi qu'au moyen de contributions volontaires des Etats participants et de sociétés privées.

**REPRESENTANT PERSONNEL
DU PRÉSIDENT EN EXERCICE
POUR LA QUESTION DU
CONFLIT DONT LA
CONFERENCE DE MINSK EST
SAISIE**

L'exécution du mandat du Représentant personnel du Président en exercice est étroitement liée aux tâches relevant du Groupe de Minsk et de ses coprésidents. Elle est aussi liée directement au progrès des négociations visant à mettre fin au conflit armé dans la région du Haut-Karabakh et à conclure un accord de paix. Après quatre rencontres des deux Présidents entre novembre 2000 et avril 2001, un certain progrès a paru se dessiner à cet égard dans les premiers mois de 2001. Toutefois au commencement de mai, après une visite dans la région des coprésidents du Groupe de Minsk, la rencontre suivante, qui était déjà prévue, a été remise à plus tard afin de laisser aux deux Présidents plus de temps pour préparer leurs peuples respectifs aux concessions qui pourraient s'avérer nécessaires pour parvenir à un accord de paix durable. Les Présidents de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan se sont finalement rencontrés encore deux fois pour rechercher une approche commune en vue du dénouement du conflit. Les rencontres entre les Présidents sont d'une importance cruciale pour faire avancer la négociation.

Il convient de faire remarquer qu'au cours de cette période, le Bureau du Représentant personnel a beaucoup contribué à favoriser le processus de paix sur place. Il a continué à jouer un rôle actif entre les parties et a maintenu des contacts de part et d'autre et à tous les niveaux des milieux politiques et militaires. Les informations obtenues grâce à ces contacts ont été transmises au Président en exercice pour le tenir au courant de tous les faits nouveaux intéressant le conflit. Le Bureau a fait office de messenger entre les parties. Il a également rempli le rôle de coordonnateur des manifestations qui ont été organisées à différents niveaux. En outre, le Bureau a aidé à prendre les dispositions nécessaires pour la visite du Président en exercice en février. En dehors des tâches qu'il remplit pour le Président en exercice, le Bureau aide beaucoup les coprésidents dans

leur travail, surtout lorsqu'ils ont à se rendre dans la région. Cet appui prend normalement la forme de liaisons avec les diverses parties et les diverses ambassades. Ceci vaut spécialement pour le Haut-Karabakh, où les ambassades en Arménie et en Azerbaïdjan n'ont pas de représentation.

Les activités d'observation du cessez-le-feu se déroulent normalement deux fois par mois et contribuent à la stabilité le long du front. Au total, 19 opérations d'observation ont été menées dont six à la frontière entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie et 13 sur la ligne de contact. Au cours de la période considérée, toutes les parties ont à diverses reprises demandé une observation en des points spécifiques afin de réduire les tensions localement. L'observation fournit au Président en exercice et aux membres du Groupe de Minsk des informations précieuses sur la situation sur le terrain. Les coprésidents peuvent aussi être présents personnellement. En décembre 2000, ils se sont fait transporter de Nakhichevan, en Azerbaïdjan, du côté arménien de la frontière. En mai 2001 ils ont franchi la ligne de contact à pied, de l'Azerbaïdjan vers le Haut-Karabakh, et en juillet 2001 dans l'autre sens. L'observation constitue aussi une importante mesure de confiance. Les commandants locaux des camps adverses ont la possibilité de communiquer en utilisant le matériel de radio de l'OSCE et peuvent de cette façon élucider les malentendus. Quand les activités d'observation se déroulent sur la frontière, il est possible de faire se rencontrer des représentants des autorités locales, qui essaient alors de résoudre certains des problèmes aigus que la population locale rencontre en raison de la proximité des lignes de front.

S'agissant des questions humanitaires en général, le Bureau a maintenu ses contacts avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et d'autres organisations internationales et ONG. Cependant, au cours de la période considérée, le Bureau a consacré une attention particulière au sort des civils et des militaires arrêtés pour avoir traversé illégalement la frontière. L'année dernière, les parties s'étaient mises d'accord pour libérer rapidement les nouveaux prisonniers militaires et civils après leur arrestation. De janvier à septembre, neuf

détenus au total ont été remis à l'autre partie. Les derniers libérés ont été un civil et un militaire. Toutes les libérations se sont effectuées sous l'égide du CICR, conformément aux règles applicables en la matière, et chaque fois le Bureau a étroitement coopéré avec le CICR.

Le Bureau, qui est le seul organe permanent sur place, alimente en informations le Président en exercice, les structures de l'OSCE et également d'autres organisations. Le Bureau a fait des présentations de l'évolution du processus de paix à de nombreuses délégations et organisations de haut niveau, par exemple au Ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, M. J. Fischer, au Conseil de l'Europe, et la Commission européenne.

GROUPE DE PLANIFICATION DE HAUT NIVEAU

Le Groupe de planification de haut niveau a été créé conformément aux décisions de Sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement des Etats participants de l'OSCE (alors la CSCE), qui s'est tenu à Budapest en 1994, dans le but d'intensifier l'action en ce qui concerne le conflit dont la Conférence de Minsk est saisie.

Conformément à son mandat évolutif adopté par le Président en exercice le 23 mars 1995, le Groupe de planification de haut niveau fait au Président en exercice des recommandations sur l'élaboration d'un plan concernant la création, la composition et les opérations d'une force multinationale de maintien de la paix de l'OSCE et, en outre, émet des recommandations, notamment sur les points suivants : importance et caractéristiques de la force, commandement et contrôle, logistique, affectation d'unités et de ressources, règles d'engagement et arrangements avec les Etats contributeurs.

Le chef du Groupe de planification est nommé par le Président en exercice, auquel il fait rapport directement et dont il reçoit des instructions. Il est chargé de l'exécution du mandat du Groupe ainsi que de l'organisation et de l'administration des travaux et du personnel. Il assure la liaison, le cas échéant, avec les coprésidents du Groupe de Minsk, avec le Représentant personnel du Président en

exercice pour les questions du conflit dont la Conférence de Minsk est saisie, et avec les Etats contributeurs. Le Groupe de planification est composé de militaires détachés par les Etats participants de l'OSCE et de personnel non militaire employé par le Secrétariat de l'OSCE. Le Groupe de planification, qui comprenait initialement 35 personnes, en compte maintenant neuf.

Le Groupe a mis au point un concept de force multinationale de maintien de la paix de l'OSCE, pour déploiement dans la région du conflit. Ce concept recouvre quatre options, dont trois prévoient la mise en place d'un ensemble composé de forces de maintien de la paix armées et d'observateurs militaires non armés et la quatrième correspond à une mission d'observation militaire non armée.

Dans l'esprit de son mandat, le Groupe de planification a continué de maintenir et développer des contacts avec les institutions et organismes internationaux afin d'améliorer son information régulière ; en outre il n'a cessé d'adapter son concept au moyen de missions d'information qui ont permis d'actualiser les quatre options.

Au début de l'année, conformément à son mandat, le Groupe de planification a reçu de nouvelles instructions du Président en exercice portant notamment sur les points suivants : reprise aussitôt que possible, s'il y a lieu, de la reconnaissance logistique devant permettre d'actualiser la connaissance des possibilités dans l'ensemble de la zone ; préparation d'études générales compte tenu de la nécessité d'améliorer les options actuelles ; liaison avec les missions et organisations s'intéressant aux opérations de maintien de la paix et visites connexes ; participation aux activités d'observation sur la ligne de contact, organisées par le Représentant personnel du Président en exercice ; et appui aux coprésidents du Groupe de Minsk selon les besoins. En outre, après les conversations de paix de Key West (Floride), il est apparu que le Groupe de planification pourrait être invité à préparer la mise sur pied d'une petite mission d'observation militaire.

A ce jour, entre autres choses :

- Une modification du concept relatif au commandement et au contrôle a été étudiée afin d'assurer la plus grande efficacité

possible de la chaîne principale de commandement militaire sur le terrain ;

- Une méthodologie simplifiée pour la planification d'une opération de paix militaire a été diffusée à titre d'étude préliminaire pour la mise en place de la petite mission d'observation militaire ;
- Un document d'ensemble sur la coopération future entre le Groupe de planification et les unités du Secrétariat concernées a été soumis au Président en exercice ;
- Les coûts de toutes les opérations courantes ont été simultanément révisés de manière à garantir une unité de méthode ;
- Le manuel sur le conflit dont la Conférence de Minsk est saisie a été augmenté d'un nouveau chapitre (informations destinées à préparer avant leur arrivée les nouveaux membres d'une mission).

Conformément aux recommandations des coprésidents du Groupe de Minsk et compte tenu de la situation délicate dans la zone du conflit, le Groupe de planification n'a pas pu effectuer la reconnaissance logistique envisagée. D'autre part, la participation aux activités d'observation sur la ligne de contact s'est poursuivie, et le Groupe de planification a participé à neuf missions d'observation depuis novembre 2000.

Depuis octobre 2000, le Groupe de planification a fait à des visiteurs de haut rang, dont des responsables du Secrétariat, le nouveau coprésident français du Groupe de Minsk, le Représentant personnel du Président en exercice et des conseillers militaires de l'OSCE, des présentations de l'état actuel du processus de planification.

Au cours de l'année, des membres du Groupe de planification ont assisté à des séminaires sur les opérations de soutien de la paix, à des conférences sur les mesures de confiance et à des réunions concernant les questions humanitaires et les enfants. En tant qu'expert militaire, le chef du Groupe de planification s'est rendu à Key West avec la délégation de l'OSCE conduite par le Secrétaire général pour les conversations de paix au début d'avril 2001. Des responsables du Groupe de planification se sont également rendus dans des centres de formation militaire pour évaluer l'intérêt que ces centres

présentent pour le Groupe de planification et pour l'OSCE dans le cas d'une opération dans la région du conflit faisant l'objet de la Conférence de Minsk.

Le Groupe de planification ne doute pas qu'il sera possible d'adapter les plans actuels aux besoins d'une future mission dans la zone du conflit. Conformément aux instructions du Président en exercice, le Groupe se prépare à fournir une aide et un appui au chef de mission, au commandant de la force et au personnel opérationnel de la mission sur le terrain en cas de déploiement d'une mission.

BUREAU DE L'OSCE A EREVAN

La période considérée correspond à la deuxième année d'existence du Bureau à Erevan. Le personnel du Bureau se compose actuellement de six personnes recrutées sur le plan international et de cinq employés arméniens travaillant à temps plein et un sixième à temps partiel.

Le mandat du Bureau porte sur tous les aspects des activités de l'OSCE dans les dimensions politique, économique, environnementale et humaine.

Dimensions économique et environnementale. En 2001, une des grandes priorités a été la poursuite du travail relatif à la mise en place d'une stratégie de lutte contre la corruption en Arménie. En 2000, la communauté internationale a demandé au Bureau de coordonner des activités dans ce domaine. Après discussions avec le Président et le Premier Ministre, l'accord des autorités arméniennes a été obtenu pour la mise sur pied d'une équipe mixte gouvernementale et internationale dont la mission était d'établir un document stratégique détaillé de lutte contre la corruption. En 2001, le Gouvernement arménien a établi un comité présidé par le Premier ministre qui est chargé d'examiner et de superviser cette activité. L'objectif est de présenter le document stratégique sous sa forme définitive avant la fin de l'année. Ce document contiendra des propositions détaillées concernant des mesures législatives, institutionnelles et de participation du public, en même temps qu'un programme de travail détaillé. Il prévoira aussi des mécanismes pour le suivi de la mise en oeuvre des activités.

La Banque mondiale a fait un don de 300 000 dollars E.-U. au Gouvernement arménien pour appuyer ce travail. Il s'agit de la première aide jamais accordée par la Banque mondiale à un gouvernement national pour des activités de lutte contre la corruption. Le Gouvernement a établi un document décrivant les grandes lignes de la stratégie, lesquelles seront examinées en détail avec l'équipe mixte et la société civile dans la deuxième partie de l'année.

Le Bureau a également coopéré avec la section locale de Transparency International pour créer une coalition d'ONG et de représentants des médias qui pourraient participer avec le Gouvernement et la communauté internationale aux travaux futurs.

Dans le domaine économique et environnemental, le Bureau a remporté un remarquable succès en 2001 avec la ratification par l'Arménie de la Convention d'Aarhus. Le Bureau a largement collaboré avec l'Assemblée nationale, le Ministère de l'environnement et les organisations non gouvernementales pour obtenir ce résultat. Avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, le Bureau participe à l'organisation d'une Conférence régionale sur la Convention, prévue à Erevan en novembre 2001.

La série de tables rondes économiques entreprises par le Bureau avec la participation du secteur public et du secteur privé s'est poursuivie pendant toute l'année. Quatre rapports de base sur des thèmes économiques et environnementaux ont été établis. Le Bureau a continué d'avoir un rôle d'incitation, et a réuni acteurs locaux et partenaires internationaux dans une série de réunions de travail pour discuter des questions d'investissement et des questions économiques et environnementales. Des représentants du Bureau ont coordonné les contributions de l'Arménie pour la réunion du Forum économique de l'OSCE à Prague et ses réunions préparatoires, et ont participé aux séminaires de l'OSCE de Vienne et de Berlin.

Dimension humaine. L'accession de l'Arménie au Conseil de l'Europe en tant que membre de plein droit au début de l'année a entraîné un accroissement de la charge de travail du Bureau. Comme le Conseil de l'Europe n'est pas représenté à Erevan, le Bureau a servi d'intermédiaire pour les

communications entre Strasbourg, l'Assemblée nationale et le Gouvernement. Un grand nombre des engagements souscrits par l'Arménie concernant l'introduction de nouvelles lois ou la modification de lois existantes relèvent aussi du mandat du Bureau, et il a donc été nécessaire de tenir informé et d'associer aux nouveaux développements le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH). En particulier le Bureau s'est beaucoup occupé des questions liées aux modifications du code électoral et de ses dispositions relatives aux droits de l'homme ainsi que de la législation sur l'établissement de l'institution du médiateur, la police, les médias, les partis politiques, la réforme du système pénal et les formules substituables au service militaire.

Au cours de l'année, le Bureau a poursuivi l'exécution de cinq projets du BIDDH concernant l'inscription des citoyens permanents, la sensibilisation du public aux questions des droits de l'homme, la formation relative à l'observation des problèmes de droits de l'homme pour les ONG, l'enseignement de la tolérance et la réforme des prisons. Ces projets avaient commencé avant l'installation du Bureau en février 2000, mais le progrès a été lent. En 2001, trois lois sur le nouveau système d'inscription des citoyens ont été soumises au gouvernement pour approbation. Des programmes réguliers de télévision, des débats télévisés et des émissions de radio ont été produits sur toute une série de questions relatives aux droits de l'homme. Le projet de formation à l'intention des ONG se terminera à l'automne et le Ministre de l'éducation a décidé d'introduire l'enseignement de la tolérance dans les programmes des écoles secondaires.

Le Bureau a trouvé aussi des partenaires pour ces nouvelles initiatives. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a apporté une contribution au projet sur l'inscription sur les listes électorales afin d'étendre aux réfugiés le bénéfice de la nouvelle législation. C'est avec le Département du développement international du Royaume-Uni, l'Agence canadienne pour le développement international et le Comité Helsinki des Pays-Bas que le Bureau a mis au point et exécuté ses projets dans les domaines de la formation du personnel pénitentiaire, des questions de parité entre les sexes et des

questions de démocratisation des services de police. La collaboration avec l'Agence canadienne pour le développement international a abouti à la publication du premier manuel sur les questions de parité entre les sexes en langue arménienne.

En coopération avec l'Organisation internationale pour les migrations et avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Bureau a achevé en 2001 un projet de recherche sur la traite des êtres humains. En partant des résultats de ce travail, l'étape suivante consistera à inciter les instances gouvernementales à légiférer dans ce domaine. Il y a déjà eu une réaction positive des ministères concernés. Par la suite il sera nécessaire de considérer la question des structures d'accueil pour les victimes de la traite. La formation d'agents pour la police et la police des frontières, à la fois en matière de traite et en matière de droit d'asile, fera l'objet d'un autre projet commun avec le HCR, l'OIM, le BIDDH et le Bureau.

Le travail s'est également poursuivi concernant la loi qui établit le Bureau du Défenseur public des droits de l'homme et plus particulièrement concernant les moyens mis à la disposition de cette institution à partir du moment où elle sera en place, au début de 2002. A l'initiative du Bureau, une table ronde sur la torture et les mauvais traitements s'est tenue à Erevan en juillet 2001 avec l'assistance du BIDDH. Cette table ronde a réuni pour la première fois des responsables et des représentants d'associations d'avocats et d'organisations non gouvernementales ; elle a abouti à une série de propositions concrètes recommandant d'accélérer le processus de réforme.

Au cours de l'année, le Bureau, après avoir procédé aux recherches nécessaires, a publié un rapport sur la situation religieuse en Arménie. Dans ce contexte, il a commencé à travailler avec les ministères compétents sur les questions intéressant les objecteurs de conscience, les formules de substitution pour le service militaire, le respect général des libertés religieuses, la tolérance et la non-discrimination.

Le Bureau continue de sélectionner et d'appuyer les propositions de coopération régionale. Il apporte une aide active aux associations régionales récemment établies (journalistes, avocats, associations féminines

et jeunes professionnels). En liaison avec Transparency International, une réunion régionale d'ONG anticorruption a été organisée à Erevan en septembre 2001, à laquelle participaient aussi des représentants de la Mission de l'OSCE en Géorgie et du Bureau de Bakou.

En 2001, le Bureau a reçu la visite du Président en exercice et a fait partie de la délégation du Président du Comité du Conseil des Ministres du Conseil de l'Europe. Des exposés ont été faits à la Troïka de l'Union européenne et à la délégation de l'Union européenne à la réunion sur l'Accord de partenariat et de coopération à Erevan. Le Bureau a organisé la visite du Premier ministre du Portugal et apporté une assistance lors de la visite du Ministre estonien des affaires étrangères.

En 2001, le Bureau a continué d'avoir d'excellentes et étroites relations de travail avec le Gouvernement à tous les niveaux, avec l'Assemblée nationale, et avec la société civile arménienne.

BUREAU DE L'OSCE A BAKOU

En 2001, le Bureau a continué à développer ses partenariats avec les organisations gouvernementales et parlementaires et avec la société civile en Azerbaïdjan concernant un large éventail de questions relevant des dimensions politique, économique, environnementale et humaine. Le Bureau a aussi renforcé la coopération institutionnelle avec le Conseil de l'Europe, les organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales. Tout a été fait pour établir de bonnes relations de travail avec le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), le Bureau du Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias et le Bureau du Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales.

La plus grande attention a été accordée aux aspects opérationnels des questions de sécurité, y compris des questions concernant l'Azerbaïdjan à l'ordre du jour du Forum pour la coopération en matière de sécurité. L'accent a été mis sur les activités de suivi relatives aux questions de contrôle des armes légères et de petit calibre qui intéressent le Forum, et sur l'appui au travail régional de préparation pour

la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre tenue en juillet 2001. Dans ce contexte, un soutien actif a été apporté à un séminaire bilatéral financé par l'Azerbaïdjan et la Suisse, tenu à Bakou en juin 2001. Il a été envisagé de mener des activités de formation relatives à l'application locale du Code de conduite sur les aspects politico-militaires de la sécurité. La Fondation Marshall a été contactée concernant un séminaire pouvant intéresser l'Azerbaïdjan sur les aspects opérationnels de la gestion des conflits et du relèvement après les conflits. Ces activités se sont poursuivies en coopération avec des institutions gouvernementales, essentiellement le Ministère des affaires étrangères et le Ministère de la défense.

Les efforts constants du Bureau pour répondre aux préoccupations actuelles et nouvelles du pays hôte compte tenu des priorités de l'OSCE ont été intensifiés à l'occasion d'entretiens avec le Gouvernement et le Ministère des affaires étrangères lors des visites à Bakou de délégations de haut niveau de l'OSCE, notamment de la visite du Président en exercice en mars, de la réunion des chefs de missions régionales en avril, et de la visite d'une délégation du Ministère des affaires étrangères portugais début juillet, que le Bureau avait organisée et pour laquelle il a fourni un appui logistique.

Dimension humaine. Les multiples contacts établis avec des organisations gouvernementales dans les premiers mois de fonctionnement du Bureau ont été encore élargis et consolidés. Un groupe d'Amis de l'OSCE a été constitué pour renforcer les possibilités de réalisation du programme. Ces mécanismes consultatifs inédits sont conçus pour coordonner et faciliter la communication directe entre le Bureau et un large éventail d'institutions gouvernementales ainsi que la société civile. Le Bureau a fourni au groupe une assistance et des conseils pour l'exécution de ses projets.

En contact étroit avec Internews-Azerbaïdjan, (ONG basée aux Etats-Unis) et le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, le Bureau a suivi les questions liées à la liberté de la presse et des médias, notamment en ce qui concerne la suppression d'un certain nombre de journaux locaux et de télévisions locales. Le Bureau a organisé, en coopération avec Internews-Azerbaïdjan, une

table ronde sur la loi relative à la radio et à la télévision. Par la suite, le Bureau a pris une part active à une conférence sur la réglementation relative à la radio et à la télévision, organisée par le Conseil de l'Europe et le cabinet du Président. La table ronde, conduite avec l'aide d'un spécialiste des médias et parrainée par le Bureau du Représentant pour la liberté des médias, a porté sur la question d'un cadre amélioré pour les autorisations à délivrer aux stations de télévision et sur la mise en place à cet effet d'une commission non-politique indépendante. Il en est résulté un projet de loi sur les médias qui a été présenté pour recommandation à une conférence du Conseil de l'Europe. Les conclusions finales de ces deux réunions ont apporté une contribution au processus de modernisation de la législation sur les médias, qui doit s'achever à l'automne. Cette question a été aussi le sujet de la table ronde sur la situation des médias en Azerbaïdjan, organisée par le Bureau dans le cadre de la visite d'évaluation effectuée par des membres du bureau du Représentant pour la liberté des médias.

Le Bureau s'est beaucoup inquiété de la question de l'existence de prisonniers politiques, en particulier du cas Elkhan Pasha Abbasov. A la demande du Président en exercice, des consultations régulières sur cette affaire ont été menées avec le cabinet du Président, le Ministère de l'intérieur et le Ministère de la justice. Grâce aux efforts conjugués de la communauté internationale, M. Abbasov a été récemment gracié par décret présidentiel.

L'autre affaire grave a été celle de l'association des invalides de guerre du Karabakh et de la grève de la faim et du récent procès de certains de ses membres accusés de tentative de déstabilisation de la situation politique. Le Bureau a évoqué l'affaire lors de réunions et de consultations avec le Gouvernement et les représentants des missions diplomatiques en Azerbaïdjan. Il a été de manière générale reconnu que de plus amples discussions bilatérales avec le pays hôte s'imposent.

Le commencement de l'année a été marqué par l'adhésion de l'Azerbaïdjan au Conseil de l'Europe, qui est un fait de très grande portée pour le pays. Le Bureau a été en contact étroit avec le Conseil de l'Europe au

sujet des questions liées à cette adhésion et a fait le nécessaire pour informer lors de leur visite les délégations de haut niveau du Conseil de l'Europe au sujet de la situation politique dans le pays. Par ailleurs, les contacts ont été relatifs à l'intensification de la coopération sur un certain nombre de questions, notamment le respect des engagements demandé par le Conseil de l'Europe, en particulier concernant la prévention de la torture, les minorités nationales, les prisonniers politiques et l'institution du médiateur. L'idée de détacher un expert du Secrétariat du Conseil de l'Europe au Bureau de Bakou est fortement appuyée par le Bureau et paraît finalement réalisable.

L'appui à la réforme des lois et au renforcement des capacités joue un rôle central dans le contexte de l'adhésion de l'Azerbaïdjan au Conseil de l'Europe. En dépit de résultats substantiels, beaucoup reste à faire pour renforcer l'état de droit. La mise en oeuvre d'un très grand nombre de lois nouvelles soulève des difficultés qui doivent faire l'objet de toute l'attention nécessaire. Le public doit être mieux informé des réformes, et les responsables ont besoin d'une formation pour appliquer les lois nouvelles. Le Bureau a des consultations avec le Conseil de l'Europe et le BIDDH concernant la manière dont il pourrait appuyer les objectifs de l'Azerbaïdjan à cet égard.

Le Bureau a eu toutes sortes de consultations avec des organisations partenaires. Dans le cadre de ses activités relatives à la parité entre les sexes, et en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, le Bureau a organisé avec des donateurs internationaux une table ronde sur les questions de parité entre les sexes. Un projet mixte OSCE/OIM destiné à aider le Gouvernement dans ses efforts pour combattre la traite des êtres humains a été défini. Le Bureau coopère étroitement avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés concernant les questions relatives aux migrations, en particulier dans le domaine des droits économiques et sociaux des personnes déplacées. Une coopération est en place avec le BIDDH concernant un projet régional qui comprend la mise en oeuvre des principes

directeurs des Nations Unies sur le déplacement des personnes à l'intérieur des pays. Le Bureau a participé à un programme de formation organisé par la Fondation polonaise Helsinki et le BIDDH en vue d'apprendre à des ONG locales à observer la situation en matière de droits de l'homme et à en rendre compte.

La société civile azerbaïdjanaise a été une source capitale d'informations et de coopération pour le Bureau. Le Bureau a organisé une série de tables rondes avec des ONG sur les questions relatives à l'inscription officielle des ONG, à la situation dans les prisons, à la politique gouvernementale à l'égard des ONG et à la fonction de médiateur. Le Bureau a fait effectuer pour le BIDDH une traduction du projet de loi sur le médiateur pour en faciliter l'examen. Un séminaire sur la question qui doit avoir lieu en novembre 2001 rassemblera des ONG s'occupant des droits de l'homme et des représentants officiels du Gouvernement qui auront l'occasion de discuter des modalités envisagées pour l'interaction avec le médiateur.

Une enquête systématique parmi les ONG représentant les intérêts des minorités nationales a été achevée, et une table ronde a été organisée avec les ONG intéressées, les institutions gouvernementales et les représentants du Bureau du Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales.

L'expérience a montré, lors des élections législatives, qu'il y a lieu d'accorder une attention particulière aux questions qui ont une incidence sur les contestations électorales avant et après le jour du scrutin. Après consultation avec le Gouvernement, le Bureau a l'intention d'organiser deux tables rondes sur ce sujet.

Depuis que le Bureau a été établi, il a reçu un nombre important de plaintes individuelles. Une base de données a été créée pour la mise en mémoire de ces plaintes, dont une partie a été transmise au Conseil de l'Europe.

Dimensions économique et environnementale. L'effort dans ce domaine a été axé sur les initiatives du Gouvernement et de la communauté internationale pour renforcer la bonne gestion des affaires publiques en Azerbaïdjan. Le Bureau a entrepris des discussions avec le Gouvernement et les ONG au sujet de la lutte

contre la corruption. Un soutien a été apporté à Transparency International dans son effort concernant le rôle de l'éthique dans le monde des affaires.

L'accent a été mis spécialement sur les secteurs non pétroliers de l'économie, en particulier sur le secteur agricole. Le Bureau s'est efforcé d'appeler l'attention sur le potentiel économique, les besoins et les initiatives de développement dans les régions de l'Azerbaïdjan où la question du secours aux personnes déplacées ne se pose pas.

Dans le domaine de l'environnement, le Bureau a travaillé avec le Centre régional de l'environnement, la Banque mondiale, les ONG locales pour répertorier les grands problèmes écologiques en Azerbaïdjan, spécialement les problèmes de pollution par les hydrocarbures remontant à l'époque soviétique et les problèmes d'épuration de l'eau. Le Bureau a aussi travaillé avec d'autres bureaux de l'OSCE dans la région et avec la Commission économique de l'ONU pour l'Europe en vue d'organiser une conférence régionale sur la mise en oeuvre de la Convention d'Aarhus.

Le renforcement du mandat de l'OSCE concernant les questions de coopération régionale a fait l'objet d'une attention particulière. En septembre 2001, le Bureau a participé à une conférence régionale sur les mesures de lutte contre la corruption tenue à Erevan. Plus tard dans l'année d'autres activités que pourraient mener ensemble les trois autres bureaux de l'OSCE dans la région seront envisagées, particulièrement sur les questions de commerce transfrontière, d'harmonisation des réglementations frontalières et de bonne gestion des affaires publiques.

La capacité opérationnelle du Bureau a souffert des deux vacances de poste récentes (celle du poste du chef du Bureau et celle du poste du Responsable des questions de démocratisation), qui risquent d'empêcher le Bureau de mener avec efficacité les projets en cours ainsi que les activités programmées pour le reste de l'année.

MISSION DE L'OSCE EN GEORGIE

Au cours de la période considérée, le Conseil permanent a prorogé jusqu'au 15 novembre 2001 (PC.DEC/406) le mandat de la Mission de l'OSCE en Géorgie pour qu'elle observe et fasse rapport sur les mouvements à travers la frontière entre la Géorgie et la République tchétchène de la Fédération de Russie. Cette tâche s'ajoute aux activités normales de la Mission consistant notamment à promouvoir des négociations en vue d'un règlement politique pacifique des conflits en Ossétie-du-Sud et en Abkhazie ; à observer et à promouvoir le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales en Géorgie, y compris en Ossétie-du-Sud et en Abkhazie ; et à contribuer à l'instauration d'une société civile et d'institutions démocratiques. L'effectif autorisé de la Mission est de 62 personnes recrutées sur le plan international, dont 42 sont des observateurs à la frontière.

Conflit Géorgie/Ossétie-du-Sud. Quelques progrès peuvent être constatés dans le processus de règlement du conflit entre la Géorgie et l'Ossétie-du-Sud. La situation militaire et de sécurité, par exemple, est stable, la circulation de personnes et de biens à travers les lignes de démarcation ethniques a augmenté, et un rapprochement au niveau local se dessine peu à peu, des relations de travail pratiques et pragmatiques étant nouées entre villages ethniquement étroitement imbriqués.

Après une interruption de près de deux ans, la onzième session plénière de la Commission mixte de contrôle s'est tenue à Vladikavkaz en avril 2001. L'Union européenne y a participé pour la première fois. Cette session était suivie de plusieurs réunions des coprésidents de la Commission. La Mission a joué un rôle actif tout au long de ce processus en participant à toutes les sessions plénières et des comités, ainsi qu'à toutes les discussions qui les ont précédés. La Mission a souligné que les réunions de la Commission de contrôle, bien qu'elles ne traitent que de questions de sécurité, de questions économiques et de questions relatives aux réfugiés, ne devraient pas se tenir séparément mais en parallèle au dialogue politique afin de

conserver l'élan donné au processus de négociation. Concernant les questions militaires et de sécurité, les parties sont convenues d'établir un centre spécial de coordination et une police commune, ainsi que de diverses mesures visant à renforcer la sécurité dans la zone du conflit. S'agissant des questions économiques, les parties ont conclu deux accords. Le premier concerne la création d'un organisme russo-géorgien chargé de financer des programmes de relèvement économique dans la zone du conflit. L'organisme sera financé grâce à des apports budgétaires de chacun des Etats et à d'autres sources. Le second accord porte sur la création d'un organisme géré en commun par la Géorgie et l'Ossétie-du-Sud, qui aura pour tâche de tenter d'obtenir des fonds de donateurs et d'investisseurs internationaux.

A l'issue des consultations avec la délégation de la Commission européenne à Tbilissi, la Mission a transmis au Président en exercice de l'OSCE une proposition visant à créer un fonds destiné à renforcer considérablement les activités du Secrétariat de la Commission mixte de contrôle afin de donner un nouvel élan au processus de négociations.

La session d'avril de la Commission mixte de contrôle a été suivie d'une cinquième réunion du groupe d'experts portant sur des questions politiques. Des consultations se sont tenues durant l'été entre la Mission, les coprésidents de la Commission mixte de contrôle et la Présidence de l'OSCE et ont abouti, en août, à une visite en Géorgie du Président du Conseil permanent, l'Ambassadeur Liviu Bota.

La sixième réunion du groupe d'experts s'est tenue à Bucarest du 14 au 19 septembre 2001. Un accord est intervenu, entre autres, sur la poursuite des négociations en vue de trouver une solution mutuellement acceptable aux problèmes juridiques sur lesquels les parties se divisent encore, sur une définition du rôle des organisations internationales dans le processus de règlement du conflit et sur l'importance des projets de relèvement exécutés par la Commission européenne. Le Président Chevardnaze et le dirigeant d'Ossétie-du-Sud, Ludvig Chibirov, ont tous deux estimé que la réunion constituait un progrès vers le règlement du conflit. M. Chibirov a en outre souligné qu'il aurait été

difficile, un an auparavant, d'envisager un dialogue suivi de ce genre.

A l'issue de consultations approfondies en septembre et en octobre 2001, auxquelles la Mission a également participé, les coprésidents de la Commission mixte de contrôle ont, le 25 octobre, organisé une réunion dans le bureau extérieur de la Mission à Tskhinvali. A cette occasion, les parties ont arrêté les modalités générales de la fourniture d'une aide financière, provenant essentiellement de l'Union européenne, à la Commission mixte de contrôle ainsi qu'au groupe d'experts. Cette aide permettra aux parties de se réunir régulièrement, insufflant ainsi un nouveau dynamisme dans le processus de règlement du conflit. Les fonds transiteront par la Mission qui conclura des mémorandums d'accord avec les donateurs en ce qui concerne leur utilisation.

Malgré les efforts faits par la Mission, aucun accord n'est intervenu en ce qui concerne le programme sur les retours, l'intégration et la réintégration des réfugiés et des personnes déplacées. A cet égard, l'un des obstacles est que le projet de loi - attendu depuis longtemps - sur le rétablissement et la protection des droits des réfugiés et des personnes déplacées au logement et à la propriété doit encore être adopté par le Parlement géorgien.

De manière générale, la situation militaire est restée calme et stable. Cependant, la criminalité est une question de plus en plus préoccupante et les incidents isolés qui se sont produits en 2001 montrent qu'en dépit d'un calme apparent, des incidents mineurs pourraient déclencher une confrontation ethnique et conduire à des actes de violence.

La création d'un Centre spécial de coordination à Tskhinvali, dont le personnel est mis à disposition par les deux parties, a permis de renforcer la coopération entre les autorités de police de Géorgie et d'Ossétie-du-Sud. Le Centre a été équipé grâce à des contributions du Gouvernement norvégien. L'Union européenne s'est également engagée à fournir des équipements supplémentaires. Les deux contributions ont été placées sous les auspices de la Mission et constituent une réponse concrète de la communauté internationale aux développements positifs intervenus dans la zone du conflit, tels que le programme de

remise volontaire des armes légères et de petit calibre qui est actuellement en cours. Depuis le début du programme jusqu'en janvier 2000, plus de 980 armes et 197 kilos d'explosifs purs ont été recueillis et en grande partie détruits. La Mission suit le programme de remise des armes et assiste aux destructions.

Conflit Géorgie/Abkhazie. A la mi-novembre 2000, une mission d'évaluation commune ONU/OSCE a été envoyée dans le district de Gali, à la suite de consultations approfondies entre l'ONU, les deux parties et la Mission. Cette décision a été prise conformément à la recommandation formulée au Sommet d'Istanbul d'envoyer une mission sur place pour déterminer si les conditions d'un retour sûr, en sécurité et dans la dignité des réfugiés et des personnes déplacées vers le district de Gali étaient réunies. Le rapport final de la Mission commune d'évaluation a recommandé d'ouvrir un bureau des droits de l'homme à Gali. En août, le Représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a, en coopération avec la Mission, soumis aux autorités abkhazes un document concernant les modalités de l'établissement, à Gali, d'une antenne du Bureau des droits de l'homme en Abkhazie (Géorgie). Le document prévoit notamment le détachement de personnel de l'OSCE au bureau de Gali.

Une réunion du Conseil de coordination s'est tenue en janvier sous la présidence de l'Organisation des Nations Unies, et une réunion sur les mesures de confiance s'est tenue à Yalta en mars ; ni l'une ni l'autre de ces réunions n'ont cependant permis de se rapprocher d'un accord sur des documents clés concernant le retour des réfugiés et des personnes déplacées, la paix et la prévention de la reprise des hostilités. Le groupe des Amis du Secrétaire général de l'ONU a élaboré un projet de document sur le partage des compétences constitutionnelles et le statut de l'Abkhazie, qui n'a pas encore été soumis aux deux parties. Ces dernières se sont toutefois entendues sur un document demandant, entre autres, à l'OSCE et aux autres intervenants dans le processus de paix de se porter garants de la non-reprise des hostilités et du retour des réfugiés dans des conditions sûres.

Après avril 2001, le processus de paix s'est virtuellement enlisé en raison d'une

détérioration de la situation caractérisée par des assassinats, des prises d'otages et des escarmouches à proximité et au sein de la zone de conflit. En avril et en juillet, la partie abkhaze a annulé sa participation aux réunions prévues du Conseil de coordination. En août, les parties semblaient prêtes à reprendre le dialogue, mais de nouvelles échauffourées dans la vallée de Kodori en octobre ont provoqué la troisième annulation en six mois d'une réunion du Conseil de coordination. Le 8 octobre, un hélicoptère de l'ONU survolant la vallée de Kodori a été abattu et neuf membres du personnel de l'ONU, dont cinq observateurs, ont été tués.

En ce qui concerne les activités relevant de la dimension humaine en Abkhazie, la Mission a actuellement un portefeuille de huit projets parmi lesquels on peut citer les suivants : échange de journaux et de bulletins d'agence de presse géorgiens et abkhazes (via Internet), entre autres projets sur les médias ; échange de journalistes et de médecins ; formation de femmes Abkhazes à la direction d'ONG ; et un programme de formation aux droits de l'homme pour la jeunesse. Les projets sont coordonnés par le spécialiste des droits de l'homme de la Mission auprès du Bureau des droits de l'homme de l'ONU à Soukhoumi, en Abkhazie (Géorgie).

Observation des frontières. Le Conseil permanent a prorogé jusqu'au 15 novembre 2001 (PC.DEC.406) le mandat de la Mission concernant l'observation des frontières. La base de Girevi a été fermée pour l'hiver en raison des conditions climatiques extrêmes et de l'absence de logements adaptés. Le 6 novembre, le programme hivernal d'observation est entré pleinement en vigueur et l'équipe a poursuivi ses activités au départ des bases d'Omalo et de Shatili. De manière générale, les conditions climatiques défavorables qui règnent durant l'hiver ont rendu les patrouilles, tant terrestres qu'aériennes, particulièrement difficiles.

Le 14 mars 2001, l'espace aérien géorgien a été violé par un avion non identifié, soupçonné d'avoir largué des munitions non exposées près de Girevi. De ce fait, les patrouilles dans la zone ont été interrompues. L'enquête officielle géorgienne sur l'incident a révélé, le 23 juin, que tout danger était écarté et les patrouilles ont alors repris.

Les bases de l'équipe ont été modernisées. Lors de son inauguration en mai 2001, la base de Girevi était équipée de tentes. Un camp préfabriqué a été installé en juillet. La construction de la nouvelle base de Shatili a été terminée en septembre 2001.

Durant toute la période considérée, la situation dans la zone surveillée est restée calme et stable, aucun mouvement à travers les frontières internationales n'ayant été observé. La présence de l'OSCE dans la zone frontalière a contribué à calmer une situation potentiellement explosive. Toutefois, le climat général étant encore incertain, une tension accrue risquerait de faire dégénérer la situation.

Dimension humaine. Plusieurs réformes juridiques ont été décidées en l'an 2000, mais leur mise en œuvre a pris du retard. De même, l'exécution des obligations imposées par le Conseil de l'Europe en 1999 laisse à désirer. Quelques tendances négatives ont été relevées en ce qui concerne les droits de l'homme et la démocratisation.

Le Code de procédure pénale a été remanié en juillet 2001 afin de le mettre en conformité avec les normes internationales en matière de droits de l'homme. Le droit de tout témoin d'être assisté d'un avocat, le droit d'être assisté d'un avocat dès le début de la détention et le droit de demander un examen médical sont quelques-unes des principales dispositions qui ont été adoptées. En outre, un autre progrès important a consisté en la création d'un conseil d'ONG chargé d'observer la situation au sein du système pénitentiaire.

La Mission continue à entretenir des contacts étroits avec le Bureau du défenseur du citoyen et à appuyer son travail. Sur recommandation de la Mission, un conseiller juridique du BIDDH procède actuellement à un examen du travail du Bureau. En février, le Bureau du défenseur du citoyen a présenté son rapport annuel au Parlement, évoquant une détérioration de la situation au sein du système pénitentiaire. Des cas de comportement arbitraire d'agents de l'Etat et des violations des droits des femmes et des enfants y sont également dénoncés. Les violations sont attribuées, entre autres, à une corruption généralisée, à une faible sensibilité aux droits de l'homme et au désintérêt systématique des tribunaux nationaux pour les conventions internationales ratifiées par la Géorgie.

La situation des minorités religieuses a empiré et ce en dépit d'une politique officielle des autorités géorgiennes autorisant la diversité religieuse. Une augmentation du nombre de cas de harcèlement, de diffamations et d'actes de violence, notamment à l'encontre des témoins de Jéhovah, a été signalée. Les responsables, dans bien des cas des extrémistes orthodoxes, semblent agir en toute impunité. En outre, les mesures arrêtées par le Conseil de l'Europe en 1999 concernant le rapatriement de la population meskhète déportée en 1944 sont en retard par rapport au calendrier prévu.

Des amendements à la loi électorale et le projet de loi sur l'autonomie locale ont été adoptés l'été dernier. En prévision des élections locales devant avoir lieu en novembre 2001, une mission d'évaluation du BIDDH s'est rendue en Géorgie à la mi-septembre. Comme les années précédentes, durant les élections, la Mission a fourni un appui pratique et a détaché plusieurs de ses membres vers diverses régions, notamment dans la partie du territoire d'Ossétie-du-Sud contrôlée par la Géorgie.

La Mission a, par l'intermédiaire du Fonds du chef de Mission, apporté son appui à un total de 16 initiatives et projets dans les domaines suivants : médias, parité entre les sexes, groupes ethniques, groupes religieux, personnes déplacées, diplomatie civique, droits de l'homme, jeunesse et enfants, et état de droit. La Mission a en outre continué à faciliter et à financer un échange périodique de journaux officiels entre les parties géorgienne et abkhaze (voir ci-dessus).

Les donateurs externes constituent la principale source de financement pour la plupart des projets de la Mission. Ainsi, par exemple, un forum de journalistes a été créé il y a trois ans. A la fin de l'an 2000, des journalistes arméniens, azerbaïdjanais et du Haut-Karabakh ont adhéré à ce forum. En 2001, l'Association de journalistes du Sud-Caucase a été créée. Organisation non gouvernementale, elle sera enregistrée à Strasbourg et aura provisoirement son siège à Tbilissi. Son objectif est, entre autres, de relever le niveau de professionnalisme chez les journalistes et de défendre leurs droits. C'est la première association régionale du genre dans l'espace de l'OSCE à transcender les lignes de démarcation non seulement ethniques mais

également entre Etats. La Mission a aussi mené à bien un projet de coopération entre spécialistes des questions de toxicomanie géorgiens, abkhazes et ossètes-du-Sud en organisant à leur intention des stages de formation à Varsovie et en Géorgie. Tout au long de l'année 2001, la Mission a également prêté son concours à un projet de recherche et d'analyse sur la région de Samtskhe-Javakheti pour le Haut Commissaire pour les minorités nationales.

Les 28 et 29 juin 2001, la Mission a accueilli la première réunion de spécialistes de la dimension humaine de toutes les missions de l'OSCE dans le Caucase du Sud en vue de réfléchir à une stratégie commune pour faire face à différents problèmes concernant les droits de l'homme, tels que les plaintes individuelles, les personnes déplacées et les minorités religieuses et ethniques, ainsi que pour mettre sur pied de nouveaux projets régionaux. L'initiative a été suivie, en septembre 2001, d'un atelier organisé à Erevan à l'intention des spécialistes de la dimension économique et environnementale ayant pour thème la corruption et son impact sur la société.

La Mission a également coopéré étroitement avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et l'American Bar Association (ABA) dans le but d'élaborer une stratégie interorganisations de lutte contre la traite des êtres humains en Géorgie et elle a mis au point avec d'autres organisations internationales un mécanisme de coopération entre donateurs.

Fonds volontaire de l'OSCE. Depuis l'an 2000, la Mission prête son concours au Ministère de la défense géorgien pour évaluer des projets devant être financés grâce au Fonds volontaire de l'OSCE et destinés à atténuer les conséquences du retrait des bases militaires russes. La Mission a procédé à une évaluation préliminaire de plusieurs projets avant de les transmettre au Secrétariat de l'OSCE. La Mission a notamment facilité un projet de neutralisation du combustible liquide pour missiles dans le village de Meria en Géorgie occidentale. Au cours de l'été 2001, le chef de la Mission a pris l'initiative d'organiser une série de réunions à Vienne et Tbilissi en vue d'obtenir un soutien financier pour le projet susmentionné. En octobre, la Mission a obtenu

l'assurance que des fonds internationaux seraient octroyés sous peu.

MISSION DE L'OSCE EN MOLDAVIE

En 2001, la Mission de l'OSCE en Moldavie a joué un rôle important dans la reprise des négociations en vue d'un règlement politique du conflit qui oppose la République de Moldavie et la Transnistrie. En décembre 2000, après une interruption de près de six mois du processus de négociation, les représentants des deux parties et les trois médiateurs, dont notamment le Président en exercice de l'OSCE et la Mission de l'OSCE en Moldavie, se sont réunis à Budapest. Au début de l'année 2001, la Mission a participé à une réunion tripartite des médiateurs à Kiev, et a organisé en mars une rencontre des deux parties dans son bureau de Tiraspol.

Toutefois, les négociations n'ont été véritablement relancées qu'à la suite de la victoire écrasante du parti communiste moldave lors des élections législatives anticipées, le 25 février 2001, et de l'élection du chef de ce parti, Vladimir Voronin, qui devint le troisième président de la Moldavie le 3 avril. Le Président Voronin a établi le règlement de la question transnistrienne comme l'une des plus hautes priorités de son gouvernement, et un programme de réunions de négociation au plus haut niveau a été lancé avec une rencontre entre le Président Voronin et le dirigeant transnistrien Smirnov à Chisinau le 9 avril. La Mission, renforcée par des représentants de rang élevé du Portugal, membre de la Troïka de l'OSCE, a joué un rôle actif aux côtés des autres médiateurs, la Russie et l'Ukraine, à tous les niveaux de ces nouvelles négociations.

Des membres de la Mission ont participé activement au travail de la Commission mixte de contrôle, organe chargé d'appliquer l'accord de cessez-le-feu de juillet 1992 et de superviser les forces communes de maintien de la paix dans la zone de sécurité. En avril 2001, les membres de la Commission mixte de contrôle ont demandé à la Mission d'évaluer la quantité d'armes lourdes requises par les forces de maintien de la paix pour mener à bien leur mission dans la zone de sécurité. La Mission a organisé une visite d'évaluation

d'experts militaires de plusieurs Etats participants et a établi une analyse appelant à l'élimination des armes lourdes de la zone de sécurité. Cette étude a conduit à un nouvel examen de la question d'une réduction équilibrée des armements déployés entre les deux parties.

A la demande de délégations de la Commission mixte de contrôle, la Mission a également proposé au Président moldave d'alors, M. Lucinschi et au dirigeant transnistrien M. Smirnov d'examiner et d'adopter des mesures de confiance et de transparence, en tant que moyen de réduire la tension et de renforcer la sécurité. En vue d'appuyer et de favoriser cet examen, la Mission et le Centre européen d'études de sécurité George C. Marshall ont parrainé ensemble un séminaire sur le renforcement de la confiance et le maintien de la paix en Transnistrie, organisé en septembre à Grainau (Allemagne), avec la participation de représentants de la Commission et de hauts fonctionnaires moldaves, transnistriens, russes et ukrainiens. Des membres de la Mission ont également participé de façon régulière à d'autres activités de la Commission, notamment à l'observation du retrait des troupes et des équipements de la zone de sécurité et aux inspections des forces communes de maintien de la paix.

Les membres de la Mission ont suivi de près la question du retrait des armements et équipements russes de Moldavie et sont restés en contact suivi avec le commandement du groupe opérationnel des forces russes, établi à Tiraspol. En novembre 2000, le chef de la Mission a arrêté d'un commun accord avec le Ministère des affaires étrangères et des fonctionnaires du Ministère de la défense de la Fédération de Russie des modalités d'utilisation du Fonds de contributions volontaires de l'OSCE visant à couvrir les dépenses occasionnées par le retrait ou la destruction des armements, des munitions et des équipements et le retrait des troupes russes de la région transnistrienne en République de Moldavie. A Moscou, en mai, le chef de la Mission et le Vice-Ministre russe de la défense, M. Isakov, ont procédé à un échange de lettres officialisant ces modalités.

En novembre et décembre 2000, des membres de la Mission ont observé et confirmé le chargement et le retrait d'un train

spécial d'équipements militaires à double usage de la base du groupe opérationnel des forces russes de Tiraspol. En juin 2001, la Fédération de Russie a entamé des opérations de réduction des équipements limités par le Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe se trouvant sur la base russe de Tiraspol. Conformément aux modalités convenues pour l'utilisation du Fonds de contributions volontaires de l'OSCE, des membres de la Mission et des inspecteurs des Forces armées conventionnelles en Europe ont observé et confirmé toutes ces opérations de réduction. En juillet et septembre 2001, le chef de la Mission a autorisé les deux premiers paiements effectués à partir du Fonds de contributions volontaires au Ministère russe de la défense à titre de remboursement des opérations menées et confirmées à ce jour.

En juin, des représentants de la Mission, du Ministère de la défense de la Fédération de Russie et du complexe industriel transnistrien ont signé un accord tripartite sur la création d'un groupe de travail chargé d'étudier la possibilité d'un retraitement industriel et de l'élimination de certaines munitions du dépôt russe de Colbasna. La délégation de l'OSCE au sein de ce groupe de travail comprenait le général français Bernard Aussedat, qui doit diriger la Mission d'évaluation de l'OSCE prévue pour Colbasna. Le groupe de travail tripartite a estimé que plus de 26 000 tonnes de munitions pouvaient faire l'objet d'un retraitement et d'une élimination (sur un total de plus de 40 000 tonnes). Le 30 septembre, le groupe de travail a formulé à l'intention des Etats participants au Fonds de contributions volontaires de l'OSCE des recommandations concernant d'autres mesures visant à éliminer les munitions de Colbasna.

La Mission a encouragé, favorisé et cherché un appui pour plusieurs projets destinés à promouvoir les contacts et la réconciliation entre les autorités et les habitants de la rive gauche et de la rive droite du Dniestr. Par exemple, le projet suggéré par l'OSCE et financé par l'Union européenne concernant la réparation du pont de Gura-Bicului, qui s'est achevé en septembre 2001, a permis de réouvrir à la circulation l'artère principale reliant Chisinau à Odessa. La Mission a réussi à trouver un appui pour l'installation de moyens de liaison et de communication informatisés entre le

Parlement moldave et le Soviet suprême transnistrien, favorisant ainsi les efforts continus déployés pour harmoniser les législations des deux parties.

En étroite collaboration avec l'équipe sur la Moldavie de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, la Mission a continué à appuyer le programme intensif de contacts et de coopération entre parlementaires des deux parties. Le chef de l'équipe sur la Moldavie, le député finlandais Kimmo Kiljunen, ainsi que plusieurs membres de l'équipe ont fait partie du groupe d'observateurs de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE lors des élections législatives de février 2001, et se sont réunis séparément avec les dirigeants des organes législatifs moldave et transnistrien. En mai, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE a parrainé un séminaire sur l'autonomie locale, organisé à Helsinki et dans les îles finlandaises d'Åland, auquel ont participé des responsables et des délégations parlementaires de la Moldavie et de la Transnistrie, le Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE M. Severin ainsi que des membres des parlements russe, ukrainien et roumain. L'équipe sur la Moldavie a également joué un rôle décisif dans l'adoption d'une résolution spéciale sur la Moldavie lors de la réunion de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE tenue en juillet à Paris.

Suite aux visites du Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales, le Bureau du Haut Commissariat et la Mission ont créé, avec les autorités moldaves compétentes, un programme pilote destiné à former des enseignants de la langue officielle pour qu'ils enseignent cette langue en tant que deuxième langue dans les quatre principales régions de Moldavie densément peuplées par des minorités nationales. A la fin de l'été 2001, bon nombre d'enseignants avaient déjà bénéficié de cette formation.

La Mission a continué à s'intéresser à de nombreuses autres questions touchant à la dimension humaine. Des membres de la Mission ont participé activement à la mise en place d'un comité national de coordination de la lutte contre le trafic, comprenant des représentants du Gouvernement, d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales, et ont, avec le BIDDH, apporté au Parlement moldave un appui spécialisé pour l'élaboration

et l'adoption de lois contre le trafic. La Mission a suivi les élections du Soviet suprême en Transnistrie en décembre 2000 et a relevé à cet égard des insuffisances notables. Des membres de la Mission ont joué un rôle clef dans le cadre de la mission d'observation des élections du BIDDH mise en place pour les élections législatives en Moldavie, en organisant et en se chargeant de l'observation des tentatives de participation au vote des électeurs moldaves résidant en Transnistrie.

La Mission a appuyé activement l'établissement et le maintien de contacts entre les organisations non gouvernementales installées de part et d'autre du Dniestr. Elle a suivi de près l'intervention des autorités, en particulier celles de Tiraspol, dans le différend concernant le remplacement du responsable du séminaire au monastère de Noul Neamt à Chitcani, et a engagé les parties à résoudre le problème de manière pacifique. La Mission a en outre mené une enquête approfondie sur les accusations de recours systématique à la terreur et de violations des droits de l'homme dans le village de Chitcani portées à l'encontre d'un groupe militaire clandestin et a produit un rapport détaillé mettant en évidence l'inertie des forces de police ainsi que des organes de la Commission mixte de contrôle et du commandement militaire mixte chargés de maintenir l'ordre dans la zone de sécurité.

La Mission a continué à suivre directement l'affaire du groupe Ilascu, dont plusieurs membres, condamnés pour meurtre ou terrorisme, purgent leur peine dans la prison de Tiraspol. Accompagnée du représentant du nouveau Président Voronin, la Mission a rendu visite à M. Ilascu et aux autres membres de son « groupe », à la prison de Tiraspol, peu avant la libération coup de théâtre d'Ilascu début mai 2001. La Mission continue de faire pression pour que les autres membres dudit groupe soient également libérés.

Comme les années précédentes, la Mission a reçu de citoyens moldaves vivant sur les deux rives du Dniestr un très grand nombre de demandes et de plaintes portant sur des sujets très variés. Au vu de l'augmentation considérable du volume de travail de la Mission en 2001, liée notamment au retrait ou à la destruction des armements et des munitions russes, la Mission a demandé que son effectif autorisé pour ce qui est du

personnel international mis à disposition passe à neuf membres.

COORDONNATEUR DES PROJETS DE L'OSCE EN UKRAINE

La fonction de coordonnateur des projets, établie en 1999, consiste à planifier et à mettre en œuvre des projets exécutés en coopération avec les autorités ukrainiennes compétentes. Durant la période considérée, le Coordonnateur des projets a continué à développer ces programmes avec pour objectif général d'aider l'Ukraine à adapter sa législation, ses institutions et ses politiques aux besoins d'une démocratie moderne fondée sur l'état de droit, dans le contexte de la mondialisation et en tenant compte de la révolution micro-électronique. Ainsi, le Coordonnateur a continué à appuyer l'état de droit en tant que toute première priorité. Le Bureau comprend actuellement le Coordonnateur des projets, deux membres recrutés sur le plan international détachés, ainsi que deux experts (un international et un Ukrainien) et six personnes recrutées localement constituant le personnel d'appui.

Les projets ont été en très grande partie financés par des contributions volontaires d'États participants de l'OSCE. En outre, par sa Décision No 399 du 14 décembre 2000, le Conseil permanent a approuvé l'affectation d'un montant de 210 000 EUR à l'exécution des projets, en réponse à l'un des enseignements clés tirés de l'expérience acquise depuis la création du poste de coordonnateur des projets, à savoir que des fonds de démarrage suffisants sont une condition indispensable pour permettre à ce dernier de s'acquitter efficacement de son mandat.

Parmi les événements qui ont marqué la période considérée, mais sans rapport direct avec le mandat du Coordonnateur des projets, il convient de signaler le séminaire sur « les fonctions préventives de l'OSCE : données d'expérience, possibilités, tâches », tenu à Kiev les 8 et 9 octobre 2001. Ce séminaire était organisé conjointement par l'OSCE et le Ministère ukrainien des affaires étrangères, avec le concours actif du Coordonnateur des projets et de son Bureau. Le Président en

exercice et le Secrétaire général de l'OSCE y ont tous deux assisté. A cette occasion, le Président en exercice a examiné la coopération avec l'Ukraine dans le cadre de l'OSCE avec le Ministre ukrainien des affaires étrangères, qui a ouvert le séminaire. En marge de cette manifestation, le Président en exercice a également rencontré le Président et le Premier Ministre ukrainiens.

S'agissant des priorités du Coordonnateur des projets, un nouvel élément déterminant a été l'expiration, le 28 juin 2001, de la période de cinq ans pendant laquelle les dispositions transitoires de la Constitution ukrainienne devaient s'appliquer. A compter de cette date, le système et les procédures judiciaires devaient être mis en conformité avec la Constitution. C'est pourquoi la priorité a été donnée aux activités visant à promouvoir la modification de la législation pertinente ainsi que sa diffusion et son application.

Adaptation de la législation. La principale activité dans ce domaine a consisté à poursuivre l'exécution du projet intitulé « Examen approfondi de la législation en matière de droits de l'homme », qui vise à assurer la conformité de la législation ukrainienne avec les normes européennes et internationales. Suite à la phase initiale d'examen de la législation en vigueur, l'assistance a progressivement été axée sur l'élaboration de nouvelles lois. A cet égard, une aide a été fournie aux autorités ukrainiennes, dans le cadre d'un projet spécial, pour réformer le système national d'enregistrement des résidents, afin de le rendre conforme aux normes démocratiques.

En vue d'assurer l'application de la nouvelle législation, le Coordonnateur des projets a aidé les autorités compétentes à la faire connaître, donnant en outre aux juges et à d'autres juristes des conseils sur son application. Des activités semblables ont été menées pour les dispositions de conventions internationales pertinentes auxquelles l'Ukraine est partie.

Renforcement des institutions. Le Coordonnateur des projets a continué à fournir une assistance technique aux institutions qui sont essentielles pour le respect de l'état de droit, telles que la Cour suprême, la Cour constitutionnelle et le médiateur ukrainien. L'accent a été mis sur l'amélioration de l'échange et de la diffusion d'informations,

relatives notamment aux arrêts et à la jurisprudence des plus hautes instances, à l'aide d'une base de données consultable sur Internet. Un projet important a également été lancé pour aider la Cour suprême à mettre en place un système de tribunaux administratifs.

Questions spécifiques relatives à l'état de droit. D'autres questions ayant trait à l'état de droit ont également reçu une attention particulière durant la période considérée, à savoir la liberté des médias, la traite des êtres humains et les normes juridiques dans le domaine militaire. Ces questions ont fait l'objet de projets ciblés spécifiques. Pour ce qui est des médias, les normes internationales en matière de liberté des médias ont été diffusées auprès des journalistes, des juges et autres juristes, ainsi qu'auprès du public, par le biais de publications, de séminaires organisés dans les différentes régions et d'émissions de télévision. En ce qui concerne la lutte contre la traite des êtres humains, le Coordonnateur des projets a continué à coopérer avec le Bureau de Kiev de l'Organisation internationale pour les migrations, en se concentrant particulièrement sur les poursuites pénales et le développement du programme de protection des témoins, en collaboration avec les services chargés de faire respecter la loi. En outre, il a continué à appuyer le développement de services téléphoniques régionaux de conseil et d'information, en collaboration avec le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme. Dans le domaine militaire, deux stratégies ont été étudiées : premièrement, la fourniture d'un appui technique et spécialisé en vue de la création d'une police militaire au sein des forces armées ukrainiennes et, deuxièmement, la sensibilisation des officiers de l'armée ukrainienne au droit humanitaire international et aux normes internationales à travers une série d'exposés, présentés à l'Académie nationale de la défense, et de séminaires à l'intention des garnisons dispersées dans tout le pays.

Bonne gouvernance et transparence. En 2001, plusieurs projets ont été mis en place avec pour objectif d'améliorer la bonne gouvernance et la transparence en apportant, entre autres, une aide aux autorités régionales et locales pour la création et la mise à jour de sites Web, une aide au Ministère public pour lutter contre la corruption, ainsi qu'une aide aux autorités régionales pour l'application des

principes de la Convention d'Aarhus aux problèmes environnementaux locaux.

MISSION DE L'OSCE AU TADJIKISTAN

Un an et demi après que l'Accord général sur l'instauration de la paix a été officiellement déclaré comme appliqué et après la tenue d'élections législatives, la République du Tadjikistan se remet lentement de la transition post-soviétique, de la guerre civile et d'un laborieux processus d'édification des institutions nationales. La Mission de l'OSCE au Tadjikistan appuie les efforts de modernisation et de redressement du pays. Elle a notamment pour mandat d'entretenir les contacts et de favoriser le dialogue entre les forces régionalistes et politiques du pays, de promouvoir le respect des droits de l'homme, de favoriser et de surveiller le respect des normes et des principes de l'OSCE, de participer à la mise en place d'institutions et de mécanismes juridiques et démocratiques et de faire rapport régulièrement sur ces questions. Le 14 décembre 2000, le Conseil permanent a approuvé un renforcement des effectifs de la Mission, à raison de quatre personnes recrutées sur le plan international (trois étant détachées et une recrutée), amenant l'effectif total autorisé à 15 personnes (PC.DEC/399). L'OSCE a demandé aux autorités tadjikes l'autorisation d'ouvrir un bureau extérieur à Khorog, dans une région assez inaccessible du pays qui a particulièrement besoin de l'appui de l'OSCE.

A la frontière avec l'Afghanistan, la guerre qui sévit dans ce pays est une source constante d'instabilité, en raison notamment des gros problèmes liés aux réfugiés et au trafic de drogue. S'agissant des autres pays voisins, un certain nombre de problèmes se posent au sujet de l'eau, de l'énergie, des transports et des minorités, bien que les engagements communs pris dans le cadre de l'Organisation de coopération de Shanghai contribuent réellement à atténuer ces tensions. Dans le pays, les autorités au plus haut niveau font l'éloge du respect des droits de l'homme, de l'état de droit, du pluralisme politique, de la séparation des pouvoirs et de la liberté des médias, mais il reste cependant beaucoup à faire, en particulier dans les régions qui ne sont toujours pas contrôlées par les autorités

centrales. Dans les domaines de l'économie et de l'environnement, la transition post-soviétique et le processus consécutif d'accumulation effrénée de capital continuent à entraver l'apparition d'une véritable économie de marché. Le processus de transition reste compromis par la réticence des autorités à reconnaître ouvertement l'ampleur des problèmes environnementaux auxquels le pays doit faire face.

Au cours de l'année, la Mission a reçu la visite du Président en exercice de l'OSCE, du Secrétaire général, du Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, du Haut Commissaire pour les minorités nationales, du Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias et du Représentant personnel du Président en exercice pour l'Asie centrale.

Dimension humaine. Dans le domaine de la dimension humaine, la Mission s'est employée à promouvoir à la fois les droits de l'homme et la réforme législative. Par le biais du programme d'assistance juridique du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), la Mission a fourni appui et conseils aux autorités en ce qui concerne la réforme du code pénal et du code de procédure pénale, en vue de les mettre en conformité avec le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Dans ce contexte, elle a organisé une table ronde conjointement avec le BIDDH. En octobre 2001, un accord de coopération a été signé avec le Gouvernement tadjik prévoyant que la Mission et le BIDDH joueraient un rôle de conseil important pour aider le Gouvernement à remanier le code administratif. La Mission tout comme le Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE ont offert leur appui aux autorités tadjikes pour réexaminer la loi électorale en vue de remédier aux insuffisances relevées par le BIDDH dans son rapport sur les élections générales tenues en 2000.

Suite au succès remporté les années précédentes, un camp d'été de deux semaines sur les droits de l'homme et la démocratie moderne a été organisé en septembre 2001 à l'intention des étudiants d'université de la province de Sught, au nord du Tadjikistan. L'organisation de plusieurs séminaires sur des thèmes tels que le respect des droits de l'homme dans le cadre des enquêtes préalables

aux procès, la protection de l'enfance et les droits de l'enfant a permis de stimuler le débat public sur les questions relatives aux droits de l'homme. Une semaine cinématographique sur les droits de l'homme a été organisée à Douchanbé, du 22 au 27 octobre, en coopération avec l'organisation russe Stalker. La Mission a également participé activement à un échange de vues avec le Gouvernement sur l'abolition de la peine de mort et la suppression des visas de sortie, ainsi que sur la question du transfert de la responsabilité de l'administration pénitentiaire du Ministère de l'intérieur vers celui de la justice. En outre, elle a mené de fructueuses négociations avec le Gouvernement pour qu'il prononce une amnistie afin de marquer le dixième anniversaire de l'indépendance. Un service d'aide juridique a été ouvert, avec l'appui du BIDDH, le 24 septembre 2001 et un concert de musique classique a été organisé dans la seule prison pour femmes du pays, à Khujand, le 25 octobre. Cette manifestation a été précédée d'un séminaire sur les droits de l'homme destiné aux femmes détenues. Enfin, les 25 et 26 octobre, une conférence internationale sur le rôle de la défense en justice dans une démocratie a été organisée par la Ligue des femmes avocates de la République du Tadjikistan avec l'appui de la Mission. Les participants à cette conférence, des avocats, des représentants du Gouvernement et du Parlement, ainsi que des représentants d'ONG du Tadjikistan, d'autres pays d'Asie centrale et de Russie, ont examiné l'action de sensibilisation aux droits de l'homme et les activités des ONG spécialisées en la matière ainsi que leur rôle dans le processus législatif.

Outre les activités décrites ci-dessus, la Mission a soutenu avec succès une affaire concernant 58 citoyens tadjiks qui avaient été expulsés d'Ouzbékistan et elle continue à surveiller la situation des réfugiés tadjiks au Kirghizistan qui, après avoir fui la guerre civile, tentent à présent de rentrer chez eux.

Liberté des médias. En novembre 2000, la Mission a participé à l'organisation d'une conférence régionale à Douchanbé, sous les auspices du Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, qui a abouti à la déclaration de Douchanbé sur la liberté des médias. La Mission s'est efforcée de promouvoir la tenue de rencontres régulières entre les journalistes pour discuter des moyens d'appliquer la

déclaration, ainsi que le dialogue entre la presse et les autorités. Elle a également commencé à recenser les lois relatives aux médias en vigueur, avec l'appui de membres de la société civile naissante. Le projet visant à faire reparaître des journaux locaux a été étendu à quatre journaux de la région du Haut-Badakhchan. Le projet fournit à la fois un appui matériel initial, des services consultatifs sur la gestion éditoriale et financière et une formation sur des questions telles que le code de déontologie, les lois relatives aux médias, l'accès à l'information et la commercialisation. La Mission a organisé conjointement avec Internews une série de six tables rondes mensuelles sur la réforme de la loi relative aux médias. Ces tables rondes étaient parrainées par le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias et visaient à favoriser une concertation sur ce sujet entre le Gouvernement et les groupes de la société civile, en vue de présenter un projet de loi au Parlement. Enfin, la Mission a créé une permanence téléphonique destinée aux journalistes étrangers à Douchanbé.

Partis politiques et éducation civique. Les partis d'opposition se plaignent de ce que le gouvernement entrave leurs activités et les empêche d'inscrire leurs candidats. La Mission les a soutenus activement en organisant des réunions mensuelles des chefs des partis politiques, favorisant ainsi l'échange de données d'expérience et d'informations sur les problèmes communs. Une conférence sur le rôle du pluralisme des partis politiques dans une démocratie moderne a également été organisée en mars 2001. En octobre 2000, la Mission a commencé l'exécution d'un programme d'éducation civique de six mois, avec un séminaire sur le journalisme destiné aux jeunes. Il s'agissait de montrer aux élèves la place et le rôle du journalisme dans une société démocratique. Le principal objectif du programme est de sensibiliser davantage la population tadjike aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, aux normes démocratiques ainsi qu'aux principes qui sous-tendent l'instauration et le fonctionnement d'une société civile.

Questions de parité entre les sexes. Par le programme de groupes de soutien aux femmes, l'administrateur (parité entre les sexes) de la Mission a fourni un appui à plus de 28 groupes, représentant un total de plus de

500 femmes. Une formation a été dispensée sur divers thèmes, tels que l'acquisition d'un pouvoir économique et les compétences commerciales, l'aptitude à diriger et la sensibilisation aux questions de parité entre les sexes à travers les médias. Des séminaires et des tables rondes sur la violence à l'encontre des femmes et la traite des êtres humains ont été organisés, et un rapport a été publié conjointement avec l'Organisation internationale pour les migrations et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM). Dans le courant de l'été, la Mission a commencé à élaborer un rapport sur l'état de la mise en oeuvre par le Tadjikistan de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Le 20 septembre, elle a organisé dans ses locaux une vente de charité pour les femmes de Garm.

Dimensions économique et environnementale. La Mission a contribué activement à la promotion de la Convention d'Aarhus au Tadjikistan. Le 23 février, une table ronde faisant suite à la conférence régionale qui s'est tenue en mai 2000 à Douchanbé a été organisée. Des représentants de divers ministères et d'ONG importantes en matière d'environnement y ont participé, ce qui a constitué un excellent moyen d'améliorer les mécanismes de consultation de la population au Tadjikistan. Depuis la ratification de la Convention en juin, la Mission a établi d'étroites relations avec le Ministère de la protection de l'environnement en vue de convenir d'un plan d'action visant à la faire connaître auprès du public.

Sur le conseil du Président en exercice de l'OSCE, la République du Tadjikistan est également devenue membre de l'Agence internationale de l'énergie atomique en septembre 2000. Suite à cela, la Mission a organisé un certain nombre de séminaires de formation à l'intention de membres de l'administration des districts et d'autres professionnels sur les dangers liés aux déchets nucléaires et les précautions à prendre. La Mission a participé activement à l'organisation d'une conférence internationale sur les ressources en eau en Asie centrale et sur leur utilisation rationnelle, qui a eu lieu à Douchanbé en octobre 2001.

La Mission a en outre été particulièrement active dans le domaine de la sensibilisation

aux problèmes de la drogue et de la prévention de la toxicomanie. Elle a organisé à cette fin plusieurs séminaires visant à la fois les étudiants et les professeurs, la police, les parents et d'autres membres de la société civile. Ces séminaires étaient consacrés à des thèmes tels que la toxicomanie et le sida, la prévention et la réinsertion.

CENTRE DE L'OSCE A TACHKENT

Le 14 décembre 2000, le Conseil permanent de l'OSCE a renommé le Bureau de liaison de l'OSCE en Asie centrale, qui est devenu le Centre de l'OSCE à Tachkent. Cette décision a été prise pour tenir compte du changement d'orientation des activités du Bureau. L'objet initial du Bureau de liaison de l'OSCE en Asie centrale, lorsqu'il a été mis en place à Tachkent en 1995, était d'assurer une liaison plus étroite entre les cinq pays d'Asie centrale (le Turkménistan, le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan et le Tadjikistan) et l'OSCE. En 1998, l'OSCE a créé des centres à Almaty, à Achkhabad et à Bichkek. Une mission avait déjà été déployée au Tadjikistan en 1993. En raison de cette présence accrue dans la région, les activités du Bureau de liaison se sont réorientées sur l'Ouzbékistan, évolution que le Conseil permanent a officialisé dans sa décision.

Au cours de la période considérée, le Centre a mené des activités concernant toutes les dimensions de l'OSCE, conformément à son mandat et en s'inspirant des principes de sécurité globale et indivisible de l'OSCE. Il a continué à coopérer étroitement avec les institutions publiques, les organisations non gouvernementales locales et les organisations internationales. Le Centre a renforcé sa fonction d'observation et de notification, communiquant à ce titre au Secrétariat et aux autres institutions de l'OSCE des informations régulières sur l'évolution de la situation en Ouzbékistan.

Le Centre a facilité l'organisation de plusieurs visites de représentants de haut niveau de l'OSCE en Ouzbékistan. En mars, une présentation sur le thème « l'OSCE et l'Asie centrale : défis actuels et pratiques futures » a été organisée à l'université nationale de l'Ouzbékistan pour des membres

de la délégation des Etats-Unis auprès de l'OSCE en visite. Cette présentation a été bien accueillie. En avril, l'Ambassadeur Kubis, Secrétaire général de l'OSCE, s'est rendu en Ouzbékistan, où il a rencontré le Ministre des affaires étrangères, M. Komilov, et de hauts fonctionnaires ouzbeks. De nombreuses questions liées à la sécurité et à la stabilité régionales ainsi que la coopération entre l'OSCE et l'Ouzbékistan ont été évoquées.

En juin, l'Ambassadeur Wilhelm Höynck, Représentant personnel du Président en exercice pour l'Asie centrale, s'est rendu en Ouzbékistan dans le cadre de sa tournée dans la région. Il a rencontré des représentants du Gouvernement, d'autres organisations internationales et d'ONG. Cette visite a abouti à l'organisation, à Bichkek, les 13 et 14 décembre 2001, d'une conférence internationale sur le renforcement de la sécurité et de la stabilité en Asie centrale : renforcement des efforts d'ensemble pour lutter contre le terrorisme, qui a fait suite à la conférence tenue à Tachkent en octobre 2000. En outre, au cours du deuxième semestre, des ateliers de formation sur les armes légères et de petit calibre ont été proposés dans chacun des pays d'Asie centrale, dont l'Ouzbékistan.

En septembre 2001, le Ministre d'Etat et des affaires étrangères du Portugal, Jaime Gama, s'est rendu en Ouzbékistan. Il a rencontré le Ministre des affaires étrangères, M. Komilov, et d'autres hauts fonctionnaires pour examiner des questions bilatérales et relatives à l'OSCE en vue de préparer M. Komilov à ses futures fonctions de Président en exercice.

Les représentants du Centre ont participé à un certain nombre de tables rondes et de séminaires et fait des exposés. A cet égard, le Centre a participé à une réunion avec le Ministre allemand des affaires étrangères, Joschka Fischer, qui a été informé de la situation politique en Ouzbékistan. Le Centre a également commencé à mettre sur pied une série de conférences et un club de l'OSCE à l'Université nationale de l'Ouzbékistan à Tachkent. Les intervenants sont des membres du Centre ainsi que des experts extérieurs. L'une des réunions traitait de l'interdépendance entre les questions environnementales et politiques, tandis qu'une autre portait sur les possibilités d'étudier à l'étranger et les techniques permettant de

rechercher ce type d'informations sur Internet. Le Centre était également représenté à la Conférence sur « l'OSCE et l'islam politique : le cas de l'Asie centrale », organisée par le Centre de recherche de l'OSCE à Hambourg (Allemagne).

Dimension humaine. Le Centre a exécuté des programmes qui étaient inscrits à son budget ordinaire, de même que d'autres projets appuyés par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, portant sur des thèmes tels que l'état de droit, la création d'ONG et les questions de parité entre les sexes.

S'agissant de l'état de droit, le Centre a organisé, en coopération avec le BIDDH, une formation complémentaire sur les normes juridiques internationales, destinée à des juges, procureurs, avocats et enquêteurs, particulièrement axée sur le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et son application aux procédures pénales et au système judiciaire de l'Ouzbékistan. L'objectif était de donner à ces responsables de l'application des lois de meilleures connaissances et une meilleure compréhension des procédures de jugement équitable et d'encourager l'utilisation de normes et mécanismes internationaux. Plus d'une centaine de juristes ont ainsi été formés dans le cadre de deux stages qui ont eu lieu en mai et en août 2001. Ces stages ont duré trois jours et demi et ont été organisés dans quatre villes du pays : Boukhara, Tachkent, Samarcande et Fergana.

Dans le cadre du programme d'observation de la situation des droits de l'homme et de l'établissement de rapports à ce sujet, le Centre a mené à bien, avec l'appui du BIDDH, un cycle de stages de formation visant à renforcer les capacités des défenseurs locaux des droits de l'homme travaillant pour des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux. Vingt participants de différentes régions de l'Ouzbékistan ont pris part à ce stage en trois parties, dirigé par trois formateurs de Russie et de Pologne ayant une longue expérience en matière de droits de l'homme. Cette formation a été extrêmement fructueuse. Elle a notamment servi de lieu de rencontre interactif favorisant le dialogue entre les défenseurs des droits de l'homme travaillant dans les secteurs gouvernemental et non gouvernemental. Lors du premier stage, qui s'est tenu du 19 au

23 avril, les formateurs ont présenté des instruments et techniques de contrôle, ainsi que les normes et mécanismes internationaux relatifs à la protection des droits de l'homme. Le deuxième stage, organisé du 9 au 13 juin, portait principalement sur les procédures utilisées pour adresser aux organes des Nations Unies des communications dénonçant des violations. Les participants ont étudié des cas réels et les formateurs les ont aidés à sélectionner des instruments de suivi adaptés.

Le Centre a continué à travailler avec des ONG féminines pour aider les femmes à mieux comprendre et à mieux connaître leurs droits et à assumer un plus grand rôle dans la transformation de la société civile. Le premier stage du programme de formation de cette année qui a eu lieu à Samarcande en juillet a introduit les concepts fondamentaux des droits de l'homme. Un deuxième stage sur l'observation de la situation des droits de l'homme, et en particulier des droits de la femme, et l'établissement de rapports à ce sujet a été organisé en septembre. Cette formation vise principalement à faciliter le travail des ONG en faveur du renforcement de la démocratie et des droits de l'homme.

Sur la base de ce programme de formation, le Centre et l'Open Society Institute/Soros Foundation ont lancé une série d'émissions (talk-shows), diffusées par la télévision publique, dont le thème central était l'influence de la culture et des traditions sur la situation des droits de l'homme et l'égalité entre les sexes. Des participants aux stages sur l'observation de la situation des droits de la femme et l'établissement de rapports à ce sujet ont été invités en tant qu'orateurs.

Depuis 1999, le Centre et l'Open Society Institute/Soros Foundation organisent des réunions trimestrielles des ONG féminines provenant de toutes les régions d'Ouzbékistan. Chaque réunion est consacrée à un thème lié à la place de la femme dans la société et donne en outre l'occasion à ces ONG d'examiner ensemble des mesures et des stratégies spécifiques, l'objectif à long terme étant la création d'un mouvement plus large d'ONG féminines. Le huitième Forum sur l'élaboration de stratégies pour les ONG féminines s'est tenu en septembre 2001. Une centaine de femmes qui assument des responsabilités, provenant de tout le pays, y ont participé, représentant des organisations

féminines, les médias, des ONG, des centres de coordination au sein d'organismes nationaux et municipaux, ainsi que des organisations internationales.

Parallèlement à l'exécution de projets, le Centre s'est employé à suivre des procès et à répondre à des plaintes individuelles concernant des violations des droits de l'homme. Pour chaque affaire, le Centre a examiné la plainte dans son intégralité et l'a transmise à l'autorité nationale compétente, au Bureau du médiateur, au Ministère de la justice ou au Parquet, en demandant qu'elle soit examinée. Les autorités nationales, en particulier le Parquet, le Service national de sécurité et la Cour suprême, ont de plus en plus souvent répondu par écrit à ces demandes.

Au cours de la période considérée, le Centre a continué à suivre des procès. En mai 2001, un total de 95 personnes ont été accusées d'avoir pris part à des activités religieuses illégales, et notamment d'être membres de l'organisation religieuse illégale *Hizb-ut-Tahrir*. Presque toutes ces personnes ont été condamnées à de longues peines de prison pour avoir soi-disant tenté de renverser l'ordre constitutionnel, diffusé des brochures contenant des menaces pour l'ordre public et formé une organisation religieuse illégale et une société criminelle ou y avoir participé. Du fait de ses moyens limités, le Centre n'a pas été en mesure d'obtenir des informations détaillées sur tous les procès de ce type.

Le Centre a mené des activités dans le domaine économique et environnemental. Il a notamment pris les dispositions voulues pour qu'une délégation puisse participer à la neuvième Réunion du Forum économique, qui s'est tenue en mai 2001 à Prague. Lors de cette réunion, le Centre a présenté un rapport sur le développement et l'application des instruments internationaux existants, en mettant l'accent sur les activités qu'il mène en rapport avec la Convention d'Aarhus.

Dimensions économique et environnementale. Dans le domaine économique, les activités ont été centrées sur la promotion du développement des petites et moyennes entreprises, par la poursuite des ateliers de formation organisés dans les provinces. Des ateliers sur le développement des petites et moyennes entreprises ont été proposés à Karchi, Nukus et Termez. Il est prévu d'organiser une série d'ateliers

complémentaires sur divers thèmes : la simplification du règlement en matière de crédit pour les petites entreprises, la législation relative aux petites et moyennes entreprises, la commercialisation, la comptabilité et la gestion financière, et les moyens pour les petites et moyennes entreprises d'attirer les investissements étrangers.

Le Centre a mené un certain nombre d'activités destinées à promouvoir l'application de la Convention d'Aarhus. Il a notamment mis en place, conjointement avec la Central and East European Law Initiative de l'American Bar Association, un groupe de travail d'experts sur la Convention d'Aarhus. Ce groupe comprend des représentants du Ministère de l'environnement, du Ministère de la justice, du Parlement et d'une ONG spécialisée dans l'environnement. Il sera chargé d'examiner la législation nationale en vigueur en vue de sa mise en conformité avec la Convention d'Aarhus et de préparer un projet de programme d'exécution ainsi qu'un projet de règles de procédure. En outre, le Centre a commencé à organiser une série d'ateliers de formation sur la Convention d'Aarhus dans les différentes provinces à l'intention de hauts fonctionnaires et des ONG. Dans ce cadre, le Centre contribue activement au développement d'un réseau d'ONG locales spécialisées dans le domaine de l'environnement.

Le Centre s'est également occupé de questions relatives à la sécheresse qui touche l'ouest de l'Ouzbékistan, et travaille à la mise en place de mesures efficaces pour faire face à ce problème, tout en entretenant des contacts à ce sujet avec les organisations internationales et le Gouvernement ouzbek.

Enfin, en vue de contribuer à la prospérité économique des jeunes Ouzbeks, le Centre a pris des mesures pour mettre en place un centre d'information et de documentation de l'OSCE à la Faculté des sciences sociales et politiques de l'Université nationale de l'Ouzbékistan, ce qui permettra aux étudiants d'accéder au réseau d'information mondial.

Le Centre continue à chercher des occasions de faciliter la transition de l'Ouzbékistan vers une économie de marché et d'aider le pays à résoudre ses problèmes environnementaux.

CENTRE DE L'OSCE A ALMATY

Au cours de sa troisième année d'existence, le Centre de l'OSCE à Almaty (Kazakhstan) a poursuivi ses activités dans toutes les dimensions de la sécurité dont s'occupe l'OSCE.

Durant la période examinée, plusieurs visites de haut niveau de personnalités de l'OSCE ont contribué à améliorer la compréhension mutuelle entre l'Organisation et les autorités kazakhes. Il y a lieu de relever à cet égard les visites du Président en exercice de l'OSCE et Ministre roumain des affaires étrangères Mircea Geoana, du Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE Adrian Severin ainsi que du Représentant personnel du Président en exercice pour l'Asie centrale l'Ambassadeur Höynck.

Les contacts avec les universités et les instituts de recherche se sont multipliés et le Centre a envoyé à plusieurs reprises des représentants afin d'informer l'opinion publique sur l'engagement de l'OSCE en Asie centrale.

Dimension humaine. Le Centre continue de suivre la situation actuelle et de promouvoir les droits de l'homme. Au cours de la période examinée, le Centre a exécuté, en coopération avec le BIDDH, un grand nombre de projets, ainsi que le prévoit le mémorandum d'accord signé avec le Gouvernement kazakh en 1998. Le programme de formation dans le domaine de l'observation des droits de l'homme vise à renforcer la capacité des ONG chargées de la défense des droits de l'homme au Kazakhstan. Le programme a été divisé en trois phases. Trois séminaires de formation ont donc été organisés, deux d'entre eux sur le suivi et la législation internationale relative aux droits de l'homme et le troisième sur des propositions concrètes émanant d'ONG. Le projet sur la sensibilisation aux droits des femmes vise à long terme à accroître la participation des femmes à la vie politique. Dans le cadre du projet, le Centre a organisé, en juillet 2001, un séminaire de formation des formateurs qui ont ensuite tenu des séminaires de suivi dans les régions du Kazakhstan. Dans le cadre du programme de vigilance et d'assistance législative, le Centre a aidé le Gouvernement kazakh et les ONG locales en leur fournissant

des avis sur une proposition visant à modifier la loi relative à la liberté de religion et des associations religieuses. Les experts du BIDDH ont élaboré un récapitulatif des amendements proposés en mars 2001, et le Centre a organisé, en avril, dans le cadre du Parlement kazakh, une table ronde sur le même sujet. A la suite du débat, le Gouvernement a décidé de supprimer les modifications qui avaient été présentées au Parlement. Parmi les autres lois et projets de loi examinés dans ce programme, il y a lieu de relever la loi sur le système judiciaire et sur la situation des juges. Un projet d'assistance visant à créer un centre de formation judiciaire chargé d'accroître le pouvoir judiciaire au Kazakhstan a également été entrepris. Les experts du BIDDH ont donné des avis sur l'élaboration de programmes d'intégration des normes internationales. Le Centre et le BIDDH ont fourni des documents, appuyé une conférence sur la mise en oeuvre des décisions judiciaires en octobre 2001 et organisé un voyage d'études dans un centre de formation judiciaire à Sofia (Bulgarie) en novembre 2001. D'autres projets ont porté sur la formation des agents des services pénitentiaires, notamment sur la formation du personnel de ces établissements à Pavlodar. Une visite d'experts a été organisée en mai et la formation d'enseignants aux questions relatives à l'administration des prisons et aux droits de l'homme s'est déroulée en novembre. Des documents et avis sur l'élaboration des programmes ont également été fournis.

Le Centre, conjointement avec le BIDDH et l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, ont poursuivi la Table ronde sur le processus électoral, qui a consisté en une série de tables rondes visant à débattre de la réforme de la législation électorale au Kazakhstan, à examiner les conclusions du rapport final du BIDDH sur les élections présidentielles et législatives qui ne correspondent pas aux engagements de l'OSCE en matière électorale. Ce processus regroupe des représentants des pouvoirs publics, du parlement et de la société civile. Les deuxième et troisième tables rondes du processus se sont tenues en janvier et juin 2001, respectivement. Les quatrième et cinquième tables rondes étaient prévues pour novembre 2001, après quoi un tableau analytique des propositions d'amendements à

la loi électorale devait être soumis au parlement.

Le Centre a pris une part active dans les développements concernant la situation des médias, dans le suivi du respect des engagements pris par le Kazakhstan en tant qu'Etat participant de l'OSCE. Il a également pris des initiatives telles que l'organisation d'un séminaire sur le renforcement de la coopération entre les médias, les organes chargés de l'application des lois et le système judiciaire. Le Centre a aussi formulé des recommandations sur les principes fondamentaux de la coopération entre les médias et les organes de l'Etat, et il a procédé à la traduction et à la diffusion d'une analyse des propositions d'amendements de la loi sur les médias, sur demande du Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias. Certaines recommandations de l'OSCE ont été incorporées dans la loi.

Enfin, le Centre a appuyé les travaux du Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales au Kazakhstan, par exemple en tenant un séminaire sur le suivi des relations interethniques en mai 2001. Le Haut Commissaire s'est également rendu en mai au Kazakhstan pour une visite d'adieu.

Dimension politico-militaire. Dans le cadre de la dimension politique, le Centre a participé en tant qu'observateur à plusieurs réunions de la Conférence sur l'interaction et les mesures de confiance en Asie (CICA), organisée par le Gouvernement kazakh. Ces réunions visaient à mettre au point le document final qui devait être signé lors du premier sommet de la CICA prévu du 8 au 10 novembre 2001. Ce document reconfirmera l'engagement des Etats membres envers l'édification d'une Asie plus sûre et l'élaboration du cadre institutionnel de l'Organisation.

Dimensions économique et environnementale. Le Centre a assisté le Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE dans l'organisation d'un séminaire sur la transparence et la bonne gouvernance dans les affaires économiques, qui s'est tenu à Almaty en novembre 2000. Ce séminaire était le premier séminaire préparatoire de la neuvième Réunion du Forum économique.

Au cours des derniers mois de l'an 2000, deux projets environnementaux ont été mis en

oeuvre avec la participation d'agents des pouvoirs publics, de parlementaires et d'ONG. Le premier projet, un séminaire organisé à Astana avec l'appui financier du BIDDH, portait sur l'accès à l'information, à la participation publique, à la prise de décision et sur l'accès à la justice dans les affaires économiques, et mettait l'accent sur les aspects de la réforme juridique visant à garantir la mise en oeuvre de la Convention d'Aarhus. Le deuxième projet, un atelier régional portant sur la concrétisation de la politique dans une loi nationale efficace en matière d'environnement, s'est tenu à Almaty, sous les auspices du Gouvernement allemand.

En mai 2001, un atelier de formation des journalistes aux affaires économiques s'est déroulé après le séminaire préparatoire au Forum économique. Une table ronde s'est tenue également en mai afin de permettre aux ONG, aux parlementaires et aux représentants du Ministère des ressources naturelles et de la protection environnementale de procéder à un échange de vues et d'étudier la nécessité de systématiser toute la législation concernant l'environnement dans un cadre environnemental unifié. La table ronde a abouti à la création d'un groupe de travail sur le code environnemental. D'autres ateliers sur le rôle des ONG et du gouvernement dans la mise en oeuvre de la Convention d'Aarhus ont été organisés en juin dans les régions d'Akmolinskaya et de Pavlodar.

Un atelier sur la réduction de la pauvreté s'est tenu à Ouralsk en août 2001. Des représentants d'ONG et d'organisations gouvernementales et internationales ont étudié une stratégie permettant de lutter contre la pauvreté au Kazakhstan. Les 19 et 20 octobre 2001, un séminaire sur les déchets nucléaires s'est tenu à Almaty afin de permettre à la société civile de s'exprimer lors d'un débat sur les plans du gouvernement visant à importer et à stocker des déchets nucléaires. Il est prévu d'organiser un atelier supplémentaire sur la Convention d'Aarhus dans la région d'Atyrau à l'ouest du Kazakhstan et un atelier sur la sécurité économique à l'ère de la globalisation à la fin de l'année.

Le Centre continue de suivre régulièrement la situation économique et environnementale au Kazakhstan et plusieurs visites

d'établissement des faits ont eu lieu à Astana, Pavlodar, Ouralsk et Atyrau.

CENTRE DE L'OSCE A ACHKHABAD

Le Centre d'Achkhabad fonctionne depuis janvier 1999, conformément à la Décision No 244 du Conseil permanent. Il compte cinq membres recrutés sur le plan international et six membres recrutés sur le plan local.

Au cours de la période examinée, le Centre a élargi ses activités dans les diverses dimensions de l'OSCE. Il a commencé notamment à tenir des réunions en dehors de la capitale et a accru la participation du nombre de responsables des centres administratifs des régions (*welayat*) dans les réunions se déroulant à Achkhabad.

Le Président en exercice de l'OSCE Mircea Geoana Ministre roumain des affaires étrangères s'est rendu à Achkhabad le 8 juin 2001 avant de terminer son voyage en Asie centrale. Il a été reçu par le Président Saparmurat Niyazov et s'est entretenu avec le Président du Parlement (*Mejlis*) et le Ministre des affaires étrangères. Au cours des négociations, un accord de principe est intervenu sur l'élargissement de la coopération entre l'OSCE et le Turkménistan. Il a été convenu que le Centre et le Gouvernement turkmène élaboreraient divers projets à mettre en oeuvre en 2002.

Le 18 juin, l'Ambassadeur Wilhelm Höynck, Représentant personnel du Président en exercice pour l'Asie centrale, s'est rendu à Achkhabad pour s'entretenir avec le Ministre des affaires étrangères, le Directeur de l'Institut national pour la démocratie et les droits de l'homme, le Ministre adjoint pour la protection de l'environnement ainsi qu'avec des responsables du Centre sur les possibilités de coopération entre l'OSCE et le Gouvernement turkmène. Cette visite devait permettre à l'Ambassadeur Höynck de présenter ses nouvelles fonctions. Au nombre des projets examinés figuraient notamment une conférence sur la lutte contre l'extrémisme à Bichkek, dans le cadre du suivi de la Conférence de Tachkent qui s'était déroulée en octobre 2000, la formation de responsables du service des frontières ainsi que des ateliers de

formation sur les armes légères et de petit calibre.

La délimitation des eaux territoriales dans la mer Caspienne a été une des principales questions à l'ordre du jour des relations extérieures du Turkménistan au cours de la période considérée. Un sommet des cinq Etats riverains de la Caspienne visant à régler la question a été reporté à deux reprises au cours du printemps. Les cinq pays avaient enfin convenu d'organiser un sommet à Achkhabad en octobre, mais durant l'été, les frictions se sont intensifiées, notamment entre d'une part le Turkménistan et l'Azerbaïdjan, et d'autre part l'Iran et l'Azerbaïdjan. Les conflits entre le Turkménistan et l'Azerbaïdjan ont porté sur la possession de certains champs de pétrole offshore. Les relations entre les deux pays sont complexes du fait de l'incapacité de ces pays à résoudre le différend de longue durée concernant le règlement par l'Azerbaïdjan de sa dette à l'égard du Turkménistan pour le gaz naturel. Le Centre n'a pas cessé de suivre les événements et d'en faire rapport.

Le Centre a tenu un séminaire en avril à l'intention des agents des pouvoirs publics, des journalistes et autres sur l'histoire et le rôle de l'OSCE. Le Directeur adjoint du Centre de prévention des conflits de l'OSCE a assumé les fonctions d'orateur principal et d'autres exposés par le personnel international du centre ont porté sur les dimensions humaine, économique et environnementale ainsi que sur le rôle de l'OSCE en Asie centrale. Ce séminaire a été suivi en septembre par un autre séminaire tenu à Turkmenbashi dans le port de la mer Caspienne à l'intention de responsables locaux et de membres d'ONG. A cette occasion, c'est le chef de la Section de démocratisation du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) qui a été l'orateur principal et le personnel du Centre a présenté à nouveau ses exposés.

Dimension politico-militaire. En 2001, le Centre a démarré un certain nombre de réunions sur les aspects de la sécurité régionale, qui ont commencé en février par un séminaire sur la dimension politico-militaire de l'OSCE destiné aux agents des pouvoirs publics. Compte tenu de l'importance que le Turkménistan attache à son statut de neutralité (tel que reconnu par les Nations Unies), un symposium sur la neutralité dans le monde

actuel a été organisé à la veille du dixième anniversaire de l'indépendance du pays, les 15 et 16 octobre 2001. Ont été invités à cette réunion des participants d'Etats neutres de l'OSCE qui ont fait part de leur expérience nationale en soulignant l'importance qu'il y a à associer la neutralité à la démocratie.

Dimension humaine. A la fin de janvier, le Centre et le Bureau d'Achkhabad du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ont tenu un nouveau cours d'introduction sur la législation internationale relative aux droits de l'homme qui avait été organisé pour la première fois en 1999. En janvier 2001, la plupart des fonctionnaires qui avaient participé à ce cours étaient originaires des environs d'Achkhabad. Un petit nombre de journalistes et de membres d'ONG ont également pu participer à cette réunion. Le cours a été suivi en février par un cours de perfectionnement à l'intention de hauts responsables et de membres de l'Institut national pour la démocratie et les droits de l'homme qui avaient suivi ce cours en 1999.

La question du mémorandum d'accord entre le BIDDH et le Gouvernement turkmène n'a pas été réglée. Le Centre et le Ministère des affaires étrangères sont parvenus à un accord sous la forme d'un échange de notes sur l'exécution de plusieurs projets communs dans diverses dimensions de l'OSCE.

On ne connaît pas à ce jour de cas d'arrestations pour motifs politiques évidents et deux des détenus politiques connus ont été amnistiés. Le Centre continue de suivre le sort de deux autres détenus condamnés en partie pour motifs politiques (Muhametkuli Aymuradov et l'activiste Baptiste Shageldy Atakov).

La situation des communautés religieuses non enregistrées s'est gravement détériorée : les tribunaux ont ordonné l'expulsion de personnes accusées d'organiser chez eux des services religieux pour des groupes importants, et certains croyants ont estimé qu'ils n'avaient pas d'autre choix que d'émigrer. En été, un grand nombre de congrégations protestantes avaient cessé de tenir des services religieux sur une base régulière, mais de petits groupes privés continuent de se réunir. L'arrestation des Témoins de Jéhovah pour refus de conscription dans les forces armées se poursuit.

Les autorités turkmènes ont accepté de recevoir l'expert du BIDDH S. Ferrari pour discuter de questions concernant la liberté religieuse. M. Ferrari a établi un rapport d'évaluation à l'issue de sa visite au Turkménistan en avril 2001. Le Centre s'efforce de poursuivre le dialogue avec les autorités sur la question. A cet effet, un spécialiste de la réforme des forces de l'ordre a été invité en août par le Centre pour mener une étude d'évaluation des besoins en vue de futurs projets.

Le Centre a parrainé quelques séminaires et ateliers relatifs aux droits de l'homme et la formation en matière d'environnement au niveau local, organisés par des ONG locales. Il a également financé la publication d'instruments pédagogiques pour une ONG qui s'occupe de la formation de la société civile. L'ONG agréée la plus ancienne du Turkménistan, le Dashoguz Ecological Club, a recouvré son agrément. Le Centre continue de suivre la situation de ces ONG, notamment celle du Dashoguz Ecological Club.

Les publications du Centre, notamment un recueil de lois internationales et turkmènes de défense des droits de l'homme, un fascicule sur l'OSCE en langue turkmène et quelques publications du BIDDH ont été diffusés aux étudiants de l'université d'Etat du Turkménistan, de l'université turquo-turkmène et à d'autres membres de la société civile. Des exemplaires de chaque nouvelle publication du Centre sont diffusés dans les diverses bibliothèques et instituts.

La veille du jour de la Constitution turkmène, le Centre et l'Institut national pour la démocratie et les droits de l'homme ont tenu une table ronde sur les aspects juridiques des constitutions, avec l'assistance des ambassadeurs allemand et britannique au Turkménistan.

Dimensions économique et environnementale. C'est dans le domaine de l'environnement que le Gouvernement turkmène a continué à faire preuve de la plus grande volonté de coopérer avec l'OSCE. Suite à l'atelier régional sur la Convention d'Aarhus en mai 2000, le Centre a organisé une série de tables rondes dans les centres administratifs « *welayat* » et dans la ville de Turkmenbashi, sur la mer Caspienne. Cette table ronde avait pour objectif d'informer un grand nombre de hauts fonctionnaires et

d'ONG, aux niveaux national et local, sur la Convention d'Aarhus, ainsi qu'à formuler et à examiner des propositions visant à la mettre en oeuvre au Turkménistan.

Dans le cadre du suivi de la conférence organisée en octobre 2000 à Tachkent conjointement par l'OSCE et l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime (OCDPC), le Centre tiendra un séminaire en novembre sur l'éducation des jeunes face à la menace de la toxicomanie. Le séminaire sera parrainé conjointement avec le Bureau de l'OCDPC à Achkhabad.

Dans le domaine économique, le Centre a engagé une coopération avec la Banque mondiale, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et le Programme d'assistance technique de l'Union européenne à la Communauté d'Etats indépendants (TACIS) sur la préparation d'un forum économique national, qui est une initiative de la Banque mondiale, prévu pour novembre 2001. D'autres activités concrètes sont actuellement envisagées avec le Bureau de liaison de la Banque mondiale à Achkhabad.

CENTRE DE L'OSCE A BICHKEK

Par ses Décisions No 245 du 23 juillet 1998 et No 339 du 10 février 2000, le Conseil permanent a défini les modalités opérationnelles du Centre de l'OSCE à Bichkek et décidé d'établir un bureau extérieur à Och. Le mandat du Centre porte notamment sur la promotion de la mise en oeuvre des principes et des engagements de l'OSCE et sur la coopération de la République kirghize dans le cadre de l'OSCE, en particulier sur le contexte régional, dans toutes les dimensions de l'OSCE.

Au cours de la période examinée, le Centre a poursuivi ses activités de sensibilisation et de formation aux dimensions politiques et humaines. Les activités relatives aux dimensions économique et environnementale ont été renforcées. Des questions et initiatives régionales importantes ont émergé, nécessitant qu'une attention accrue soit accordée notamment à la traite des êtres humains, à la toxicomanie, et aux armes légères et de petit

calibre. Le Centre a entretenu des relations de travail avec les établissements universitaires, les médias, les ONG, les partis politiques, les associations civiques et le milieu des affaires. Il a également continué à engager des professeurs stagiaires pour les tâches quotidiennes et a renouvelé ses accords avec deux universités sur la nomination de professeurs stagiaires.

A la suite des élections présidentielles d'octobre 2000, les autorités ont durci leur contrôle des médias, des partis politiques et des ONG. Les critiques formulées par la Mission d'observation électorale sur les irrégularités et les insuffisances en la matière ont déplu aux autorités. Le Centre a néanmoins continué à insister sur l'importance de la coopération avec le Gouvernement et la société kirghizes afin d'améliorer le respect des droits fondamentaux de l'homme dans le pays. Le Gouvernement s'est également intéressé davantage aux questions régionales. Même si par rapport à l'année précédente, l'été et l'automne de l'an 2001 ont été relativement calmes pour ce qui est des activités des militants, les événements de l'Afghanistan ont affecté la position du Kirghizistan concernant la coopération régionale. Le Gouvernement s'est attaché à finaliser le cadre de développement global 2001-2010 qui vise notamment à améliorer la situation socio-économique au Kirghizistan et à commencer sa mise en oeuvre.

Le Centre a continué à favoriser les contacts entre le Gouvernement, les responsables et les institutions de l'OSCE. Il a aidé une délégation parlementaire kirghize lors de la session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE qui s'est tenue à Paris du 6 au 10 juillet 2001 et une autre délégation lors de la session de la Commission permanente de l'Assemblée parlementaire sur l'immigration, qui s'est tenue au Portugal, du 9 au 12 octobre 2001. En août 2001, les observateurs kirghizes des élections présidentielles en Biélorussie ont bénéficié d'une assistance. La délégation kirghize à la neuvième Réunion du Forum économique a reçu un appui et un soutien financier du Centre en mai 2001. Au cours de la réunion régionale des chefs de mission de l'OSCE qui a eu lieu à Bichkek en avril 2001, le Secrétaire général a eu des entretiens informels avec des représentants du Gouvernement. Le Centre a

facilité et organisé d'autres visites et réunions des responsables de l'OSCE au Kirghizistan, comme par exemple la visite du Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE et du Haut Commissaire pour les minorités nationales en mai et celle du Président en exercice en juin.

Dimension politico-militaire. Le Centre a aidé le Représentant personnel du Président en exercice au cours de sa visite de travail à Bichkek en juin 2001, puis lors des préparatifs de la Conférence de suivi à la Conférence sur la sécurité et la stabilité en Asie centrale qui s'est tenue à Tachkent en octobre 2000. Une conférence sur le renforcement de la sécurité et de la stabilité en Asie centrale : renforcement des efforts d'ensemble pour lutter contre le terrorisme s'est tenue à Bichkek les 13 et 14 décembre 2001. Le Centre a organisé également une conférence internationale intitulée « Asie centrale - unie ou divisée ? » à Bichkek en juin 2001. Dans le cadre de son mandat de suivi et d'observation des élections, le Centre a produit des rapports analytiques sur les conflits aux frontières, les questions des mines terrestres et sur la situation de sécurité au sud du Kirghizistan. Des rapports analytiques et informatifs ont également été établis sur les activités des partis religieux radicaux au Kirghizistan, sur la table ronde consacrée au radicalisme religieux au sud du Kirghizistan qui s'est tenue en février 2001, ainsi que sur la réunion des cinq experts de Shanghai qui a eu lieu à Bichkek, en février 2001.

Dimension humaine. Le Centre a suivi de près les affaires des opposants politiques et des activistes des droits de l'homme, notamment le procès et la condamnation de F. Kulov, chef du parti d'opposition *Ar-Namys* ainsi que le procès, la condamnation et l'amnistie de T. Tourgounaliev, un opposant politique accusé de complot contre le Président de la République.

Une série de réunions informelles ont été axées sur la loi relative au médiateur et sur la mise en place d'un poste de médiateur au sein de la Commission parlementaire des droits de l'homme et des ONG en décembre 2000 et janvier 2001. Elles ont abouti à une table ronde le 12 février 2001. Le Centre a apporté son appui à l'expert du BIDDH chargé de la question de la liberté de religion durant ses négociations avec les autorités et les ONG, à

Bichkek, du 14 au 17 mars 2001. Des réunions de suivi se sont tenues en avril et août. Le Centre a continué de suivre la révision du code électoral, à l'issue du premier tour de discussions sur les modifications qui lui avaient été proposées en juin 2001.

Le Centre a continué à suivre les cas de restriction de la liberté des médias au Kirghizistan. Lors des discussions avec les autorités, il s'est déclaré préoccupé par plusieurs d'entre eux. Le Centre a également apporté un appui et une aide directe à des organes de diffusion des médias. Des activités ont également été organisées pour les représentants des médias, notamment un séminaire sous-régional sur le droit des médias et la déontologie des journalistes, organisé en coopération avec l'ONG internationale Internews, à Bichkek, en mars 2001 et un séminaire de formation destiné aux juges et aux journalistes sur les questions du droit des médias, à Issyk Kul en septembre 2001. Le bureau extérieur d'Och a coorganisé et cofinancé deux réunions de formation pour des journalistes locaux en octobre 2001, dans le cadre du projet du BIDDH sur l'appui juridique aux journalistes.

Dimension économique et environnementale. Le Centre a participé à trois séminaires préparatoires de la neuvième Réunion du Forum économique : à Almaty en novembre 2000, à Bruxelles en janvier 2001 et à Bucarest en mars 2001. Une délégation kirghize a participé au premier et dernier séminaires. Le Centre a également assisté au Forum avec une délégation de six personnalités constituant une bonne représentation de la société kirghize. Le bureau extérieur d'Och a organisé un séminaire sous-régional sur la sécurité environnementale en mai 2001. Au cours des travaux préparatoires du séminaire, la Convention d'Aarhus a été traduite, imprimée et diffusée en langue kirghize. Le Centre a poursuivi les travaux préparatoires d'une conférence régionale sur les obstacles aux petites et moyennes entreprises. Une réunion sur l'élaboration des programmes s'est tenue à Issyk Kul au début de septembre 2001. Des préparatifs se sont également poursuivis pour la conférence informelle de donateurs sur l'assistance en vue d'une action préventive concernant les sites de déchets radioactifs à Maili Suu. Le Centre s'est entretenu avec le

Programme des Nations Unies pour le développement en avril et août 2001 afin d'envisager les possibilités de coopération.

Questions régionales. Le Centre a organisé une réunion régionale des chefs de missions de l'OSCE axée sur les questions économiques et environnementales, à Bichkek, du 22 au 25 avril 2001. Le Secrétaire général, en visite de travail au Kirghizistan, a également assisté à la réunion. Un nombre d'initiatives régionales ont été identifiées et le Centre de Bichkek s'est vu confié le rôle de principal responsable des questions relatives à la gestion des eaux, des problèmes liés aux déchets radioactifs et chimiques et des questions relatives aux échanges transfrontières.

<p style="text-align: center;">ASSISTANCE DE L'OSCE EN CE QUI CONCERNE L'APPLICATION D'ACCORDS BILATERAUX OU MULTILATERAUX</p>

**Représentant de l'OSCE auprès
de la Commission
gouvernementale estonienne sur
les militaires à la retraite**

L'examen des demandes de permis de résidence en Estonie par d'anciens membres du personnel militaire étranger et de personnes qui sont à leur charge s'est poursuivi selon de nouvelles modalités de travail en vertu desquelles les responsabilités sont partagées entre la Commission chargée des militaires à la retraite et le Département de la migration et de la citoyenneté.

Alors que le Département prend à sa charge l'essentiel des affaires de routine (c'est-à-dire essentiellement la prorogation de permis de résidence de cinq ans), la Commission s'est occupée des cas problématiques pouvant entraîner des refus ainsi que des premières demandes et des demandes de permis de résidence permanent. Ce système a soulagé la Commission des tâches routinières qui ne demandent pas l'implication de l'OSCE.

Afin de rationaliser son travail, la Commission d'examen des permis de résidence qui relevait du gouvernement a été transformée en une commission d'experts. Le

Président n'a plus besoin d'avoir un rang ministériel, et il est désormais assisté d'un vice-président qui le remplace en son absence. De ce fait, la continuité des sessions de la commission a été améliorée.

La Commission a réussi à réduire le nombre des permis de résidence de courte durée (de six mois à trois ans) d'environ 2 500, comme on pouvait le lire dans les rapports précédents, à 1 030 dans la période considérée, tout en augmentant le nombre des détenteurs de permis de résidence de longue durée (4 à 5 ans). A présent, 11 200 personnes sont titulaires d'un permis de résidence temporaire.

Au cours de la période considérée, les 23 permis de résidence refusés concernaient surtout des bénéficiaires du programme de réinstallation des officiers russes de l'United States Agency for International Development (USAID).

Dans une décision capitale, la Cour d'Etat estonienne (Cour suprême) a déclaré inconstitutionnels et non avenus deux paragraphes de la loi sur les étrangers, aux termes desquels la délivrance de permis de résidence aux étrangers qui avaient appartenu aux services d'espionnage étrangers et qui de ce fait avaient été jugés comme représentant une menace pour la sécurité de l'Estonie ne souffrait aucune exception. La décision de la Cour entraînera inévitablement des modifications de la loi sur les étrangers et aura une influence directe sur les travaux de la Commission et du Gouvernement en tant qu'organe de prise de décisions.

Un nombre croissant de militaires à la retraite et de personnes à leur charge ont demandé un statut de résident permanent. Les autorités ont accepté ces demandes pour les veufs, les divorcés et les enfants de plus de 18 ans, tandis que les demandes des anciens membres des forces armées ont été rejetées en fonction de la législation existante. Dans une décision récente, la Cour d'Etat estonienne, se référant au droit international, a noté qu'il n'était pas inconstitutionnel de refuser un permis de résidence permanent à des étrangers.

Dans l'ensemble, des progrès satisfaisants ont été faits pour traiter le nombre croissant de demandeurs de permis de longue durée, réduisant ainsi le nombre de détenteurs de permis de courte durée. L'objectif est d'augmenter la proportion de permis de longue

durée. Il reste cependant un certain nombre de cas à résoudre, qu'il s'agisse de cas déjà à l'examen et de cas nouveaux.

Article II des Accords de paix de Dayton

Accord sur les mesures de confiance et de sécurité en Bosnie-Herzégovine

L'application de l'Accord sur les mesures de confiance et de sécurité en Bosnie-Herzégovine au cours de la période considérée peut être évaluée de façon positive. Seules des divergences politiques mineures continuent occasionnellement à gêner l'application, mais les parties et leurs chefs politiques font toujours preuve d'une ferme résolution en ce qui concerne l'application de cet Accord dans son ensemble.

La disposition la plus constructive de cet accord est la Mesure IX, Programme de contacts et de coopération militaires. En 1998, le Représentant personnel du Président en exercice a accueilli un séminaire sur l'appui militaire aux autorités civiles dans les cas de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme. Ce séminaire a été suivi de nombreuses activités concernant la coopération civilo-militaire en cas d'urgence. En décembre 2000 s'est tenue à Sarajevo une autre réunion relevant de la Mesure XI, à savoir un séminaire sur la médecine d'urgence dans les cas de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme. Ce séminaire a rassemblé du personnel médical compétent et des officiers de Bosnie-Herzégovine de grade élevé avec leurs homologues de plusieurs pays d'Europe de l'Ouest, afin d'examiner les meilleurs moyens de fournir un appui militaire en cas d'urgence.

En outre, trois séminaires sur le Code de conduite se sont tenus en divers lieux de Bosnie-Herzégovine au cours de la période considérée. Ces séminaires s'adressaient à des officiers de rang moyen et à des sous-officiers et visaient à leur présenter le Code de conduite de l'OSCE ainsi que les manières dont les Etats participants avaient intégré ce Code dans leur doctrine militaire et l'appliquent dans la pratique. Les Parties à l'Accord considèrent ces séminaires comme d'une très grande valeur. Les rapports des officiers qui ont dirigé ces séminaires sont très positifs, et font état d'échanges de vues animés entre les participants.

D'autres activités relevant de la Mesure XI et qui continuent à avoir un grand succès sont les exercices d'observation aérienne. Les Parties ont élaboré un protocole et des mesures qui leur permettent d'utiliser l'aviation militaire pour appuyer des opérations humanitaires. L'objectif initial de ce régime était de créer un mécanisme visant à appuyer une mesure de réduction des risques dans l'Accord, mais le mandat a été élargi pour inclure les besoins en matière d'assistance humanitaire. Les exercices d'observation aérienne continueront probablement dans un avenir prévisible.

Depuis plusieurs années, les Parties sont encouragées à faire preuve d'une transparence encore plus grande en ce qui concerne leur budget militaire respectif. Des informations sur l'appui militaire étranger sont fournies depuis deux ans, mais nombreux sont ceux qui préconisent un audit sur les divers budgets de défense pour permettre aux parties de progresser en élaborant des budgets réalistes et des mesures de défense. A cet égard, le 13 décembre 2000, la Commission consultative mixte a décidé d'organiser un audit du budget de la défense de la Fédération de Bosnie-Herzégovine. La Republika Srpska s'est abstenue d'y participer jusqu'à ce que l'audit soit terminé dans la Fédération et que le rapport ait pu être étudié. Au moment de l'élaboration du présent rapport, l'audit était terminé dans la Fédération et le rapport était examiné par le Bureau du Représentant personnel du Président en exercice et par le personnel relevant du chef de la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine. Le rapport devrait être présenté aux autorités de la Fédération dans un proche avenir. Pendant ce temps, la Republika Srpska a complété son propre audit interne et a fourni un rapport à ce sujet au Représentant personnel. Ce rapport est également examiné par le Représentant personnel et le chef de la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine. L'audit de la Fédération peut être considéré comme un jalon sur la voie vers une plus grande transparence, la stabilité et la paix en Bosnie-Herzégovine.

Au cours de la période qui fera l'objet du prochain rapport, le Représentant personnel encouragera les Parties à montrer une transparence encore plus grande dans leur budget de défense et à continuer à appuyer les séminaires sur le Code de conduite, à

appliquer entièrement l'Accord et à développer les institutions au niveau de l'Etat.

Les inspections, conformément au Protocole sur la vérification, se sont déroulées presque sans incident. Une inspection a été interrompue à cause de désordres politiques dans la région et une autre n'a pu être complètement terminée à cause d'un problème de coordination avec la SFOR. L'OSCE et la SFOR ont par la suite modifié leur politique et leurs directives pour permettre une meilleure flexibilité. Ceci étant dit, au cours des réunions suivantes de la Commission consultative mixte (CCM), les Parties ont considéré ces interruptions comme d'importance mineure et jugé que l'esprit de l'Accord n'avait, en principe, pas été violé. L'OSCE continue à diriger un certain nombre d'inspections chaque année (40 pour cent) et fournit des assistants pour toutes les autres inspections.

A partir du 1er juin 2001, les Parties ont commencé à démilitariser leurs armements et équipements appartenant à des collections historiques et chaque année, elles fournissent des échanges d'informations plus exacts et plus détaillés.

En février 2001, les Parties ont tenu la troisième Conférence d'examen de l'application de l'Accord. Au cours de cette conférence, un nouveau protocole sur les types existants d'équipements a été adopté. Les Parties ont également approuvé un nouveau protocole sur l'observation aérienne et ont mis à jour le Protocole sur les visites des installations de fabrication d'armes. Ils ont également décidé de mettre à jour l'accord en y incorporant les décisions pertinentes prises par la Commission consultative mixte et au cours des trois conférences d'examen depuis janvier 1996.

Finalement, la Commission consultative mixte est restée un organe productif, capable de prendre et d'appliquer des décisions. A n'importe quel moment, un certain nombre de groupes de travail fonctionnent pour résoudre les questions soulevées au cours des réunions de la Commission ou pour améliorer des protocoles ou des procédures existantes.

La période qui fera l'objet du prochain rapport devrait permettre d'obtenir une plus grande transparence et une meilleure ouverture entre les Parties à l'Accord de l'Article II et il est à espérer que les progrès visant à réduire

les niveaux d'équipements entre les Parties à l'Accord de l'Article IV se poursuivront.

Article IV des Accords de paix de Dayton

Accord sur la limitation des armements au niveau sous-régional

L'application de cet accord se poursuit de manière satisfaisante. Les désordres politiques dans la région ont gêné l'application pendant les deux années précédentes mais au cours de la période considérée, une certaine stabilité s'est instaurée et les Parties ont pu s'intéresser à l'application des mesures difficiles, à savoir les inspections par l'Etat de Bosnie-Herzégovine et l'examen de l'équipement ne faisant l'objet d'aucune limitation et les réductions volontaires des équipements détenus dans les cinq catégories. Il y a donc des raisons de penser que les désordres politiques ne seront pas aussi grands à l'avenir. Des inspections se sont déroulées sans incidents. Des assistants de l'OSCE participent à presque toutes les autres inspections avec le statut d'observateur.

L'organe chargé d'évaluer l'application de l'Accord, la Commission consultative sous-régionale, s'est réunie trois fois pendant cette période. La dernière réunion tenue en octobre 2001 devrait régler deux questions importantes. La première est l'inspection par l'Etat de Bosnie-Herzégovine. Il s'agit là d'un problème purement politique, qui peut être résolu facilement si les Parties choisissent de le faire. La deuxième question concerne un effort par le Représentant personnel et certains pays de l'OSCE pour encourager les Parties à réduire leurs niveaux d'équipements ne faisant l'objet d'aucune limitation et à envisager d'abaisser leur plafond dans les catégories d'équipements mentionnées dans l'Accord. Des progrès sont prévus sur ces deux questions au cours de la période qui fera l'objet du prochain rapport.

La première évaluation générale concernant l'application de l'Article IV de l'Accord est très positive. Les parties continuent à affirmer leur désir d'appliquer l'Accord dans sa totalité et envisagent d'élaborer un document de réflexion qui proposera des mesures volontaires capables d'accroître la confiance et la transparence.

Article V de l'Accord de paix de Dayton

Négociations sur la stabilité régionale en Europe du Sud-Est menées en vertu de l'Article V de l'Annexe 1-B de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine

Les négociations au titre de l'Article V se sont achevées le 18 juillet 2001 après que les 20 Etats participants soient parvenus à un consensus sur un document de clôture, mettant ainsi fin à un long processus de négociations. La décision d'engager des négociations sur l'Article V a été prise à la sixième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE de Copenhague (1997), deux ans après la conclusion des Accords Dayton-Paris. Une année supplémentaire a encore été nécessaire pour parvenir à dégager un consensus sur un mandat pour les négociations.

Le Document de clôture ne correspond pas tout à fait à ce qu'anticipaient de nombreux Etats participants au début des négociations. Ainsi, par exemple, en matière de limitation des armements, il n'existe aucun lien avec les pays de l'Article IV de l'Accord de Dayton, ce qui reflète l'évolution de la situation politique dans la région, notamment l'admission de la République fédérale de Yougoslavie à l'OSCE.

Le Document de clôture contient toutefois un certain nombre de mesures volontaires de renforcement de la confiance et de la sécurité qui, dans l'ensemble, complètent celles du Document de Vienne de 1999. Adaptées aux besoins régionaux, ces mesures peuvent être considérées comme un catalogue augmenté de directives, dont les Etats participants peuvent se servir en fonction de leurs propres besoins de sécurité. En outre, une Commission de 20 Etats participants a été formée pour examiner l'application de ces mesures qui devraient entrer en vigueur le 1er janvier 2002.

Le Document de clôture a également constitué la base de la coopération avec le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est.

Grâce à la volonté politique et à la souplesse des 20 Etats participants, les négociations ont pu être menées à bien. Le Document de clôture termine effectivement le processus Dayton-Paris puisque les Articles II et IV ont été négociés en 1996 et sont appliqués depuis.

ACTIVITES REGIONALES DE L'OSCE

Stratégie régionale de l'OSCE et Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est

Le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est est entré dans une nouvelle phase de son évolution et il devrait apporter des résultats tangibles à la région. La promotion de l'adoption et de l'application de réformes institutionnelles et économiques concrètes dans le cadre du Pacte de stabilité reste une priorité pour l'OSCE. Grâce à ses opérations sur le terrain, l'Organisation déploie beaucoup d'efforts pour encourager les pays de la région à coopérer et à contribuer directement à la solution de leurs problèmes communs en ce qui concerne la reconstruction et le développement démocratique dans le cadre du Pacte de stabilité.

En vue de mieux utiliser la stabilité régionale de l'OSCE, telle qu'elle est exprimée dans la Déclaration du Sommet d'Istanbul³, le Président en exercice roumain a nommé l'Ambassadeur grec Alexandre Rondos comme son Représentant personnel pour les relations entre l'OSCE et le Pacte de stabilité. Outre sa participation active aux trois tables de travail du Pacte de stabilité, l'Ambassadeur Rondos a donné ses avis préliminaires au Conseil permanent le 31 mai 2001. Comme il a été récemment nommé Président de la table de travail I, ses relations avec le Pacte de stabilité devraient être plus étroites.

Les deux réunions des chefs de missions en Europe du Sud-Est - à Belgrade, les 15 et 16 mars 2001 et à Bezanec (Croatie), les 24 et 25 septembre 2001 - ont contribué à

³ Dans la Déclaration du Sommet d'Istanbul, le Conseil permanent a été prié « d'élaborer une stratégie régionale à l'appui de ses objectifs », et le 16 mars 2000, le Conseil permanent a adopté la Décision No 344 sur une stratégie régionale pour l'Asie du Sud-Est. Dans le cadre de la stratégie régionale de l'OSCE, des projets mettant à profit l'expérience des missions de l'OSCE dans la région ont été élaborés.

promouvoir une stratégie régionale cohérente. Organisées par le Secrétariat de l'OSCE à Vienne, les réunions ont attiré une forte participation de la Présidence, de la Troïka et de l'OSCE et des institutions de l'OSCE et ont été suivies par les représentants de toutes les missions de l'OSCE dans la région. Le Président en exercice a également assisté à la réunion des chefs de missions à Belgrade.

Les missions de l'OSCE, les présences sur le terrain et les institutions ont activement contribué à cette coopération, en partie pour des questions telles que le retour des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays, la lutte contre le trafic illicite et la criminalité organisée.

Des hauts fonctionnaires du Pacte de stabilité ont continué à fournir des rapports d'information réguliers. C'est ainsi que le Coordonnateur spécial du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, Bodo Hombach, a fait rapport au Conseil permanent à Vienne le 11 octobre 2001 ; à cette occasion, il était accompagné d'experts du Secrétariat du Pacte de stabilité (Bruxelles). L'ancien Président de la table de travail I (démocratisation et droits de l'homme), Panagiotis Roumeliotis, a également fait rapport au Conseil permanent le 10 mai 2001.

L'OSCE dirige avec succès la Task Force du Pacte de stabilité sur la traite des êtres humains dans le cadre de la table de travail III et il aide les travaux de la Task Force « égalité femmes/hommes » relevant de la table de travail I. La Présidente de la Task Force, Sonja Lokar de Slovénie, a pris la parole au cours d'une réunion informelle à composition non limitée à Vienne, pour informer les Etats participants des projets en cours de réalisation. Les opérations sur le terrain de l'OSCE en Europe du Sud-Est continuent à fournir un appui logistique et administratif à la Task Force « égalité femmes/hommes ». Ce genre de relations de travail a également été établi avec la Mission de l'OSCE en Moldavie. De plus, en septembre, l'OSCE sera pour la première fois représentée dans le cadre de la Task Force sur le Programme régional de reconstruction de l'environnement par le Bureau du coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE.

La Task Force sur la traite des êtres humains a tenu sa séance inaugurale à Vienne

le 18 septembre 2000. Elle est présidée par l'ancienne ministre autrichienne pour les questions féminines, Helga Konrad. En décembre 2000, en marge de la Conférence de signature de haut niveau de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de son protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, la Task Force a organisé la signature de la Déclaration de Palerme contre la traite par les ministres des gouvernements des pays du Pacte de stabilité. Des ministres et des représentants des gouvernements ont engagé leurs pays à appliquer des programmes efficaces de prévention, d'aide aux victimes et de protection, à pratiquer une réforme législative, à appliquer la loi et à poursuivre les trafiquants. La Task Force a également élaboré un plan d'action pluri-annuel contre le trafic en Europe du Sud-Est. La Task Force a fourni aux gouvernements et aux ONG des directives pour l'élaboration de plans d'action nationaux, les aidant à déterminer un cadre approprié de coordination. Elle peut servir de cadre aux initiatives locales tout en assurant qu'il y a un élément régional et international dans chaque chaînon de la lutte contre le trafic.

Le Programme régional de reconstruction de l'environnement est la base de la politique écologique en Europe du Sud-Est, et constitue le principal élément écologique de la table de travail II du Pacte de stabilité. La Task Force du Programme se compose de ministres de l'environnement d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Bulgarie, de Croatie, de la République fédérale de Yougoslavie, de Roumanie et de l'ex-République yougoslave de Macédoine, ainsi que des représentants des pays donateurs, d'organisations internationales et d'ONG en qualité d'observateurs. Le principal objectif est de faciliter l'application de l'élément politique prioritaire du programme en Europe du Sud-Est. D'un intérêt particulier pour le Bureau du coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE figurent la création d'institutions, l'élaboration de politiques et la création d'une capacité environnementale dans la société civile. Pour atteindre ces objectifs, la Task Force s'efforce de promouvoir des activités visant à aider les pays de l'Europe du Sud-Est à coopérer en vue de déterminer et de résoudre les problèmes écologiques régionaux et nationaux et à

faciliter leur intégration dans le processus de reconstruction économique afin de promouvoir la stabilité et le développement durable. La participation de l'OSCE à la Task Force la met en bonne position pour promouvoir des activités visant à renforcer la confiance et la stabilité nationale et régionale. Le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE, en coopération avec la délégation de la République fédérale de Yougoslavie, a réussi à obtenir des fonds pour un projet visant à appuyer la législation environnementale et la structuration institutionnelle en Serbie. Le projet doit être réalisé par la Mission de l'OSCE auprès de la République fédérale de Yougoslavie.

La priorité continuait à être donnée à la mise en oeuvre de projets visant à impliquer et à renforcer des capacités locales, sur la base de l'expérience pratique de l'OSCE sur le terrain et notamment : Association régionale des agents électoraux ; Réseau régional d'aide juridictionnelle ; site Web législatif régional ; enfin un projet de réforme du service pénitentiaire dans les pays et régions de l'Europe du Sud-Est.

La Présidence roumaine a accueilli la deuxième Conférence régionale pour l'Europe du Sud-Est les 25 et 26 octobre 2001. La conférence de l'année précédente, qui s'est tenue à Bruxelles en mars 2000, a lancé un ensemble de projets à démarrage rapide et de programmes d'une nature régionale. Cette deuxième conférence régionale devait être axée sur l'état des divers programmes appuyés par les donateurs, sur les progrès accomplis dans l'élaboration de nouvelles stratégies dans le cadre des tables de travail du Pacte de stabilité et du processus mis en place par les acteurs clefs en vue d'orienter les ressources des donateurs vers les domaines prioritaires du Pacte de stabilité. La conférence régionale a été coprésidée par la Banque mondiale et la Commission européenne et organisée par les deux institutions avec le Coordonnateur spécial du Pacte de stabilité et le Gouvernement roumain.

L'état d'avancement actuel des projets de l'OSCE proposés dans le cadre du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, qui ont été retenus parmi les projets à démarrage rapide présentés en mars 2000 à la Conférence régionale de financement varie, l'exécution

dépendant dans une certaine mesure du transfert des contributions annoncées.

Le Représentant personnel du Président en exercice pour l'Asie centrale

Le 16 mai 2001, le Président en exercice de l'OSCE, le Ministre des affaires étrangères roumain Mircea Geoana, a nommé l'Ambassadeur Wilhem Höynck comme Représentant personnel chargé de l'appui aux Etats participants d'Asie centrale. L'Ambassadeur Höynck qui fut le premier Secrétaire général de l'OSCE de 1993 à 1996 a déjà assumé une fonction analogue en 1999 au cours de la Présidence norvégienne.

A la fin de juin, le Représentant personnel s'est rendu dans les cinq Etats participants de l'OSCE en Asie centrale en vue d'élaborer un rapport demandé par le Président en exercice, lequel a été présenté le 30 juillet 2001. Dans ce rapport, le Représentant personnel dit que si les activités de l'OSCE relatives à la dimension humaine doivent rester au centre de ses activités, il est nécessaire d'accroître la visibilité de l'Organisation dans les deux autres dimensions. Le travail du Représentant personnel ne devrait pas créer une structure nouvelle au sein de l'OSCE, mais renforcer la structure existante et ajouter une dimension régionale aux activités en cours dans le cadre des présences de l'OSCE dans la région, ainsi que de celles des institutions de l'OSCE. Le rapport de l'Ambassadeur Höynck contenait un plan de travail préliminaire pour l'année 2001 avec des projets concrets conformes à cette démarche. L'Ambassadeur Höynck a été invité à prendre la parole au Conseil permanent en décembre 2001.

Sur demande de la Présidence, le Représentant personnel s'est engagé activement dans le processus préparatoire d'une conférence qui devait traiter à fond des questions du terrorisme et de l'extrémisme violent en Asie centrale et qui devait avoir lieu les 13 et 14 décembre 2001 à Bichkek, à la suite d'une initiative du Gouvernement de la République du Kirghizistan. Cette conférence fait suite à la conférence internationale tenue les 19 et 20 octobre 2000 à Tachkent qui avait examiné une démarche intégrée de lutte contre les drogues, la criminalité organisée et le terrorisme en Asie centrale. La conférence de Bichkek a pour sujet principal

« Le renforcement de la sécurité et de la stabilité en Asie centrale : renforcement des efforts d'ensemble de lutte contre le terrorisme. »

INSTITUTIONS DE L'OSCE

BUREAU DES INSTITUTIONS DEMOCRATIQUES ET DES DROITS DE L'HOMME (BIDDH)

Au cours de l'année de son dixième anniversaire, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) a continué à consolider ses programmes de démocratisation et d'observation des élections. Le BIDDH est aujourd'hui le principal organe en Europe dans le domaine de l'observation électorale et un partenaire très respecté sur le plan international pour l'aide aux pays en transition dans la région de l'OSCE en vue d'instaurer des démocraties durables qui respectent les droits de l'homme et l'état de droit.

Elections

Observation des élections

L'observation des élections dans la région de l'OSCE est restée, l'an dernier, une des priorités du BIDDH. S'appuyant sur sa méthodologie unique, le BIDDH a observé neuf élections dans l'ensemble de la région de l'OSCE au cours de la période considérée.

Au nombre de ces élections, on peut relever les élections législatives en Serbie (23 décembre 2000), en Azerbaïdjan (5 novembre 2000 et 7 janvier 2001), en Moldavie (25 février 2001), au Monténégro dans la République fédérale de Yougoslavie (22 avril 2001), en Bulgarie (17 juin 2001) et en Albanie (24 juin, 8 et 22 juillet 2001), les élections présidentielles et législatives en Roumanie (26 novembre 2000), ainsi que les élections locales en Croatie (20 mai 2001). De plus, le BIDDH a conduit une observation électorale de portée limitée à l'occasion de l'élection présidentielle en Biélorussie (9 septembre 2001).

Un rapport final, comprenant des recommandations d'action détaillées visant à améliorer le cadre électoral a été distribué à l'issue de chaque mission électorale. Tous les rapports finaux sont disponibles sur le site Web du BIDDH : www.osce.org/odhihr.

Au cours de ses activités d'observation des élections, le BIDDH a coopéré étroitement avec l'Assemblée parlementaire de l'OSCE ainsi qu'avec l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et le Parlement européen pour veiller à ce que la communauté internationale diffuse un message commun, clair et cohérent de ses évaluations électorales.

Assistance technique aux élections

Dans le cadre de son mandat, qui a été renforcé par la Décision du Sommet d'Istanbul de 1999 visant à engager les Etats participants à donner suite aux recommandations du BIDDH dans le domaine des élections, le Bureau a continué à s'intéresser aux projets d'assistance technique destinés à améliorer le cadre électoral avant et après le scrutin.

Au cours de la période considérée, le BIDDH a formulé des commentaires sur le code électoral de l'Arménie, la législation et les règlements régissant les élections législatives publiés par la Commission électorale centrale du Kazakhstan et la loi sur le référendum au Monténégro (République fédérale de Yougoslavie).

En janvier 2001, le BIDDH a participé à la deuxième de la série des quatre tables rondes prévues sur les élections au Kazakhstan. Les participants ont convenu de la nécessité de modifier la loi électorale en vigueur, de manière à renforcer l'indépendance des commissions électorales et d'assurer la transparence des opérations de décompte de voix et de la tabulation des résultats.

Le BIDDH a également participé à une conférence organisée par la Fondation internationale pour les systèmes électoraux (IFES) sur le projet de code électoral géorgien qui s'est tenue à Tbilissi en février 2001. La conférence a été une étape importante dans les activités qui ont abouti à l'adoption d'un code électoral uniformisé par le Parlement en août 2001.

Une table ronde sur les amendements à la législation électorale arménienne a été organisée par la Commission parlementaire des affaires étatiques et légales, la Commission électorale centrale, le BIDDH et le Bureau de l'OSCE à Erevan, ainsi que par la Commission de Venise du Conseil de l'Europe à Erevan en février 2001. Les participants ont

tous été d'accord sur les amendements à apporter au code.

En mai, le BIDDH et la Mission de l'OSCE en République fédérale de Yougoslavie ont rencontré des représentants de l'administration électorale serbe, des ONG et des experts internationaux à Belgrade, pour lancer un débat en Serbie sur la réforme de la législation électorale. La discussion faisait suite aux recommandations formulées dans le rapport du BIDDH sur les élections législatives serbes de l'année dernière. Tout en reconnaissant les compétences disponibles en Serbie, l'OSCE s'est déclarée prête à aider les autorités à améliorer la législation électorale.

En mai également, une réunion de travail a regroupé les représentants de cinq organisations nationales chargées de l'observation des élections, de l'Institut national pour la démocratie et des Services internationaux de réforme électorale (ERIS) en Slovaquie pour envisager l'élaboration de directives à l'intention des observateurs nationaux dans la région de l'OSCE. Après cette réunion, un premier projet de directives a été élaboré. Le projet de directives a été ensuite examiné lors d'une réunion à laquelle ont assisté des représentants de 23 organisations polonaises chargées de l'observation des élections à Varsovie, en marge du séminaire du BIDDH sur la dimension humaine consacré aux processus électoraux. Les travaux sur ces directives doivent être achevés pour la fin de l'année 2001.

L'OSCE/BIDDH a publié des directives régissant l'examen d'un cadre juridique pour les élections ainsi que des directives visant à assister la participation des minorités nationales aux processus électoraux, à la fois en anglais et en russe. Les directives régissant l'examen d'un cadre juridique pour les élections ont été élaborées en collaboration avec l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA). Les directives visant à assister la participation des minorités nationales aux processus électoraux ont été mises au point conjointement avec l'IDEA et le Bureau du Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales.

Séminaire sur la dimension humaine consacré aux processus électoraux

Le séminaire sur la dimension humaine consacré aux processus électoraux s'est tenu à Varsovie du 29 au 31 mai 2001. Les participants ont procédé à l'évaluation des enseignements de la dernière décennie, notamment la participation de l'OSCE à la promotion de régimes démocratiques dans la région de l'OSCE, grâce à l'assistance technique et à l'observation des élections. Les débats ont également porté sur les corrélations entre les élections démocratiques, l'état de droit et la bonne gestion des affaires publiques avec le développement économique, les élections et la stabilité, les élections et les libertés fondamentales d'expression, d'association et de réunion. Un consensus s'est dégagé sur la nécessité d'améliorer le suivi politique des rapports et recommandations formulées par les missions du BIDDH chargées de l'observation des élections. Les participants ont reconnu le rôle important des organisations nationales chargées d'une observation impartiale des élections et ont dans le même temps exprimé leur préoccupation au sujet des obstacles toujours plus nombreux à un bon fonctionnement de ces organisations dans certains Etats participants.

Les participants ont approuvé les méthodes d'observation du BIDDH et se sont félicités des efforts visant à tenir compte du suivi des questions relatives à la parité entre les sexes et aux minorités. Ils ont fermement appuyé la proposition du BIDDH visant à établir un fonds spécial constitué par des contributions volontaires des Etats participants afin d'accroître la participation des observateurs électoraux des démocraties en développement dans les missions d'observation du BIDDH.

Assistance à la démocratisation

Le domaine d'activité le plus diversifié du BIDDH a été celui des activités de démocratisation. Plus de 80 projets ont été mis au point en 2000 et 2001 pour aider les Etats participants à s'acquitter des engagements qu'ils ont pris au titre de l'OSCE dans le domaine de la dimension humaine : les principaux domaines étaient les suivants : état de droit, prévention de la torture, assistance aux médiateurs, migrations et liberté de circulation, parité entre les sexes, lutte contre

la traite des êtres humains, liberté de religion et aide à la société civile. Le BIDDH a continué à porter son attention sur l'adoption d'une législation nationale conforme aux normes et engagements internationaux ainsi qu'à la mise en oeuvre de lois récemment adoptées. De nombreux projets mettent également l'accent sur la formation et la sensibilisation aux dispositions relatives aux droits de l'homme. De plus, le BIDDH a poursuivi avec succès à la fois son initiative de projets locaux visant à encourager la mise en place de projets de démocratisation à petite échelle et a entrepris une initiative similaire pour lutter contre la traite des êtres humains. Ces deux programmes sont exécutés directement par les opérations de l'OSCE sur le terrain, souvent en coopération avec des ONG locales, avec l'appui du BIDDH.

Alors que les activités de démocratisation du BIDDH sont concentrées sur l'Asie centrale, le Caucase et l'Europe du Sud-Est, plusieurs projets ont également été mis en oeuvre dans un certain nombre d'autres Etats participants de l'OSCE, notamment en Allemagne, en Russie et Biélorussie. Dans plusieurs pays d'Asie centrale et du Caucase, des mémorandums d'accord signés avec les gouvernements dans ces régions ont fourni un cadre aux projets et aux activités de suivi du BIDDH. L'exécution de ces projets est restée l'une des priorités du BIDDH.

Etat de droit

Le BIDDH a continué à prêter son concours à l'édification de l'état de droit dans la région de l'OSCE grâce à une vaste gamme de projets et d'activités.

En matière de réforme législative le BIDDH a continué à apporter son concours au Kazakhstan, au Kirghizistan, au Tadjikistan, en Ukraine et en Ouzbékistan et à harmoniser les lois nationales avec les normes internationales, telles que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. De plus, le BIDDH a fourni des conseils d'experts sur de nombreux projets de lois couvrant une vaste gamme de sujets relatifs à la dimension humaine en Asie centrale et facilité le débat, lors de tables rondes ONG/gouvernement, autour d'un projet régional visant à revoir, sur demande, la législation en Asie centrale.

Le BIDDH a engagé un projet d'assistance avec le centre de formation judiciaire au

Kazakhstan en vue de renforcer les capacités judiciaires dans le pays. Ce projet porte sur des conseils d'experts relatifs à l'élaboration de programmes et l'intégration de normes internationales applicables au Kazakhstan dans les programmes de formation. En Ouzbékistan, le BIDDH a poursuivi ses stages de formation commune à l'intention des juges, procureurs et défenseurs sur les normes de justice pénale exposées dans les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, tels que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Des programmes de formation du personnel pénitentiaire se sont poursuivis en Arménie, en Azerbaïdjan et au Kazakhstan. Grâce à des visites d'évaluation, le BIDDH a défini la portée des futures activités de formation dans le domaine carcéral au Kirghizistan, au Tadjikistan et en Ouzbékistan. De plus, le BIDDH a participé étroitement, en partenariat avec le Conseil de l'Europe, au transfert du système pénitentiaire du Ministère de l'intérieur au Ministère de la justice en Arménie et en Azerbaïdjan. Cette activité portait notamment sur l'élaboration d'un programme de formation du personnel pénitentiaire.

Le BIDDH a commencé à élaborer un manuel sur les peines alternatives en Ouzbékistan, en coopération avec le Constitutional and Legal Policy Institute (COLPI) et l'Institut de formation du Ministère de l'intérieur. Le manuel est destiné à la formation des juges, procureurs et défenseurs. De plus, le BIDDH a coparrainé une conférence régionale et un cours de formation sur les peines alternatives, organisés par Prison Reform International à l'intention de participants de l'Europe centrale et orientale et de l'Asie centrale, qui se sont déroulés à Bucarest.

Le BIDDH a mis en oeuvre, à titre d'instrument supplémentaire de promotion de l'état de droit, un grand nombre de projets impliquant des institutions nationales des droits de l'homme, telles que les bureaux de médiateurs. Le BIDDH a envoyé des experts chargés de former le personnel, de fournir des conseils sur les projets de lois et de participer à l'examen de projets avec des acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux. Ces projets ont été exécutés en Albanie, en

Arménie, en Géorgie, au Kosovo, au Kirghizistan, en Ukraine et en Ouzbékistan.

Dans le domaine de la formation juridique, le BIDDH a entrepris des projets visant à créer des centres d'aide juridique à Och (Kirghizistan) et au Tadjikistan. Les deux centres ont commencé à fonctionner à l'automne 2001.

Le BIDDH a coopéré étroitement dans un grand nombre de projets susmentionnés avec des partenaires intergouvernementaux, tels que le Conseil de l'Europe, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme et le Programme des Nations Unies pour le développement ainsi qu'avec des organisations internationales non gouvernementales, telles que l'American Bar Association, le Constitutional and Legal Policy Institute (COLPI) et Prison Reform International.

Prévention de la torture

En se fondant sur son groupe consultatif pour la prévention de la torture, le BIDDH a poursuivi ses efforts visant à lutter contre la torture dans la région de l'OSCE. Le groupe a joué un rôle précieux en donnant des suggestions et des idées pour les activités du BIDDH en matière de lutte contre la torture.

Dans le cadre du programme sur l'état de droit, le programme du BIDDH de lutte contre la torture prévoyait notamment un réexamen de la législation, compte tenu de la Convention des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, afin d'aider les Etats participants à harmoniser leur régime national avec les obligations découlant des traités internationaux. De plus, le BIDDH a travaillé avec les administrations pénitentiaires dans l'espace de l'OSCE, l'objectif étant en particulier de mettre en place des structures de formation viables qui tiennent pleinement compte des normes internationales et des meilleures pratiques. Le BIDDH a également apporté son concours à l'élaboration de nouvelles tactiques dans la lutte contre la torture et a cherché à permettre à la société civile d'accéder plus facilement aux établissements pénitentiaires à titre de garantie préventive contre tout mauvais traitement.

Le BIDDH a également travaillé avec de nombreuses missions de l'OSCE sur le terrain (en Arménie, Azerbaïdjan, Tadjikistan et en Ukraine) dans le cadre d'activités de

sensibilisation de l'opinion publique à l'occasion de la Journée internationale des Nations Unies pour le soutien aux victimes de la torture (26 juin) et a appuyé un grand nombre d'initiatives locales à petite échelle ainsi que la traduction des documents en russe à l'intention du Conseil international de réadaptation pour les victimes de la torture (CIRT).

Un atelier sous forme de tables rondes auquel ont assisté des hauts responsables gouvernementaux et des représentants d'organisations non gouvernementales s'est tenu en Arménie. L'atelier a été organisé conjointement par le Bureau de l'OSCE à Erevan et le ministère des affaires étrangères ; il a déterminé comment la Convention des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants peut servir utilement dans la lutte contre les mauvais traitements et a permis de mettre au point un système de garantie préventive contre la torture. Les participants ont conclu leur atelier en élaborant une liste de recommandations pour l'avenir afin de prévenir efficacement les actes de torture.

Traite des êtres humains

En l'an 2001, le BIDDH a continué à mettre en oeuvre des projets dans des domaines prioritaires clés, notamment à recueillir et échanger des informations, renforcer la coordination et la coopération, l'instauration de capacités et d'ONG. Ces projets visent à accroître la prise de conscience du public, à fournir une assistance technique aux pouvoirs publics et à améliorer la coordination des efforts de lutte contre la traite entre gouvernements, ONG et organisations internationales.

Les efforts du BIDDH visant à lutter contre la traite ont été renforcés par plusieurs nouvelles affectations. Le conseiller pour les questions de traite des êtres humains à Varsovie a été rejoint par un administrateur chargé des questions de lutte contre la traite. Le Coordonnateur de l'Equipe spéciale du Pacte de stabilité sur la traite des êtres humains, basé à Vienne, a également vu son mandat renforcé avec deux nouvelles affectations en 2001. La Section de la lutte contre la traite et l'Equipe spéciale continuent leur engagement en préconisant une réforme au niveau gouvernemental et en élaborant des projets dans le domaine de la prévention, de la

protection des victimes et de la poursuite des trafiquants. Suite aux tables rondes ONG/gouvernement qui se sont tenues en l'an 2000, le BIDDH a commencé à exécuter des projets dans plusieurs pays de l'OSCE afin de favoriser une communication et coopération accrues entre les divers acteurs.

En outre, le BIDDH a formellement annoncé la mise en place d'un fonds pour les projets de lutte contre la traite à la mi-février 2001. L'initiative visant à créer le fonds a été appuyée par une contribution généreuse du Royaume-Uni. De plus, Chypre, Monaco, et la Suède y ont contribué. Le fonds est géré par le BIDDH et a été établi en vue d'encourager le développement et la mise en oeuvre d'initiatives de lutte contre la traite des êtres humains et des abus connexes dans le domaine des droits de l'homme. Grâce à ce nouveau mécanisme, le BIDDH apporte soutien et financement aux opérations de l'OSCE sur le terrain afin de leur permettre d'élargir leurs initiatives de lutte contre la traite. Les opérations sur le terrain devraient participer activement à la mise en oeuvre des projets relevant de cette initiative. Le fonds pour les projets de lutte contre la traite vise à garantir un financement plus régulier aux initiatives prioritaires de lutte contre la traite menées par le BIDDH et les opérations de l'OSCE sur le terrain.

Société civile / sensibilisation du public

Le BIDDH a continué à exécuter des projets d'assistance visant à développer et à renforcer la société civile dans les pays en transition. Grâce à son projet d'assistance à la société civile, le BIDDH a appuyé des initiatives au Kazakhstan et au Tadjikistan afin destinées à favoriser le dialogue entre les groupes de la société civile et le gouvernement sur diverses questions relatives à la dimension humaine (droits de l'enfant, la liberté des médias, etc.). Ces réunions se sont révélées être un moyen efficace pour l'examen de questions sensibles en matière de droits de l'homme et l'adoption de décisions en vue d'actions complémentaires.

Le BIDDH, conjointement avec les opérations de l'OSCE sur le terrain en Arménie, en Azerbaïdjan, au Kazakhstan, au Kirghizistan et en Ouzbékistan a commencé à mettre en oeuvre un programme de formation à l'intention des ONG sur le suivi et l'établissement de rapports en matière de

droits de l'homme. Le programme est basé sur un projet pilote qui a été mené à bien en Ouzbékistan en l'an 2000 et a été conçu pour améliorer le suivi et l'établissement de rapports sur les ONG locales de défense des droits de l'homme, accroître le nombre d'observateurs nationaux des droits de l'homme, renforcer la coopération et la coordination entre les défenseurs des droits de l'homme et améliorer la mise en commun des informations et l'établissement de réseaux en la matière. Le programme de formation destiné aux Etats participants d'Asie centrale fait partie d'un programme biennal commun avec la Commission européenne visant à promouvoir les droits de l'homme et la démocratisation en Asie centrale. La formation est menée par des formateurs de la Fondation polonaise du Comité d'Helsinki pour les droits de l'homme, une ONG dotée d'une vaste expérience dans la formation professionnelle des défenseurs des droits de l'homme.

Le BIDDH, conjointement avec le Bureau de l'OSCE à Erevan, a également établi et mis en oeuvre un programme visant à promouvoir une prise de conscience des droits de l'homme en produisant et diffusant des programmes de télévision sur la législation pertinente et diverses questions relatives aux droits de l'homme. Des représentants de la société civile locale de même que les représentants officiels et des experts internationaux ont été invités à contribuer à ces programmes.

Parité entre les sexes

Le BIDDH a continué ses activités visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et à faire progresser les droits des femmes et encourager leur participation active dans la société et les structures démocratiques.

Le BIDDH a mis au point des projets relatifs à la parité entre les sexes en Asie centrale, au Caucase et en Albanie axés notamment sur la participation des femmes dans la prise de décisions, le développement des connaissances juridiques concernant les droits des femmes et la prévention de la violence contre les femmes, y compris formation en matière d'application des lois, aide juridique, et observation de la situation relative aux droits des femmes. En 2001, le BIDDH a également exécuté au total une dizaine de projets dans huit pays (Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan et Tadjikistan).

En plus des projets pour la parité entre les sexes, le BIDDH a recentré la question de la parité entre les sexes dans ses divers programmes, notamment dans les opérations d'observation des élections, dans le programme de lutte contre la traite, les projets relatifs à l'état de droit et les activités de suivi.

Migrations et liberté de circulation

Dans le domaine des migrations et de la liberté de circulation, le BIDDH a concentré son attention, en 2001, notamment sur l'enregistrement des résidents permanents, sur la formation des responsables du service des frontières en matière de droits de l'homme et sur le problème des personnes déplacées dans leur propre pays.

En Arménie, le BIDDH a aidé le Gouvernement à mettre au point une législation régissant un système efficace d'enregistrement de la population. Ce programme cherche à garantir qu'un nouveau système d'enregistrement remplaçant le système de « *propiska* » réponde aux engagements pris au titre de l'OSCE sur la liberté de circulation et le choix de la résidence et soit conforme aux normes internationales de non discrimination. Un projet analogue a aussi été lancé au Kirghizistan où le BIDDH, en coopération avec le centre de gestion des migrations de Bichkek, a appuyé l'élaboration d'une loi sur les migrations internes.

Un projet de réforme du système d'enregistrement s'est également poursuivi en Ukraine. Ce programme a donné des résultats positifs dans le sens où l'Ukraine a considérablement assoupli ses exigences en matière d'enregistrement pour la plupart des étrangers se rendant dans le pays.

Le BIDDH a continué à s'occuper de la formation des responsables du service des frontières dans les pays de la Communauté d'Etats indépendants (CEI). En 2001, le BIDDH, en coopération avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), a apporté son aide à un nouveau centre de formation des garde-frontières à Bakou (Azerbaïdjan). Un expert du BIDDH chargé de l'élaboration de programmes s'est rendu à Bakou où il a formulé des recommandations concernant l'élaboration de futurs programmes de formation pour les garde-frontières azéris.

Dans le cadre du suivi de l'atelier régional sur le déplacement de personnes à l'intérieur

de leur propre pays au Caucase du Sud qui s'est déroulé en mai 2000, le BIDDH a appuyé l'examen de la législation dans trois pays du Caucase du Sud. Cet examen a été réalisé par des ONG locales, assisté par un éminent juriste international.

Liberté de religion

Le groupe de contact du Groupe consultatif d'experts du BIDDH sur la liberté de religion ou de conviction s'est réuni en juin à La Haye pour examiner les activités de ses trois groupes de travail (prévention des conflits et dialogue, questions législatives et éducation en matière de sensibilisation et de tolérance).

En février, une table ronde d'experts sur les projets de loi relatifs à la situation des organisations religieuses s'est tenue en Albanie. Cette réunion a constitué la première étape dans la mise en oeuvre d'un projet du BIDDH visant à élaborer un projet de loi. Le BIDDH a également apporté son concours à l'élaboration d'une loi sur la situation des communautés religieuses en Bosnie-Herzégovine, qui prévoit une protection égale pour toutes les communautés religieuses. Les membres du Groupe consultatif ont procédé à l'examen législatif de projets de loi sur la religion, au Kazakhstan et au Kirghizistan et ont soumis les résultats de leur examen aux autorités.

En avril, un membre du Groupe consultatif du BIDDH a organisé une série de réunions au Turkménistan afin d'établir un dialogue avec les autorités sur les normes internationales concernant la liberté de religion.

Dans le cadre du suivi des recommandations de la table ronde d'experts sur la tolérance à l'égard des groupes ethniques et religieux en Arménie, qui s'est tenue en mai 2000, les experts du Groupe consultatif ont élaboré des documents pédagogiques sur la tolérance à l'intention des enseignants des établissements arméniens secondaires.

Le BIDDH a également contribué au lancement d'une base de données législatives sur la liberté de religion ou de conviction, qui contient des documents juridiques et autres documents provenant des Etats participants de l'OSCE.

L'Europe du Sud-Est au centre de l'intérêt

Au cours des derniers mois, le BIDDH a exécuté des projets très variés dans l'Europe du Sud-Est. Deux projets relevaient du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est et de la stratégie régionale de l'OSCE pour l'Europe du Sud-Est. Le premier projet, qui était une initiative commune du Conseil de l'Europe et du BIDDH a démarré en 1997 en fournissant une assistance en vue de la réforme des services pénitentiaires en Albanie, en Croatie, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et en République fédérale de Yougoslavie (Serbie et Monténégro), l'accent étant mis sur la coopération régionale. La coopération a pris la forme de conseils et de formation d'experts ainsi que de voyages d'étude. Au titre du deuxième projet, le BIDDH a mis au point et lancé un site Web législatif régional devant servir d'instrument de référence et de recherche pour les membres des corps législatifs, les hauts fonctionnaires, les juristes, les ONG et autres groupes intéressés.

Au nombre des autres projets et activités menés dans la région, on peut relever des ateliers portant sur le règlement des conflits, avec la police, l'armée et les maires, l'élaboration d'un programme de formation de la police dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, la sensibilisation aux droits des femmes et le renforcement de leurs droits dans la vie politique au Monténégro (République fédérale de Yougoslavie), la traduction en serbe et la publication de « *As Seen, as Told* » (volumes 1 et 2) à l'intention de plusieurs missions de l'OSCE, des projets pour la société civile et une réforme juridique au Monténégro (République fédérale de Yougoslavie) ainsi que des projets concernant les Roms et les Sintis et la lutte contre la traite des êtres humains. Le Kosovo reste une région de préoccupation particulière pour le BIDDH.

Le Bureau du BIDDH au Monténégro a continué à fonctionner tout au long de l'année 2001. Avec un effectif de cinq personnes recrutées sur le plan international, il a pu renforcer son assistance aux autorités monténégrines. Le Bureau a travaillé dans tous les domaines qui relèvent du mandat du BIDDH, notamment les suivants : élections, réforme juridique, renforcement de la société civile, traite des êtres humains, assistance et

réformes au niveau municipal et parité entre les sexes. Le Bureau entretient d'étroites relations avec d'autres organisations internationales au Monténégro, comme par exemple la Mission d'observation de l'Union européenne, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Ce projet est entièrement financé par des contributions volontaires.

Point de contact pour les questions concernant les Roms et les Sintis

Dans le cadre de deux grands projets du BIDDH sur les Roms et les Sintis, à savoir le projet sur les Roms et les élections, et le projet sur la participation politique des Roms, la toute première réunion des parlementaires Roms et élus en Europe a été organisée par le BIDDH en coopération avec le ministère tchèque des affaires étrangères en décembre 2000. Cette réunion visait à élaborer des stratégies afin de renforcer la participation des communautés Roms dans la vie politique des pays où ils vivent, en s'inspirant notamment de l'expérience des Roms déjà en poste. D'autres activités ont porté sur l'augmentation de la participation des Roms dans les élections, par divers moyens, notamment l'organisation de stages de formation et la production de brochures destinées aux électeurs des communautés Roms et d'organisation d'une participation des Roms aux missions d'observation des élections.

En 2001, le Point de contact du BIDDH s'est attaché également à renforcer les mécanismes institutionnels pour permettre une application effective des droits civils et politiques fondamentaux des Roms dans l'Europe du Sud-Est. Ces activités visent notamment à promouvoir le droit de participation aux élections, à dispenser des cours de formation et à contribuer à la mise en place de points de contact locaux pour les Roms dans les municipalités, de bureaux de médiateurs et d'autres institutions nationales. Le point de contact du BIDDH a également appuyé la diffusion de programmes de télévision accès sur les droits des Roms au moyen de stations de télévisions locales.

Le BIDDH et le Conseil de l'Europe ont commencé à mettre en oeuvre un vaste programme commun relevant du Pacte de

stabilité pour l'Europe du Sud-Est qui vise à donner aux Roms le statut de participants à part entière dans la gestion de situations postérieures aux crises, la bonne gestion des affaires publiques et le développement d'une société civile durable en Europe du Sud-Est. Dans le cadre du programme commun qui est largement financé par la Commission européenne, le BIDDH vise trois objectifs principaux : 1) l'examen des difficultés des Roms dans des situations de crises ou postérieures aux crises ; 2) la constitution d'un processus d'organisation autonome des « Roms pour les Roms », le développement d'une communauté durable et de la participation à la société civile ; et 3) la formation et le renforcement de la capacité d'action des Roms, femmes et hommes en tant qu'activistes et travailleurs communautaires.

Le Point de contact du BIDDH a continué à élargir sa fonction de coordonnateur en favorisant l'échange d'informations entre gouvernements, organisations internationales et ONG et à intensifier ses efforts pour documenter et analyser la situation des Roms et Sintis dans les zones de crise.

Le Point de contact du BIDDH a également été de plus en plus sollicité pour aider les gouvernements et autres acteurs dans leurs actions d'élaboration d'une politique nationale et internationale à l'égard des Roms.

Tout au long de l'année, le Point de contact du BIDDH a organisé et/ou fourni des idées importantes lors de nombreuses réunions sur les questions concernant les Roms et les Sintis aux niveaux national et international.

Observation de la mise en oeuvre

Au cours de l'année dernière, le BIDDH a continué à suivre et analyser les développements concernant la mise en oeuvre des questions relatives à la dimension humaine de l'OSCE. En tant qu'instrument de l'OSCE sur les questions relatives à la dimension humaine, le BIDDH a averti la Présidence en exercice de l'OSCE de graves détériorations dans le domaine des droits de l'homme et formulé des recommandations précises d'action.

Dans le cadre de son activité d'observation et d'appui de la mise en oeuvre des engagements au titre de la dimension humaine, le BIDDH a également contribué à préparer et à organiser les réunions supplémentaires de

l'OSCE sur la dimension humaine : liberté d'expression (mars 2001), promotion de la tolérance et de la non-discrimination (juin 2000) et droits de l'homme (octobre 2001) : promotion et défense des droits de l'homme, séminaire de l'OSCE/BIDDH sur les processus électoraux (mai 2001) et réunion de l'OSCE sur la mise en oeuvre des engagements concernant la dimension humaine (Varsovie, septembre 2001).

Le BIDDH a continué à fournir un appui technique au Représentant spécial du Président de la Fédération de Russie pour les droits de l'homme en Tchétchénie, Vladimir Kalamanov.

Le BIDDH a coparrainé le programme « La voix des jeunes », un sondage visant à connaître les opinions des enfants et des adolescents d'Europe et d'Asie centrale sur des questions fondamentales intéressant la politique, les droits de l'homme et la société. Le sondage a été mis en place et coordonné par l'UNICEF en vue d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les droits de l'enfant, qui se tiendra à New York.

Ayant été mandaté par les Etats participants pour diffuser des informations sur la dimension humaine, le BIDDH a publié un recueil exhaustif des engagements pris au titre de la dimension humaine, intitulé « Engagements au titre de la dimension humaine de l'OSCE : un guide de référence », mise à jour du document de base sur la peine de mort dans la région de l'OSCE et un grand nombre d'autres rapports sur divers droits de l'homme et questions de démocratisation. Toutes ces informations sont disponibles sur le site Web élargi du BIDDH à l'adresse www.osce.org/odihp.

<p>HAUT COMMISSAIRE POUR LES MINORITES NATIONALES (HCMN)</p>

Le 1er juillet 2001, le Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales (HCMN), Rolf Ekéus (Suède), a pris ses fonctions. Le flambeau lui a été passé par M. Max van der Stoep qui, jusqu'au dernier jour de son mandat, a continué à s'intéresser à une vaste gamme de sujets relevant de

l'OSCE. Dès qu'il a pris ses nouvelles fonctions, le nouveau Haut Commissaire, conformément à son mandat, a cherché à déterminer et à résoudre rapidement les tensions impliquant des minorités nationales.

Au cours de la période considérée, il s'est en particulier intéressé aux questions ci-après.

Croatie

Le Haut Commissaire s'est rendu en Croatie du 7 au 9 janvier 2001. Il a examiné les questions touchant le retour des réfugiés, telles que la restitution de propriétés, un logement de remplacement et une nouvelle vague d'arrestations de personnes soupçonnées de crimes de guerre dans la Baranja (région du Danube) et l'application de la loi d'amnistie. Des progrès notables ont été accomplis dans de nombreux domaines relevant du HCMN. Cependant, même avec une volonté politique, des problèmes logistiques, en particulier concernant les droits de logement et d'occupation n'ont pas été résolus.

Le Bureau du HCMN, en coopération avec la Commission de Venise du Conseil de l'Europe, s'est occupé d'aider les autorités croates à élaborer la nouvelle loi constitutionnelle sur les minorités. Le Haut Commissaire a noté que nombre de ses recommandations ont été incorporées dans le projet de loi, mais il n'était pas du tout certain que le projet serait adopté avec la majorité requise des deux tiers au Parlement.

Le Haut Commissaire est retourné en Croatie le 5 avril 2001 pour prendre la parole à une conférence organisée par le Conseil national serbe. Cette manifestation visait à appuyer le projet de loi constitutionnel sur les minorités.

Le Bureau du HCMN finance et supervise le projet d'aide juridique de Knin par l'intermédiaire de son groupe des projets ainsi qu'un projet analogue dans la région du Danube, en coopération avec le Conseil commun des municipalités. Ces projets visent à fournir une aide juridique et une représentation aux tribunaux et pendant les procédures administratives pour les membres des groupes minoritaires (essentiellement Serbes et personnes rapatriées) afin de les aider à retourner dans leurs appartements et maisons et de recouvrer leur propriété.

Estonie

En Estonie, le Haut Commissaire a donné des conseils d'experts pour l'élaboration d'un décret d'application sur l'emploi dans le secteur privé relevant de la loi sur la langue officielle adoptée en juin 2000. Ce décret a été adopté en mai 2001. Dans une lettre, il a souligné qu'il avait l'impression « que l'interprétation et l'application du décret seront conformes avec la lettre et l'esprit de la loi sur la langue ». Il a aussi examiné avec les autorités des questions relatives au droit électoral et aux certificats de connaissance de la langue.

Le Haut Commissaire a continué à s'intéresser à la réalisation des programmes d'intégration et sur la langue d'Etat ainsi qu'au processus de naturalisation en Lettonie et en Estonie.

Géorgie

Le Haut Commissaire pour les minorités nationales (HCMN) a continué à accorder une attention particulière au Samtskhe-Javakheti, une région sous-développée du point de vue économique, bordant l'Arménie et la Turquie. Les membres de la minorité arménienne, qui représentent 95 pour cent de la population de la région, sont tournés surtout vers l'Arménie et ne comptent pas sur l'Etat géorgien et ses forces armées pour la garantie de leur sécurité, mais plutôt sur la présence des forces russes dans la région. La clôture prévue de la base militaire russe à Javakheti, qui est actuellement la principale source de revenus pour la région, ne pourra qu'aggraver ces problèmes.

En décembre 2000, un réseau de contrôle a été installé dans la région de Samtskhe-Javakheti. Onze correspondants établissent des rapports mensuels sur la situation politique, sociale et économique et en particulier sur les relations entre les ethnies ainsi qu'entre la minorité nationale et les autorités gouvernementales. Ces rapports sont envoyés à un coordonnateur à Tbilissi qui établit un rapport de contrôle, qui est traduit et distribué par la Mission de l'OSCE en Géorgie aussi bien au Gouvernement géorgien qu'au Bureau du Haut Commissaire. Cette procédure permet de réagir rapidement aux alertes, le cas échéant.

Sur demande du Gouvernement géorgien, le HCMN a également lancé un projet à

l'appui du développement économique et de la stabilisation dans la région. Afin d'attirer des donateurs internationaux pour le financement des projets, le HCMN coopère avec des ONG nationales et internationales et recueille des données concernant le développement économique du pays et des projets possibles.

Le bureau du HCMN a également continué à fournir un appui financier au projet sur les médias. En 1999, il a apporté un financement au studio Re, une société locale qui produit des documentaires télévisés, pour élaborer une série de cassettes-vidéo documentaires sur les minorités ethniques. Ce projet a pour but de sensibiliser le public aux problèmes des minorités, à promouvoir le respect pour les droits des minorités et à inciter les membres des groupes minoritaires à participer aux activités (du tiers secteur) de la société civile.

Hongrie

Au cours de l'année dernière, le Haut Commissaire s'est rendu plusieurs fois en Hongrie pour évaluer la position du Gouvernement hongrois sur le statut des membres des minorités hongroises à l'étranger (en particulier en Roumanie, en Slovaquie et en République fédérale de Yougoslavie). Cette question est devenue particulièrement épineuse lorsque le Parlement hongrois a adopté une loi sur les Hongrois vivant dans les pays voisins, le 19 juin 2001. Cette loi a été critiquée par certains des pays voisins. M. Rolf Ekéus a rendu l'une de ses premières visites en sa qualité de Haut Commissaire, à Budapest et à Bucarest en juillet 2001, afin de mieux comprendre l'objectif de cette loi et ses implications pratiques. Les mois suivants, il a continué à s'intéresser à la question et à encourager la Hongrie à examiner les aspects de l'application de la loi avec les Etats voisins.

Kazakhstan

En mai 2001, le Haut Commissaire s'est rendu au Kazakhstan pour examiner une série de questions avec des fonctionnaires et des représentants des communautés minoritaires locales. Un examen de la législation existante et de la législation prévue concernant des questions des minorités a été entrepris par un groupe d'experts internationaux à l'automne de 2001. En 2000 et 2001, le Bureau du HCMN a continué à appuyer un projet visant à contrôler les relations entre les ethnies au Kazakhstan et, en juin 2001, il a patronné un

séminaire à Almaty destiné à examiner l'expérience acquise au cours de ses projets de contrôle. Des organisations locales ont été chargées de surveiller les relations interethniques dans les régions du nord et du sud du Kazakhstan. Le Bureau du Haut Commissaire a continué à collaborer avec l'Assemblée des peuples du Kazakhstan et a fourni une aide pour la création d'un site Web de l'Assemblée.

Kirghizistan

Le Haut Commissaire s'est rendu au Kirghizistan en mai 2001 et a rencontré de nombreux fonctionnaires et représentants des minorités pour examiner une série de questions concernant le sud du pays. En 2000 et 2001, le Bureau du Haut Commissaire a continué à appuyer un projet visant à surveiller les relations interethniques dans la vallée du Fergana. Cette surveillance a fourni au Gouvernement de la République du Kirghizistan et à l'OSCE des informations régulières et détaillées ainsi qu'une analyse des relations interethniques dans diverses régions du Kirghizistan. Une série de séminaires visant à former des fonctionnaires régionaux à la gestion des relations interethniques et aux questions des minorités a eu lieu en 2000 et 2001, en liaison avec l'Académie de gestion relevant du Président du Kirghizistan. Le Bureau du Haut Commissaire a continué à travailler avec l'Assemblée des représentants du peuple du Kirghizistan et a fourni un appui au site Web de l'Assemblée et au bulletin, *Ethnic World*.

Lettonie

En Lettonie, le Haut Commissaire a accordé une attention particulière aux mesures prises pour accroître le nombre des candidats à la naturalisation. Il a aussi donné des conseils au cours de l'élaboration du code sur les violations administratives en ce qui concerne les violations des lois sur la langue. Il a enfin examiné certaines dispositions des lois électorales ainsi que la ratification de la Convention-cadre avec les autorités.

Ex-République yougoslave de Macédoine

Du fait du regain de tensions dans la région, le Haut Commissaire pour les minorités nationales (HCMN) s'est efforcé de prévenir une nouvelle exacerbation des

tensions interethniques. Dans ce but, il s'est rendu plusieurs fois dans le pays. Sa priorité essentielle était de maintenir un dialogue entre les ethnies et de déterminer les mesures qui pouvaient être prises pour rétablir la confiance entre les communautés albanaise et macédonienne. Au cours de ses visites, il a examiné un certain nombre de questions, notamment la Constitution, le processus de décentralisation, les droits linguistiques, l'enseignement, l'accès aux médias et la participation des minorités à la vie publique. Au début du mois d'avril, il a organisé une réunion sur le recensement prévu (pour mai 2001) dans le pays. Il a été ensuite convenu de reporter le recensement jusqu'à octobre 2001.

Tenant compte du long engagement de Max van der Stoel, le Haut Commissaire sortant, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Président en exercice de l'OSCE l'a nommé, le 1er juillet 2001, son Envoyé personnel avec pour mission « de faciliter un dialogue et de donner des conseils pour une solution rapide de la crise actuelle dans l'ex-République yougoslave de Macédoine ».

Le HCMN a participé activement à la création de l'Université d'Europe du Sud-Est, un projet lancé à son initiative. Le Haut Commissaire a accordé une grande importance à ce projet en tant que moyen visant à améliorer les relations interethniques dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Il a donné des conseils sur la nouvelle loi sur l'enseignement supérieur et un plan de travail pour la création de l'Université d'Europe du Sud-Est a été établi sur ses conseils. Les 29 et 30 novembre 2000, le Conseil de la Fondation internationale chargée de planifier et de surveiller la création d'une nouvelle institution privée d'enseignement supérieur en Macédoine a été constitué à Zürich (Suisse) sous les auspices du Haut Commissaire d'alors, Max van der Stoel. Celui-ci a également été nommé Président du Conseil d'administration. Le 11 février 2001, le Haut Commissaire a pris la parole lors d'une cérémonie officielle à Tetovo pour marquer le début de la construction de l'Université.

Le Haut Commissaire appuie également le programme intitulé « année de transition » qui a été lancé en 1997 sur sa recommandation, par la Fondation pour les relations

interethniques (désormais Groupe des projets du Haut Commissaire). Ce programme vise à accroître le nombre de membres de la minorité albanaise admis à l'Université en organisant des stages intensifs de préparation aux examens en macédonien pour les étudiants appartenant à la minorité albanaise pendant la quatrième année de l'enseignement secondaire. A l'heure actuelle, le programme concerne les sept écoles secondaires donnant un enseignement en langue albanaise.

Moldavie

Le Bureau du HCMN a intensifié ses activités en Moldavie au cours de l'année dernière. En octobre 2000 le Bureau, en coopération avec la Mission de l'OSCE en Moldavie, le Gouvernement moldave et une ONG locale, a lancé un projet (appuyé par des contributions volontaires des Etats participants à l'OSCE) pour former des professeurs de langue moldave. Le projet vise à améliorer les méthodes d'enseignement des professeurs qui enseignent le moldave comme seconde langue et s'adresse à des élèves de 10 à 16 ans dans des écoles qui ont un grand nombre de jeunes provenant des communautés minoritaires. Une méthode a été mise au point (avec l'assistance d'experts moldaves et d'experts internationaux en matière d'éducation); des instituteurs ont été formés; des manuels ont été produits et à l'automne 2001 cette méthode a été appliquée à un grand nombre d'écoles qui accueillent des minorités. Le Bureau du Haut Commissaire a surveillé l'opération et a fourni des recommandations sur la législation touchant les personnes relevant de minorités nationales. Une attention particulière a été accordée à la législation sur les langues.

Roumanie

Les élections en novembre-décembre 2000 ont changé le paysage politique roumain. Le Haut Commissaire a observé la manière dont ces modifications ont touché les relations interethniques, en particulier entre la minorité hongroise et le Parti social-démocrate au pouvoir. Le Haut Commissaire a été encouragé par les premières initiatives prises par le Gouvernement pour répondre aux intérêts des minorités, en particulier par l'adoption d'une loi sur la réforme de l'administration publique en janvier 2001 qui permet l'utilisation officielle de la langue de la minorité dans les communautés où les minorités représentent

plus de 20 pour cent de la population. Le Haut Commissaire pour les minorités nationales (HCMN) a été également encouragé par l'élaboration d'une stratégie visant à améliorer la situation des Roms. Bucarest a été l'un des premiers endroits où Rolf Ekéus, le nouveau Haut Commissaire s'est rendu lorsqu'il a été promu à ce rang en juillet 2001. Il était particulièrement intéressé à établir de bonnes relations avec le Gouvernement roumain en sa capacité de Président en exercice de l'OSCE et à connaître les griefs du Gouvernement roumain relatives à la loi sur les Hongrois vivant dans les pays voisins, adoptée par le Gouvernement hongrois en juin 2001.

Fédération de Russie

En 2000, le Haut Commissaire a été invité à entreprendre une étude de l'enseignement en langue ukrainienne en Russie et de l'enseignement en langue russe en Ukraine. Après une mission d'information par un groupe d'experts internationaux, le Haut Commissaire a communiqué ses recommandations aux deux ministres des affaires étrangères en janvier 2001.

Slovaquie

En Slovaquie, le Haut Commissaire a suivi attentivement un certain nombre de faits qui ont concerné les relations interethniques et par conséquent, la cohésion de la coalition gouvernementale qui inclut un parti représentant les intérêts de la minorité hongroise. A l'automne 2000 et au début de 2001, M. Max van der Stoep, accompagné de deux experts internationaux en matière d'enseignement, s'est rendu à l'Université Constantin le Philosophe à Nitra pour examiner les moyens d'améliorer la formation des professeurs de langue hongroise. Le Gouvernement slovaque a donné son appui à la création d'une faculté distincte pour fournir l'enseignement en langue hongroise. Le Sénat de l'université devait cependant ratifier et concrétiser cette idée. Encouragé par le Haut Commissaire, le gouvernement a signé la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Lorsque des problèmes relatifs à la réforme de l'administration publique menaçaient la solidité de la coalition à l'été et à l'automne 2001, le nouveau Haut Commissaire, M. Rolf Ekéus s'est rendu en Slovaquie et s'est informé de la situation. Il a été également intéressé d'apprendre la réaction

du Gouvernement slovaque à la loi sur les Hongrois vivant dans les pays voisins adoptée par le Gouvernement hongrois en juin 2001.

Turquie

Le Haut Commissaire a poursuivi ses efforts visant à obtenir l'approbation du Gouvernement turc pour une visite dans ce pays. En dépit d'une rencontre avec le Ministre des affaires étrangères en marge de la Réunion du Conseil ministériel à Vienne, le Gouvernement turc a continué à refuser cette demande.

Ukraine

Le Haut Commissaire s'est rendu à Kiev du 5 au 7 décembre 2000 pour examiner les questions relatives à l'enseignement et les questions connexes en Ukraine. En janvier 2001, le Commissaire a envoyé au Ministre des affaires étrangères ukrainien des recommandations sur l'enseignement en russe en Ukraine. En janvier 2001, le Bureau du Haut Commissaire a fourni une évaluation du projet de loi sur l'élaboration et l'utilisation des langues en Ukraine. Le Gouvernement ukrainien a demandé une analyse d'un certain nombre d'autres projets de loi.

République fédérale de Yougoslavie

La suspension de l'ex-Yougoslavie de l'OSCE a considérablement limité les possibilités de participation du HCMN ces dernières années. Les changements politiques en République fédérale de Yougoslavie et son accession à l'OSCE ont permis un engagement plus actif du Haut Commissaire. Il s'est rendu à Belgrade du 11 au 13 décembre 2000 sur invitation du Ministre fédéral des communautés nationales et ethniques. Le principal objectif de sa visite était d'entamer une discussion avec les nouvelles autorités yougoslaves et les représentants des minorités concernant la protection de leurs droits.

Au cours des mois suivants, le HCMN a eu la possibilité de se rendre à Novi Sad, la capitale de la Voïvodine et à Novi Pazar, la capitale du Sandjak.

Du 5 au 8 avril 2001, le Haut Commissaire a organisé un séminaire à Baden (Autriche) à l'intention de représentants du Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie, d'ONG et de minorités et avec la participation d'experts (internationaux et yougoslaves).

Le nouveau Haut Commissaire, M. Rolf Ekéus, s'est rendu à Belgrade les 4 et 5 juillet 2001 pour s'adresser à une conférence ministérielle régionale sur les communautés nationales et ethniques dans l'Europe du Sud-Est. En marge de cette conférence, le HCMN a rencontré le Ministre des affaires étrangères et le Ministre des communautés nationales et ethniques de la République fédérale.

En coopération avec le Ministre fédéral des communautés nationales et ethniques, le HCMN appuie des projets orientés vers les minorités :

- Création d'un groupe d'experts qui évaluera des questions d'enseignement intéressant les minorités et analysera les programmes actuels et les matériaux scolaires en ce qui concerne l'histoire, la culture et les coutumes des minorités ;
- Création d'un centre de jeunesse à Bujanovac (Serbie du Sud).

REPRESENTANT DE L'OSCE POUR LA LIBERTE DES MEDIAS

En avril 2001, le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias a présenté son troisième annuaire intitulé *Freedom and Responsibility-Yearbook 2000-2001*, qui expose en détail les activités du Représentant et de son Bureau et offre à des auteurs de la région du Caucase, d'Europe, de Russie et d'autres pays la possibilité de présenter leurs vues sur la liberté d'expression et de traiter de questions comme la recherche de la paix au Caucase.

Le *Yearbook* contient également un aperçu des activités par pays.

Questions intéressant un pays particulier

Azerbaïdjan

A plusieurs reprises, le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias est intervenu auprès des autorités pour des cas de harcèlement dirigé contre des médias. Il a soulevé le cas de l'Agence de diffusion ICBS-SARA, DMR TV et Mingecevir TV. L'un des conseillers du Bureau a fait une visite d'évaluation en Azerbaïdjan du 18 au 20 juin 2001 pour obtenir des informations

directes concernant la situation des médias qui inquiétait l'OSCE depuis un certain temps. Un échange de vues très animé a eu lieu avec des journalistes, des fonctionnaires et des ONG représentant des médias. Des cas de « censure structurelle » ont été examinés, dont le prix élevé de l'imprimerie, les problèmes de distribution et l'accès insuffisant à l'information. Les médias électroniques se heurtent à des obstacles graves concernant par exemple des questions essentielles, telles que la délivrance des autorisations et l'attribution des fréquences.

Biélorussie

Le Représentant a continué de s'intéresser à la situation des médias en Biélorussie au cours de la période considérée. Le 10 janvier 2001, il a écrit au Ministre des affaires étrangères Mikhail Khvostov concernant la maison d'édition Magic dont le matériel d'imprimerie avait été scellé par les autorités fiscales. Le 12 avril, il a informé le Ministre des affaires étrangères qu'il continuait à s'inquiéter au sujet de l'évolution du climat des médias en Biélorussie. Le Représentant a annulé une visite officielle en Biélorussie prévue pour le 25 avril 2001 à cause de la brutale menace sur l'indépendance de cette institution de l'OSCE de la part du Gouvernement qui a refusé un visa d'entrée à l'un des conseillers du Bureau.

Le 31 mai 2001, le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias et le Groupe de conseil et d'observation ont organisé un atelier public à Vienne sur le thème de la liberté des médias en Biélorussie. Ce programme rassemblait des journalistes, des experts gouvernementaux et des ONG internationales. Parmi les sujets traités, il y avait : les problèmes structurels des médias indépendants, les politiques concernant la sécurité de l'information et les autorités de l'Etat, les prochaines élections présidentielles et l'appui pour l'indépendance des médias. Le Représentant a instamment prié les journalistes de jouer un rôle dans la construction de l'avenir de leur pays en Europe et il a été satisfait de l'échange de vues franc et constructif qui s'est déroulé entre les médias d'Etat et les médias non gouvernementaux. Le Bureau a publié une brochure rassemblant les diverses interventions faites au cours de l'atelier afin de le distribuer en Biélorussie.

Géorgie

Le rapport sur la situation actuelle des médias en Géorgie a été élaboré par le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias en mars 2001. Ce rapport soulignait que la législation géorgienne sur les médias et la constitution prévoient la liberté de la presse. Cependant, même si la presse indépendante est devenue de plus en plus active, le gouvernement continue à restreindre certaines libertés de la presse.

Le 25 juillet 2001, le Représentant est intervenu auprès du Ministre des affaires étrangères géorgien concernant le harcèlement grave infligé aux présentateurs de l'émission de télévision populaire et hautement respectée d'investigation « *60 Minutes* » diffusée par la chaîne de télévision indépendante *Rustavi-2*. Il semble qu'un reportage sur le détournement de fonds publics et de fonds de la Banque mondiale par le Ministère de la santé expliquait la mesure brutale consistant à suspendre l'émission « *60 Minutes* » pour la première fois dans les deux années d'existence du programme. Le programme a été par la suite autorisé à reprendre ses diffusions.

Le 27 juillet, le Représentant a écrit au Ministre des affaires étrangères pour exprimer sa profonde tristesse au sujet du meurtre du journaliste Gueorgui Sanaïa, spécialiste des nouvelles pour *Rustavi-2*.

Italie

Pendant tout l'été de 2001, le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias a posé la question des problèmes pour la liberté des médias en Italie découlant de la concentration du contrôle des chaînes de télévision dans les mains d'un gouvernement démocratiquement élu. La ligne de démarcation entre le contrôle des réseaux de télévision privés et ses obligations en tant que Premier ministre, annoncée par Silvio Berlusconi aura un effet durable sur le travail du Bureau du Représentant dans tous les Etats participants de l'OSCE. Une solution bonne et acceptable en Italie pourrait constituer un exemple important à l'avenir sur la manière de démêler le problème du contrôle du gouvernement et de l'indépendance des médias dans tous les Etats participants. Par ailleurs, une solution de compromis qui pourrait être comprise comme une non-ligne de démarcation cachée permettrait aux dirigeants de démocraties

émergentes d'abuser de l'exemple de l'Italie et d'insister pour un contrôle au moins partiel des médias.

Fédération de Russie

En janvier 2001, M. Freimut Duve s'est rendu à Moscou et à Saint-Pétersbourg en Fédération de Russie. Cette visite avait essentiellement pour but de présenter le livre de l'OSCE sur la liberté des médias, *The Caucasus : In Defense of the Future* (voir ci-après dans les projets spéciaux). Le Représentant a fourni un exposé succinct sur le travail du Bureau au cours de l'année dernière à une réunion à l'Ecole de journalisme de l'Université d'Etat de Moscou avec un Groupe de journalistes russes, de correspondants étrangers, d'étudiants et de membres de la faculté. Il a également rencontré le Ministre adjoint de l'enseignement et a examiné le programme proposé par le Ministère contre le racisme et « les expressions de haine ». A Saint-Pétersbourg, le Représentant a participé à une table ronde sur la liberté des médias à l'Union des journalistes, à laquelle ont assisté des journalistes éminents de la ville de Saint-Pétersbourg et du corps de la presse régionale.

A la fin février 2001, Mme Anna Politkovskaïa, reporter à la *Novaïa Gazeta* a été arrêtée par les troupes russes à un point de contrôle en Tchétchénie. Le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias est intervenu auprès du Ministre russe des affaires étrangères et du Cabinet de l'Assistant du Président russe. Elle a été relâchée peu après.

Le Représentant de l'OSCE a suivi attentivement l'achat hostile de NTV, le seul réseau de télévision national indépendant de Russie au printemps de 2001. A plusieurs reprises, le Représentant a exprimé ses préoccupations concernant cette question au Gouvernement.

Le Représentant s'est intéressé activement au cas de Mme Olga Kitova, correspondante du journal régional *Belgorodskaiïa Pravda*. Après avoir publié un certain nombre de textes sur des dénis de justice à Belgorod et sur quelques activités de privatisation contestables, elle fut activement harcelée tant physiquement que mentalement par la police locale et l'avocat général. Par deux fois, elle fut arrêtée, elle a souffert de dépressions et a dû être hospitalisée à plusieurs reprises. Elle

est actuellement accusée d'avoir violé cinq articles du code pénal russe et son affaire passe en jugement actuellement.

Tadjikistan

Le 12 juillet 2001, le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias a communiqué au Conseil permanent de l'OSCE l'affaire du journaliste tadjik Dododjon Atovulloyev qui a été détenu à un aéroport de Moscou le 5 juillet en application d'une demande d'extradition adressée à la Russie par les autorités tadjikes. M. Atovulloyev qui arrivait de Hambourg et allait à Tachkent pour assister à une réunion, était recherché au Tadjikistan pour « avoir publiquement insulté le Président » et pour avoir « incité au renversement du Gouvernement » dans un article publié dans le journal russe *Nezavisimaya Gazeta*. Le Représentant a parlé de son affaire le 6 juillet à Paris lors de la session plénière de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE. Il a également examiné la situation de M. Atovulloyev avec les autorités tadjikes et a fait plusieurs déclarations publiques. M. Atovulloyev a été plus tard relâché et a quitté la Russie pour l'Allemagne.

Ukraine

De la fin 2000 au début 2001, le Représentant de l'OSCE s'est activement occupé de l'affaire de Georgiy Gongadze, un journaliste en ligne présumé disparu. Au début de 2001, les autorités ont reconnu qu'il avait sans doute été assassiné. Le Représentant a très souvent abordé cette question dans diverses instances. Son Bureau a mené une enquête spéciale dans cette affaire et a fait connaître ses conclusions dans un rapport au Conseil permanent le 8 février 2001.

Au cours des mois passés, le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, avec le Gouvernement ukrainien et le Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine a travaillé à l'élaboration de plusieurs projets qui renforceront la compréhension des normes européennes dans le domaine de la liberté des médias dans le pays.

République fédérale de Yougoslavie

Après la victoire des forces démocratiques en Yougoslavie en octobre 2000, le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias s'est rendu à Belgrade où il a rencontré de hauts fonctionnaires et des journalistes, avec lesquels il a examiné les problèmes des

médias après la chute du régime de Milosevic. Le Bureau du Représentant a également participé à la Mission du Rapporteur spécial de l'OSCE en République fédérale de Yougoslavie du 3 au 5 décembre 2000. Le personnel du Bureau a participé à l'élaboration du mandat relatif aux médias de la nouvelle Mission de l'OSCE en République fédérale de Yougoslavie.

En juin-juillet 2001, le Représentant de l'OSCE a abordé plusieurs questions avec le Gouvernement yougoslave, notamment celle de l'assassinat de Milan Pantic, journaliste au quotidien *Vecernje Novosti*, retrouvé mort à Yagodina, (ville du centre de la Serbie).

Projets spéciaux

Protection des journalistes dans les zones de conflit

Des spécialistes éminents des médias et des représentants des Etats participants de l'OSCE, ainsi que des membres de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de l'Europe, se sont rencontrés à Berlin, le 6 novembre 2001 lors d'une table ronde organisée par le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias et le Ministre des affaires étrangères d'Allemagne, afin d'examiner la protection des journalistes dans les zones de conflit. La table ronde était la deuxième étape dans ce domaine, organisée par le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias. Il avait déjà tenu une réunion sur le sujet avec des journalistes et des organisations non gouvernementales à Londres, en septembre 1999.

Les médias et la corruption

Des journalistes de pays d'Europe de l'Est et de l'Ouest et des experts se sont réunis le 4 décembre à Prague pour une table ronde d'une journée, organisée par le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias. Le harcèlement, les menaces et les accusations de diffamation d'une part, la corruption ou les subventions d'autre part, ainsi que « la censure par la mort » en tant que méthode dramatique de faire taire les journalistes d'investigation, sont quelques uns des dangers et des problèmes auxquels se heurtent les journalistes lorsqu'ils luttent contre la corruption. Toutes ces questions ont été examinées en détail au cours de la table ronde.

Conférence sur les médias en Asie centrale

Les 14 et 15 novembre 2000, plus de 90 journalistes du Kazakhstan, du Kirghizistan, du Tadjikistan et de l'Ouzbékistan ainsi que des spécialistes des médias de l'OSCE se sont rencontrés à Douchanbé (Tadjikistan) à une conférence internationale organisée sous les auspices du Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias. La conférence a porté essentiellement sur la législation relative à la diffamation, le droit des médias, les technologies nouvelles et le rôle des médias dans le développement de la société civile.

Réconciliation en Europe du Sud-Est

Une conférence sur la liberté des médias dans l'Europe du Sud-Est, organisée par le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, le Conseil de l'Europe et la Mission de l'OSCE en Croatie, s'est tenue à Zagreb du 30 février au 2 mars 2001. La conférence a rassemblé des professionnels des médias de la plupart des pays de l'Europe du Sud-Est. Elle a permis de comprendre les différences et les ressemblances dans la région. Grâce à un débat et à des discussions, les participants ont pu procéder à des échanges de vues et promouvoir la réconciliation et la tolérance interethnique. Les organisateurs espéraient que les participants à la conférence utiliseraient l'expérience acquise pendant celle-ci. Un ensemble de recommandations a été adopté par la conférence, portant essentiellement sur la promotion de la liberté d'expression et la protection des journalistes contre les attaques et autres formes de harcèlement.

Le Caucase - Défense de l'avenir

Du 21 au 26 janvier 2001, le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias s'est rendu à Tbilissi (Géorgie) ainsi qu'à Moscou et Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie), accompagné de M. Heidi Tagliavini, Ambassadeur et ancien Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour le Caucase. Sa visite avait pour objectif principal de présenter le livre de l'OSCE sur la liberté des médias, *The Caucasus: in defense of the Future*, qui a été publié en novembre 2000 en trois langues (russe, anglais et allemand). Ce volume, le second de la série *In Defense of the Future*, est une collection d'essais et d'articles écrits par 26 auteurs caucasiens et russes très

connus et consacrés au thème de la situation actuelle dans le Caucase et de la recherche de solutions aux conflits. Dans la Russie aussi bien qu'en Géorgie, cet unique volume a déclenché un très grand intérêt et représente une première culturelle car, pour la première fois, des écrivains de culture et des peuples du Caucase étaient invités à participer à un livre sur l'avenir de la région.

ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'OSCE

L'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, créée à la suite de l'institutionnalisation de la CSCE au Sommet de Paris de 1990, occupe une place unique dans la structure de l'OSCE. L'Assemblée a pour tâche première d'appuyer le renforcement et la consolidation des institutions démocratiques dans les Etats participants de l'OSCE, de développer et de promouvoir des mécanismes pour la prévention et la solution des conflits et de contribuer au développement des structures institutionnelles de l'OSCE et des relations et de la coopération entre les institutions existantes de l'OSCE. Un dialogue visant à renforcer les liens et la coopération entre les branches intergouvernementales et parlementaires de l'OSCE a généralement été positif et productif. Le Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE a continué à participer régulièrement à l'élaboration de la politique de l'OSCE, notamment aux réunions de la Troïka ministérielle et au Conseil ministériel de l'Organisation. Il s'est également adressé au Conseil permanent à deux reprises. Le Secrétaire général de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE et d'autres experts de haut rang du Secrétariat international de l'Assemblée, située à Copenhague ont travaillé en étroite collaboration avec le Secrétariat de l'OSCE et d'autres institutions de l'Organisation.

Conseil ministériel de Vienne

Une délégation de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, conduite par son Président, M. Adrian Severin, a assisté à la huitième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE, qui s'est tenue à Vienne les 27 et 28 novembre 2000. Dans son allocution au

Conseil ministériel, le Président Severin a souligné les dangers de normes doubles et la tentation de certains Etats participants de l'OSCE d'être juges ou professeurs. Il a mentionné à cet égard, les travaux des institutions de l'OSCE. Même si l'OSCE était de maintes façons, le porte-drapeau de l'action démocratique, des problèmes tels que le manque de transparence et de sens des responsabilités dans le processus de prise de décision compromettrait ses efforts.

Le Président Severin a instamment prié l'OSCE et en particulier le Conseil permanent de faire preuve de plus d'ouverture, de transparence et de responsabilité. Il a rappelé aux ministres que l'Assemblée parlementaire a déclaré à plusieurs reprises que l'OSCE avait besoin d'une plus grande ouverture, de davantage de transparence et d'une meilleure obligation redictionnelle et notamment d'un ajustement de la procédure de prise de décision ainsi que de l'ouverture du Conseil permanent à la presse et, par l'intermédiaire de la presse, au public. Dans sa conclusion, il a déclaré qu'en tant qu'Assemblée de plus de 300 parlementaires directement élus, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE constituait une base démocratique d'une importance capitale pour le succès de l'Organisation.

Session annuelle

A sa dixième Session annuelle à Paris en juillet, l'Assemblée a centré ses débats sur le sujet « Sécurité européenne et prévention des conflits en Europe : les défis pour l'OSCE au XXI^e siècle ». Près de 300 parlementaires de plus de 50 pays se sont réunis pour délibérer et adopter la Déclaration de Paris qui couvre une gamme étendue de questions relatives aux droits politiques, économiques et humains et inclut des résolutions sur des sujets précis, tels que l'abolition de la peine de mort ; la prévention de la torture, des mauvais traitements, du chantage et autres actes illégaux ; la lutte contre la traite des êtres humains ; la lutte contre la corruption et la criminalité internationale et la liberté des médias ainsi que des résolutions sur l'Europe du Sud-Est, le Nord-Caucase, la Moldavie et l'Ukraine. L'Assemblée a également adopté à l'unanimité une résolution sur le renforcement de la transparence et de la responsabilité au sein de l'OSCE. Il est proposé dans cette dernière résolutions, que « le Conseil

ministériel tienne compte de l'opinion de l'Assemblée parlementaire avant de prendre des décisions majeures, à définir lors de futures consultations et explique en quoi ces décisions ont été ainsi influencées ». De plus, il est recommandé « que, tant que l'OSCE observe strictement la règle du consensus, il ne devrait pas être possible de participer secrètement au processus décisionnel et que les objections à toute proposition devraient être communiquées à tout Etat participant de l'OSCE ou à toute institution de l'OSCE intéressé ».

Conformément à la pratique établie, le Président en exercice de l'OSCE, ainsi que le Secrétaire général de l'OSCE et les responsables des institutions de l'Organisation, ont pris la parole à la session annuelle et répondu directement de leur place. Les Présidents de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale ainsi que le Vice-Président du Parlement européen ont pris la parole à la session de l'Assemblée parlementaire. Un représentant de l'Assemblée interparlementaire des Etats membres de la Communauté d'Etats indépendants était également présent. M. Adrian Severin (Roumanie) a été réélu par acclamation Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE. L'Assemblée a également élu trois Vice-Présidents : le Membre du Congrès Alcee Hastings (Etats-Unis) ; Kimmo Kiljunen, membre du Parlement (Finlande), et Ahmet Tan, membre du Parlement (Turquie), tous pour un mandat de trois ans. Le sénateur Jerahmiel Grafstein (Canada) a été élu pour deux ans Trésorier. A la Commission générale I, Andras Barsony (Hongrie) a été élu Président, Yiorgos Lillikas (Chypre) a été élu Vice-Président et Théo van den Doel (Pays-Bas) a été élu Rapporteur. A la Commission générale II, Jacques Floch (France) a été élu Président. Oleg Bilorus (Ukraine) a été réélu Vice-Président et Barbara Haering (Suisse) a été réélue Rapporteur. A la Commission générale III, Gert Weisskirchen (Allemagne) a été réélu Président, Mme Elena Mizulina (Fédération de Russie) a été élue Vice-Présidente et Svend Robinson (Canada) a été élu Rapporteur.

Réunion d'information annuelle de Vienne

Chaque hiver, la Commission permanente, composée des chefs des délégations de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE se réunit à Vienne dans les locaux de l'OSCE au Centre des congrès de la Hofburg. Cette réunion d'information permet de donner aux parlementaires les informations les plus récentes sur les activités de l'OSCE alors que les réponses aux questions des parlementaires assurent un lien direct vital entre les membres du Parlement et les responsables de l'OSCE. Le Président en exercice de l'OSCE, le Secrétaire général de l'OSCE et les chefs d'autres institutions de l'OSCE ont rencontré les membres de la Commission permanente de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE en janvier 2001 et les ont informés de l'évolution la plus récente des travaux de l'Organisation. Au cours de cette réunion, les membres de la Commission permanente ont examiné les résultats de la réunion du Conseil ministériel de Vienne ainsi que les rapports sur les missions d'observation électorale de l'Assemblée en Azerbaïdjan, en Bosnie-Herzégovine et en Serbie.

Observation électorale

L'Assemblée parlementaire a continué à apporter une importante contribution aux activités d'observation des élections de l'OSCE. L'accord de coopération entre l'Assemblée et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE, signé à Copenhague en septembre 1997 par le Président en exercice et le Président de l'Assemblée visait à renforcer les relations de travail entre ces deux grandes institutions de l'OSCE. Conformément à cet accord, le Président en exercice, a chargé d'éminents députés, nommés par le Président de l'Assemblée, de diriger en qualité de représentants spéciaux les opérations d'observation des élections et de présenter les conclusions des équipes d'observateurs. Depuis décembre 2000, l'Assemblée a accompli des missions d'observation électorale en Serbie (décembre 2000), Moldavie (février 2001), Monténégro (avril 2001), Albanie (juin 2001) et Biélorussie (septembre 2001). Toutes ces missions ont été dirigées par le Président ou par un Vice-Président de l'Assemblée, agissant en qualité

de Représentant spécial du Président en exercice. L'Assemblée parlementaire de l'OSCE a également l'intention d'envoyer une équipe de parlementaires observer les élections au Kosovo en novembre 2001.

Activités de la Présidence

Au cours de l'année dernière, le Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, M. Adrian Severin a continué à mener de nombreuses activités en vue de renforcer le rôle de l'Assemblée parlementaire dans la promotion du dialogue parlementaire et la mise en oeuvre des engagements de l'OSCE par les Etats participants, tout en aidant à développer et à promouvoir des mécanismes pour la prévention et le règlement des conflits dans l'espace de l'OSCE. Pour atteindre ces objectifs, le Président Severin, a consacré une attention particulière au dialogue interinstitutionnel et à la coopération dans le cadre de l'OSCE ainsi qu'à la nécessité d'améliorer la coopération de l'Assemblée avec les autres institutions de l'OSCE, tout en renforçant la cohérence institutionnelle de l'Organisation. Le Président a maintenu des contacts réguliers avec les responsables politiques et diplomatiques de l'Organisation et a participé régulièrement aux travaux de diverses instances, notamment des réunions de la Troïka, le Conseil ministériel et le Conseil permanent. A ces occasions, le Président de l'Assemblée, représentant les parlementaires de l'OSCE a appelé l'attention sur la nécessité de renforcer la transparence et la responsabilité dans les procédures et les mécanismes décisionnels de l'Organisation.

Dans le même temps, le Président Severin, qui a été réélu pour un deuxième mandat Président de l'Assemblée, lors de la dixième session annuelle à Paris, en juillet 2001, a consacré ses efforts à renforcer les liens entre l'Assemblée parlementaire de l'OSCE et d'autres organes parlementaires, en particulier l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et le Parlement européen, notamment dans les domaines de la coopération parlementaire en Europe du Sud-Est, l'observation des élections et les activités opérationnelles et de gestion des conflits.

A l'automne 2001, le Président Severin avait l'intention de rendre des visites officielles en Asie centrale et au Caucase.

Comités ad hoc, groupes de travail et équipes pour la démocratie

Au cours de l'année écoulée, les équipes pour la démocratie ou équipes parlementaires qui constituent un nouveau volet d'importance croissante de l'action de l'Assemblée parlementaire ont effectué un travail intense et apporté une contribution positive aux travaux généraux de l'OSCE. Au cours de ses visites répétées à Minsk, le Groupe de travail ad hoc sur la Biélorussie a continué à faciliter le dialogue entre le Gouvernement et l'opposition en Biélorussie avec l'espoir de pouvoir organiser des élections libres et équitables et de contribuer au renforcement de la démocratie. L'équipe parlementaire sur la Moldavie s'est rendue dans le pays au cours des élections le 25 février 2001. Le problème du statut de la Transnistrie est une priorité particulière pour l'équipe parlementaire, qui a instamment plaidé en faveur d'un dialogue politique entre toutes les parties intéressées. L'équipe pour la démocratie au Kosovo s'est rendue pour la troisième fois dans la région en mai 2001 après que la chef de l'équipe, Mme Rita Süßmuth, membre du Parlement allemand se soit entretenue avec des dirigeants à Belgrade.

Au cours de sa dixième session annuelle à Paris, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE a établi une commission ad hoc chargée de promouvoir la transparence et la responsabilité au sein de l'OSCE, conformément à une résolution approuvée à l'unanimité au cours de la session.

Réunions, conférences et séminaires

Du 28 au 31 mai 2001, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE et le Parlement finlandais (*Eduskunta*), en étroite coopération avec la Mission de l'OSCE en Moldavie, ont organisé en commun un séminaire sur l'autonomie locale, qui s'est tenu à Helsinki et à Mariehamn (Finlande) et dont l'idée avait été lancée par l'équipe sur la Moldavie de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE. Ont pris part à cette réunion des parlementaires de neuf pays (Canada, Finlande, Moldavie, Roumanie, Russie, Slovaquie, Suède, Suisse et Ukraine) ainsi que d'autres personnalités de haut niveau d'institutions internationales et nationales, (la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

(MINUK), l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, les autorités des îles Åland en Finlande et un certain nombre de diplomates). Plus important encore, il a permis de rassembler ceux qui participent directement à la solution du conflit. Une délégation du Parlement moldave, dirigée par le Vice-Président Vadim Misin ainsi que des responsables de Transnistrie, dirigés par Grigory Marakutsa, ont participé aux discussions, en même temps que des représentants spéciaux des gouvernements russe et ukrainiens sur la question de la Transnistrie. La Mission de l'OSCE en Moldavie était représentée par l'Ambassadeur William Hill, chef de la Mission.

Une réunion de la Commission permanente sur les migrations, suivie d'une conférence sur le même sujet, s'est tenue à Sintra (Portugal), du 9 au 12 octobre 2001. La Commission permanente des chefs de délégation, qui s'est réunie le 9 octobre, a approuvé une déclaration sur la sécurité grâce à la solidarité, concernant la lutte internationale contre le terrorisme. Le Ministre portugais des affaires étrangères, M. Jaime Gama, a aussi fait une déclaration à la réunion pour esquisser les principes de la prochaine présidence portugaise de l'OSCE. La conférence sur les migrations, suivant la réunion de la Commission permanente, a consisté en une série de présentations et de débats sur les divers aspects de la question, notamment les problèmes rencontrés par les migrants, les droits des migrants et les aspects positifs et négatifs des migrations. La conférence a été suivie par plus de 100 parlementaires de plus de 40 pays ainsi que par des experts sur ce sujet.

Autres activités

Depuis le 1er décembre 2000, des réunions régulières des responsables de l'Assemblée parlementaire se sont tenues à Vienne (Commission permanente), Copenhague (Bureau élargi), Paris (Bureau, Commission permanente, session annuelle) et Sintra (Commission permanente).

L'Assemblée parlementaire a décerné le sixième Prix du journalisme et de la démocratie de l'OSCE aux journalistes José Luis Lopez de Lacalle et Georgiy Gongadze. Ces prix ont été donnés à titre posthume pour leur soutien aux valeurs de l'OSCE et leurs

interventions écrites dans les conflits et les environnements politiques secrets.

L'Assemblée a continué à intensifier son programme de bourses pour la recherche internationale au Secrétariat international de Copenhague. Les bourses pour les étudiants diplômés portent sur une période de six mois mais peuvent être allongées à un an. Le programme de bourses est entré dans sa septième année. Plus de 100 chercheurs de toute la région de l'OSCE sont venus à Copenhague pour acquérir une expérience pratique dans le domaine des relations internationales. L'Assemblée, à son tour, a bénéficié d'une capacité accrue de recherche et d'analyse en profondeur.

SECRETARIAT DE L'OSCE

Bureau du Secrétaire général

Le Bureau du Secrétaire général appuie le Secrétaire général dans l'exercice des fonctions qui lui incombent en sa qualité de principal responsable de l'administration de l'OSCE et en tant que Représentant du Président en exercice. A ce titre, il exerce diverses activités concernant par exemple l'appui exécutif, la liaison diplomatique, la presse et l'information, les services juridiques, la vérification interne des comptes, les contacts avec le Secrétariat d'autres organisations internationales et ONG et le contact avec des partenaires méditerranéens et asiatiques pour la coopération, l'appui aux séminaires, etc. Ces activités tout comme les activités du Secrétaire général pendant la période considérée sont présentées d'une manière plus détaillée dans les différentes sections qui suivent.

Activités du Secrétaire général

Au cours de la période considérée, le Secrétaire général a participé activement à un certain nombre d'activités extérieures et à des activités orientées davantage vers l'OSCE dont les principales sont décrites ci-après. Pour une description des activités visant à établir de meilleures relations avec d'autres organisations internationales qui a constitué une part importante des activités extérieures du Secrétaire général, se reporter au *Rapport annuel 2001 sur l'interaction entre organisations et institutions dans l'espace de l'OSCE*.

Activités extérieures du Secrétaire général

Conférences, séminaires et contacts bilatéraux avec les Etats participants de l'OSCE

Dans la période considérée, le Secrétaire général a maintenu des contacts avec les Etats participants de l'OSCE, en particulier les pays accueillant les activités sur le terrain de l'OSCE et a assisté à un certain nombre de conférences et séminaires internationaux. Ces derniers constituaient une instance idéale pour maintenir des contacts existants et en établir de nouveaux.

Le 6 novembre 2000, le Secrétaire général a accompagné le Président en exercice, Mme Benita Ferrero-Waldner, Ministre autrichienne des affaires étrangères dans un voyage à Belgrade. Ce voyage a eu lieu après les élections présidentielles en République fédérale de Yougoslavie et avait pour but d'établir des contacts et d'exprimer l'appui pour le régime démocratiquement élu. Le Président en exercice et le Secrétaire général ont rencontré le Président Kostunica récemment élu ainsi que le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie ainsi que d'autres autorités politiques et religieuses. Cette visite concluait une série de contacts par l'intermédiaire du Représentant personnel du Président en exercice, l'Ambassadeur Rohan, qui avaient pour but de finaliser la procédure d'admission de la République fédérale de Yougoslavie à l'OSCE et à la création d'une Mission de l'OSCE à Belgrade. A cette occasion, le Président Kostunica a présenté une lettre dans laquelle il se déclarait prêt à adhérer à l'OSCE et à inviter une mission de rapporteurs de l'OSCE à Belgrade.

Les 17 et 18 novembre 2000, le Secrétaire général a assisté à la cinquième commémoration de l'anniversaire des Accords de paix de Dayton à Dayton (Ohio) où il a prononcé un discours liminaire. Le 20 novembre, un débat a eu lieu avec des représentants du Département d'Etat des Etats-Unis à Washington D.C. et une réunion s'est déroulée avec des membres de la Commission des affaires étrangères du Sénat des Etats-Unis.

Le 11 janvier 2001, l'Ambassadeur Kubis a tenu des consultations de travail à Moscou où il a rencontré notamment le Ministre des

affaires étrangères Ivanov et le chef-adjoint de l'administration présidentielle ainsi que des représentants de la Douma. Les sujets examinés portaient notamment sur le Groupe d'assistance de l'OSCE en Tchétchénie, les manières d'améliorer le travail de l'OSCE dans les domaines économiques et environnementaux, la Plate-forme pour la sécurité coopérative et la coopération inter-institutionnelle et le développement de processus d'intégration parallèle dans la région euro-atlantique et de l'Asie. D'autres discussions ont notamment porté sur les nouvelles menaces et les problèmes posés par le terrorisme et l'extrémisme.

Le 24 janvier, à Vienne, le Secrétaire général a été reçu par Sa Majesté le Roi Abdullah II de Jordanie qui s'était rendu en visite officielle en Autriche. L'Ambassadeur Kubis a fait un résumé des activités actuelles de l'OSCE en insistant sur la coopération avec les partenaires méditerranéens et d'autres partenaires.

Les 20 et 21 février, le Secrétaire général a pris la parole à une conférence sur le rôle des organisations régionales et multilatérales dans la défense et la promotion de la démocratie, organisée par l'Organisation des Etats américains à Washington D.C. En marge de la Conférence, des questions relatives aux mesures de confiance et sécurité ainsi qu'aux armes légères et de petit calibre ont été débattues par le Secrétaire général de l'Organisation et le Président de la Commission sur la sécurité continentale. Des entretiens ont également eu lieu avec M. Mats Karlsson, Vice-Président de la Banque mondiale chargé des relations extérieures et des relations avec l'Organisation des Nations Unies. Pendant qu'il était à Washington D.C., l'Ambassadeur Kubis a eu des consultations de travail avec des représentants du Département d'Etat des Etats-Unis et du Conseil national de sécurité.

Le 3 mars, alors qu'il était à Londres pour un atelier international sur la sécurité publique et l'état de droit, le Secrétaire général a eu des réunions de travail au Bureau des affaires étrangères du Royaume-Uni et du Commonwealth.

Du 14 au 18 mars, il était en visite de travail au Japon où il a rencontré plusieurs représentants du Gouvernement et du Parlement japonais. Le vif désir de ce pays de

renforcer sa coopération avec l'OSCE a été clairement exprimé au cours de ces réunions qui ont bénéficié du succès de la conférence OSCE-Japon sur la sécurité globale en Asie centrale, qui s'était déroulée à Tokyo (voir ci-après la section sur les activités du Secrétaire général centrées sur l'OSCE).

Du 24 au 27 avril, le Secrétaire général s'est rendu au Kirghizistan, au Tadjikistan et en Ouzbékistan où il a rencontré le Président Akaiev, le Président Rakhmonov et le Ministre des affaires étrangères Kamilov. Les débats ont porté essentiellement sur les aspects extérieurs et intérieurs de la sécurité et sur la stabilité dans la région, compte tenu de la situation en Afghanistan et des activités militaires menées périodiquement en Asie centrale.

Le 19 juin, le Secrétaire général a fait une déclaration sur les avantages de la coopération mondiale dans la lutte contre le terrorisme lors d'une conférence sur ce sujet en Asie centrale, organisée par le Bureau de la lutte contre le terrorisme du Département d'Etat des Etats-Unis, à Istanbul.

Le 21 juin, il a prononcé un discours liminaire à un atelier sur les armes légères et de petit calibre : problèmes pratiques pour l'exécution des projets en cours dans le cadre de l'OSCE/OTAN (Conseil de partenariat euro-atlantique), organisé à Bakou par l'Azerbaïdjan et la Suisse.

Le 28 et 29 juin, l'Ambassadeur Kubis a été invité par le Ministre danois des affaires étrangères à donner un discours liminaire sur les instruments utilisés par l'OSCE pour prévenir les conflits, lors d'une conférence sur la prévention des conflits et la construction de la paix en Afrique, qui avait lieu à Maputo (Mozambique).

Le 5 juillet, alors qu'il était à Paris pour la dixième session annuelle de l'Assemblée parlementaire, le Secrétaire général a eu des consultations de travail au Ministère français des affaires étrangères concernant la sécurité européenne et d'autres questions propres à l'OSCE. Par la même occasion, il a pu rencontrer l'un des coprésidents du Groupe de Minsk, Philippe de Suremain, avec lequel il a examiné l'évolution du conflit dans le Haut-Karabakh. Le même jour il a assisté à une table ronde consultative officielle

d'institutions européennes coopérant à l'appui du processus démocratique en Biélorussie.

Le 24 août, il a rencontré une délégation parlementaire japonaise au cours d'une visite à Vienne. La discussion a porté surtout sur la contribution de l'OSCE à la sécurité et à la stabilité en Europe notamment grâce à sa coopération avec d'autres organisations internationales. Le Secrétaire général et les délégués japonais ont échangé des vues sur le développement de l'interaction entre les organisations internationales résultant de l'évolution de la situation en Europe, de la démarche globale de l'OSCE en ce qui concerne la sécurité et de la contribution importante du Japon aux activités de l'OSCE.

Le 30 août, le Secrétaire général a rencontré le Ministre des affaires étrangères de l'ex-République yougoslave de Macédoine qui a pris la parole devant le Conseil permanent le même jour. Le principal sujet de discussion a été la coopération entre l'OSCE et l'ex-République yougoslave de Macédoine, et notamment l'application de l'Accord-cadre ainsi que la demande par le Gouvernement de l'ex-République yougoslave de Macédoine concernant l'augmentation du nombre d'observateurs de l'OSCE.

Le 12 septembre, l'Ambassadeur Kubis a rencontré à Vienne le Premier Ministre adjoint serbe, qui s'est félicité de la coopération excellente avec la Mission de l'OSCE en République fédérale de Yougoslavie. Le Premier Ministre adjoint a également mentionné le succès du projet de formation multiethnique de la police en Serbie et a exprimé le souhait de renforcer la coopération avec la Mission. Les progrès considérables accomplis dans l'inscription des votants serbes au Kosovo ont également été loués.

Les 13 et 14 septembre, le Secrétaire général s'est rendu à Skopje avec le Directeur du Centre de prévention des conflits, rejoignant le Président en exercice Geovana. Ils ont tenu des réunions et des consultations avec des représentants du gouvernement et de la communauté internationale ainsi qu'avec du personnel hors siège de l'OSCE sur le renforcement de la Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit et des activités futures de l'OSCE à l'appui de l'Accord-cadre, en particulier en ce qui concerne les questions de police.

Le 18 septembre, le Secrétaire général a rencontré à Vienne le Secrétaire du Conseil de sécurité du Kazakhstan, qui l'a informé de la situation actuelle dans la région et de la position du Kazakhstan en ce qui concerne une déclaration du Président Nazarbayev qui a été distribuée à toutes les délégations.

Le 19 septembre, l'Ambassadeur Kubis a été reçu par le Président du Kirghizistan, Askar Akaïev qui était à Vienne en visite officielle.

Le 2 octobre, il a rencontré le Président du Conseil Suprême d'Abkhazie qui était en exil accompagné du chef de la délégation géorgienne afin d'examiner la situation en Abkhazie et des solutions possibles au conflit.

Sur invitation de la Mission de l'OSCE auprès de la République fédérale de Yougoslavie et des autorités yougoslaves, le Secrétaire général s'est rendu à Belgrade les 16 et 17 octobre afin de représenter l'OSCE à la première cérémonie de remise des diplômes à l'école de police de Mitrovo Polje en Serbie du sud. Il a eu en outre plusieurs réunions à Belgrade avec, notamment le Ministre fédéral des affaires étrangères, le Premier Ministre adjoint de Serbie et d'autres représentants d'institutions et de médias yougoslaves. Les principaux sujets de discussion ont été la coopération entre l'OSCE et la République fédérale de Yougoslavie, notamment les questions relatives au Kosovo, les relations entre la Serbie et le Monténégro et la stabilité régionale en particulier en Serbie du Sud et en ex-République yougoslave de Macédoine.

Le 18 octobre, le Secrétaire général a rencontré le Ministre tadjik des affaires étrangères, M. Talbak Nazarov, qui était en visite officielle en Autriche. La discussion a porté essentiellement sur les incidences de l'évolution en Afghanistan pour la région d'Asie centrale et en particulier pour le Tadjikistan. Le travail de la Mission de l'OSCE au Tadjikistan, notamment l'ouverture d'un bureau à Khorog et le renforcement de l'activité de la Mission dans la dimension économique ont été également examinés.

Relations avec la communauté universitaire

Au cours de la période considérée, le Secrétaire général a consacré beaucoup de temps à créer et à maintenir des liens avec la communauté universitaire.

Le 29 janvier, il a assisté au Forum international sur la lutte contre l'intolérance, qui avait lieu à Stockholm et où il a fait une déclaration au séminaire sur les problèmes des communautés locales, les stratégies et les mesures.

Le 23 février, il a participé à un séminaire de l'OSCE : Enseignements tirés de la Présidence en exercice autrichienne, perspectives d'avenir, organisé par l'Académie diplomatique de Vienne. Cette manifestation a fourni une bonne possibilité pour un échange ouvert et intéressant d'opinions sur les travaux de l'OSCE, maintenant et demain.

Le 6 mars, le Secrétaire général a été invité par le Centre For Defence Studies et l'Institut international d'études stratégiques à participer à l'atelier international sur la sécurité publique et l'état de droit dans une perspective européenne, qui a eu lieu à Londres. Le thème central était le rapport du groupe de travail des Nations Unies sur les opérations de paix présidé par Lakhdar Brahimi, considéré du point de vue de l'expérience européenne. Ont également assisté à la réunion le président du groupe lui-même ainsi que des représentants de haut niveau de l'Organisation des Nations Unies et des participants gouvernementaux impliqués dans les opérations de maintien de la paix.

Le 3 juillet, l'Ambassadeur Kubis a fait une déclaration sur le thème « L'OSCE, l'OTAN et l'Union européenne - coopération ou compétition ? » à une conférence sur les perspectives d'une politique de sécurité au XXI^e siècle : piliers de la sécurité européenne, qui s'est tenue à Berlin et qui était organisée par le collège fédéral allemand pour les études de politique sécuritaire.

Sur invitation du président du Collège autrichien Forum Alpbach européen, le Secrétaire général a participé, les 26 et 27 août au colloque politique, le European Forum Alpbach 2001 où il a fait une déclaration sur l'Europe, la Russie et les Etats-Unis d'Amérique. En marge de la réunion, il a eu une réunion bilatérale avec le Ministre belge des affaires étrangères qui exerçait la présidence de l'Union européenne, pour examiner les priorités de cette présidence, et les activités ainsi que les domaines de coopération mutuelle de l'OSCE et de l'Union européenne. Il a également rencontré le

Ministre des affaires étrangères de la République fédérale de Yougoslavie.

Activités du Secrétaire général centrées sur l'OSCE

Le Secrétaire général a participé au huitième Conseil ministériel de l'OSCE, qui s'est tenu à Vienne les 27 et 28 novembre 2000. En marge de la réunion, il a tenu un certain nombre de réunions bilatérales notamment avec les Ministres des affaires étrangères des cinq Etats participants d'Asie centrale ainsi qu'avec le Secrétaire général adjoint de l'Organisation des Nations Unies, le Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique et un représentant de la Commission européenne.

Les 11 et 12 décembre 2000, le Secrétaire général a participé à la conférence OSCE-Japon sur la sécurité globale en Asie centrale-échange de données d'expérience entre l'OSCE et l'Asie, organisée à Tokyo par le Secrétariat de l'OSCE.

Les réunions de la Troïka ministérielle se déroulent régulièrement avec des activités centrées sur l'OSCE. Dans la période considérée, l'Ambassadeur Kubis a assisté à deux de ces réunions, les 23 janvier et 20 juin, toutes deux à Bucarest.

Le 22 et 23 janvier, il a participé à la réunion régulière des chefs de mission à Bucarest. Cette réunion a permis au Secrétariat d'établir les priorités de base pour 2001. Les chefs de mission et le Président ont notamment examiné la situation dans les divers missions du point de vue de la sécurité. Le Secrétaire général a assisté à une autre réunion des chefs de mission à Vienne les 2 et 3 juillet.

Le Secrétaire général a maintenu des relations étroites avec l'Assemblée parlementaire de l'OSCE. Le 22 février il a fait un discours au Comité permanent de l'Assemblée à Vienne ainsi qu'aux chefs des autres institutions de l'OSCE. Le 6 juillet, après une déclaration du Président en exercice de l'OSCE, le Secrétaire général, avec d'autres chefs des institutions de l'OSCE s'est adressé à l'Assemblée parlementaire à Paris au cours de la dixième session annuelle.

Les 20 et 21 mars, le Secrétaire général a fait un discours à la session d'ouverture de la conférence sur la Corée à Séoul - OSCE, organisée par le Gouvernement de la République de Corée, le Président roumain de

l'OSCE et le Secrétariat de l'OSCE. Cette conférence avait pour objet de renforcer la compréhension du dialogue bilatéral, régional et multilatéral et la coopération dans la région de l'OSCE et en Asie du Nord-Est, notamment dans les domaines des mesures visant à renforcer la confiance et la sécurité.

Du 3 au 6 avril, sur invitation des coprésidents du Processus du Groupe de Minsk de l'OSCE, le Secrétaire général a assisté à des entretiens patronnés par l'OSCE à Key West (Floride) où était recherchée une solution au conflit du Haut-Karabakh.

Il a prononcé le discours d'ouverture de la neuvième Réunion du Forum économique à Prague les 14 et 15 mai. Cette année, le Forum était consacré à la transparence et à une bonne gestion des affaires publiques dans le domaine économique. Dans sa déclaration, l'Ambassadeur Kubis soulignait la nécessité de donner une plus grande responsabilité et une plus grande visibilité au prochain Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE.

Le 1er juin, le Secrétaire général s'est rendu à Lisbonne pour examiner les priorités du prochain Président en exercice et d'échanger des vues sur les activités et la coopération de l'OSCE avec le Secrétariat et la Présidence en exercice. Il a eu des réunions avec le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères. La nécessité d'une coopération et d'une coordination plus étroites avec d'autres organisations internationales, notamment l'Union européenne et l'OTAN, a également été examinée.

Les 8 et 9 octobre, le Secrétaire général a participé à Kiev (Ukraine) au séminaire de l'OSCE sur les fonctions préventives de l'OSCE : données d'expérience, possibilités, tâches. En marge de ce séminaire, il a été reçu par le Président d'Ukraine, M. Kouchma et a eu un déjeuner de travail avec le Ministre des affaires étrangères d'Ukraine, M. Zlenko. Les deux réunions ont porté sur l'OSCE, les problèmes actuels, notamment l'évolution de la situation en Ukraine et les élections qui doivent avoir lieu en 2002 ainsi que le rôle de l'OSCE en Ukraine.

Section de la coopération extérieure

Relevant du Bureau du Secrétaire général, la Section de la coopération extérieure est surtout chargée de l'aider à maintenir des

relations avec les partenaires extérieurs de l'OSCE en servant de premier point de contact pour les organisations et institutions internationales ainsi que les organisations régionales et sous-régionales et les organisations non gouvernementales et la communauté universitaire. La Section sert également de principal moyen de communication avec les partenaires de l'OSCE pour la coopération, tant en Méditerranée qu'en Asie. Grâce à ses activités, la Section assure la continuité et la cohérence des efforts de coopération avec des partenaires extérieurs tout en faisant en même temps mieux connaître les travaux de l'Organisation notamment dans les déclarations et les documents de travail des organisations et institutions partenaires.

Lors de la période considérée, la Section a consolidé les modifications apportées par la Décision du Conseil permanent No 364, adoptée le 29 juin 2000, qui stipule que la Section, ainsi que les autres sections du Secrétariat sera chargée « ...de l'application des modalités de coopération conformément au chapitre II du document opérationnel joint en annexe à la Charte de sécurité européenne ». Tout au long de l'année, la Section a organisé des réunions pour de hauts fonctionnaires et pour le personnel entre l'OSCE et ses partenaires extérieurs, à Vienne, ainsi qu'en participant à des réunions organisées par d'autres organisations internationales.

La Section a continué à aider le Secrétaire général en établissant des documents d'information, des sujets de consultations et des allocutions ainsi qu'en élaborant les deux rapports annuels du Secrétaire général, sur les activités de l'OSCE et sur l'interaction entre organisations et institutions dans l'espace de l'OSCE.

En ce qui concerne les partenaires pour la coopération, la Section a continué à aider le Président en exercice et le Président du Groupe de contact, notamment en organisant des réunions et des ateliers tels que le séminaire méditerranéen annuel de l'OSCE, qui a eu lieu cette année à Dubrovnik, la conférence OSCE-Japon de 2000 et la Conférence OSCE-Corée de 2001.

La Section est également chargée de l'organisation du séminaire de l'OSCE sur les fonctions préventives de l'OSCE : données

d'expérience, possibilités, tâches qui s'est déroulé à Kiev les 8 et 9 octobre 2001. Elle a également fourni un support logistique au Représentant spécial du Président en exercice pour l'Asie centrale en vue de l'organisation de la Conférence internationale de Bichkek sur le renforcement de la sécurité et de la stabilité en Asie centrale : renforcement des efforts d'ensemble pour lutter contre le terrorisme.

Outre ses tâches traditionnelles, la Section a récemment augmenté sa gamme d'activités en lançant de nouvelles réunions des cadres avec des organisations partenaires. En outre, la Section a été appelée à répondre à une demande croissante de la Présidence et des Etats participants pour l'élaboration de documents d'information et de documents de référence. A la demande de la Présidence, la Section a commencé à préparer des sujets de discussion pour la Présidence et pour le Président en exercice.

Liaison avec les organisations et institutions internationales y compris les cadres de coopération sous-régionaux

Dans la période considérée, la Section de la coopération extérieure a continué à renforcer les relations et à faciliter des démarches coordonnées entre le Secrétariat de l'OSCE à Vienne et le siège d'autres organisations internationales, notamment l'Organisation des Nations Unies et ses agences et institutions, le Conseil de l'Europe, l'Union européenne, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, l'Union de l'Europe occidentale, la Communauté d'Etats indépendants, le Comité international de la Croix-Rouge et l'Organisation internationale pour les migrations. Cette coordination a été rendue possible en jouant le rôle de principal moyen de communication et en maintenant une étroite liaison avec les représentants de ces organisations par des moyens officiels et officieux en vue de rendre l'utilisation des ressources disponibles plus efficaces grâce à une coordination renforcée.

La Section de la coopération extérieure a organisé la Réunion tripartite annuelle de haut niveau avec l'OSCE et le Conseil de l'Europe, qui étaient représentés par les Présidences et les Secrétaires généraux respectifs ainsi que par le Bureau des Nations Unies à Genève qui était représenté par son Directeur général. La réunion a été accueillie par l'OSCE à Vienne, le 16 février 2001 et s'est intéressée

essentiellement aux progrès vers la paix et la stabilité en Europe du Sud-Est et en particulier en République fédérale de Yougoslavie et au Caucase. Les autres dimensions humaines telles que l'intolérance, le racisme et la traite des êtres humains ont également tenu une place importante dans les discussions, et un consensus s'est dégagé sur la nécessité de renforcer la coopération et l'échange d'informations dans les domaines d'intérêt commun. Ces dernières années, la participation aux réunions tripartites a été étendue aux agences des Nations Unies ainsi qu'à la Commission européenne, à l'Organisation internationale pour les migrations et au Comité international de la Croix-Rouge. La Section a organisé la réunion d'experts qui a eu lieu à Vienne, également à l'OSCE, le 15 février 2001. Cette réunion était centrée sur la bonne gestion des affaires publiques. Outre l'OSCE, le Conseil de l'Europe et des Organisations des Nations Unies menées par l'Office des Nations Unies à Genève, les participants comptaient la Commission européenne, la Banque mondiale et l'Organisation de coopération et de développement économiques.

Les corollaires naturels des réunions de haut niveau sont des réunions de cadres et des réunions de travail avec les organisations partenaires. Outre les réunions qui ont lieu avec l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation internationale pour les migrations et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, la Section prépare actuellement de nouvelles réunions de cadres avec le Siège de l'Organisation des Nations Unies (Département des affaires politiques et Département des opérations de maintien de la paix) et avec le Programme des Nations Unies pour le développement. Ces réunions étaient prévues pour la fin de 2001.

Les réunions traditionnelles de haut niveau « 2+2 » avec la participation des présidents et Secrétaires généraux des organisations respectives ont été convoquées et, pour la première fois, elles comprenaient les présidents des Assemblées parlementaires respectives dans une configuration « 2+2/3+3 ». La Section a aidé la Présidence à organiser la première réunion à Bucarest le 11 avril 2001 ; cette réunion a été accueillie

par la Présidence en exercice de l'OSCE et elle a coordonné les préparatifs de l'OSCE pour une réunion de haut niveau qui devait avoir lieu à Vaduz (Liechtenstein) le 30 octobre 2001. D'autres réunions « 2+2 » ont eu lieu à Strasbourg et à Vienne le 20 juillet et le 30 août 2001 et ont rassemblé des participants de haut niveau. Cette dernière réunion a été accueillie par le Secrétariat de l'OSCE et a été organisée par la Section de la coopération extérieure.

Un séminaire de l'OSCE sur les fonctions préventives de l'OSCE : données d'expérience, possibilités, tâches - a été organisé par la Section à Kiev les 8 et 9 octobre 2001. Cette réunion avait pour thème principal la coopération entre les organisations internationales, sous-régionales et non gouvernementales ainsi qu'avec les institutions universitaires.

Le chef de la Section a accompagné le Secrétaire général à un certain nombre de réunions de haut niveau, notamment la quatrième Réunion de haut niveau entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales sur la coopération en matière de consolidation de la paix, qui a été accueillie par l'Organisation des Nations Unies à New York, les 6 et 7 février 2001. Dix-huit délégations d'organisations régionales et sous-régionales ont participé à la réunion et ont envisagé une interaction et une coopération dans le cadre de la consolidation de la paix dans toutes ses phases, de la prévention des conflits au relèvement après un conflit. L'OSCE a offert de prendre l'initiative de tenir la première réunion régionale de suivi qui doit avoir lieu à Vienne en 2002. La Section organisera la réunion pour l'OSCE et a déjà commencé des consultations avec l'Office des Nations Unies à Genève. D'autres réunions de haut niveau ont eu lieu, notamment avec les Secrétaires généraux de l'Organisation des Nations Unies, du Conseil de l'Europe, de l'OTAN et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, du Président du Comité international de la Croix-Rouge et du Directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations ; il y avait également des représentants de haut niveau de la Commission européenne et du Conseil de l'Union européenne. En outre, le Secrétaire

général a prononcé une allocution devant le Conseil de partenariat euro-atlantique de l'OTAN pour la première fois le 17 mai 2001⁴.

Pendant toute l'année, la Section a continué à maintenir une étroite coopération avec l'école de l'OTAN (SHAPE) à Oberammergau en y organisant plusieurs cours. La Section a également participé sur invitation à un certain nombre d'autres séminaires organisés par des institutions internationales sur des sujets relevant du concept de sécurité globale de l'OSCE.

Liaison avec des organisations non gouvernementales et des institutions universitaires

Outre les liens étroits qu'elle maintient avec les organisations internationales, la Section a joué un rôle important en tant que point de contact pour les ONG s'intéressant à des sujets qui ne relèvent ni de la dimension humaine ni de la communauté universitaire. En accomplissant cette tâche, la Section a participé, sur invitation, à divers séminaires et ateliers tout au long de l'année.

Rapports annuels

Outre l'élaboration du *Rapport annuel sur les activités de l'OSCE* du Secrétaire général, la Section a pour la deuxième année produit le *Rapport annuel sur l'interaction entre organisations et institutions dans l'espace de l'OSCE* du Secrétaire général.

Relations avec les partenaires méditerranéens pour la coopération et les partenaires pour la coopération

La Section de la coopération extérieure est restée en relation avec les partenaires méditerranéens pour la coopération (Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Maroc et Tunisie) et les partenaires pour la coopération (Japon, République de Corée et Thaïlande). La Thaïlande a été accueillie comme nouveau partenaire pour la coopération par le Conseil permanent, le 9 novembre 2000 (PC.DEC/378).

La Section a conseillé et appuyé le Président du Groupe de contact (Roumanie

⁴ On trouvera des détails sur ces réunions dans le *Rapport annuel 2001 sur l'interaction entre organisations et institutions dans l'espace de l'OSCE* du Secrétaire général.

jusqu'à la fin de 2000 puis Portugal en 2001) sur les questions relevant du dialogue OSCE-Méditerranée et la délégation du Président en exercice (Roumanie) sur ses relations avec les partenaires pour la coopération. Dans la période considérée, la Section a été chargée de l'organisation du séminaire annuel sur la région méditerranéenne, d'autres réunions connexes et de deux conférences nouvelles à Tokyo et Séoul.

Dialogue avec les partenaires méditerranéens pour la coopération

Un atelier à l'intention des experts des partenaires méditerranéens pour la coopération a été organisé les 25 et 26 juin 2001 à la Hofburg à Vienne et avait pour thème central « Défis et possibilités du développement économique ». Cet atelier a été suivi par des représentants de tous les partenaires méditerranéens pour la coopération. Les débats ont porté sur l'importance de la transparence et de la bonne gestion des affaires publiques dans le domaine économique, la réforme des services publics et la lutte contre la corruption, la privatisation et une étude spécifique sur un accord de stabilisation et d'association. Un rapport du Président du Groupe de contact a été distribué à tous les participants (PC.DEL/500/01).

L'OSCE et la République de Croatie ont organisé en commun le séminaire annuel sur la région méditerranéenne à Dubrovnik sur le thème « Exécution des engagements de l'OSCE concernant la dimension économique et environnementale : l'expérience de l'OSCE et l'intérêt qu'elle présente pour la région méditerranéenne », les 30 et 31 octobre 2001. Ce séminaire a été inauguré par Son Excellence M. Roland Zuvanic, Ministre adjoint de l'environnement, (République de Croatie). Ont pris la parole à la séance d'ouverture M. Daniel Daianu, Représentant du Président en exercice (Roumanie) ; Mme Hannie Pollmann-Zaal, chef du Bureau du Secrétaire général de l'OSCE ; enfin Son Excellence l'Ambassadeur Mme Danielle Del Marmol-Guilbert, Représentante permanente de la Belgique auprès de l'OSCE en leur qualité d'hôtes. Les Représentants des six autres partenaires méditerranéens pour la coopération, d'un certain nombre d'Etats participants, d'organisations internationales et d'ONG ont participé au séminaire.

Les débats ont été axés sur la dimension économique et environnementale et ses incidences pour la sécurité, les relations entre l'expérience de l'OSCE dans le domaine de la dimension économique et environnementale dans le développement de la coopération régionale et les possibilités internationales pour la région méditerranéenne ainsi que des projets de partenariat, y compris un bilan et des recommandations. Au titre du suivi de cette réunion, il est prévu que des recommandations soient abordées au cours des séances suivantes du Groupe de contact.

Les réunions du Groupe de contact méditerranéen se sont tenues toute l'année avec l'appui de la Section et parmi les sujets examinés entre les partenaires méditerranéens et les Etats participants figuraient les armes légères et de petit calibre, la formation et la création de capacités assurées par l'OSCE et le concept REACT, le Centre d'opérations et la dimension économique et environnementale de la sécurité.

Dialogue avec les partenaires asiatiques pour la coopération

Conformément aux dispositions du Document de Helsinki 1992, le Japon a continué à assister aux séances plénières du Conseil permanent et du Forum pour la coopération en matière de sécurité. Le Japon a apporté des contributions aux actions de l'OSCE dans l'Europe du Sud-Est, notamment en fournissant des contrôleurs aux élections du Kosovo.

La République de Corée et la Thaïlande ont aussi participé à un certain nombre de réunions de l'OSCE, auxquelles tous les partenaires sont invités, telles que la Réunion annuelle d'évaluation de l'application, le Forum économique, la Réunion de mise en oeuvre de la dimension humaine et les réunions supplémentaires sur la dimension humaine ainsi que les séminaires de l'OSCE. Tous les partenaires ont été invités à participer au Conseil ministériel de l'OSCE dont la réunion s'est tenue à Budapest.

La Conférence OSCE-Japon 2000 : Sécurité globale en Asie centrale - échange de données d'expérience entre l'OSCE et l'Asie, a eu lieu les 11 et 12 décembre 2000 à Tokyo, au Ministère japonais des affaires étrangères. Cette réunion qui était coprésidée par le Représentant du Gouvernement japonais,

M. Tatsuo Arima et le Secrétaire général de l'OSCE, l'Ambassadeur Jan Kubis, représentait une première pour une conférence commune avec un partenaire pour la coopération en Asie. Cette conférence suivait un certain nombre de réunions sur des questions traitant de l'Asie centrale sous la Présidence autrichienne 2000, organisées conjointement avec l'OSCE ou avec la participation active de l'Organisation. La Conférence a été officiellement ouverte par le Ministre japonais des affaires étrangères, Son Excellence Yohei Kono.

Les représentants de nombreux Etats participants de l'OSCE, y compris des cinq pays d'Asie centrale, ont pris part à la Conférence. Huit partenaires pour la coopération, aussi bien d'Asie que de la Méditerranée ont également participé, ainsi que les chefs de tous les centres de l'OSCE présents en Asie centrale, un représentant du BIDDH, le Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE et un certain nombre d'organisations internationales et d'institutions de recherche.

La Conférence OSCE-Corée 2001 sur l'applicabilité des mesures de confiance et de sécurité de l'OSCE dans l'Asie du Nord-Est a eu lieu du 19 au 21 mars 2001 à Séoul (République de Corée). C'était la première fois qu'une conférence commune avait lieu à Séoul depuis que la République de Corée est devenue partenaire de l'OSCE pour la coopération en 1994.

La Conférence, qui était organisée par le Gouvernement de la République de Corée, la Présidence roumaine de l'OSCE et le Secrétariat de l'Organisation était axée sur les instruments utilisés avec succès par l'OSCE pour réduire les conflits armés en Europe et leur applicabilité possible en Asie du Nord-Est. Alors que le thème principal traitait de l'applicabilité de l'expérience de l'OSCE en matière de mesures de confiance et de sécurité, les débats ont également porté sur les leçons apprises.

La séance d'ouverture a été inaugurée par le Ministre des affaires étrangères et du commerce d'alors de la République de Corée, M. Lee Joung-Binn, qui a souligné que la Conférence était une bonne occasion, à un moment où l'on observait des changements dans l'environnement sécuritaire en Asie du Nord-Est, pour renforcer la conscience

commune de la nécessité de répondre aux défis sécuritaires par la coopération régionale en matière de sécurité. Le Président en exercice de l'OSCE a souligné que, dans un esprit de coopération entre les deux régions, le message essentiel de la Conférence était qu'il fallait intensifier le dialogue aux facettes multiples, entre l'OSCE et ses partenaires pour la coopération et les encourager à faire preuve de créativité dans la recherche de formes appropriées de coopération. Le Secrétaire général de l'OSCE a déclaré «...[que la] manifestation reflète l'intérêt croissant de l'Asie et en particulier de l'Asie du Nord-Est, dans les travaux de la CSCE/OSCE et dans ses résultats en ce qui concerne une démarche globale et coopérative pour la sécurité ».

En tant qu'invités du pays hôte, deux membres du Forum régional de l'ANASE, la Chine et le Vietnam, ont également participé tout comme un certain nombre d'Etats participants, les partenaires pour la coopération (Japon, République de Corée et Thaïlande) des représentants des partenaires méditerranéens pour la coopération et la communauté des ONG. Le jour après la fin de la Conférence, la République de Corée a organisé une visite d'étude à la zone commune de sécurité de Panmunjom.

Elaboration de recommandations relatives aux futures demandes d'octroi du statut de partenaire

En application de la Décision No 379 du 9 novembre 2000 du Comité permanent concernant l'élaboration de recommandations relatives aux futures demandes d'octroi du statut de partenaire, la Section de la coopération extérieure a appuyé le Président (France) du Groupe de travail informel qui a été créé pour élaborer ces recommandations. Un projet de rapport a été présenté au Président du Groupe dont le Conseil permanent a pris note et s'est félicité dans sa Décision No 430 en date du 19 juillet 2001.

Parmi les nouveaux aspects de la coopération avec les partenaires, le rapport se réfère à la création d'un Groupe de contact informel avec les partenaires asiatiques qui leur permettra de se tenir au courant des événements et activités qui se déroulent dans l'espace de l'OSCE. Un certain nombre de faits concernent l'engagement plus profond par tous les partenaires dans les activités de l'OSCE, notamment l'envoi d'observateurs

des Etats partenaires aux missions électorales du BIDDH ; le détachement sur une base volontaire par les Etats partenaires de membres de mission aux missions de l'OSCE sur le terrain ainsi que la possibilité d'inviter des partenaires à prendre part à des mesures propres à créer la confiance et la sécurité, notamment des mesures prévues par le Document de Vienne de 1999, organisé par les Etats participants par l'intermédiaire du Forum pour la coopération en matière de sécurité.

Afin de fournir la documentation nécessaire aux délégations faisant partie du groupe de travail qui a reçu pour tâche d'élaborer le rapport mentionné ci-dessus, le Secrétariat a résumé deux documents concernant les partenaires méditerranéens pour la coopération (de mai 1975 à mai 2001) et les partenaires pour la coopération (de 1992 à mai 2001), respectivement.

Les résumés regroupant des séminaires communs OSCE-partenaires et les conférences mentionnées ci-dessus peuvent être consultées sur le site Web de l'OSCE.

Presse et information

La Section de la presse et de l'information est divisée en trois groupes : la presse qui s'occupe des relations avec les médias ; l'information qui édite des publications et cherche à atteindre le public ; et les services en ligne qui supervisent et développent le site Web de l'OSCE et aident les institutions et missions à concevoir et à maintenir leur présence sur leur propre site Web.

Presse

Au cours de la période considérée, l'Organisation a été régulièrement mentionnée et observée attentivement à propos du déroulement de ses missions et des activités sur le terrain, en particulier en ex-République yougoslave de Macédoine, Tchétchénie et Kosovo ainsi que les voyages de la Présidence en exercice dans les régions desservies par les missions. Dans les domaines des droits de l'homme, des droits des minorités et de la liberté des médias, il a été aussi souvent question des institutions et autres bureaux de l'OSCE.

Le porte-parole et attaché de presse a coopéré étroitement avec la Présidence autrichienne et la Présidence roumaine pour informer la presse et le grand public des activités, mandats et buts de l'Organisation.

D'où un courant continu de communiqués de presse, de fréquents points de presse et de conférences de presse, des réunions d'informations générales pour certains journalistes, des voyages organisés pour des représentants des médias dans des régions desservies par des missions et des activités sur le terrain. Des représentants des médias ont été invités à accompagner le Président en exercice ainsi que d'autres personnes éminentes de l'OSCE dans des déplacements aux Balkans, au Caucase, en Asie centrale et d'autres régions desservies par les missions.

La réunion du Conseil ministériel, qui s'est tenue en novembre 2000 à Vienne a suscité un grand intérêt dans les médias, le Groupe de la presse ayant organisé des conférences de presse, des exposés et des manifestations en marge de la réunion, en coordination avec le Service fédéral de la presse autrichienne (*Bundespressediens*t). Un certain nombre de communiqués de presse ont été rédigés pour la Présidence en exercice et distribués à la presse. Des dossiers de presse ont été distribués aux représentants des médias au Centre des médias.

La Section de la presse et de l'information a organisé deux tables rondes sur les affaires publiques, à Vienne, en mai et novembre 2001, avec la participation de journalistes, et de représentants des médias des missions, des activités sur le terrain et des institutions. Un programme de formation aux relations avec les médias visant à aider les chefs de mission à travailler avec les représentants des médias, a été organisé en septembre.

Information

Au début de la période considérée, l'intérêt du public et des médias a porté sur le Conseil ministériel à Vienne et le Groupe de l'information a travaillé en étroite coopération avec ses homologues du Ministre autrichien des affaires étrangères et du *Bundespressediens*t pour la planification et l'élaboration du Centre des médias à la Bibliothèque nationale autrichienne. Une exposition de photos, illustrant le travail d'une mission de l'OSCE au Kosovo, a fourni une source d'information complémentaire au Centre des médias. Au cours de la manifestation, un apport efficace d'informations a eu lieu en étroite collaboration avec la distributions des documents des Services de conférence. Les

documents étaient disponibles sur papier et sur le site Web de l'OSCE.

La gamme des publications de l'OSCE s'est élargie au début de 2001 avec la publication d'une édition en russe du Manuel de l'OSCE, mise à jour au 31 décembre 2000, lequel est également disponible sur le site Web de l'OSCE. La demande pour la version en papier a dépassé toutes les prévisions et une réimpression a été commandée. Parmi les autres publications, un certain nombre de fiches d'information ont été produites et un grand nombre de fiches ont été mises à jour. Outre la fiche récapitulative originale, *Qu'est-ce que l'OSCE ?*, la série inclut maintenant les institutions de l'OSCE, le Secrétariat et ses divisions principales (tel que le Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE et le Centre de prévention des conflits) ainsi que de nombreuses activités sur le terrain. Pour la première fois, la fiche récapitulative a été traduite dans la langue du Président en exercice qui allait prendre ses fonctions et a été publiée pour être distribuée à la presse roumaine et au public au début de la présidence. En outre, chaque fois que cela est possible, d'autres fiches récapitulatives sont produites dans d'autres langues officielles de l'OSCE et dans les langues locales, pour être distribuées par les institutions et les missions ainsi que par la presse et la Section de l'information elle-même. Toutes les fiches récapitulatives sont désormais régulièrement accessibles sur le site du Web.

La cassette vidéo de l'OSCE, « For Human Dignity » est sortie en février et s'est avérée être un succès immédiat si l'on en croit les commentaires et les demandes. Ce documentaire de 30 minutes qui relate la transformation de la CSCE en OSCE et donne une description de ses activités actuelles a provoqué un grand intérêt. Des scènes ont été filmées à Vienne, Bonn et Varsovie ainsi qu'au Kosovo. Une version russe est en cours d'élaboration alors que la version en anglais de la vidéo est déjà disponible en ligne.

Le *Bulletin de l'OSCE* continue à paraître tous les mois et couvre des questions importantes telles que le Conseil ministériel, les plans de la prochaine Présidence en exercice, l'ouverture de la Mission de l'OSCE en République fédérale de Yougoslavie, la visite du Haut représentant de l'Union

européenne pour la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et le dixième anniversaire du BIDDH ainsi que l'Assemblée parlementaire. Une enquête sur les lecteurs devait être menée à l'automne de 2001 et on espérait modifier la publication, compte tenu des opinions exprimées.

Le programme des visiteurs continue à attirer l'intérêt des jeunes étudiants, des jeunes diplomates, des officiers et des représentants des institutions partenaires. Un total de plus de 60 groupes représentant 1 000 visiteurs ont été accueillis à la Hofburg par la Section de la presse et de l'information, en coopération avec les Services de conférence. La plupart des groupes souhaitent assister à une réunion du Conseil permanent et entendre des présentations sur l'évolution et les activités de l'OSCE.

Le Groupe de l'information a coopéré avec la Section de la formation et du renforcement des capacités, du Département des ressources humaines en fournissant une vue d'ensemble des structures et activités de l'OSCE pour le stage de deux semaines à l'intention des nouveaux membres des missions de l'OSCE et d'autre personnel, au moyen d'une présentation Powerpoint.

Finalement, le Groupe de l'information a continué à répondre aux questions concernant l'OSCE posées par le public et par des organes non médiatiques dont un grand nombre arrivent par courrier électronique.

Services en ligne

L'année dernière, le Groupe des services en ligne a déplacé le site public du Web de l'OSCE (www.osce.org) sur un système commandé par la base de données, utilisant les techniques les plus récentes d'Internet pour donner des renseignements à jour à plus de 110 000 visiteurs chaque mois - le double des visiteurs de l'an 2000. Aujourd'hui, le site du Web de l'OSCE utilise les technologies de pointe les plus récentes, donnant aux visiteurs un accès facile à l'information sur l'OSCE avec la possibilité de l'adapter à leurs besoins particuliers. Les dernières nouvelles, les manifestations à venir, des histoires de longue durée, des photos et des informations d'ordre général et utilisant plusieurs médias sur les missions et institutions de l'OSCE peuvent maintenant être mises à jour chaque jour par le personnel de l'OSCE, dans le monde entier, en

utilisant un logiciel perfectionné exclusif élaboré par le Groupe des services en ligne. En coopération avec la Section de la technologie de l'information du Secrétariat, la mise au point d'un Intranet est en cours.

Le Groupe des services en ligne a aidé à élaborer le programme REACT en mettant au point le logiciel et l'interface public offrant des programmes d'information les plus récents, des informations sur les postes vacants et des formulaires de demande d'emploi en ligne.

Le Groupe des services en ligne a également mis au point un nouvel interface graphique facile à utiliser pour le site Web de l'OSCE, qui améliorera l'image de l'Organisation. Une nouvelle archive photos de l'OSCE contenant des images de grande qualité a été mise en place.

En 2001, le Groupe des services en ligne s'est attaché à élaborer un système permettant d'automatiser le flux d'informations sur le site Web. Huit programmes spéciaux ont été élaborés permettant au personnel autorisé des missions et des institutions d'ajouter ou d'éditer l'information sur le site. L'information est transmise à une base de données centrale afin d'être automatiquement diffusée sur les parties pertinentes du site Web de l'OSCE, ce qui permet d'économiser du temps et d'éviter les doubles informations, tout en éliminant une grande partie des travaux manuels pénibles autrefois accomplis par le personnel de l'OSCE.

Les activités mal coordonnées ont provoqué autrefois des doubles emplois, des délais dans la transmission d'une information importante et un site Web de mauvaise qualité qui entachait la réputation de l'Organisation. Les sections étaient gérées par divers départements de la technologie de l'information sans vue d'ensemble ni directives. Avec la création du Groupe de services en ligne dans la Section de la presse et de l'information en 2000, une stratégie claire et axée sur l'avenir est apparue pour Internet.

L'évolution ultérieure du site Web dépend maintenant entièrement de l'engagement de l'OSCE à fournir une meilleure solution pour abriter son site Web et pour fournir au personnel des ressources modestes d'infrastructures qui permettront à l'Organisation de continuer à assurer un

service de première classe à ses utilisateurs. A l'heure actuelle, le serveur Web de l'OSCE accomplit une charge de travail qui est très supérieure à celle que peut ou devrait accomplir le service qui accueille actuellement le Web.

Services juridiques

Une assistance juridique a été fournie aux départements du Secrétariat ainsi qu'à d'autres institutions et aux missions.

En ce qui concerne les questions constitutionnelles, le conseiller juridique principal a continué à contribuer au débat relatif à la personnalité juridique, à la capacité juridique et aux privilèges et immunités de l'OSCE ; plusieurs documents ont été élaborés, en particulier une étude sur la responsabilité de l'OSCE et les conséquences de l'absence de personnalité juridique et de privilèges et immunités. Un mémorandum d'accord type pour les relations avec le pays hôte d'une mission a été élaboré. Le conseiller juridique principal a participé aux négociations du mémorandum d'accord avec la République fédérale de Yougoslavie et a donné un avis juridique sur l'application et sur l'interprétation des mémorandums d'accord et sur les questions fiscales. Le conseiller juridique principal a également analysé les questions juridiques relatives à certaines entités de l'OSCE et, en vue de renforcer la protection juridique de l'Organisation, a fait enregistrer le nom et le logo de l'OSCE à l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), au titre de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle.

En ce qui concerne le personnel, un nouveau statut a été élaboré pour toutes les catégories de personnel de l'OSCE, y compris les membres des missions, en coopération avec le Département des ressources humaines, et plusieurs autres instruments juridiques ont été élaborés concernant les conditions de travail du personnel de l'OSCE (par exemple la révision des directives de l'Organisation régissant les procédures disciplinaires, les conditions de travail et le comité du fonds de prévoyance). Des conseils juridiques ont été fournis sur l'application et l'interprétation du statut et des règles actuelles et d'autres actes administratifs du Secrétariat, des autres institutions et des missions. Un avis juridique a aussi été donné sur quelques cas de discipline

et de licenciement. En outre, des analyses ont été faites concernant des questions de sécurité sociale.

En ce qui concerne les questions contractuelles, le conseiller juridique principal a mis au point une procédure d'arbitrage concernant le cas en instance, avec l'aide du Département de la gestion et des finances et du consultant juridique ; l'affaire a été gagnée par l'OSCE. Des conseils juridiques ont été donnés sur diverses questions contractuelles, par exemple les accords de bail. Plusieurs contrats d'assurance ont été examinés, notamment ceux concernant l'assurance maladie, le Fonds de prévoyance et l'assurance sur les véhicules. Dans ce dernier cas, un paiement de 4 millions d'ATS a été fait rétroactivement par la compagnie d'assurance au titre du partage des bénéfices.

La perspective pour les années à venir concerne essentiellement le renforcement du cadre juridique de l'OSCE (capacité juridique, privilèges et immunités, éclaircissements sur la nature des diverses entités opérant au sein de l'OSCE, renforcement de la protection juridique des missions et de leur personnel, etc.). L'application de conditions globales pour l'emploi, applicables à toutes les catégories de personnel de l'OSCE impliquera, outre l'élaboration d'un statut du personnel, un règlement du personnel et d'autres mesures administratives, ainsi qu'une augmentation du nombre de conseils juridiques sur leur application et leur interprétation. Divers aspects de la sécurité sociale, notamment le Fonds de prévoyance, demandent à être analysés et appelleront des mesures juridiques. Plusieurs soumissions qui demandent une assistance juridique seront présentées dans les prochains mois.

Contrôle interne

Dans sa Décision No 399, en date du 14 décembre 2000, le Conseil permanent a continué le processus de renforcement du contrôle interne et en a fait une fonction d'évaluation indépendante chargée d'examiner et d'évaluer les activités de l'Organisation. La décision incorporait les principes régissant le contrôle interne dans le Règlement financier et a approuvé un mandat qui fixe la nature, les objectifs, la portée, l'autorité et les responsabilités de la fonction.

Le nouveau mandat a nettement renforcé le rôle du contrôle interne de telle manière qu'il incorpore actuellement l'ensemble de la vérification intérieure des comptes y compris du contrôle de la gestion, de l'évaluation et des enquêtes, de la qualité, une assurance d'un bon rapport qualité prix et des conseils en matière de gestion. Le contrôle interne porte également sur l'examen et l'évaluation de l'efficacité et de l'adaptation de tous les systèmes de contrôle interne de l'Organisation ainsi que de la qualité dans l'exécution des tâches imposées. Le contrôle interne est également autorisé à enquêter sur les allégations de non-respect des règlements ou d'actes délictueux tels que gaspillage, mauvaise gestion des ressources ou fraudes. Un élément important du mandat consiste à protéger les droits du personnel et des membres des missions et à faire que leurs communications avec le contrôle interne restent confidentielles s'ils le demandent.

Ce mandat est un instrument puissant qui aidera le Secrétaire général et par lui, les autres chefs d'institutions et de missions à se décharger efficacement de leurs responsabilités.

Au cours de la période couverte par le présent rapport, le personnel du contrôle interne a fait un certain nombre de visites dans diverses missions. Les systèmes examinés étaient notamment ceux qui étaient utilisés pour l'administration des salaires, de l'indemnité journalière et de l'achat alors que les sujets couverts étaient notamment l'utilisation des accords de services spéciaux et les contributions extrabudgétaires. La vérification des comptes a également été effectuée dans l'administration centrale et dans les procédures fixant les mécanismes du Secrétariat. Il en est résulté un certain nombre de recommandations et le contrôle interne examine à l'heure actuelle les progrès de leur mise en oeuvre. Conformément à son nouveau mandat, le contrôle interne élaborera un rapport distinct comprenant une description des problèmes et des déficiences importants qui ont été découverts dans l'administration des programmes ou des opérations. Ce rapport sera présenté au Conseil permanent.

A l'avenir, comme l'Organisation ira de plus en plus vers une budgétisation fondée sur les résultats, le contrôle interne devra renforcer sa capacité à contrôler et à évaluer les

programmes, projets et activités, conformément à son mandat. Les évaluations sont un instrument systématique et objectif pour mesurer l'adaptation, l'efficacité et l'incidence des activités de l'Organisation par rapport à leurs objectifs. Alors que l'évaluation est essentiellement une fonction de gestion, l'assurance indépendante fournie par le contrôle interne permettra à l'Organisation de s'engager dans une réflexion systématique en vue d'accroître l'efficacité des principaux programmes, en modifiant leur teneur et, le cas échéant, en réexaminant leurs objectifs.

Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE

L'une des principales priorités du Bureau est d'appuyer le Président en exercice dans l'accomplissement de ses missions concernant la dimension économique et environnementale. Le Bureau poursuit ses efforts pour développer, maintenir et cultiver les relations avec les organisations partenaires. Ces activités ont débouché sur plusieurs séries de consultations officielles et informelles, tant au siège que sur le terrain avec, notamment, des organes et institutions du système des Nations Unies, notamment la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (ONU/CEE), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ainsi que la Commission européenne ; la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) ; l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ; le Conseil de l'Europe ; la Banque mondiale ; divers organes de l'OTAN tels que le Comité économique et le Comité sur les défis de la société moderne (CDSM) ; enfin le Secrétariat de la Charte européenne de l'énergie.

Le processus préparatoire de la neuvième Réunion du Forum économique s'est ainsi établi sur les expériences positives de la huitième Réunion du Forum économique ; trois séminaires ont été organisés : un à Almaty les 2 et 3 novembre 2000, un à Bruxelles le 30 et 31 janvier 2001 et un à Bucarest, les 27 et 28 mars 2001. Chacun d'eux visait à explorer un aspect spécifique du

programme du Forum et, ensemble, ils ont couvert toute la zone géographique de l'OSCE. Le nombre de représentants des affaires et des ONG avait augmenté, ce qui constituait un lien indispensable avec la société civile, avec des partenaires irremplaçables dans toutes les activités.

La coopération avec l'ONU/CEE s'est encore renforcée. Comme les années précédentes, l'ONU/CEE a établi un tableau général des réalisations de l'OSCE par rapport à ses engagements dans la dimension économique, qui a été présenté par le Secrétaire exécutif à la neuvième Réunion du Forum économique. Des consultations régulières ont lieu entre l'ONU/CEE et le Bureau et un séminaire commun est prévu ensuite en novembre 2001.

Le deuxième séminaire préparatoire, qui s'est tenu à Bruxelles et qui était organisé par la Commission européenne et l'OSCE est un témoin de la volonté des deux institutions de renforcer leur coopération. Des fonctionnaires de la Commission économique ont été très actifs dans les trois séminaires préparatoires et ont aidé à approfondir l'analyse des questions concernant la bonne gestion des affaires publiques. Des consultations entre le Bureau et les divers groupes de la Commission européenne ont eu comme thèmes des questions de politique et des questions opérationnelles.

La coopération avec la BERD a également été renforcée. Des représentants de la Banque ont assisté à tous les séminaires préparatoires. Le 10 mars 2001, des réunions consultatives ont eu lieu à Vienne avec le Secrétaire général de la BERD. Les domaines de synergie entre l'OSCE et la BERD sont explorés et le Bureau évalue les domaines dans lesquels il pourrait faciliter les activités de la BERD.

Le Bureau a tenu des discussions avec le Bureau du PNUD de Bratislava sur un certain nombre de questions impliquant la coopération au niveau régional et sous-régional pour l'Europe du Sud-Est, le Caucase et l'Asie centrale. Des consultations ont eu lieu entre le Bureau et l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime (OCDPC) ainsi qu'avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, afin d'envisager des activités communes et d'évaluer les domaines où l'OSCE pourrait faciliter le travail des institutions intéressées.

Après le premier séminaire de formation pour les spécialistes des activités économiques et environnementales de l'OSCE, qui s'est déroulé en octobre 2000, à l'Académie diplomatique de Vienne, le Bureau a rassemblé une deuxième fois les spécialistes de l'environnement pour un séminaire intensif de formation de trois jours et demi, dans le site montagneux roumain de Sinaia en septembre 2001. Les sujets abordés allaient de séances d'information sur la Convention d'Aarhus au rôle de l'OSCE dans le développement des petites et moyennes entreprises. Grâce à leur contribution, les experts sur les conventions internationales pour la gestion de l'eau qui ont participé au séminaire ont été très utiles pour la préparation de la dixième Réunion du Forum économique.

Dans la région de l'Europe du Sud-Est, le Bureau établit des relations de travail relatives à la programmation avec des institutions financières internationales, des organisations internationales et des initiatives régionales notamment l'Initiative de coopération en Europe du Sud-Est et la Task Force pour le programme de reconstruction régional de l'environnement dans le cadre du Pacte de stabilité. Dans un exemple d'alerte précoce au Monténégro, le Bureau du Coordonnateur et le Bureau de l'OSCE à Podgorica ont alerté le PNUE et l'Office de Belgrade du Centre régional pour l'environnement en Asie centrale et orientale au sujet de la menace pour la santé publique posée par le dépôt de cyanure de Mojkovac. En mars 2001, la Mission de l'OSCE en Croatie a organisé un Forum économique auquel le Bureau du Coordonnateur a participé et qui était consacré à la revitalisation de Kostajnica, une région qui s'étend entre la Croatie et la Bosnie-Herzégovine.

Le Bureau a aidé la Présence de l'OSCE dans sa campagne active visant à faire prendre conscience aux autorités des incidences de la dégradation des secteurs de l'environnement et de l'énergie. Ces efforts ont permis la création d'un ministère de l'environnement en septembre 2001. Le Bureau du Coordonnateur aide également à rechercher un financement pour un projet pilote d'éducation environnementale intéressant les enfants des écoles secondaires dans l'Albanie du Sud.

Depuis le début de la présence de l'OSCE en République fédérale de Yougoslavie, le

Bureau a participé aux efforts visant à ce qu'un spécialiste de l'économie et de l'environnement soit nommé pour s'occuper des problèmes dominants du pays dans la dimension économique. Le Bureau a contribué à trouver un financement pour le programme d'appui de la Mission chargé d'élaborer une législation et de créer une institution pour l'environnement. Au cours de consultations avec la nouvelle Présidence, il a été décidé que la Mission de Belgrade accueillerait le premier séminaire préparatoire pour la dixième Réunion du Forum économique, en novembre 2001.

Dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Bureau de la Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit travaille en étroite collaboration pour assurer la réforme et la décentralisation du gouvernement local ainsi que pour éveiller l'intérêt et promouvoir le dialogue entre les autorités gouvernementales, la société civile et la communauté internationale sur les liens entre la production d'énergie et l'environnement. Le Bureau a facilité le financement du projet pour une table ronde visant à élaborer une stratégie nationale de lutte contre la corruption, qui a dû être reportée à cause de la crise. Le Bureau et la Mission coopèrent à l'élaboration de mesures visant à assurer la confiance afin d'appuyer l'Accord-cadre et notamment des consultations avec le Conseil de l'Europe et l'Initiative de coopération en Europe du Sud-Est.

Le Bureau a facilité l'organisation d'une réunion de trois missions à Sarajevo à savoir les missions de l'OSCE en Croatie, en République fédérale de Yougoslavie et en Bosnie-Herzégovine, pour examiner la coopération sur des activités transfrontalières. La participation active du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE à la réunion des chefs de mission dans la région de l'Europe du Sud-Est en septembre 2001 a contribué à un débat sur le renforcement des activités sur le terrain dans la dimension économique et environnementale.

Le plan de travail du Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE dans la Communauté d'Etats indépendants au cours de la période considérée a tenu compte des recommandations faites aux huitième et neuvième Forums économiques de l'OSCE

dans le domaine de l'environnement et de la bonne gestion des affaires publiques.

Dans la région de la Communauté d'Etats indépendants, une importance accrue a été donnée aux questions environnementales en Asie centrale et en particulier à la Convention d'Aarhus. Des séminaires ont été organisés par les bureaux de l'OSCE dans la région, pour présenter la Convention ; ces manifestations intéressaient des ONG et des fonctionnaires locaux. Plus précisément, un site Web sur la Convention d'Aarhus est mis au point et devrait être accessible aux utilisateurs extérieurs d'ici la fin de l'année. En Ouzbékistan, un groupe de travail d'experts sur la Convention d'Aarhus a été créé. Des séminaires sur les petites et moyennes entreprises ont également été organisés.

Dans le Caucase, la plupart des activités se sont déroulées en Arménie où l'OSCE préside activement un groupe international de donateurs afin d'aider les autorités du pays à mettre au point et à appliquer une stratégie de lutte contre la corruption. Dans la Communauté d'Etats indépendants de l'Ouest (Biélorussie, Ukraine, Moldavie) les efforts ont surtout porté sur la bonne gestion des affaires publiques. A cet égard, des séminaires de formation ont été organisés à l'intention des juges en Ukraine sur les procédures d'enquête dans les affaires de corruption, les stratégies visant à prévenir la corruption, la protection des personnes qui dénoncent les abus ainsi que le rôle des organisations internationales et des traités internationaux dans la lutte contre la corruption.

Le Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE et les missions de l'OSCE ont coopéré à la mise au point de projets qui s'attachent à promouvoir une plus grande participation du pays dans les stratégies visant à résoudre des questions économiques et/ou environnementales précises. Le Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE aide les responsables à présenter et budgétiser les propositions aux délégations et des donateurs sont contactés pour le financement.

Les missions de l'OSCE continuent d'élaborer des rapports ciblés sur des questions économiques et environnementales précises ayant des incidences sur la sécurité. A titre d'exemple, un rapport a été établi par le Centre

de l'OSCE à Tachkent sur la sécheresse en Ouzbékistan et un autre par la Présence de l'OSCE en Albanie sur la situation énergétique. En fonction de la question examinée, le Bureau a servi de catalyseur pour instaurer les contacts et fournir les informations à l'organisation détentrice des ressources nécessaires pour résoudre le problème.

Lors du séminaire sur le renforcement du rôle de l'OSCE dans le domaine de l'environnement et de la sécurité, tenu à Berlin les 3 et 4 juillet 2001, dans le cadre du suivi des septième et huitième Forums économiques de l'OSCE, les participants ont convenu que les questions environnementales devaient continuer à faire partie intégrale du concept global de l'OSCE de la sécurité et ont un rôle à jouer en tant qu'instrument clef pour l'alerte précoce, la prévention des conflits, la gestion des crises et le relèvement après un conflit.

Le séminaire annuel sur la région méditerranéenne de l'OSCE s'est tenu à Dubrovnik les 30 et 31 octobre 2001 sur le thème « Exécution des engagements concernant la dimension économique et environnementale de l'OSCE : l'expérience de l'OSCE et l'intérêt qu'elle présente pour la région méditerranéenne ».

Les deux nouveaux postes d'administrateur (conseiller économique principal et économiste principal) pourvus à l'automne 2000 ont permis d'accroître considérablement la capacité d'interaction du Bureau et d'appui aux travaux des bureaux extérieurs de l'OSCE dans les domaines de la dimension économique et environnementale. Toutefois, la démission du coordonnateur le 1er avril 2001 et le fait qu'il n'ait pas été possible de désigner rapidement son successeur ont mis à rude épreuve tout le personnel du Bureau. Les discussions menées actuellement par la Présidence roumaine sur le renforcement de la dimension sont très encourageantes et il y a lieu d'espérer que des résultats concrets et des accords aboutiront dans un proche avenir.

Centre de prévention des conflits

Le Centre de prévention des conflits (CPC) a continué d'apporter son concours à l'exécution des tâches de l'OSCE dans les domaines de l'alerte précoce, de la prévention des conflits, de la gestion des crises et du

relèvement après un conflit. Au cours de la période considérée, le CPC s'est employé, sous la direction du Secrétaire général, à fournir un appui à la Présidence en exercice, et assurer le contrôle et le suivi des activités des missions et à prêter concours aux organes de négociation et de décision de l'OSCE, le Conseil permanent et le Forum pour la coopération en matière de sécurité.

La réforme structurelle du CPC en 2000 a permis d'accroître la productivité du département au cours de l'année dernière, notamment, grâce à une coopération très étroite entre la Section des programmes de missions et le Centre d'opérations. En 2001, du point de vue de son organisation, le Centre de situation et de communications relève directement de la direction quotidienne du Centre d'opérations et maintient une interaction étroite avec les équipes régionales de la Section des programmes de mission.

Section des programmes de mission

La Section des programmes de mission a travaillé conformément à son nouveau mandat, énoncé dans la Décision No 364 du Conseil permanent en date du 29 juin 2000, en tant que principal point de contact au sein du Secrétariat de l'OSCE pour toutes les questions relatives aux missions de l'OSCE. La Section a donc été chargée de superviser et d'assurer un suivi ciblé de toutes les activités du Secrétariat à l'appui de l'application des mandats des missions.

La Section a contribué à l'exécution de ces tâches, notamment en participant activement au travail des équipes spéciales du Secrétariat sur le Caucase, l'Asie centrale et l'Europe du Sud-Est et en particulier en 2001, aux travaux de renforcement de la Mission de contrôle à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit. La Section s'est également employée à appuyer la coordination des initiatives régionales et la coopération entre les missions. En outre, à la demande de la Présidence en exercice, la Section a continué à fournir un soutien technique lors de consultations et de discussions politiques sur des questions intéressant le mandat des missions. Cette dernière activité a dû faire l'objet d'une attention plus soutenue au cours de l'année dernière.

L'adjonction d'administrateurs auxiliaires des programmes de mission a donné

d'excellents résultats et ils contribuent utilement aux travaux de la Section à l'appui des missions et de la Présidence en exercice.

Le coordonnateur de sécurité principal a eu une année très chargée, ayant dû se rendre dans plusieurs missions en raison de préoccupations de sécurité. Il a activement participé aux réunions des chefs de mission et a présidé les réunions régulières du Groupe de travail consultatif et technique sur la sécurité. Son travail s'est intensifié à la suite des événements tragiques du 11 septembre 2001.

Centre d'opérations

Depuis qu'il a commencé à fonctionner en septembre 2000, le Centre d'opérations s'est employé non seulement à sa tâche principale, mais aussi dans un grand nombre de domaines périphériques à l'appui du Centre de prévention des conflits et du Secrétariat. Une des premières tâches accomplies a été l'élaboration d'un document de planification qui énonce les paramètres généraux à suivre lors de la mise en place de nouvelles missions ainsi que les pratiques et la terminologie à employer.

Le Centre d'opérations a participé à la planification d'un grand nombre d'activités de missions. Dans le cas de la Mission en République fédérale de Yougoslavie, plusieurs options initiales ont été étudiées avant de démarrer le fonctionnement en janvier 2001. Deux membres du Centre ont été alors déployés à Belgrade en tant qu'assistants de courte durée auprès de l'équipe administrative. Le Centre a également envoyé, à plusieurs reprises, des membres en ex-République yougoslave de Macédoine pour aider la mission dans ses opérations de planification lors des premier et deuxième renforcements grâce à l'envoi d'observateurs supplémentaires pour faire face à la détérioration de la situation. Avant et après la signature de l'Accord-cadre le 13 août 2001, le Centre d'opérations est intervenu dans la situation en ex-République yougoslave de Macédoine à la fois pour la planification d'un éventuel élargissement de son rôle et dans les renforcements qui ont été exigés par la suite. Des membres du Centre d'opérations ont également été déployés dans le sud de la Serbie pour aider à mettre en place un programme de formation de police multiethnique. Le chef du Centre a conduit une équipe d'experts en Géorgie pour procéder à

une évaluation technique de la faisabilité et des possibilités d'élargissement des actions d'observation des frontières. Des visites d'évaluation et d'appui opérationnels ont également eu lieu en Moldavie et au Kosovo.

Le Centre a également été actif dans le domaine de la communication. Il y a lieu tout particulièrement de relever la participation du Centre à l'exercice de gestion des crises de l'OTAN. Grâce à cet exercice qui a eu lieu au siège de l'OTAN en février, l'OSCE s'est engagée à jouer le scénario des principaux événements en même temps que nos partenaires de l'OTAN. De plus, et d'une manière plus générale, un certain nombre de visites ont été faites à nos partenaires de l'OTAN et de l'Union européenne. Des réunions de haut niveau organisées et coordonnées principalement par le personnel du Centre d'opérations ont eu lieu à Vienne et à Bruxelles. Elles ont servi à identifier les points de contact avec les Secrétariats, à établir les moyens d'assurer un échange d'informations non confidentielles et à engager les travaux sur les procédures en vue d'une coopération opérationnelle future, notamment pour ce qui est de la mise en commun d'informations spécifiques dans les situations d'urgence. Ces nouvelles structures au sein du Secrétariat ont permis d'améliorer considérablement la coopération et la coordination opérationnelles avec les principaux partenaires internationaux et le Centre continuera à travailler dans cette voie. Des contacts similaires ont lieu dans le domaine de la police depuis l'arrivée au Centre d'opérations du conseiller à plein temps pour les questions de police.

Enfin, les compétences particulières du Centre d'opérations sont mises à profit dans un grand nombre d'autres domaines. Les membres aident à l'élaboration des discours des responsables du Secrétariat lorsque leur compétence personnelle s'avère nécessaire. Ils tiennent régulièrement des réunions d'information et font des exposés à l'intention des délégations, des groupes et personnes qui visitent le Secrétariat. Un membre du Centre d'opérations représente le Secrétariat de l'OSCE au Comité ad hoc de l'OTAN sur l'uranium appauvri.

Dans l'ensemble, le Centre d'opérations, comme on peut le voir, assume son rôle tel que prévu par la Charte de sécurité européenne. Il

a donné au Secrétariat et au Centre de prévention des conflits la capacité supplémentaire nécessaire pour faire face avec une efficacité accrue aux innombrables tâches qu'ils ont à accomplir et il est prévu que la capacité du Centre soit renforcée plus avant à l'avenir.

Centre de situation et de communications

Le Centre de situation et de communications est opérationnel 24 heures sur 24, sept jours par semaine, depuis janvier 2001. Comme il n'a pas été possible de faire fonctionner le Centre uniquement avec du personnel détaché, la continuité a été assurée par trois personnes sous contrat.

L'équipe aide à suivre les événements en recueillant et en distribuant les informations de base et en contribuant à l'élaboration des exposés présentés par le Centre de prévention des conflits. Aux termes de la récente réorganisation interne, le chef du Centre de situation et de communications fait rapport plutôt au chef du Centre d'opérations qu'au Directeur adjoint du Centre de prévention des conflits, ce qui permet un regroupement des efforts concernant les évaluations d'alerte précoce et une approche commune dans les tâches et réseaux de liaison.

Le Centre de situation et de communications, veille, au moyen de l'observation constante des appels téléphoniques et du courrier électronique, à une diffusion rapide des informations et des rapports en dehors de l'horaire de travail normal du Secrétariat. En outre, le Centre apporte une contribution précieuse aux missions en coordonnant la chaîne d'évacuation médicale (neuf cas se sont produits en 2001) et, à titre préventif, les contrôles/rapports quotidiens en matière de sécurité.

Le Centre a la possibilité de passer au crible 24 heures sur 24 les informations et de répondre aux questions et il joue à ce titre un rôle d'appui essentiel pour l'Organisation dans son ensemble.

Groupe d'appui du Forum pour la coopération en matière de sécurité

Au cours de la période considérée, le Groupe d'appui du Forum pour la coopération en matière de sécurité a poursuivi ses activités concernant la coopération en matière de

sécurité, ainsi que d'autres activités liées à la sécurité, telles que le dialogue de sécurité, les armes légères et de petit calibre, le séminaire sur les doctrines militaires et les communications.

Réunion annuelle d'évaluation de l'application

La onzième Réunion annuelle d'évaluation de l'application (RAEA 2001) du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) s'est déroulée à Vienne, du 26 au 28 février 2001. Les experts nationaux ont saisi cette occasion pour partager leur expérience de l'application du Document de Vienne 1999 en insistant sur une mise au point plutôt que sur une nouvelle négociation des instruments figurant dans le document. De nombreuses délégations ont souligné l'importance du nouveau document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre et appelé à son application intégrale.

Document de Vienne 1999

La première année d'application du Document de Vienne 1999 s'est déroulée harmonieusement, sans qu'il soit nécessaire de procéder à des changements importants. Néanmoins, les délégations ont examiné un grand nombre de précisions à apporter au Document de Vienne 1999.

Au titre dudit Document, les Etats participants ont mis en oeuvre les mesures de confiance et de sécurité ci-après en 2001 :

- six visites de bases aériennes ;
- 56 visites d'évaluation (dont 18 conformes aux accords bilatéraux) ;
- 70 inspections (dont six conformes aux accords bilatéraux) ;
- cinq démonstrations de nouveaux types de systèmes d'armes et équipements d'importance majeure ;
- cinq visites d'installations militaires et de formations militaires ;
- cinq observations de certaines activités militaires conformes aux accords bilatéraux.

Code de conduite

L'échange d'information sur l'application du Code de conduite (FCS.DEC/4/98) s'est déroulé avant le 15 avril 2001. Avec l'appui du Coordonnateur de projets en Ukraine, un représentant du Groupe d'appui du FCS a tenu une série d'exposés sur le Code de conduite dans les institutions militaires et universitaires

à Kiev les 7 et 8 juin 2001. Enfin, le Gouvernement suisse a organisé un atelier sur le Code de conduite du 2 au 7 septembre 2001.

Echanges annuels et globaux d'informations militaires

Un atelier sur l'automatisation de l'échange de données pour l'échange global d'informations militaires a eu lieu du 25 au 27 avril 2001 à Vienne. Les Etats participants ont échangé des informations par écrit le 2 mai 2001. De même, le 15 décembre 2000, les experts nationaux ont participé à l'échange annuel d'informations militaires après avoir pris part à un atelier sur l'automatisation des échanges de données à Vienne les 13 et 14 décembre.

Communications

Au cours de cette période, un accord a été conclu sur le transfert du serveur central de courrier (SCC) du réseau de communication de l'OSCE de la Haye à Vienne. Le Forum pour la coopération en matière de sécurité a exprimé ses remerciements au Gouvernement néerlandais pour avoir accueilli le serveur pendant dix ans et, dans la Décision FSC.DEC/03/01 du 20 juin 2001, il a chargé les experts techniques de l'équipe de gestion de projets de négocier les détails de ce transfert. Conformément à cette décision, le Secrétariat a constitué une équipe de gestion du réseau comprenant deux spécialistes et signé un contrat avec une société internationale, TRW, sur le transfert et le fonctionnement du serveur central de courrier. Le transfert du serveur a eu lieu au cours de la première semaine de septembre et celui des opérations s'est déroulé le 1er octobre 2001.

Une nouvelle équipe de gestion du réseau a été recrutée pour assurer la gestion du système à distance à partir du Centre de prévention des conflits.

Le développement du réseau se poursuivra pendant la phase II, efforts de modernisation.

Autres activités

Armes légères et de petit calibre

Après presque une année de discussions et de négociations, le 24 novembre 2000, le Forum pour la coopération en matière de sécurité s'est mis d'accord sur le Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre et l'a adopté. Le Document contient une vaste gamme de normes, principes et mesures visant à prévenir la dissémination incontrôlée et à

réduire l'accumulation déstabilisatrice de ces armes. Il concerne les contrôles sur la fabrication et le marquage des armes, les contrôles et critères communs d'exportation, les normes de sécurisation des stocks, la gestion et la destruction ainsi que les mesures concernant les petites armes dans le cadre de l'alerte précoce, de la prévention des conflits, de la gestion des crises et du relèvement après un conflit. Lors de la Réunion du Conseil ministériel de Vienne, les Ministres des affaires étrangères se sont félicités du Document qui représente un jalon dans l'exécution des tâches de l'Organisation. La mise en oeuvre a déjà commencé et le premier ensemble d'échange d'informations a été mené à bien le 30 juin 2001. Le FCS a poursuivi ses discussions sur la manière de rendre le document opérationnel, notamment en ce qui concerne les activités entreprises par les missions et les opérations de l'OSCE sur le terrain.

Dialogue de sécurité

En 2001, les discussions au titre du dialogue de sécurité ont porté essentiellement sur le séminaire sur les doctrines militaires. Depuis la conclusion du séminaire, les discussions sont axées sur le rapport du Président relatif au séminaire et ses conséquences pour les travaux futurs du FCS ainsi que sur son rôle futur dans le contexte plus vaste de l'Organisation.

Table ronde sur les mesures de confiance et de sécurité à Belgrade

Le Groupe d'appui du FCS et la Mission de l'OSCE en République fédérale de Yougoslavie ont organisé une table ronde sur l'application des mesures de confiance et de sécurité à Belgrade les 27 et 28 mars 2001. La réunion, coorganisée par le Ministère des affaires étrangères de la République fédérale de Yougoslavie s'est consacrée aux engagements en cours, notamment le Code de conduite, la planification militaire, le réseau de communication et le Document sur les armes légères et de petit calibre. Cette réunion a été une réussite grâce notamment à la bonne volonté des autorités yougoslaves de s'acquitter pleinement de leurs engagements politico-militaires.

Département des ressources humaines

La création d'un Département des ressources humaines a constitué une étape importante dans le développement de l'OSCE en tant qu'organisation moderne fondée sur des principes de gestion saine. La fusion de différentes sections et fonctions en un département unifié, qui est devenu effectif le 22 janvier 2001, a permis, de manière significative, de rationaliser et de concentrer les activités liées à la gestion des ressources humaines de l'Organisation (recrutements et détachements), y compris l'élaboration de politiques et de procédures pour le personnel des missions, des institutions et du Secrétariat.

Etant donné que les diverses sections, qui ont été fusionnées pour créer le Département des ressources humaines, provenaient d'autres unités organisationnelles, les rôles et les responsabilités ont été nécessairement consolidés. Le 1er octobre 2001, le Département a été restructuré en trois sections : recrutement, personnel, formation et renforcement des capacités.

En outre, vu le rôle majeur de la Conseillère pour la parité entre les sexes pour des questions importantes relatives à la traite des êtres humains et à d'autres activités liées à la parité entre les sexes, il a été décidé de transférer le poste au Bureau du Secrétaire général.

Recrutement pour les missions

La Section de recrutement pour les missions est chargée d'aider les missions et activités de l'OSCE sur le terrain à s'acquitter de leur mandat, en mettant à leur disposition en temps utile et d'une manière transparente, objective et équitable, les candidats les mieux qualifiés et en les assistant dans les questions intéressant le personnel international détaché pour des missions.

Recrutement

Au cours de l'année dernière, la Section de recrutement pour les missions a affecté du personnel à une nouvelle mission, la Mission de l'OSCE en République fédérale de Yougoslavie, et six autres personnes dans le cadre d'un renforcement d'autres missions : trois personnes pour la Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit dans l'ex-République

yougoslave de Macédoine ; une personne à l'élément chargé de la surveillance des frontières de la Mission de l'OSCE en Géorgie ; une personne à l'élément de police de la Mission de l'OSCE en République fédérale de Yougoslavie et enfin une personne auprès du département des opérations électorales de la Mission de l'OSCE au Kosovo. La Section s'est également préparée à recruter et à déployer 1 850 observateurs électoraux de courte durée pour la Mission de l'OSCE au Kosovo pour le mois de novembre 2001.

Au début de l'année 2001, un total de 1 100 postes ont été octroyés aux missions dont 1 075 sont occupés par des membres de missions, alors que, 1 651 postes sont actuellement occupés par 1 200 membres de missions. Il importe de noter qu'il est parfois nécessaire, notamment pour le département des opérations électorales de la Mission de l'OSCE au Kosovo, de proposer des contrats à durée déterminée pour pourvoir à des vacances car les offres de détachement sont parfois insuffisantes pour remplir ces postes.

Le recrutement en temps utile de personnel qualifié pour les missions et les activités de l'OSCE sur le terrain devient de plus en plus difficile en raison de facteurs tels que les contraintes budgétaires et la difficulté d'identifier des candidats qualifiés pour être détachés dans des lieux d'affectation où l'accueil de la famille est exclu. De plus, certains Etats participants ont pour principe de restreindre la mise à disposition des candidats au personnel de leurs Ministères de la défense et des affaires étrangères.

La Section de recrutement pour les missions a également apporté sa contribution à d'autres questions relatives aux ressources humaines, dont le statut du personnel, le logiciel du système intégré de gestion des ressources humaines et la mise en oeuvre du système d'information sur le recrutement pour les missions du programme REACT.

Mise en oeuvre de l'Equipe d'assistance et de coopération rapides (REACT) et du système d'information sur le recrutement pour les missions

L'objectif principal de l'initiative REACT, qui a été adoptée par les chefs d'Etats et de gouvernement de l'OSCE lors du Sommet d'Istanbul en novembre 1999, est exposé de

manière succincte dans la Charte de sécurité européenne. La Charte indique surtout que l'initiative devrait engendrer :

« Les moyens nécessaires, dans le cadre des Etats participants et de l'OSCE, pour créer des équipes d'assistance et de coopération rapides » qui permettraient aux Etats et à l'Organisation « d'aborder les problèmes avant qu'ils ne dégénèrent en crises et déployer rapidement, si nécessaire, la composante civile d'une opération de maintien de la paix ».

En janvier 2000, un groupe spécial a été créé au Secrétariat, en vue d'élaborer un programme propre à rendre l'initiative REACT pleinement opérationnelle. Il a immédiatement mené des consultations avec les Etats participants, les missions sur le terrain et les institutions de l'OSCE ainsi qu'avec le Secrétariat. D'importants partenaires internationaux, dont le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Union européenne et la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et le Comité international de la Croix-Rouge ont également participé aux échanges de vues, le but étant de mettre au point les données du programme REACT.

Sur la base du processus de consultation et mettant à profit l'expérience acquise et les enseignements tirés par l'OSCE et ses organisations partenaires, le groupe spécial REACT a conclu que trois facteurs pourraient contribuer à atteindre les objectifs fixés dans la Charte de sécurité européenne :

1. Des normes fondées sur les qualifications définies avec précision pour le travail à accomplir par les opérations sur le terrain de l'OSCE, qui pourraient servir à mieux cibler la procédure de recrutement et de sélection ;
2. La gestion efficace de la documentation utilisée dans la procédure de recrutement et de sélection, qui aiderait à surmonter les obstacles à la sélection rapide de personnel pour des affectations hors siège ; et
3. Une formation préalable à la sélection ou à l'affectation garantissant que les candidats retenus soient, du point de vue opérationnel, prêts à s'acquitter de leur tâche dès l'arrivée sur le terrain.

Le concept propre à rendre REACT opérationnel repose sur ces trois pivots. Des documents ont été élaborés pour aider les Etats

participants et l'Organisation dans la procédure de recrutement et de sélection du personnel international détaché pour les activités de l'OSCE sur le terrain. Ces documents comprennent une matrice des effectifs, qui est fondée sur une analyse du travail accompli dans le cadre des opérations sur le terrain de l'OSCE. Cette matrice, et la description des différents types de travail et des qualifications minimales correspondantes qui l'accompagnent, définit les normes relatives aux procédures de recrutement et de sélection des candidats pour des affectations sur le terrain. Cette matrice et le matériel associé servent également de base à une formule de candidature et à un curriculum vitae normalisé. Ce document sert à saisir les informations concernant un candidat sous une forme facile à exploiter sur écran informatique, ce qui permet de lever un gros obstacle à l'identification, la sélection et l'affectation rapide de candidats qualifiés. Cette entrave réside dans les opérations manuelles qui, longues et exigeantes en personnel, sont actuellement utilisées au Secrétariat pour dépouiller les dossiers de candidature.

En outre, un ensemble de normes générales de formation ont été élaborées permettant ainsi aux Etats participants de les utiliser pour la formation préalable à la sélection ou à l'affectation. Ces normes se réfèrent aux compétences et aux connaissances dont les personnes affectées à des activités de l'OSCE sur le terrain auront besoin pour être, opérationnellement parlant, prêtes à s'acquitter avec efficacité de leur tâche.

Cette matrice et les documents associés ainsi que les normes de formation, ont été distribués aux délégations en novembre 2000.

L'extranet fondé sur la Toile est un autre aspect du concept REACT, qui a été conçu pour aider à une gestion efficace de la documentation ; cet extranet fait le lien entre des éléments dispersés géographiquement, qui sont impliqués dans la procédure de recrutement et de sélection. Ces éléments comprennent les Etats participants, le Secrétariat et les missions sur le terrain. En outre, en raison des caractéristiques propres à la Toile du système, les vacances de poste et les formulaires de candidature (c'est-à-dire la formule de candidature et le curriculum vitae normalisés) sont à présent disponibles sur le

site Web de l'OSCE, ce qui permet aux candidats de remplir le formulaire en ligne et de le soumettre directement, via Internet, à leurs autorités nationales chargées du recrutement.

Les Etats participants qui ne souhaitent pas recevoir les candidatures via Internet peuvent, s'ils le souhaitent, fournir des renseignements sur le site Web en indiquant les moyens de communication qu'ils préfèrent instaurer avec les candidats. Ceux qui ne souhaitent pas utiliser le site Web de l'OSCE à ce stade-là ou donner des renseignements sur les personnes à contacter, peuvent utiliser le nouveau formulaire de candidature et curriculum vitae et continuer, selon leurs habitudes, à transmettre leurs propositions de candidats au Secrétariat par courrier électronique, télécopie, ou courrier postal.

La formation des représentants des Etats participants, des missions et de la Section de recrutement pour les missions s'est déroulée du 19 au 31 mars 2001. Ces séances de formation visaient à présenter les processus et les procédures, mis au point dans le cadre du projet REACT et du système d'information sur le recrutement pour les missions, et à familiariser les participants avec les outils du nouveau système (les formulaires normalisés, l'extranet relatif aux ressources humaines et le système d'information sur le recrutement pour les missions).

La mise en oeuvre du programme REACT et du système d'information sur le recrutement pour les missions a débuté le 2 avril 2001 par l'enregistrement sur le site Web de l'OSCE de nouvelles vacances de poste pour des postes de détachement, pour lesquelles les Etats participants ont été priés d'utiliser la nouvelle documentation et les nouvelles procédures. Les vacances de poste de détachement pour les activités de l'OSCE sur le terrain sont à présent publiées sous une nouvelle forme structurée, conformément aux exigences de la matrice des effectifs. Depuis la mise en oeuvre du programme REACT et du système d'information sur le recrutement pour les missions, le nombre de connexions au site Web de l'OSCE augmente régulièrement. En août 2001, 3,8 millions de recherches ont été effectuées par plus de 117 000 personnes et, au cours de la période allant du 1er juin 2001 au 31 août 2001, plus de 3 400 personnes ont visionné le formulaire de candidature et le

curriculum vitae pour des postes de détachement ; les Etats participants qui acceptent des candidatures via le site Web de l'OSCE ont reçu 950 candidatures. Ce chiffre ne prend pas en compte les candidats qui ont été redirigés vers les sites Web des autorités nationales chargées du recrutement. A l'heure actuelle, 60 pour cent des Etats participants traitent de manière informatique les nouveaux formulaires de candidature et curriculum vitae.

Afin d'assurer une période de transition efficace et rationnelle au cours de la phase de lancement, l'équipe chargée de la mise en oeuvre du programme REACT fournit un appui continu sous forme d'un service d'assistance aux utilisateurs.

En outre, en vue d'améliorer ce programme, une réunion informelle des représentants de délégations s'est tenue le 29 octobre 2001 à la Hofburg afin d'identifier et d'étudier, à un niveau stratégique, la bonne pratique et les enseignements tirés de la mise en oeuvre du concept REACT. Les représentants des Etats participants et des organisations partenaires ont assisté à cette réunion. On y a exposé les divers aspects de REACT, de son concept à sa mise en oeuvre, ainsi que l'expérience des Etats participants, le point de vue des missions et la formation dans le cadre du concept REACT.

La réalisation des objectifs énoncés à Istanbul représente un énorme et complexe défi, non seulement pour le Secrétariat mais également pour l'Organisation dans son ensemble. La mise en oeuvre du programme REACT et du système d'information sur le recrutement pour les missions demandera du temps et des efforts et la qualité du système dépendra du soutien et de la participation de toutes les parties concernées. Beaucoup reste à faire, mais la pleine fonctionnalité du système mis à la disposition de tous les Etats participants, des missions sur le terrain et du personnel du Secrétariat, permet à l'Organisation de disposer d'un outil puissant pour réaliser les objectifs fixés dans la Charte de sécurité européenne. Cet outil tire pleinement parti tant de bonnes méthodes de gestion que de technologies de l'information modernes.

Personnel

Politiques et procédures

A la demande du Conseil permanent, le Secrétariat prépare un projet de Règlement du personnel applicable aux membres de mission. Au cours de discussions sur le document, le Secrétariat a été prié de joindre le Règlement du personnel applicable au personnel des institutions, engagé pour une durée déterminée, à celui applicable aux membres de mission pour disposer d'un seul Règlement du personnel régissant toutes les catégories de personnel travaillant pour l'OSCE. Le Comité financier informel examine actuellement ce document.

Dans le contexte de l'harmonisation et de la décentralisation de la gestion des ressources humaines, le Secrétariat s'emploie à jouer le rôle de chef de file en élaborant des politiques et des procédures harmonisées à l'échelle de l'OSCE, tout en déléguant aux institutions et aux missions davantage de pouvoirs pour la mise en oeuvre des politiques. Un certain nombre de directives de l'Organisation sont rédigées ou seront prochainement publiées, comme par exemple la directive de l'OSCE sur le programme de stages, qui fournira un cadre de travail aux stagiaires affectés tant dans les institutions que dans les missions. La directive de l'OSCE sur le recours à des contrats de louage de services a été publiée en mai 2001.

Malheureusement, le projet de l'année dernière visant à obtenir un système intégré de gestion des ressources humaines a été reporté en attendant que des consultants extérieurs analysent la gestion des Services des technologies de l'information. Le premier examen est terminé et la seconde phase, au cours de laquelle la question des besoins spécifiques liés au système intégré de gestion des ressources humaines sera abordée, est en cours. Un système intégré de gestion des ressources humaines renforcerait le rôle de contrôle du Secrétariat et permettrait dans le même temps une meilleure décentralisation des procédures de gestion du personnel.

Sécurité sociale

Le Service du personnel a renégocié les conditions de couverture médicale avec la société J. Van Breda International afin d'offrir des avantages supplémentaires à toutes les catégories de personnel et ce, sans aucun coût

supplémentaire ; il a également mis au point une couverture médicale complète à très faible coût pour le personnel des institutions et des missions engagé à court terme.

Compte tenu du besoin de rationaliser le régime de sécurité sociale de l'OSCE, un consultant a été engagé pour analyser les régimes existants offerts par l'OSCE en matière d'assurance vie, d'assurance accident et d'assurance invalidité et pour faire des recommandations pour une couverture plus avantageuse et moins coûteuse. Les conclusions de ce consultant sont actuellement examinées par des administrateurs.

Recrutement

Les activités de recrutement se sont poursuivies à un rythme assez soutenu. Sur la base du budget pour 2001, 32 nouveaux postes ont été approuvés pour le Secrétariat. Pendant la période allant du 1er novembre 2000 à septembre 2001, le Secrétariat a publié 86 vacances de poste, dont certaines étaient destinées à pourvoir des postes vacants dans les institutions et d'autres à pourvoir des postes internationaux par recrutement dans les missions.

Durant cette période, le Service du personnel a interviewé 200 candidats et recruté 92 membres du personnel engagé à durée déterminée ainsi que 49 assistants temporaires. De novembre 2000 à septembre 2001, le Service du personnel a traité environ 4 000 candidatures.

Dans le même temps, 57 membres du personnel engagés pour une durée déterminée ont quitté l'OSCE, dont 26 membres de missions recrutés sur le plan international.

Programme de stages

Le programme de stages s'est poursuivi et au cours de la période considérée, 40 stagiaires ont été affectés aux institutions de l'OSCE.

Classement des emplois

Le premier classement des emplois pour les postes à durée déterminée dans les institutions est terminé, à l'exception de huit postes. De plus, 41 emplois ont été reclassés en vue de prendre en compte les changements de fonction, de structure ou de responsabilités. Au cours de la période d'approbation du budget pour 2001, les résultats du classement n'ont pas tous été entérinés par le Conseil permanent. Les discussions sur le classement

se poursuivent au sein du Comité financier informel.

L'exercice de classement a été étendu aux missions de l'OSCE. Dans les meilleurs délais, tous les postes faisant l'objet d'un recrutement international sont en cours de classement et seront suivis de près par les postes locaux.

Formation et renforcement des capacités

L'application de la stratégie de renforcement des capacités par la formation a continué au cours de la période considérée. Cette stratégie n'étant valable que jusqu'à la fin de 2001, sa prolongation et son éventuelle révision sont en cours d'examen. Les 9 et 10 mai 2001, la deuxième réunion des responsables de la formation a eu lieu à Vienne. Les représentants des opérations sur le terrain de l'OSCE et d'une institution de l'OSCE ont convenu de développer et de renforcer la coordination pour toutes les questions relatives à la formation au sein de l'OSCE, notamment en matière de coopération inter-régionale. Il a été réaffirmé que les trois grandes missions, les missions moyennes et les petites opérations sur le terrain de l'OSCE ont des besoins et des ressources en formation différents, qui appellent une approche différenciée. Lors de cette réunion, le rôle de la Section de la formation et du Secrétariat, comme prestataire de services pour les opérations sur le terrain et les institutions relevant de ce domaine, a été encore une fois souligné. Sur la proposition du Directeur des ressources humaines, il a été convenu que les opérations sur le terrain, les institutions et le Secrétariat devraient prévoir d'allouer environ trois pour cent de leurs dépenses de personnel à des activités de formation dans le budget pour 2002.

Un nombre toujours plus grand d'Etats participants de l'OSCE tiennent compte, dans leurs programmes de formation préalables aux missions, des normes de formation pour la préparation du personnel des missions de l'OSCE, qui ont été élaborées dans le cadre de l'initiative REACT. Le Centre autrichien pour la paix et le règlement des conflits a organisé, en étroite coopération avec la Section de la formation, un cours de formation pilote de deux semaines consacré à la préparation aux missions de l'OSCE, qui s'est déroulé en octobre et novembre 2000 et auquel ont participé 11 membres du personnel local des

missions de l'OSCE. Deux autres cours ont eu lieu depuis, auxquels ont participé une vingtaine de membres du personnel local. L'expérience acquise grâce à ces cours permettra de préparer la prochaine version actualisée des normes de formation, qui devraient être publiées pour la fin de 2001. L'OSCE continue à apporter son soutien aux cours de formation préalable aux missions organisés par les Etats participants de l'OSCE, notamment en fournissant des formateurs et du matériel de formation.

La directive OD16/2000 de l'Organisation sur la coordination des activités de formation dans les missions de l'OSCE et des activités sur le terrain a été publiée à la fin du mois de novembre 2000. Elle a été notamment appliquée avec succès dans les deux plus grandes missions de l'OSCE, au Kosovo et en Bosnie-Herzégovine, en améliorant considérablement la coordination de toutes les activités de formation du personnel. Il sera ainsi possible d'avoir un tableau complet des dépenses de formation du personnel de l'ensemble des missions.

En 2001, on a continué à organiser des stages d'initiation à l'intention des nouveaux membres de mission et du personnel du Secrétariat. Au total, 400 nouveaux membres de missions ont participé à ce stage d'initiation de septembre 2000 à septembre 2001. A côté des formalités, le stage d'initiation a pour principal objet la présentation de l'image de marque de l'Organisation et de connaissances de base sur l'OSCE, ses institutions et ses activités sur le terrain. A cette fin, les modules d'introduction générale à l'OSCE et aux missions ont été encore améliorés et d'autres modules ont été mis au point.

Au printemps 2001, huit séminaires de formation ont été organisés pour le personnel du Secrétariat sur des sujets tels que les techniques d'entretien, la gestion, l'organisation du travail et la gestion de conflits ; un bon nombre de ces séminaires étaient également ouverts aux participants des missions plus petites de l'OSCE. Au total, 81 membres du personnel et des missions ont pris part à ces séminaires. La Section de la formation continuera à proposer ces séminaires de formation à l'automne 2001. Dans le cadre de la stratégie de formation, certaines actions de formation sont désormais ouvertes aux délégations de l'OSCE.

La Section forme le personnel du Secrétariat, des missions, des activités sur le terrain et des Etats participants, à l'utilisation d'outils récemment mis au point dans le cadre de l'initiative REACT et du Système d'information sur le recrutement pour les missions, tels que la matrice des effectifs, les nouvelles procédures de recrutement et les nouveaux systèmes de communication comme l'extranet de REACT.

Le site Web de l'OSCE consacré à la formation a été mis en ligne en janvier 2001. Ce site contribue à assurer un flux continu d'informations entre les activités de l'OSCE sur le terrain, le Secrétariat et les institutions, les Etats participants, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales concernées. Le troisième numéro du bulletin semestriel sur la formation du personnel de l'OSCE est paru en juillet 2001.

Au printemps 2001, d'autres séminaires de formation aux applications informatiques, ouverts à l'ensemble du personnel de l'OSCE à Vienne, ont été organisés par le formateur local aux technologies de l'information de la Mission de l'OSCE au Kosovo. Les membres du personnel ont été très satisfaits du contenu et de la qualité des séminaires et d'autres séminaires sont prévus pour décembre 2001. La formation aux technologies de l'information a été également étendue à la Mission en Géorgie en octobre 2001 et il est prévu de l'étendre à des missions plus petites.

Formation dans les missions

En 2001, les ressources allouées à la formation sont surtout destinées aux missions sur le terrain, conformément au principe énoncé dans la stratégie, selon lequel la formation devrait se situer aussi près que possible des activités réelles. Les fonds centraux de formation sont réservés à des activités qui, pour des raisons évidentes de rentabilité et de cohérence, devraient être centralisées. En 2001, des activités sur le terrain plus petites disposent, pour la première fois, de budgets spéciaux de la formation. Un nombre toujours plus grand de missions et d'activités sur le terrain offrent des possibilités de formation à leur personnel, tout particulièrement au personnel local qualifié, en les envoyant par exemple à des séminaires organisés au Secrétariat ainsi qu'à des cours de formation en dehors de l'OSCE,

conformément aux recommandations faites par la Section de la formation. A titre d'exemple, le Gouvernement allemand offre des places à l'intention du personnel local qualifié de l'OSCE dans le cadre de ses cours de formation préalable aux missions. Le Royaume-Uni a déclaré son intention de faire de même pour des cours de formation préalable aux missions, tout récemment mis au point.

Comme l'OSCE réserve la majeure partie des fonds à la formation pour les grandes missions, les activités de formation justifient une présentation spéciale. La coordination des actions de formation du personnel entre la Mission de l'OSCE au Kosovo et la Mission en Bosnie-Herzégovine progresse rapidement. Dès 2002, la Mission en Bosnie-Herzégovine disposera d'un budget de formation unifié. Un inventaire détaillé des actions de formation prévues dans le cadre de la Mission de l'OSCE au Kosovo sera mis à la disposition du Secrétariat et des délégations.

Les efforts déployés par la Section de formation de la Mission de l'OSCE au Kosovo comprennent une évaluation des besoins, la formation proprement dite et l'évaluation de la formation. Compte tenu du nombre décroissant de personnel national et international nouvellement recruté, les actions de formation dans l'ensemble privilégient désormais les séminaires de formation sur la localisation des conflits (compétences de base en matière de négociation, d'arbitrage et de médiation) aux stages d'initiation aux tâches spécifiques de la Mission. Afin de répondre aux évaluations en matière de formation, une formation a été proposée au personnel national et international dans les domaines suivants : méthodes de gestion, l'art de la communication, conduite de réunions, travail avec un interprète ou en tant qu'interprète et aptitude à utiliser des systèmes informatiques (en anglais, albanais et serbe). Une formation en langues a également été proposée en anglais, en albanais et en serbe. Pour assurer la continuité et renforcer les capacités locales, des formateurs potentiels ont été détectés parmi le personnel local et des programmes spéciaux ont été organisés pour assurer la formation des formateurs.

L'application de la stratégie de formation par la Mission en Bosnie-Herzégovine s'est poursuivie en l'an 2001. Elle était concentrée sur les domaines visés dans la stratégie OSCE

de renforcement des capacités au moyen de la formation et adaptée aux besoins spécifiques de la Mission. Les activités que la Section de formation à Sarajevo a organisé visaient en premier lieu à améliorer les connaissances du personnel (national et international) de la Mission dans des domaines comme l'utilisation du logiciel Microsoft, le travail de bureau, les méthodes de gestion et la rédaction de rapports. Le programme d'accueil des nouveaux membres de la Mission est une activité continue. Chaque département a organisé de nombreuses actions de formation au niveau interne.

La Mission de l'OSCE en Croatie dispose d'un programme de formation étendu, qui englobe la formation initiale et la formation spécifique pour l'ensemble du personnel de la Mission. La priorité est donnée aux connaissances, tout particulièrement en matière de gestion, gestion de projets, négociation, médiation et arbitrage ainsi que dans le domaine des droits de l'homme et de l'appui à la société civile.

Parité entre les sexes

En 2001, la Conseillère pour la parité entre les sexes a continué à apporter son appui aux activités sur le terrain dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan d'action de l'OSCE concernant l'égalité entre les sexes, que le Conseil permanent a approuvé le 1er juin 2000. Conformément à ce plan, toute mission ou présence de l'OSCE sur le terrain a désigné un responsable des questions sexospécifiques. Une première réunion de responsables s'est tenue à Vienne au mois de juin au cours de laquelle les expériences ont été échangées quant à l'approche intégrée de l'égalité entre hommes et femmes et aux pratiques en la matière. Il a été décidé que le groupe se réunirait régulièrement pour discuter des stratégies de mise en oeuvre du plan d'action ainsi que d'autres questions.

Conformément au Plan d'action, le Secrétaire général a remis au Conseil permanent, au mois de septembre, un rapport complet sur sa mise en oeuvre. Ce rapport, rédigé par la Conseillère pour la parité entre les sexes, regroupe les contributions des opérations sur le terrain et des institutions de l'OSCE. Il ressort de ce rapport que les personnes sont davantage sensibilisées aux questions sexospécifiques et que la plupart des

missions élaborent d'importants programmes relatifs aux droits fondamentaux de la femme.

Les stages d'initiation organisés tous les quinze jours à l'intention des nouveaux membres de missions sur la problématique homme-femme ont été encore élargis pour traiter, notamment, de la traite des êtres humains. Cette initiative reflète la réponse donnée par les organisations internationales et les obligations qui incombent aux membres du personnel international au titre de la lutte contre ces activités criminelles. Les membres du personnel sont sensibilisés au nouveau code de conduite qui exige un comportement exemplaire et interdit toute relation avec des personnes soupçonnées d'être impliquées dans la traite des êtres humains.

Le module d'initiation permet également de mieux comprendre les droits de l'enfant et l'impact des conflits armés, notamment la prolifération d'armes de petit calibre, sur les enfants. Ce module insiste également sur l'importance de conditions de travail offrant à tous les membres du personnel un traitement égal et plein de respect. Les membres du personnel sont informés de la directive de l'Organisation pertinente et des procédures applicables en cas de harcèlement ou de discrimination. Cette directive a été révisée au mois de mars afin d'y inclure des dispositions jugées nécessaires à la lumière de l'expérience acquise l'année dernière. Il a fallu également procéder à des modifications et à des adaptations de directives plus récentes telles que celles régissant les procédures disciplinaires.

La Conseillère pour la parité entre les sexes a mis au point toute une série de documents de formation sur les questions sexospécifiques et a organisé plusieurs ateliers de sensibilisation à la problématique homme-femme et à sa portée dans des situations après un conflit. Les directives sur les facteurs liés à la problématique homme-femme dans des situations après un conflit, qui ont été élaborées grâce à une contribution volontaire de l'Agence canadienne de développement international, ont été utilisées dans le cadre de deux ateliers organisés en novembre 2000 à l'intention des membres du personnel international et national des missions dans les Balkans. Ces directives ont été ensuite révisées et imprimées afin d'être distribuées à tous les membres de mission de l'OSCE et à leurs

partenaires des ONG qui travaillent sur les questions sexospécifiques. La Conseillère pour la parité entre les sexes a également assuré un enseignement sur ce sujet dans le cadre de cours de formation préalable au déploiement, à l'intention des membres de mission des gouvernements autrichien et suisse.

La Conseillère pour la parité entre les sexes a assisté à plusieurs conférences et réunions internationales sur l'approche intégrée de l'égalité entre hommes et femmes et sur la traite des êtres humains. Ces conférences lui permettent d'établir de précieux contacts avec d'autres organisations internationales, des ONG et d'autres spécialistes des questions sexospécifiques et sont indispensables à la coordination des efforts en la matière. A cet égard, la Conseillère pour la parité entre les sexes a travaillé étroitement avec le Coordonnateur de l'Equipe spéciale du Pacte de stabilité sur la traite des êtres humains, en vue de renforcer les relations avec les organisations membres du groupe de coordination.

Dans le cadre de la Décision No 426 du Conseil permanent sur la traite des êtres humains, le Secrétaire général a également envoyé le Code de conduite de l'OSCE, les directives pour la lutte contre la traite des êtres humains et d'autres documents pertinents à un certain nombre d'organisations internationales, leur demandant d'apporter une réponse commune au problème de la traite des êtres humains, notamment en ce qui concerne la conduite du personnel et la participation évidente des membres du personnel international à ces activités criminelles. Cette initiative a donné lieu à un échange de réglementations entre les organisations internationales et à des efforts déployés en vue de rationaliser les réponses de toutes les parties intéressées sur le plan international.

En juin 2001, la Conseillère pour la parité entre les sexes a assisté pour la première fois à la réunion annuelle du réseau d'information sur les organisations et les institutions oeuvrant dans le domaine des questions de parité hommes-femmes, réseau de conseillers spécialistes de ces questions du système des Nations Unies et d'autres grandes organisations, telles que le Fonds monétaire international, la Banque africaine de développement et la Banque asiatique de développement. Au cours de cette réunion, les

organisations ont exposé les politiques et les moyens qu'ils mettent en oeuvre pour promouvoir une diversité de leur personnel et un équilibre en matière de parité entre les sexes. Les membres échangent également de manière régulière des informations sur le règlement du personnel et sur les questions liées à l'égalité des chances et à un partage équitable des charges familiales. Les contacts étroits établis avec les membres de ce réseau se sont révélés particulièrement précieux au regard de l'élaboration du statut et du règlement du personnel de l'OSCE, auquel la Conseillère pour la parité entre les sexes a pris part.

La Conseillère pour la parité entre les sexes a également souligné lors de différentes réunions, telles que la réunion annuelle de l'Assemblée parlementaire et les réunions des organisations relevant du système des Nations Unies, la plus grande sensibilisation aux questions sexospécifiques et l'augmentation des travaux consacrés à ce sujet au sein de l'Organisation. La Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies recommande que les femmes soient davantage représentées à tous les niveaux de prise de décision concernant le règlement des conflits et le maintien de la paix. En tant qu'organisation oeuvrant dans le domaine du relèvement après un conflit, l'OSCE est bien placée pour, non seulement améliorer la condition de la femme au sein de sa propre structure mais également accroître leur représentation dans les domaines du règlement des conflits et du maintien de la paix, conformément aux recommandations de cette résolution. L'OSCE poursuivra donc ses efforts dans ces deux directions.

Département de la gestion et des finances

La réorganisation du Secrétariat sous forme de trois départements a entraîné la création d'une nouvelle structure, qui a son tour, a induit une dynamique de changement et une rationalisation des politiques. Le développement continu du Secrétariat a eu un impact important non seulement sur le Département de la gestion et des finances mais aussi sur l'ensemble de ses services. Au cours de la période considérée, le premier souci du Département a été d'étudier l'impact de cette évolution dans le cadre de la gestion interne de

l'Organisation et de déterminer la façon de réexaminer les procédures en vue de rendre l'OSCE plus efficiente, efficace et transparente. Plusieurs documents de synthèse ont été notamment élaborés sur des questions telles que les recettes extrabudgétaires, les processus budgétaires et les contrats préférentiels.

Ces documents donnent la voie à suivre pour certaines des procédures clé qui relèvent de la compétence du département.

L'ensemble des difficultés relevant de la gestion future de l'OSCE ont été résumées dans le document du Secrétaire général intitulé : « Le programme de gestion de l'OSCE : rationalisation des responsabilités de gestion et amélioration des procédures et outils de gestion » (SEC.GAL/152/01), que le Secrétaire général a présenté au Conseil permanent le 7 septembre 2001 et dont une grande partie a été élaborée par ce département. Ce document pose comme principes de base, la nécessité de créer une organisation à même de répondre rapidement, effectivement, efficacement et d'une manière transparente à toute tâche qui lui serait confiée par le Conseil permanent. A cette fin, deux règles fondamentales ont été établies : premièrement, un système de gestion totalement décentralisé et deuxièmement, une redéfinition du rôle de gestion du Secrétariat. Cette dernière aura notamment des effets sur la relation du Secrétariat avec les missions et les opérations sur le terrain.

Les procédures et outils à prendre en considération dans le cadre du programme de gestion, qui relève de la compétence du Département de la gestion et des finances, couvrent six domaines :

- les budgets doivent devenir un outil de gestion opérationnelle clé pour une organisation possédant un système de gestion fortement décentralisé comme c'est le cas de l'OSCE ;
- la décentralisation de la mise en oeuvre du budget passe par une distinction claire pour toutes les opérations de l'OSCE entre le Directeur du budget et l'administration. Le directeur du budget est de préférence le chef d'une mission ou d'un département et il ou elle aura les pleins pouvoirs sur le budget en question ;

- toutes les procédures de travail importantes devront être réexaminées en vue de les adapter aux nouveaux modes de gestion et au partage des compétences entre les missions et le Secrétariat ainsi qu'au sein d'une mission et du Secrétariat même ;
- un nouveau système intégré de gestion des ressources doit être mis au point et mis en oeuvre ;
- il est primordial pour une organisation telle que l'OSCE de gérer ses documents d'information d'une manière cohérente et transparente. Bien que les documents d'information constituent les principales publications et les outils de travail de l'Organisation, il n'existe jusqu'à présent aucun système de gestion convenable ;
- Des moyens seront étudiés pour permettre l'externalisation de l'installation, de l'entretien informatiques, du réseau de communication et de la location d'espace pour les applications informatiques, pour permettre aux utilisateurs d'exécuter un programme enregistré sur le serveur à distance du fournisseur de service.

Tous ces éléments nouveaux impliquent un suivi continu de la politique du Département quant à ses procédures de travail ainsi que de son rôle vis-à-vis des missions et des opérations sur le terrain et d'autres départements au sein du Secrétariat.

Dans ce contexte, la mise en oeuvre d'un contrôle de gestion de la fonction « technologies de l'information » a constitué un projet important pour le département. Un consultant indépendant a été chargé d'élaborer une stratégie globale et rentable et de mettre au point des projets détaillés d'exécution et de coûts, en vue d'améliorer la gestion des ressources financières, humaines, intellectuelles et matérielles de l'OSCE grâce à une modernisation des technologies de l'information. La première partie de cette étude a été achevée en juillet 2001 et la seconde partie, qui donnera le détail des stratégies, a débuté en septembre 2001.

Le Département a également été extrêmement occupé par la préparation de 12 budgets supplémentaires affectés pour d'autres activités dans ce domaine, d'un montant de 36 718 400 EUR. (Un tableau récapitulatif de ces budgets et des postes budgétisés figure en Annexe III). Cette tâche a

exigé un temps considérable et un important travail de coordination de nombreuses sections du Département.

Services de conférence

Les Services de conférence fournissent des services réguliers à l'OSCE, au Groupe consultatif commun du Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe et à la Commission consultative pour le régime « Ciel ouvert ». En outre, les Services de conférence fournissent un appui et des services aux réunions, séminaires et ateliers de l'OSCE organisés en coopération avec d'autres organisations et instances internationales, tant au siège de l'Organisation à Vienne qu'à l'étranger. La période considérée a été de nouveau caractérisée par une augmentation du nombre des réunions dont il a fallu assurer le service.

Réunions

Au cours de la période considérée, du 1er décembre 2000 à octobre 2001, les Services de conférence ont assuré le service de plus de 1 900 réunions réparties comme suit :

- Le nombre total de réunions du Conseil permanent et des consultations connexes aura été d'environ 680 ;
- Le nombre de séances du Forum pour la coopération en matière de sécurité et des réunions connexes aura été d'environ 370 ;
- Plus de 180 réunions formelles et informelles du Groupe consultatif commun et de la Commission consultative pour le régime « Ciel ouvert » ;
- Des réunions de groupes régionaux ou de groupes d'Etats participants de l'OSCE sur des questions spécifiques (dont des réunions consacrées aux Articles II, IV et V de l'Accord de paix de Dayton) : environ 570 ;
- Le nombre de réunions d'information organisées à l'intention d'autres organisations, de groupes d'étudiants, d'universitaires et d'instituts de recherche a augmenté pour atteindre les 180.

Le service d'un certain nombre de grandes conférences et de séminaires a été assuré, outre la réunion annuelle du Conseil ministériel, dont la Réunion annuelle d'évaluation de l'application, le séminaire sur les doctrines militaires, la seconde conférence d'examen du Traité sur les Forces armées conventionnelles

en Europe, les réunions liées à la dimension économique et environnementale des activités de l'OSCE à Bruxelles et à Bucarest, la neuvième Réunion du Forum économique à Prague (en étroite collaboration avec le Bureau de Prague), les réunions du BIDDH et les réunions de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE.

En outre, le nombre de réunions consacrées au régime « Ciel ouvert » a également augmenté depuis l'entrée en vigueur du Traité en 2001.

Appui aux séances

Le Service d'appui aux séances fournit un appui aux présidents des différents organes de l'OSCE et organes connexes par des conseils sur des questions de procédure, la rédaction de rapports et de comptes-rendus de séances à usage interne et externe et la rédaction des projets de décision et journaux officiels.

Le nombre de réunions extraordinaires du Conseil permanent et de visites officielles d'autres organisations et institutions a considérablement augmenté. De janvier à juin 2001, le Conseil permanent a tenu huit réunions extraordinaires, contre six en l'an 2000.

Outre les réunions informelles habituelles du Conseil permanent (Commission préparatoire et réunions des chefs de mission), on enregistre un nombre croissant de groupes de travail informel à composition non limitée, qui témoigne de l'augmentation régulière des activités de l'OSCE relatives à toute une série de sujets différents. Parmi ceux-ci figurent :

- Un groupe de travail informel à composition non limitée sur les activités relatives à la police ;
- Un groupe de travail informel à composition non limitée sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes ;
- Un groupe de travail informel à composition non limitée sur la capacité juridique et sur les privilèges et immunités ;
- Un groupe de travail informel à composition non limitée sur l'élaboration de recommandations concernant les futures demandes de statut de partenaire ;
- Un groupe de travail informel à composition non limitée sur la révision du barème des contributions de Helsinki ;

- Un groupe de travail informel à composition non limitée sur le règlement financier de l'OSCE ;
- Un groupe de travail informel à composition non limitée sur le statut et le règlement du personnel de l'OSCE.

Le Service d'appui aux séances assure le service de toutes ces réunions (y compris la rédaction de rapports pour cinq des sept groupes de travail susmentionnés).

Documentation

Le nombre de documents distribués au cours de la période allant de janvier à juillet 2001 était approximativement 20 pour cent supérieur au nombre de documents distribués au cours de la même période en l'an 2000. Les documents distribués en l'an 2000 étaient au nombre de 8 450 et si l'on extrapole ce résultat à l'ensemble de l'année 2001, on obtiendrait un total d'environ 10 140 documents pour cette même année. La communication de documents par courrier électronique a augmenté d'environ 60 pour cent par rapport à l'an 2000. Le nombre de demandes d'accès aux fichiers numériques a en conséquence augmenté.

En l'an 2000, un projet pilote destiné à sécuriser le site Web (mis en oeuvre par le Service de distribution et de contrôle des documents de l'OSCE en coopération avec le Service des technologies de l'information, la Section de la presse et de l'information et le Bureau de Prague), conçu pour fournir aux délégations de la documentation de conférences, a été réalisé. Les Services de conférences se sont engagés à gérer la rubrique du site Web contenant les documents de conférence et à tenir la base de données à jour. Le site a ainsi été restructuré et préparé à l'usage des délégations en vue de faciliter l'accès et la recherche de documents tout en s'adaptant aux besoins et aux demandes des délégués.

Interprétation

Des services d'interprétation ont été assurés pour les réunions ci-après : réunions habituelles de l'OSCE, du Groupe consultatif commun et de la Commission consultative pour le régime « Ciel ouvert », Commission permanente de l'Assemblée parlementaire, Réunion annuelle d'évaluation de l'application, réunions supplémentaires sur la dimension humaine, deuxième Conférence

d'examen du Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe, séminaire sur les doctrines militaires, le Groupe de Minsk, atelier public sur la liberté des médias avec des journalistes biélorusses et réunions sur les Articles II, IV et V de l'Accord de Dayton tenues à Vienne sous les auspices de l'OSCE. Parmi les autres réunions importantes où des services d'interprétation en dehors de Vienne ont été assurés, figurent la neuvième Réunion du Forum économique tenue à Prague, le séminaire sur la dimension humaine consacrée aux processus électoraux et la réunion sur la mise en oeuvre des engagements concernant la dimension humaine, qui se sont tous deux tenus à Varsovie.

Des services d'interprétation ont également été assurés pour de nombreuses réunions informelles tenues dans le cadre du Conseil permanent à Vienne, dans la limite des ressources disponibles.

Contrôle des documents, traduction et mise au point rédactionnelle

Au cours de la période considérée, plus de 13 000 pages, soit 37 pour cent de plus que par le passé, ont été traduites et mises au point par le Groupe de traduction et de mise au point rédactionnelle et, plus de 15 000 pages de documents ont fait l'objet d'un traitement de textes dans une ou plusieurs des six langues officielles de l'OSCE. Parmi les principaux documents traduits figuraient le Document du Conseil ministériel de Vienne, le Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre, les conclusions officielles de la deuxième Conférence d'examen chargée d'examiner le fonctionnement du Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe et l'Acte de clôture de la négociation sur les effectifs des Forces armées conventionnelles en Europe, le Document relatif aux notifications, le Document final des négociations au titre de l'Article V de l'Annexe 1-B de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine, le Rapport annuel 2000 sur les activités de l'OSCE et le Rapport annuel 2000 sur l'interaction entre organisations et institutions dans l'espace de l'OSCE. Outre les documents de conférence de l'OSCE, le Bulletin de l'OSCE, les projets de rapports et de résolutions de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, les documents du BIDDH ont été traduits et toutes les décisions

prises par l'OSCE depuis 2000 ont été compilées sous forme d'un recueil.

Services financiers

Finances

L'année 2001 a été caractérisée par des améliorations dans plusieurs domaines. Les états financiers de l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2000 ont été présentés sous une nouvelle forme et ont été pour la première fois établis directement à partir du système de gestion financière Oracle. Les vérificateurs extérieurs ont publié un rapport d'audit non assorti de réserves pour l'exercice financier 2000.

Dans leur rapport, les vérificateurs extérieurs ont fait des observations sur les dépenses excessives engagées pour plusieurs fonds ou programmes importants. Il s'agissait-là du problème le plus délicat qu'il convient de résoudre en améliorant les mécanismes de contrôle budgétaire et en assouplissant les procédures d'exécution budgétaire.

Budget

Le budget unifié de l'OSCE pour 2001, d'un montant de 167,2 millions d'EUR, a été approuvé par le Conseil permanent le 14 décembre 2000 (PC.DEC/399/Corr.). Dans le courant de l'année, ce budget a été augmenté par diverses décisions du Conseil permanent. Un tableau des augmentations budgétaires approuvées par le Conseil permanent figure en Annexe III.

A ce jour, le budget de l'OSCE pour 2001, y compris toutes les décisions susmentionnées, s'élève à un total de 208,8 millions d'EUR.

On peut comparer ce montant à celui du budget de l'OSCE pour 2000 qui s'élevait à 204,6 millions d'EUR (avant diverses recettes) au 31 décembre 2000. Les dépenses totales de l'OSCE en l'an 2000 ont atteint 202,7 millions d'EUR, soit un taux d'exécution de 99 pour cent.

Comptabilité

Instructions financières. Au cours de l'année 2001, un certain nombre d'instructions financières ont été publiées et mises en oeuvre. Les instructions financières sont publiées par le Secrétaire général et visent à appliquer des règlements financiers. Un tableau des instructions financières publiées figure en Annexe IV.

Un projet d'instructions financières sur les demandes d'indemnisation, la délégation de pouvoir et les fonds de trésorerie a été diffusé aux institutions, missions et opérations sur le terrain pour qu'elles puissent formuler des observations à cet égard et sera publié d'ici la fin de l'année 2001.

Etats financiers. Les états financiers de l'année qui se termine le 31 décembre 2000 et le rapport des vérificateurs extérieurs (PC.IFC/58/01), en date du 15 juin 2001, ont été acceptés par le Conseil permanent le 19 juillet 2001 (PC.DEC/432). Le Conseil permanent a prié le Secrétaire général d'établir un plan de travail pour la mise en oeuvre des recommandations des vérificateurs extérieurs telles qu'elles apparaissent dans leur rapport pour 2000 et de tenir le Conseil permanent informé de ce plan de travail. Le Conseil permanent a entériné les états financiers vérifiés et non assortis de réserves pour l'année 2000.

Gestion de trésorerie

A ce jour, les avis de recouvrement relatifs au budget unifié pour 2001, d'un montant de 196 004 500 EUR, ont été transmis aux Etats participants et la somme de 10 270 300 EUR reste à recouvrer. Afin d'éviter un dépassement de contribution des Etats participants, un examen du budget unifié sera effectué au début du mois de décembre lorsqu'on peut mieux évaluer le niveau réel des dépenses.

La trésorerie continue à être gérée de manière centralisée et en vue de maximiser les revenus d'investissement, les fonds excédentaires ont été placés sous forme de dépôts à court terme.

Service d'appui aux missions

Le Service d'appui aux missions a davantage développé sa politique consistant à fournir aux missions un appui financièrement plus avantageux et plus rapide. Des catalogues relatifs aux normes de véhicules et groupes électrogènes ont été élaborés en vue de réduire au minimum la taille du parc de véhicules. On a facilité et soutenu davantage le transfert de matériel entre les missions, ce qui a eu pour résultat une utilisation plus rationnelle des ressources grâce à l'emploi du matériel supplémentaire récupéré de missions dont on a réduit la taille. Le Service d'appui aux missions a mis au point un certain nombre de

concepts logistiques, d'études de faisabilité et d'évaluation et a ainsi fourni un appui logistique aux missions et aux opérations spéciales.

Achats

Conformément au rapport du vérificateur extérieur pour 2000, tous les achats du Secrétariat ont été regroupés au sein du Groupe des achats. Les demandes d'achat des missions sont restées stables, et n'ont augmenté que très légèrement lors des préparatifs concernant les élections au Kosovo, de la création de la Mission de l'OSCE en République fédérale de Yougoslavie et lors du renforcement de la Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit. Du 1er janvier au 30 juin 2001, un total de 2 275 demandes d'achat ont été traitées pour un montant global d'environ 12 millions d'EUR. Au cours de cette période, 54 contrats au total ont été passés, d'une valeur annuelle d'environ 10 millions d'EUR.

Communications

Le projet visant à établir des liaisons directes par faisceau hertzien avec les centres régionaux de la Mission de l'OSCE au Kosovo a été réalisé avec succès. Le projet, visant à améliorer les communications de données au-dessus des lignes terrestres via l'Albanie, est à un stade avancé.

La création du système de communications du Bureau de l'OSCE à Belgrade a constitué une activité essentielle. Ce projet a été exécuté avec succès et le Bureau dispose à présent de toutes les voies de communication dont il a besoin (orales et écrites).

Une grande partie des ressources disponibles est consacrée à l'appui et à l'amélioration des systèmes de communications des missions qui sont déjà mises en place. Des efforts ont été déployés en vue d'appliquer les décisions relatives au programme de lancement de nouvelles missions.

Gestion des actifs - achats

Le Groupe des achats a continué à recevoir et à transférer une grande quantité de matériel acheté au nom des missions et des activités de l'OSCE sur le terrain. La rotation mensuelle moyenne des biens stockés à l'entrepôt du Groupe des achats représente 425 000 EUR.

Le Groupe s'est essentiellement efforcé d'harmoniser les rapports des inventaires physiques transmis par la majorité des missions à la fin de l'année 2000 avec les fichiers du système Oracle de gestion du matériel et des stocks. Cette harmonisation a été dans la plupart des cas couronnée de succès même si de nombreuses questions subsistent quant aux inventaires de la Mission du Kosovo et du Secrétariat.

Les fichiers de tous les actifs fixes de l'OSCE ont été définitivement téléchargés dans la nouvelle base de données Oracle consacrée aux actifs fixes, gérée par le Groupe des achats. Le montant des stocks s'est élevé à 51 millions d'EUR à la fin de l'année 2000.

En raison d'erreurs dans la gestion des actifs fixes, le rapport d'audit de l'exercice budgétaire 1999 a été assorti de réserves. D'importantes améliorations apportées dans ce domaine, telles que le téléchargement de fichiers d'actifs dans la base de données Oracle et l'inventaire physique détaillé effectué dans toutes les missions, ont permis au vérificateur extérieur de publier, le 14 juin 2001, un rapport non assorti de réserves.

Conformément aux recommandations du vérificateur extérieur, l'OSCE a commencé à marquer tous ses biens d'une plaque d'identification du propriétaire (logo de l'OSCE) et à l'aide de codes-barres. A l'avenir, l'utilisation de plaques d'identification adéquates améliorera de manière considérable le regroupement physique des actifs.

Transports

Le Groupe des transports a assuré de manière régulière l'envoi et le transport de matériel et de produits consommables à partir de Vienne et à destination de toutes les missions au moyen de vols commerciaux, de transports routiers et/ou en utilisant les propres ressources de l'Organisation. Cet appui a été conçu de manière à tirer avantage des moyens de transport de passagers et de marchandises, les plus économiques et les plus efficaces sur le plan opérationnel, à destination et en provenance des missions. A la suite de la reprise des vols commerciaux entre Vienne et Pristina et Skopje, la navette aérienne (très coûteuse) a été supprimée en janvier 2001. Les passagers et les marchandises ont été

acheminés via le centre de correspondance de Skopje en utilisant des véhicules de transport commerciaux et ont été ensuite transportés par voie routière à destination et en provenance de Pristina. L'importation et l'exportation de matériel destiné au Secrétariat via Vienne ont facilité et amélioré la rotation du matériel et permis de répondre rapidement aux demandes des missions et à la mise en place de nouvelles missions, puisqu'il est possible d'utiliser le matériel et les biens fournis comme kits de lancement sur la base du transfert.

Gestion du parc automobile

La taille des parcs automobiles a augmenté de manière substantielle en même temps que le développement des activités sur le terrain. Les parcs automobiles sont déployés dans plus de 20 pays. L'augmentation des demandes des missions et des activités sur le terrain se traduit par le besoin d'accroître les compétences techniques du Groupe de gestion des parcs automobiles et des transports, lui permettant de se charger de l'entretien et de la réparation des véhicules de l'OSCE et d'assurer leur fonctionnement et leur utilisation de manière efficace et sûre.

En vue d'atteindre ces objectifs, une restructuration fonctionnelle du Groupe a été entreprise en octobre 2000. Le Groupe a donc adopté un mode fonctionnel par opposition à une distribution géographique des compétences. L'ancien Groupe des transports et l'ancien Groupe de gestion des parcs automobiles ont été fusionnés en juin 2001 afin de rationaliser les procédures de travail. Sous l'autorité d'un chef, le nouveau groupe commun assure, au sein de la Section de logistique, un soutien opérationnel aux missions.

En vue d'effectuer un contrôle du parc automobile, sur le plan technique et économique, il convient de préparer, de concevoir et de mettre en oeuvre un système informatisé de gestion qui permettrait à la fois de maîtriser et de réduire les coûts opérationnels et de garantir une meilleure qualité technique du parc automobile.

Compte tenu de la complexité des systèmes techniques demandés par les missions, il y a tout particulièrement lieu d'élargir l'éventail des capacités techniques du Secrétariat au-delà des connaissances techniques relatives aux véhicules et aux

groupes électrogènes pour l'étendre à un domaine de connaissances techniques plus large, englobant l'électrotechnique, la construction et le génie civil. Il est possible d'augmenter la rentabilité des opérations des missions en contrôlant l'entretien des appareils et d'obtenir, du Secrétariat et des missions, une expertise en matière d'achat de matériel technique, d'appareils et de services convenables. On parvient ainsi à une plus grande normalisation du matériel technique, qui exige néanmoins du personnel supplémentaire.

Appui opérationnel rapide

Dans le cadre de l'appui opérationnel rapide, un kit de matériel indispensable au démarrage d'une mission a été conçu, en partie acheté ou envoyé par d'autres missions et stocké à Vienne pour être immédiatement transféré à une nouvelle mission. Le kit de démarrage a été conçu pour le lancement éclair d'une mission composée de 50 membres du personnel international dans une région donnée. Les articles, qui doivent être achetés au niveau international et dont le délai de livraison dépasse les deux semaines, ont été préparés à l'envoi immédiat. Le matériel faisant partie du kit de démarrage comprend de nombreux articles excédentaires provenant de missions dont on a réduit l'importance, qui ont été renvoyés à Vienne au coût zéro. La Section de logistique a également fourni un appui, une expertise et une assistance au personnel temporaire lorsque de nouvelles missions ont été mises en place, comme par exemple en République fédérale de Yougoslavie où l'appui à la mise en route de la mission a exigé du personnel de la Section de logistique plus de 200 journées de travail.

Services généraux

Services administratifs

L'activité des Services administratifs a augmenté proportionnellement à la croissance régulière des effectifs. Il en a été de même pour la Section voyages des Services administratifs, qui a reçu davantage de demandes relatives à l'organisation de voyages (réservation de billets et d'hôtels) en raison de l'augmentation des activités et du personnel (notamment en ce qui concerne le Kosovo, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Tchétchénie et l'Asie centrale). L'augmentation des déplacements pour

entretien, résultant des efforts menés par le Département des ressources humaines afin de pourvoir aux postes nouvellement créés, a également accru la charge de travail des services administratifs. Au total, au cours de la période considérée, la Section voyages a effectué environ 1 800 réservations de vols. Enfin, un appui majeur a été fourni à l'achat des fournitures du Secrétariat et à l'équipement, l'acquisition et la préparation des locaux destinés à servir de bureaux supplémentaires.

Gestion des dossiers

Les 12 derniers mois ont été caractérisés par une augmentation sensible du volume de travail du Groupe de gestion des dossiers, essentiellement en raison des activités relatives aux missions au Kosovo et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine.

Le Service courrier, qui fait partie du Groupe, a continué à assurer le service de courrier diplomatique aux missions et aux institutions de l'OSCE. Le volume de courrier a considérablement augmenté depuis l'année dernière en raison de l'expansion de l'OSCE et de ses missions. Le Service courrier a enregistré et traité, en 2001, plus de 9 290 kilogrammes de courrier à destination des missions.

Services des technologies de l'information

Le plan stratégique en matière de systèmes d'information actualisé a été diffusé en octobre 2000 en vue de son examen. Des experts en technologies de l'information des Etats participants ont analysé le nouveau plan stratégique en matière de systèmes d'information et ont fait part de leurs préoccupations concernant ses incidences sur le budget. Le Comité financier informel a ensuite demandé à ce qu'un consultant indépendant étudie l'utilisation actuelle et future des technologies de l'information à l'OSCE. Cette étude est en cours et les premières conclusions ont été publiées en juillet 2001.

Les événements ci-après ont reçu un appui supplémentaire en matière de technologies de l'information :

- Conseil ministériel, Vienne/Hofburg, novembre 2000 ;
- Forum économique, Prague, mai 2001.

Section des systèmes d'information pour la gestion

Le besoin d'un système intégré de gestion des ressources humaines a été de nouveau exprimé par plusieurs groupes d'utilisateurs, et s'est traduit par l'élaboration et la publication d'un appel d'offres. Trois soumissions ont été reçues (IBM, PeopleSoft et Oracle), qui ont été présentées et examinées en détail. Suspendue par le Comité financier informel, la procédure d'évaluation n'est pas terminée.

Le système intégré de gestion financière et de gestion du matériel et des stocks (Oracle) a été de nouveau utilisé cette année pour effectuer toutes les opérations commerciales relatives à la gestion des finances et du matériel. La plupart des activités liées à cette application informatique ont eu pour objet de stabiliser ses fonctions et de transmettre de meilleures connaissances grâce à des sessions de formation avancée. Environ 325 utilisateurs localisés dans 13 sites de traitement ont actuellement recours à ce système.

Le système d'information REACT sur le recrutement pour les missions a été mis en oeuvre en avril 2001. Il s'agit-là d'un système de recrutement par détachement de l'OSCE, postes qui sont accessibles aux particuliers, aux Etats participants, aux missions et au Secrétariat. Le système répond aux exigences en matière de pourvoi de postes spécifiques par détachement des Etats participants, y compris l'envoi de candidatures aux Etats participants, la réception des candidatures sélectionnées par ceux-ci et la présentation de recommandations via un extranet sécurisé, pouvant être utilisé par les participants. De plus, ce système fournit les outils nécessaires au suivi de la sélection, de l'examen et du placement des candidats à des postes pourvus par détachement.

La conception du système de gestion informatisé des documents, qui a débuté en 1999, a été soumissionnée et le logiciel LiveLink de OpenText a été retenu. Une application pilote de ce système a été effectuée à la huitième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE en novembre 2000. Ce système est toujours opérationnel sous la forme d'un site Web sécurisé des délégués, qui a eu beaucoup de succès. Ce système est également un élément clef du système REACT. Hormis ces deux applications, le projet est actuellement en

suspens en attendant une autre évaluation des besoins commerciaux.

Groupe technique et des réseaux

Le Groupe technique et des réseaux a amélioré l'infrastructure du Secrétariat en installant une version plus puissante du commutateur central du réseau similaire à la série Cisco Catalyst, en câblant les salles des serveurs, en remplaçant les vieux serveurs et ordinateurs, en augmentant la puissance des serveurs Oracle pour obtenir des réseaux de zones de mémoire et une configuration en grappes et en étendant le réseau aux Articles II et IV et à la nouvelle zone de contrôle interne du Palais Corso.

Les serveurs et les logiciels du projet REACT ont été installés au cours du premier trimestre 2001. Un nouveau système de courrier électronique de l'OSCE (GroupWise) a été sélectionné et mis en service à Vienne et à Prague. Ce logiciel permet également d'accéder en toute sécurité au système GroupWare via Internet. Au cours de la procédure de planification et de soumission, le Groupe technique et des réseaux a contribué à l'élaboration d'un projet de réseau de mesures de confiance et de sécurité.

Groupe d'appui aux missions dans le domaine des technologies de l'information

Le Groupe d'appui aux missions (technologies de l'information) a apporté son appui dans les domaines de l'installation de pare-feu et de l'intégration des missions en Bosnie-Herzégovine, en Croatie et au Kosovo au concept de sécurité des pare-feu à l'échelle de l'OSCE. Dix voyages ont été effectués (soit un total de 46 journées de travail) afin de fournir une assistance en matière d'appui sur le terrain, de planification, de conception, d'évaluation et de sélection du personnel des technologies de l'information et dans d'autres domaines. Les missions à Belgrade, Skopje et au Kosovo ont bénéficié d'une aide en matière d'infrastructure, de technologie et de budgétisation. Des séminaires ont été organisés pour les missions de l'OSCE au Kosovo et en Croatie. Au cours de la procédure de budgétisation, le Groupe se charge de conseiller toutes les entités de l'OSCE sur le terrain et contribue à l'exécution du budget en donnant son agrément technique aux missions pour toutes leurs demandes d'achat liées aux technologies

de l'information. Il est procédé en permanence à des travaux sur la normalisation des logiciels et matériels informatiques à l'échelle de l'OSCE, à l'octroi de licences de logiciels, à des services, à l'entretien et à la gestion de garanties.

Bureau de Prague

C'est au Centre de documentation de Prague que l'on trouve les plus vieilles origines institutionnelles de l'OSCE. Le Bureau de Prague est, depuis 1994, une annexe du Secrétariat basé à Vienne et est depuis 1991, le gardien de la mémoire institutionnelle de l'OSCE. Depuis l'ouverture du Secrétariat, le Bureau doit s'acquitter de tâches énoncées dans un document supplémentaire en vue d'assurer l'application de certaines dispositions contenues dans la Charte de Paris pour une nouvelle Europe - 1990. A cette époque-là, le Secrétariat était situé à Prague ; il avait pour mission d'archiver la documentation des conférences de la CSCE/OSCE et de fournir des informations au public. En collaboration avec un certain nombre de divisions et de services à Vienne, le Bureau déploie tous ses efforts en matière de gestion des connaissances et d'informations au public.

Au cours de la période considérée, le Bureau de Prague a continué à appuyer toutes les formes de diffusion d'informations au public, en étroite coopération avec la Section de la presse et de l'information (en particulier son équipe en ligne) et les Services de conférence. La publication mensuelle du dernier numéro du Bulletin et la liste des nouvelles parutions disponibles sur demande intéressent plus de 3 000 abonnés. Sur demande, le Bureau de Prague diffuse en outre des publications choisies de l'OSCE telles que le Manuel et le Recueil de références des décisions de l'OSCE. Cette année, les lecteurs peuvent soumettre leurs commandes en remplissant des formulaires électroniques de divers types de publication disponibles sous forme imprimée et reliée (voir par exemple le formulaire de commande du Manuel à l'adresse suivante : <http://www.osce.org/publications/handbook/request.php3>). Plus d'un millier de publications ont été ainsi distribuées par courrier dans le monde entier.

Outre la diffusion de documents imprimés contenant des informations destinées au public, le Bureau affiche, toutes les semaines

sur le site Web, les journaux et décisions adoptés par les organes de négociation, qui se réunissent à Vienne de manière régulière. La bibliothèque dite en ligne du site Web de l'OSCE (www.osce.org/docs/) illustre bien le type de travail dans lequel s'est spécialisé le Bureau. Le retraitage d'une version actualisée du CD-ROM contenant les documents de la CSCE/OSCE (1973-2001) représente un des grands projets que le Bureau de Prague a l'intention d'achever cette année. Le traitement électronique et mécanique des documents préalable à leur envoi par courrier ou à leur affichage sur le site Web exige des contacts constants entre Prague et Vienne. Seule une importante rationalisation du flux de documentation de l'OSCE permet d'informer, en tant voulu et de manière exhaustive, le public. Le Bulletin et les journaux peuvent ainsi être produits à Vienne et être ensuite envoyés par courrier et affichés sur le site Web en République tchèque alors que d'autres informations sont disponibles, soit immédiatement via Internet, soit avec une semaine de décalage pour les envois par courrier à l'étranger.

Le grand public peut également visiter l'un des 66 centres d'archives officielles de l'OSCE que le Bureau a alimentés en documents imprimés ces cinq dernières années. Ces archives reçoivent en moyenne tous les mois 40 nouvelles parutions de documents ainsi que les numéros mensuels du Bulletin, les journaux du Conseil permanent et du Forum pour la coopération en matière de sécurité et les décisions et autres documents publics diffusés par le Secrétariat et les institutions de l'OSCE. Compte tenu de la sensibilisation croissante du public à l'égard des activités de l'OSCE, le Bureau de Prague a intensifié ses relations avec des instituts de recherche renommés dans le domaine de la politique internationale, qui sont situés en Allemagne et en Suisse, en vue de multiplier et d'augmenter ses ressources d'analyse et d'évaluation.

Le capital intellectuel contenu dans les collections archivées à Prague permet au Bureau d'être particulièrement bien équipé pour répondre à des demandes portant sur des questions à thème ou sur l'historique de l'Organisation. Par le passé, le personnel du Bureau a compilé plusieurs collections telles que des documents d'information sur la

dimension économique (1995) ainsi que des recueils de décision et ont créé un certain nombre d'outils de recherche documentaire tels que des index, des catalogues et résumés descriptifs des événements de la CSCE/OSCE ainsi que des documents couvrant les 26 dernières années de réunions et de conférences. En 2001, le Bureau a apporté un appui à la Section de la coopération extérieure dans la réalisation d'une compilation qui rend compte de la participation et des contributions des partenaires méditerranéens pour la coopération et des partenaires pour la coopération (SEC.INF/127/01 et SEC.INF/128/01/Rev.1). Le personnel du Bureau a acquis une expérience à partir de chacune de ces compilations, ce qui lui a permis d'accroître sa capacité à répondre aux demandes formulées par l'Organisation, par le public et les établissements universitaires.

Les collections de Prague servent non seulement d'archives complémentaires pour les délégations et le personnel de l'OSCE mais également de base au programme des chercheurs résidents de l'OSCE. La plupart des chercheurs, qui sont venus à Prague pour faire des recherches sur l'héritage de l'OSCE, disent avoir bénéficié d'un appui solide de la part de la petite équipe du Bureau et d'un environnement propre à l'étude approfondie d'une grande quantité de documents de conférence. Ainsi, des étudiants diplômés ou en cours de spécialisation qui rédigent des documents et des thèses, des universitaires, des historiens qui mènent des recherches sur les événements actuels ou passés impliquant l'OSCE et ses politiques ou encore des experts dans le domaine des sciences politiques et des disciplines connexes séjournent à Prague, pendant une période allant de quelques semaines à trois mois, pour mener à bien leurs travaux de recherche⁵.

En 2001, le Bureau a accueilli un total de 12 chercheurs venus de 10 pays (Allemagne, Australie, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Hongrie, Italie, Japon, Pologne et Royaume-Uni).

Le Bureau propose également deux stages de trois à quatre semaines au cours duquel 17 stagiaires se sont succédés pour aider le personnel permanent et les chercheurs. Ce programme est déjà complet pour le premier semestre 2002⁶.

Cette année, le Bureau a accueilli environ 250 visiteurs venus se renseigner sur l'OSCE, sans compter les visites planifiées de groupes d'étudiants, venus la plupart d'Allemagne et du Royaume-Uni pour assister à un bref exposé sur l'OSCE dans le cadre de leur voyage d'étude à Prague. Le chef du Bureau a donné une conférence sur les activités passées et actuelles de l'OSCE et mené les discussions sur ce sujet à la Faculté de droit de l'Université Charles de Prague.

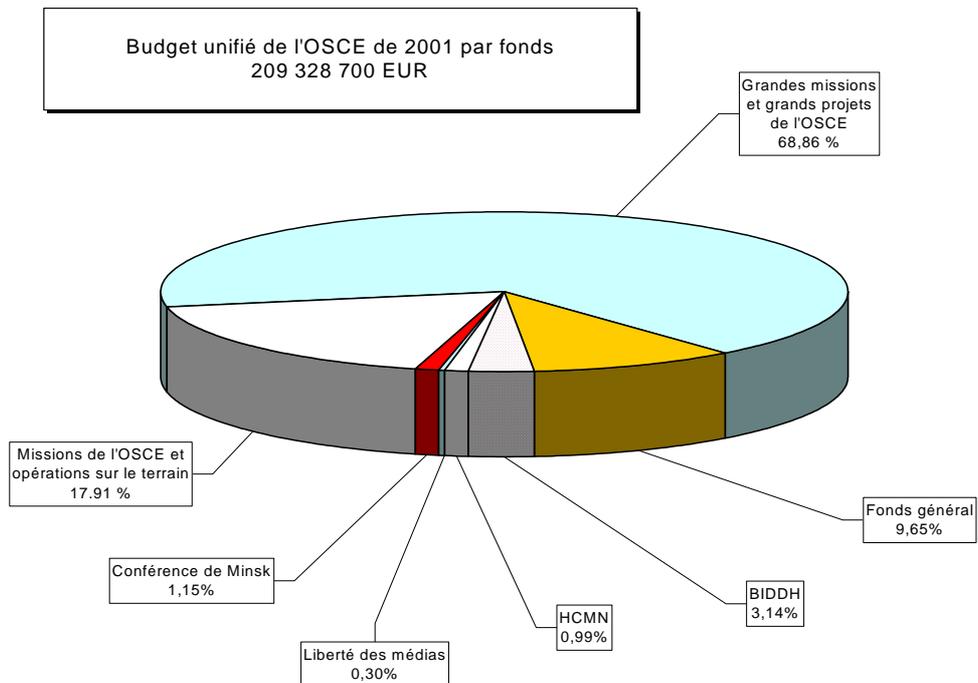
Peu de temps après la huitième Réunion du Conseil ministériel (à laquelle le personnel du Bureau a également apporté son soutien en créant pour l'occasion un site Web destiné à un groupe fermé d'utilisateurs), le Bureau de Prague a contribué à l'organisation d'un séminaire sur la participation des Roms à la vie politique, préparé par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme.

Cette année, la neuvième Réunion du Forum économique s'est de nouveau tenue à Prague du 15 au 18 mai 2001. Comme pour tous les forums précédents, le Bureau a apporté son appui en coordination avec le Ministère tchèque des affaires étrangères, le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE et les Services de conférence. Le Forum a, cette année, été largement couvert par la presse et les médias locaux, y compris la rediffusion à la télévision des débats et des interviews du Président du Forum. En ce qui concerne le Forum économique, le Bureau de Prague travaille en étroite collaboration avec l'ambassade locale de la Présidence et avec de nombreuses autres ambassades à Prague, y compris les représentations des partenaires de l'OSCE pour la coopération.

⁵ De plus amples renseignements sur ce programme sont fournis sur le site Web à l'adresse suivante : http://www.osce.org/employment/research_n.htm

⁶ Les conditions et les candidatures relatives à ce stage sont accessibles sur le site Web à l'adresse suivante : http://www.osce.org/employment/internships_n.htm

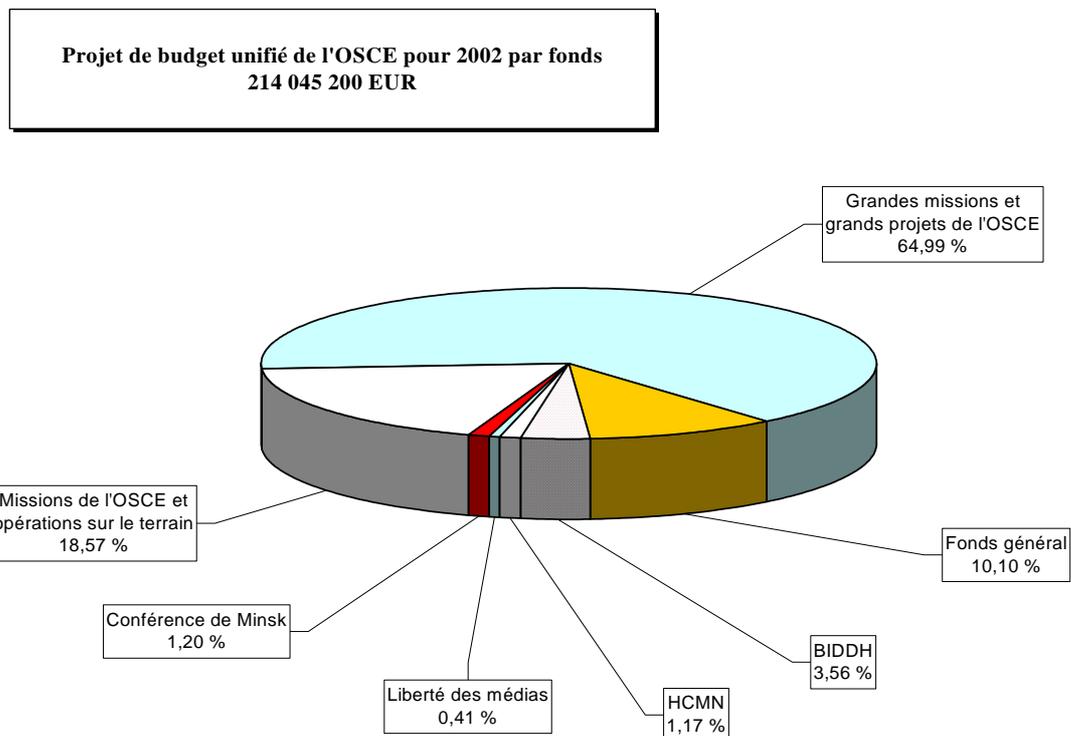
BUDGET UNIFIE DE L'OSCE DE 2001



BUDGET UNIFIE DE 2001	EUR	POURCENTAGE
Fonds général	20 212 200	9,65 %
BIDDH	6 566 400	3,14 %
HCNM	2 069 800	0,99 %
Liberté des médias	636 500	0,30 %
Conférence de Minsk	2 407 700	1,15 %
Missions de l'OSCE et opérations sur le terrain	37 488 100	17,91 %
Grandes missions et grands projet de l'OSCE	139 948 000	66,86 %
TOTAL	209 328 700	100,00 %

PROJET DE BUDGET UNIFIE DE L'OSCE POUR 2002

(SELON LE PROJET DE BUDGET UNIFIE – PC.IFC/106/01)



PROJET DE BUDGET UNIFIE POUR 2002	EUR	POURCENTAGE
Fonds général	21 628 400	10,10 %
BIDDH	7 615 300	3,56 %
HCMN	2 511 200	1,17 %
Liberté des médias	876 800	0,41 %
Conférence de Minsk	2 561 200	1,20 %
Missions de l'OSCE et opérations sur le terrain	39 750 500	18,57 %
Grandes missions et grands projets de l'OSCE	139 101 800	64,99 %
TOTAL	214 045 200	100,00 %

AUGMENTATIONS DE BUDGET APPROUVEES PAR LE CONSEIL PERMANENT (CP)

DESCRIPTION	MONTANT (EUR)	No DE DECISION DU CP
Budget de la Mission de l'OSCE en République fédérale de Yougoslavie	3 174 900	PC.DEC/402
Prorogation du mandat concernant l'opération d'observation des frontières par la Mission de l'OSCE en Géorgie du 16 avril au 15 novembre 2001	3 972 600	PC.DEC/406
Renforcement temporaire de la Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit	628 600	PC.DEC/405
Budget additionnel pour la Mission de l'OSCE au Kosovo	21 650 000	PC.DEC/412
Renforcement de la Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit	886 300	PC.DEC/414
Mise en place d'un élément de police multiethnique à Presevo, Bujanovac et Medvedja (phases 1 et 2)	189 300	PC.DEC/415
Réexamen en milieu d'année du budget unifié de l'OSCE de l'an 2001	0	PC.DEC/431
Budget additionnel pour la Mission de l'OSCE au Kosovo	2 901 900	PC.DEC/433
Décision sur le projet de budget additionnel pour le réseau de communication de l'OSCE	350 000	PC.DEC/434
Projet de décision sur le budget additionnel pour le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme*	64 000	PC.DEC/435
Budget additionnel de la Mission de l'OSCE en République fédérale de Yougoslavie	1 800 800	PC.DEC/436
Renforcement supplémentaire de la Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit	1 100 000	PC.DEC/437
Renforcement supplémentaire de la Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit et déploiement de conseillers et de formateurs de police	4 053 600	PC.DEC/439
Prorogation du mandat de l'opération d'observation des frontières par la Mission de l'OSCE en Géorgie du 16 novembre au 31 décembre 2001	892 000	PC.DEC/442/Corr.1
Budget pour la réunion du Conseil ministériel de 2001 à Bucarest	490 200	PC.DEC/443
Total	42 154 200	

* Réunion d'évaluation de la dimension humaine

INSTRUCTIONS FINANCIERES

REFERENCE	REGLEMENT FINANCIER	OBJET	OBJECTIF
1/2000	6.02	Fonds de représentation	Veiller à ce que les fonds budgétisés pour la représentation soient utilisés avec le maximum d'économie.
2/2000	1.02, 3.01, 3.03	Obligations non liquidées	Les vérificateurs extérieurs ont noté avec satisfaction que les obligations non liquidées pour 2000 ont fait l'objet d'une déclaration correcte à la suite des précisions apportées à la politique comptable concernant les obligations non liquidées et de l'application de procédures normalisées.
3/2000	6.01	Fonctions du contrôleur financier	Préciser les fonctions du contrôleur financier qui sont distinctes de celles du contrôle interne.
4/2000	7.01	Comptes mensuels	Vérifier que les administrateurs de programme disposent à temps des informations sur l'exécution de leurs budgets et que des rapports précis sont fournis aux délégations par la mise en place des procédures, obligations et délais pour la clôture mensuelle des comptes.
5/2000	Article VII	Comptes annuels	Veiller à ce que les états financiers vérifiés soient produits conformément à l'Article VII du Règlement financier par l'établissement d'un programme précis des activités à suivre par les institutions, les missions et les opérations sur le terrain pour la clôture annuelle des comptes.
6/2001	2.01	Taux de change	Stipuler le(s) taux de change à utiliser pour l'exécution des budgets afin qu'ils soient correctement chiffrés avec des taux réalistes d'une manière cohérente.
7/2001	5.01, 5.02, 6.02 (viii)	Comptes bancaires	Veiller à ce que les comptes bancaires soient ouverts et gérés par une autorité compétente en garantissant un contrôle efficace des avoirs financiers et une harmonisation mensuelle des documents comptables.